

横浜国立大学附属図書館



04408040



42 D



083-21557
083-21558
083-21559

3 v. ; 2.
Contents
t. 199 p.
Mirabeau

Paris : Librairie
ordre et pub.
1789, 1790 et

Mirabeau, for
Correspondance
et le Comte de
1789, 1790 et

08321559

返却期日

235.061

MC

67

5 26
24

CORRESPONDANCE

ENTRE LE

COMTE DE MIRABEAU

ET LE

COMTE DE LA MARCK

PENDANT LES ANNÉES 1789, 1790 ET 1791

CORRESPONDANCE

ENTRE LE

COMTE DE MIRABEAU

ET LE

COMTE DE LA MARCK

PENDANT LES ANNÉES 1789, 1790 ET 1791

RECUEILLIE, MISE EN ORDRE ET PUBLIÉE PAR

M. AD. DE BACOURT

ANCIEN AMBASSADEUR DE FRANCE PRÈS LA COUR DE SARDAIGNE

TOME TROISIÈME

横浜国立大学

08321559

附属図書館

PARIS

LIBRAIRIE V^e LE NORMANT, RUE DE SEINE, 10

1851

横浜国立大学附属図書館



04408040

LE COMTE DE MIRABEAU

AU

COMTE DE LA MARCK.

Lundi, 3 Janvier 1791.

Il m'a manqué trois voix pour être président de première volée: c'est le cas, mon bon ami, de l'enlever. Remuez un peu les bons aristocrates, qui, au reste, m'ont à peu près porté. Un effort de plus et très-médiocre, et je passe. *Vale et me ama.*

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE MIRABEAU.

Mardi, 4 Janvier 1791.

J'allais vous écrire quand j'ai reçu votre billet. Je comptais aussi voir le comité diplomatique hier au soir, et Fréteau est venu me dire que cela ne se pouvait pas; je me suis occupé, mais avec peu de fruit, comme vous voyez, de la présidence: cela m'a donné de l'humeur; mais, au reste, tant pis pour l'Assemblée.

J'ai demandé dimanche la conférence dont vous

III.

me parlez, et on m'a remis à mercredi. Si vous voulez, nous nous verrons ce soir ou demain, après la conférence. Faites-moi dire lequel des deux vous convient, ou si tous les deux vous conviennent, ce que j'aimerais mieux, parce qu'il peut être important que nous causions avant et après. Ne prenez pas d'humeur, je vous en prie; je sens que les lenteurs sont faites pour en donner, mais songez que nous ne sommes pas encore en marche, et qu'il ne pourra plus y en avoir dès qu'une fois nous serons en mouvement. Je vous rendrai vos papiers quand vous voudrez; je vous observerai cependant que je voudrais bien que ce ne fût que lorsqu'on m'aura rendu la copie. S'ils devaient être inutiles aux autres, je ne verrais qu'un parti à prendre: ce serait celui de tout abandonner et d'aller chercher un coin de terre où l'on pût vivre tranquille; mais nous n'en sommes pas là, et je pense, au contraire, que, cette semaine encore consacrée aux préliminaires, nous marcherons franchement et activement vers le but.

Point de nouvelles de Rome; il serait bien essentiel de gagner encore deux ou trois jours pour que le courrier arrivât.

Ne doutez jamais, je vous supplie, de mon inviolable attachement.

La conférence dont il est question dans ce billet était avec la reine, et les papiers sont ceux du grand plan remis le 23 décembre.

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU C^{te} DE LA MARCK.

Mardi, à minuit, 4 janvier 1791.

Mon cher comte, le chevalier de Boissieu, que vous devez avoir connu dans l'Inde, est nommé pour commander dans le département des Bouches-du-Rhône; c'est mon parent et mon ami, que je suis sûr de faire agir comme je le voudrai. Il est très-bien intentionné, mais sage. Je crois utile qu'il voie le comte de Mirabeau, et qu'il s'abouche avec lui. Il a contre le comte les préventions que partagent tant de gens, mais je les vaincrai aisément. Avant tout, je désire qu'il vous voie, sous le prétexte de causer avec vous sur votre régiment qui va être sous ses ordres. Puis-je vous le mener demain entre midi et une heure? Donnez-moi une autre heure, si celle-là ne vous est pas commode. Je vous proposerai de lui donner rendez-vous chez vous avec le comte; prévenez-en ce dernier. Je ne dois pas m'y trouver, parce que je ne veux pas que Boissieu connaisse mes liaisons avec le comte. Prévenez aussi le comte que Boissieu est un bon militaire, uniquement attaché au roi, mais qui est assez sage pour prendre et pour soutenir le rôle d'un révolutionnaire raisonnable. Il ne se découvrira pas au comte; ainsi ce dernier ne doit s'ouvrir que jusqu'à un certain point. Adieu, je vous embrasse.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE LA MARCK.

Jeudi, 6 janvier 1791.

Nous avons ce soir notre rendez-vous ordinaire avec MM. Talon et Sémonville. D'André doit y venir à neuf heures, pour les affaires de Provence, et s'en ira après avoir causé quelque temps.

Si vous voulez que nous soyons absolument seuls, il faudrait remettre à demain matin, à l'heure qui vous conviendra le mieux. Ma porte sera fermée pour tout le monde, excepté pour vous. Si vous voulez voir Mirabeau et savoir où nous en sommes, je vous attendrai ce soir à dix heures ou dix heures et demie. J'ai grande impatience de causer avec vous; nous n'avancions pas beaucoup, et, cependant, les affaires se brouillent de plus en plus.

Bonjour, monsieur le comte, croyez que je vous suis bien fidèlement attaché pour la vie.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Vendredi matin, 7 janvier 1791.

Je vous ai attendu ce matin jusqu'à deux heures. J'avais chez moi l'officier général qui va commander les troupes dans le département des Bouches-du-Rhône. Je désire qu'il vous voie avant son départ fixé à après-demain matin. Donnez-moi donc sans faute, pour demain, une heure dans la matinée, et

il se trouvera chez moi très-exactement au rendez-vous.

Montmorin a dû être content hier de la conférence. On est disposé à bien recevoir Talon (1); il faut seulement que Montmorin presse pour le moment de l'audience.

Bonjour, cher comte, il faut qu'au plus tard demain matin je vous voie, car sur plusieurs objets nous avons à nous recorder.

(1) La reine avait promis de voir M. Talon.

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU C^{te} DE LA MARCK.

Dimanche, neuf heures, 9 janvier 1791.

Je vais envoyer la note que vous me faites passer, mon cher comte; il est bien essentiel que la reine la reçoive tout de suite, afin qu'elle détermine le roi à prendre des mesures dès aujourd'hui pour commencer tout de suite. Je ferai mon possible pour passer chez vous avant deux heures.

Mon cousin Boissieu a été enchanté de la conférence d'hier. Adieu.

La fermentation est bien grande aujourd'hui contre les pauvres prêtres, j'espère cependant qu'il y aura plus de peur que de mal.

DÉCHIFFREMENT D'UNE NOTE

ADRESSÉE PAR M. LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU

A M. LE COMTE DE LA MARCK.

Bruxelles, 14 janvier 1791.

La position où je me trouve, monsieur le comte, met un obstacle invincible au désir que j'aurais de m'expliquer dans le plus grand détail, sur tout ce que vous avez eu la bonté de me faire parvenir depuis quelque temps; il me serait doux de rendre un hommage motivé à des conceptions dictées par le génie, modifiées avec autant de sagesse que de prévoyance, et qui présentent une issue vraisemblable à un labyrinthe de désastres et d'horreurs. Celui qui est chargé de vous remettre cette lettre vous dira où je suis, ce que j'y fais, et ce que j'y puis. Vous reconnaîtrez par là que, réduit à des applaudissements stériles, je n'ai pas même de moyens sûrs de développer ma pensée; mais vous la connaissez, monsieur le comte, et vous me rendez la justice de croire qu'elle n'a jamais varié, qu'elle ne variera jamais, ni sur les choses, ni sur les personnes. Je désirerais bien que vous voulussiez en assurer celles que cela regarde. Je leur dois de la reconnaissance à plus d'un titre; leurs principes ont fortifié les miens, et j'en ai tiré quelques avantages pendant la vie errante que je mène depuis trois mois (1).

Le plan me paraît parfait dans sa théorie, mais d'une grande difficulté dans la pratique, parce qu'il

exige des coopérateurs qui répondent à la force de celui qui a dicté leur marche. Je crains ce défaut: vous seul pouvez y suppléer en partie, en modifiant, avec votre sagesse ordinaire, les mouvements de ceux pour lesquels on agit, et qui ne peuvent ni voir, ni assez bien comprendre, s'ils ne sont surveillés et éclairés. Je sais que vous avez obtenu toute confiance, cela soutient mon espoir. Garantissez *les* des folies du dehors; on en a reconnu le danger, mais il faut être en garde contre les faiblesses (2). Si la seconde législature s'établit hors de Paris, le roi est sauvé de sa captivité, même sans secousse. Toute autre évasion paraît impossible, au moins de longtemps. Votre présence ici (ne fût-ce que pour peu de moments) me serait bien précieuse, et des motifs très-plausibles la justifieraient. Elle donnerait lieu à bien des avantages qui vous sont personnels. Je voudrais aussi que M. le duc d'Ursel et M. le duc votre frère revinssent; je ne puis vous en dire davantage avec le chiffre, et aucun autre moyen ne me paraît assez sûr pour les objets importants sur lesquels j'aurais à m'expliquer. M. le comte d'Artois doit être à Vienne; cette nouvelle vient de Turin: c'est une fausse démarche sous tous les rapports.

(1) Ce passage se rapporte au comte de Mirabeau, avec lequel le comte de Mercy avait eu de fréquentes entrevues chez le comte de La Marck, pendant les derniers temps du séjour de M. de Mercy à Paris.

(2) Les trois phrases précédentes concernent le roi et la reine, qu'il fallait, d'après M. de Mercy, garantir des folies de l'émigration et des tentatives des princes français près des cabinets étrangers.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Samedi, 15 janvier 1791.

M. de Montmorin a reçu une lettre de Turin qu'il n'a montrée qu'au roi (point au conseil), et d'où il résulte qu'autant il est clair que cette cour ne veut pas que le coup parte de chez elle, autant il l'est peu qu'il ne soit prêt à partir d'ailleurs, et que M. d'Artois ait renoncé à un dessein plus que jamais vraisemblable, au contraire. Tous les soupçons se tournent vers l'Alsace; et votre voyage, mon cher comte, y devient plus que jamais nécessaire. Le Montmorin fait la lettre que le roi doit vous donner pour Bouillé.

Le marquis de Bouillé (tome II, page 22 de ses Mémoires) raconte, après avoir rapporté le texte d'une lettre de M. de La Fayette, ce qui suit :

« Le passage où il parle de quelques erreurs dans lesquelles on
 « avait essayé d'entraîner le roi, est relatif au projet de faire éclater
 « une contre-révolution à Lyon. Pour l'exécution de ce plan, on de-
 « vait se servir des émigrés français réfugiés à Turin. On espérait qu'ils
 « seraient fortement appuyés par la noblesse des provinces voisines.
 « On se flattait même du secours des troupes dont les chefs avaient
 « été gagnés. Ce projet dangereux, qu'on devait tenter d'exécuter
 « dans le mois de janvier, fut déjoué par le roi lui-même. Il m'écri-
 « vit qu'il ne lui convenait sous aucun rapport, et que non-seule-
 « ment il n'y avait pas donné son consentement, mais qu'au con-
 « traire il avait fait tous ses efforts pour prévenir l'exécution. »

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE MIRABEAU.

17 janvier 1791, à une heure.

Il me semble qu'il n'y a aucun inconvénient à accepter, et qu'il pourrait y en avoir à refuser. Cet honneur (1) n'a rien d'incompatible avec le département, au moins je le crois; et s'il vous devenait incommode avec le temps, vous le remettriez.

En général, il me semble qu'il vaut mieux faire quelque chose de singulier que d'impopulaire; au surplus, je vous avoue que je suis assez embarrassé d'avoir une opinion à cet égard; mais, au premier aspect, je crois qu'il faut accepter. Je vous souhaite le bonsoir, et vous renouvelle l'assurance de tout mon attachement.

(1) Mirabeau avait été élu chef de bataillon dans la garde nationale.

QUARANTE-NEUVIÈME NOTE

DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR.

17 janvier 1791.

Nommé sans le savoir commandant de bataillon, et forcé d'accepter ou de refuser à l'instant où j'en ai reçu la nouvelle, il n'a pas été en mon pouvoir de consulter la reine, ni presque de me consulter moi-même. J'appris seulement que M. La Borde avait eu des voix, et que M. de La Fayette, dont la dictature s'affaiblit chaque jour, au point qu'il est plus néces-

saire peut-être d'en ralentir que d'en accélérer la chute, l'avait porté sans succès. Cette première donnée me traçait la route que je devais suivre. Prendre conseil d'un ennemi est un proverbe qui ne manque pas de sens.

Je vis dans cette place un moyen très-sûr et très-innocent de connaître les projets de la garde nationale, d'assister aux délibérations de ses chefs, d'étudier leur caractère, d'influer sur leurs démarches, d'atteindre même jusqu'aux secrets du général, c'est-à-dire de franchir le théâtre pour aller épier le jeu du machiniste derrière la toile. Tout cela me parut aussi utile que plaisant, et j'acceptai, bien convaincu que si M. de La Fayette n'avait que des commandants tels que moi, l'armée parisienne ne serait pas sans général, mais qu'un tel général serait bientôt sans armée.

Je fus encore entraîné par le désir d'être tout à la fois le gardien des droits du trône et la sentinelle de la personne du roi, ou bien de parler des prérogatives de la royauté avec cet uniforme qui rappelle la nécessité trop oubliée d'une grande force publique. A la tribune comme au château, les devoirs sont du même genre, et je changerai quelquefois de poste sans changer presque de fonctions. N'en sommes-nous pas venus au point où les succès de la raison sont un véritable combat?

J'ai donc été forcé de me décider par moi-même dans l'instant où j'ai été nommé, et je n'ai pu consulter que MM. de Montmorin et La Marck, qui tous deux ont été de mon avis. Il reste un point très-

important sur lequel j'attends les ordres de Sa Majesté. Dois-je faire mon service au château, comme les autres commandants? — Je demande si je dois le faire, et je devrais d'abord examiner si je puis m'en dispenser. Je crains tout à la fois que ma présence, quoique très-facile à expliquer par mon devoir, n'excite la défiance, et que mon éloignement ne paraisse de l'affectation. M'absenter les premières fois, pour que mon exactitude ne soit pas prise pour de l'empressement, faire ensuite mon service comme tous les commandants, pour ne pas me distinguer des autres, serait peut-être la mesure la plus convenable; car, en toutes choses, il faut faire soi-même la part de l'envie et de la méchanceté, pour qu'elles ne se la fassent pas meilleure.

J'ai su que les commandants avaient souvent l'avantage d'accompagner monseigneur le dauphin à la promenade, car, après m'être fait rendre compte des devoirs de ma place, j'ai voulu aussi en connaître les honneurs. Cette occasion ne serait-elle pas favorable pour suppléer à des conférences, à des instructions qui seraient presque impossibles de toute autre manière, et qui cependant vont devenir si nécessaires? — Je ne propose rien, je me borne à tout indiquer. Je pourrais du moins remettre quelquefois des écrits utiles, et je saurais faire le commentaire d'un seul mot, d'une expression même très-énigmatique, par lesquels la reine jugerait à propos de me faire connaître ses intentions, car on abrège la pensée comme l'écriture. Accoutumé à faire plusieurs choses à la fois (et c'est pour cela, dira-t-on,

que je les fais fort mal), je pourrais dans le même temps jouer aux boules, abattre des quilles, et monseigneur le dauphin ne perdrait rien à cela.

J'ai eu récemment une conversation très-intéressante avec Alexandre Lameth, toujours très-délié, toujours rusant, mais jamais en scène, et faisant surtout un contre-sens continuel dans son rôle, c'est-à-dire jouant, sans se déguiser, le chef de parti. Je rendrai compte bientôt à Votre Majesté des détails assez piquants de cette entrevue, dont le résultat, non pour M. Lameth, mais pour moi, est que ces messieurs sont embarrassés de leur position, et cherchent à se battre sur un autre terrain. Ils parlent déjà de l'ingratitude du peuple, et des revers qu'éprouvent les hommes les plus utiles à leur pays. M. Lameth en tire cette conséquence, qu'il faut prolonger la session de l'Assemblée, se placer dans le département pour n'avoir aucun interrègne, et se faire ensuite réélire pour l'autre législature. Il faudra lui apprendre à mieux raisonner.

NOTE INACHEVÉE

DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR.

16 janvier 1791.

On a été trompé sur la plupart des détails de l'affaire du collier; et si l'existence du Mémoire que M. de Montmorin m'a communiqué n'annonçait pas

un projet quelconque de la part de ses auteurs, je ne concevrais pas qu'on pût joindre tant de scélératesse à tant d'impudence.

Rœderer n'en a aucune connaissance, et n'a jamais vu M^{me} de Sillery; il a horreur de la mission dont on le supposait chargé.

Cette affaire n'a pas été non plus portée aux Jacobins. Je prendrai des mesures, non pas pour empêcher qu'elle y soit discutée, car c'est là que je voudrais l'étouffer sans retour, mais pour assister à l'injurieuse proposition qu'on nous fera de seconder un semblable projet. Je ne me bornerai pas à la combattre. C'est une insurrection que je veux exciter contre les hommes, quels qu'ils soient, qui voudraient nous rendre les complices de leurs haineuses et avilissantes intrigues.

Est-ce une république qu'ils désirent établir? — Qu'ils s'expliquent sans détour! — Ils attaqueront le trône, et nous le soutiendrons; il n'y aura là, du moins, aucune lâcheté. Mais n'ont-ils d'autres moyens pour arriver si haut que des calomnies prises si bas? — Est-ce en outrageant une femme et en diffamant une reine, que ces ambitieux si vains veulent ruiner la royauté? — Qui trouvent-ils pour auxiliaires?

Je n'ai pu constater si cet obscur complot a été réellement formé dans un dîner, ni quels en ont été les acteurs; mais j'ai de la peine à croire.....

A cette note inachevée du comte de Mirabeau se trouvent joints :
1^o le Mémoire qui lui avait été remis par M. de Montmorin, et qui paraît avoir été fait par MM. Böhmer et Bassange, bijoutiers. Dans ce Mémoire on établit que le cardinal de Rohan avait, par acte

du 14 décembre 1788, affecté les revenus de son abbaye de Saint-Waast au paiement du collier; — que les sieurs Bœhmer et Bassange avaient touché ainsi des sommes considérables, mais que cependant la moitié au moins du prix du bijou leur était encore due; — que l'Assemblée nationale ayant supprimé les abbayes, ils avaient perdu le gage de leur créance, et qu'ils allaient demander aux tribunaux d'obliger, soit le trésor de l'État, soit la liste civile, de leur rembourser ce qui leur était dû;

2^o Une consultation, sans nom d'auteur, en date du 10 janvier 1791, dans laquelle on discute la réclamation des sieurs Bœhmer et Bassange au point de vue légal et au point de vue du scandale. On y réfute les prétentions de ces messieurs en ce qui concerne le trésor de l'État et la liste civile, et on admet qu'ils peuvent avoir leur recours contre le cardinal; mais en même temps on reconnaît que le procès par lequel ils poursuivraient ce recours ne pourrait pas manquer de produire du scandale par la nécessité de discuter et de juger pour ainsi dire à nouveau l'affaire principale.

Ces deux pièces n'ont pas d'autre intérêt, et c'est ce qui nous détermine à ne pas les insérer ici.

On avait pensé que le procès dont menaçaient MM. Bœhmer et Bassange était une nouvelle tentative des ennemis de la reine pour la diffamer, et on consulta à cet égard Mirabeau, qui commença la note du 16 février. Cette note, quoique inachevée, constate que Mirabeau n'avait découvert aucune trace de la main de M. le duc d'Orléans dans cette affaire; c'est ce qu'il établit dans la phrase: « Røderer n'en a aucune connaissance, et n'a jamais vu « M^{me} de Sillery (M^{me} de Genlis), etc., etc. » qu'on supposait avoir mis l'affaire en train pour le compte de M. le duc d'Orléans.

Nous n'avons rien trouvé de plus dans les papiers de Mirabeau sur cette affaire, qui paraît en être restée là, puisque Mirabeau n'acheva pas même sa note.

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU C^{te} DE LA MARCK.

Mardi, 18 janvier 1791.

Je vais, mon cher comte, envoyer la note de Mirabeau: elle est écrite d'une manière très-piquante. Je voulais vous parler de sa nouvelle dignité, et vous

dire qu'il devait en écrire à la reine. Elle occupe fort le public, et fait tenir bien des propos qui n'ont guère le sens commun.

Duquesnoy sort de chez moi, il a voulu me parler sur l'affaire du clergé. Je ne crois pas qu'il soit possible de trouver des moyens de conciliation, politiquement parlant. Il me semble qu'il ne faudrait pas se donner la peine d'en chercher. Adieu.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Mercredi, 19 janvier 1791.

Une anecdote assez remarquable et parfaitement sûre, relativement à mon étrange nomination de commandant de bataillon, c'est que La Fayette, qui était fort bien instruit, et qui intriguait le diable, portait Laborde et avait beaucoup versé d'argent dans la garde soldée. Dites ce mot-là à *qui de droit*, et réfléchissez-y vous-même, mon cher comte. *Vale et me ama.*

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Mercredi, 19 janvier 1791.

Je viens de voir une lettre de la reine en réponse à votre note d'hier. Au lieu de vous en dire le contenu, j'aime mieux que vous veniez demain matin chez moi, et vous la lirez. — Dites-moi seulement à

quelle heure vous viendrez, et soyez exact, car, outre que j'ai demain plusieurs affaires, il faudra que je fasse dire au Toulousain de se rendre chez moi à l'heure que vous m'aurez indiquée. — Bonsoir, mon cher comte.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE MIRABEAU.

Judi, 30 Janvier 1791.

Je ne sais ma foi pas ce que c'est que tout cela, mais j'imagine que le tout part du comité de La Rochefoucauld. Si vous voulez, nous nous verrons ce soir, mais ce ne pourra pas être avant onze heures; je crois même qu'il est nécessaire que nous causions. Le fait est qu'il faut promptement convenir d'une marche pour l'Assemblée, et la suivre sans souffrir qu'on s'en écarte lorsqu'une fois elle aura été adoptée. Vous savez que les quatre comités se sont réunis, et qu'ils sont fort inquiets de l'affaire ecclésiastique, qui, en effet, prend une mauvaise tournure; ils ont dû se rassembler encore ce matin, et je ne sais à quoi ils se seront décidés.

Bonjour, vous connaissez tout mon attachement. A ce soir, à onze heures.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE MIRABEAU.

Vendredi, 31 Janvier 1791.

Je vous ai attendu hier au soir, et j'ai été fâché de ne pas vous voir, j'avais plusieurs choses à vous dire;

au surplus, ce sera pour ce soir, mais mandez-moi si vous viendrez. Je vous envoie un billet que je reçois dans le moment: cette affaire s'embrouille à chaque instant; et si nous ne convenons pas d'une marche à suivre, tout ira de travers. Voyons-nous donc et convenons de nos faits.

Je crois que vous pouvez avoir bien beau jeu ce matin à l'Assemblée, mais j'aurais bien voulu prévenir du sens dans lequel vous parlerez, si vous parlez; en un mot, j'aurais bien désiré savoir ce que vous ferez.

J'ai reçu hier des lettres de Rome qui m'annoncent enfin à peu près ce que le courrier me rapportera. Le pape demandera un plan de conciliation aux évêques, et ne décidera rien en attendant leur réponse; il exhortera le roi à suspendre l'exécution des décrets jusqu'à ce que l'on se soit entendu sur les articles qui peuvent faire difficulté.

Répondez-moi un mot, je vous en prie, et soyez bien sûr de tout mon attachement.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Samedi, 22 Janvier 1791.

J'ai été bien aise, mon cher comte, de vérifier l'assertion de M. de Valence, parce que, de ma nature, je n'aime pas à être pis-aller, et ne me trouve pas tout juste coupé pour l'être. M. de Valence n'a jamais été nommé, ni rien qui en approchât. Il a eu neuf voix,

comme M. Boucher d'Auvergne huit, comme M. de La Borde sept, et l'on n'a pas même calculé ces voix perdues. Les seuls scrutateurs en ont fait le relevé par curiosité. Croyez un peu moins vite les noirs quand il s'agit des blancs, *et vice versâ*.

Je n'ai point été chez M. de Montmorin hier, parce j'avais et de l'humeur et besoin de travailler. J'aurai ce matin dans les mains la correspondance de Valenciennes, et je verrai ce qui vous y intéresse. Hier je trouvai Talon chargé de me gronder, et comme un tel mentor est un peu mascarade pour moi, je me plaignis en moi-même de ce que vous me connaissiez assez peu, ou plutôt de ce que vous rendiez assez peu de justice à mon dévouement, pour imaginer qu'un autre organe pût vous valoir auprès de moi. La vérité sur cette petite pédanterie, mon cher comte, est que je n'ai encore rien de net au monde que mon cabinet de livres, lequel est déjà d'une assez grande valeur; que les cinquante ou soixante articles éminemment beaux et rares qui peuvent y manquer encore, y porteront dix fois leur valeur intrinsèque; qu'en ce sens certains livres valent plus pour moi que pour la plupart des amateurs, et qu'au fond ma dépense en ce genre est économique et productive. Voilà, mon cher comte, ce qu'un peu de réflexion vous dira, et ce qui n'empêche pas que je ne sois reconnaissant du moment d'humeur que vous avez eu à cet égard et qui ne peut être fondé que sur l'intérêt que vous me portez. Au fond, il m'est très-évident que l'on cherche à se passer de moi, et même que l'on peut fort

bien s'en passer dès qu'on vogue du jour au jour, et que l'on ne veut pas suivre un plan, s'endormant sur ce bel axiome qu'il ne faut entreprendre que ce qu'on peut avec les instruments qu'on a. Or, je vous l'ai déjà dit bien des fois, je puis m'abstenir de servir, mais je ne pourrai plus de ma vie servir contre. Il faut donc que je pense à une sorte de retraite, et je ne pouvais pas mieux la fonder que sur ce qui sera encore ma première jouissance, si les événements tournent mieux que je ne crois. Vendre ma bibliothèque pourra donc m'être fort utile, la garder me sera très-doux. Mes achats de livres, sous ce double aspect, ne sont rien moins que fous. Mais voilà une explication qu'en vérité je ne prendrai pas la peine de faire à M. Talon. Bonjour, mon cher comte. *Vale et me ama*.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Samedi, 22 janvier 1791.

M. de Valence m'a dit qu'il avait été élu commandant de bataillon, et qu'il avait refusé. Le vicomte de Noailles, encore hier au soir, a répété devant moi la même chose.

Voilà les noirs qui ont été mes auteurs sur cette affaire. Je n'avais pas besoin de cette circonstance de plus pour connaître l'envie et la malveillance qu'on exerce contre vous, et, dans cette occasion comme sur tous les faits, je croirai ce que vous me dites par préférence.

Hier, en sortant de chez M. de Montmorin, je rencontrai M. Duquesnoy qui, après avoir dit ce que contenait le billet que je vous avais écrit, entreprit de m'engager à vous donner des facilités pour l'acquisition de cette campagne. Vous lui en avez donc parlé, car moi je n'en ai ouvert la bouche à qui que ce soit. Alors je répondis qu'il valait mieux pour vous, dans six mois, acheter Versailles qu'une baraque à présent. Sur cela survint Talon qui appuya dans mon sens, et parla de la somptuosité de vos acquisitions en livres. Depuis, tout le monde m'en a parlé.

Songez, mon cher comte, qu'ostensiblement je suis trop lié avec vous, pour que cela ne conduise pas vers moi toutes les objections qu'indiquent votre fortune connue et vos dépenses qu'on n'explique pas. — Ainsi, pour moi et pour vous, il y aurait de votre part des égards à propos, à n'offrir en ce genre qu'une faible prise à des conjectures dont plusieurs peuvent être désagréables pour moi.

Voilà l'explication de beaucoup de choses. Je n'avais pas besoin de me servir de Talon, je ne l'ai pas fait, je saurai toujours m'adresser directement à vous. Vous voyez que je le fais à présent, que je l'ai fait hier, et ce sera toujours, à ce que j'espère, ma manière avec vous. J'aurai celle-là ou aucune, car je n'en adopterai jamais de mixte.

Bonjour, mon cher comte, au plaisir de dîner avec vous aujourd'hui.

Ces deux billets sont relatifs aux dépenses exagérées qu'on accu-

sait Mirabeau de faire. Le comte de La Marek craignait que ces dépenses ne révélassent les relations de la cour avec Mirabeau, et ne fissent ainsi du tort à tous les deux dans le public.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE MIRABEAU.

Lundi, 24 janvier 1791.

Il y a deux heures que je retiens votre homme sans pouvoir trouver un moment pour vous répondre.

Je commence par ce qui concerne la retraite des ambassadeurs et ministres. Je crois qu'elle devrait être proportionnée au temps qu'ils auraient été employés, et à l'importance des services qu'ils auraient rendus. Quoi qu'on en dise, on se ruine dans cette carrière, j'en suis la preuve, et on s'y ruinera désormais encore davantage, si l'on veut faire son métier. Mais, pour se conformer à l'esprit de mesquinerie qui paraît régner, il me semble qu'on pourrait fixer douze mille livres à ceux qui ont occupé pendant cinq ou six ans les quatre grandes ambassades. Dix mille livres pour les autres ambassadeurs, après avoir été employés au moins quinze ou vingt ans dans la carrière politique. Huit mille livres pour ceux qui auraient occupé les places de ministre aux principales cours où nous n'avons pas d'ambassadeurs, aux cours inférieures comme celles du Rhin, les petites cours d'Allemagne comme la Saxe, la Bavière, etc. Et enfin, trois mille livres aux secré-

taires d'ambassade qui auraient été chargés d'affaires, et auraient servi quinze ou vingt ans.

Le second article me paraît bien; mais il faut mettre beaucoup de mesure avec les Suisses; il ne faut pas oublier qu'ils nous ont redemandé des gens condamnés chez eux, et qu'au lieu de les leur rendre nous les avons fêtés et gardés soigneusement pour faire du bruit ici; il faudrait que l'article qui les concerne fût fait plus moelleusement.

Quant au troisième, je ne sais pas pourquoi le comité diplomatique en parlerait; c'est à celui qui sera chargé des dispositions militaires à s'en occuper. Il y a un grand inconvénient à faire rentrer les régiments allemands dans l'intérieur; cette marque de méfiance les indisposera, et on mettra M. de Bouillé au désespoir. Quant aux officiers, il ne faudrait pas, je crois, de dispositions générales; il y en a plusieurs parmi eux qu'on insulterait sans raison, et le résultat le plus certain serait de faire vaquer des places qui seraient remplies, Dieu sait comment.

Nous causerons ce soir de la note pour Duquesnoy. J'ai vu ce matin Talon, Sémonville et Clermont; ce dernier sera chez moi ce soir à dix heures.

Je vous renouvelle l'assurance de mon inviolable attachement.

Songez surtout à l'envie qu'on a de faire vaquer des places militaires pour profiter du moment, se faire des créatures, et peut-être pis.

LE C^{te} DE LA MARCK AU C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU.

Paris, 26 janvier 1791.

J'ai tardé longtemps à vous écrire, monsieur le comte, parce que je n'avais rien de décisif à vous mander, et que je ne puis aller plus vite que les gens de ce pays-ci, qui marchent très-rapidement lorsqu'il est question de leurs intérêts, mais très-lentement lorsqu'il s'agit de ceux des autres.

Dans ma dernière lettre, je vous annonçais que M. Talon demandait une audience du roi et un nouveau trésorier de la liste civile avec lequel il pût s'entendre. On lui a accordé tout cela depuis quinze jours, et depuis lors seulement on a mis quelque activité à suivre les mesures déterminées dans le grand plan, quoiqu'il s'en faille encore beaucoup que la machine soit entièrement organisée.

Je vais d'abord vous rendre compte de l'audience accordée à M. Talon. Je l'avais préparée, sur la demande de M. de Montmorin qui, pouvant y être présent, préféra de n'y point assister. Elle a duré plus d'une heure, pendant laquelle M. Talon a parlé longuement de tout ce qu'il disait avoir fait depuis deux ans; mais le chapitre de ses intentions a été certainement plus long que celui de ses services réels: il s'est montré très-fatigué de M. de La Fayette et très-animé contre lui. Il demanda que M. Randon de La Tour fût définitivement confirmé dans le poste de trésorier de la liste civile, espérant apparemment de lui plus de facilités pour les dépenses qu'il

aura à faire. Il fit enfin au roi de grandes protestations de zèle et de dévouement à son service, que son propre intérêt dans cette circonstance rendait sans doute très-sincères.

Le roi, dans cette audience, a montré sa bonhomie et sa brusquerie ordinaires. La reine, qui y est venue, a été au contraire pleine d'esprit, de tact, de jugement et de grâce : elle y a même apporté un peu de cette réserve mesurée que nous lui avons, vous et moi, souvent recommandée, et qui est si nécessaire à sa situation actuelle. L'effet de cette conférence a été excellent, à en juger du moins par les effusions de satisfaction de M. Talon en en sortant.

Je viens maintenant à l'état où se trouve le plan. — Aucun voyageur n'est encore parti. — L'atelier des ouvrages n'est point établi. — On a à peu près renoncé au concours des autres ministres, les choix détestables imposés par M. de La Fayette rendant ce concours ou impraticable ou dangereux. — On n'a encore déterminé aucune attaque régulière contre l'Assemblée nationale. — L'atelier de police (vous savez que M. Talon et M. Sémonville en sont chargés) commence cependant à marcher : quelques machinations sont déjà en mouvement, plusieurs folliculaires sont gagnés, et depuis quelques jours on fournit des comptes rendus, sur l'exactitude desquels toutefois je me tiens en garde. Tel qu'il est, cet atelier, dont l'objet est de diriger l'opinion publique dans Paris, absorbera des sommes immenses, et ce résultat est ce qu'il présente dans ce moment de plus

certain. Il ne faut pas se dissimuler que les gens qu'on emploie à cette œuvre sont poussés par l'espoir de se gorger d'or, mais les sacrifices en ce genre importeront peu, si le résultat définitif est bon. Je ne puis, du reste, que répéter avec vous, monsieur le comte, que le plan, parfait dans la théorie, sera bien difficile à exécuter.

Je vais maintenant vous rendre compte de notre situation actuelle, en ce qui concerne les choses et les hommes.

L'Assemblée nationale en masse est certainement moins démagogique qu'elle ne l'était il y a deux mois; mais on s'en aperçoit peu, parce que, si même la majorité des députés avait changé d'opinion, elle se trouverait liée par les principes qui ont été posés, et devant les conséquences desquels on n'ose plus reculer. L'embarras que donne à l'Assemblée le décret sur le serment des ecclésiastiques fonctionnaires publics est cependant très-évident. On voudrait bien n'avoir pas ordonné ce serment, que ceux-là même qui le prêtent regardent comme inutile, et les comités, à défaut de l'Assemblée, ne cherchent qu'à déguiser, qu'à graduer une rétractation que personne n'ose avouer. On avait supprimé toute explication, et l'on a donné des explications. On avait refusé de déclarer qu'on n'entendait point toucher au spirituel, et l'Assemblée a presque fait cette déclaration. Les ecclésiastiques fonctionnaires publics, qui continueraient leur ministère après le refus de serment, devaient être poursuivis comme perturbateurs. A présent, on les invite à remplir leurs fonctions

jusqu'à ce qu'ils soient remplacés. On a obtenu moins de serments qu'on ne pensait : il y a des villes où tous les ecclésiastiques l'ont refusé ; en Alsace surtout, on montre une grande résistance. Je crois qu'un gouvernement habile tirerait parti de la situation où se trouve cette province, s'il savait y échauffer et y soutenir *sous main* les mécontents. Une résistance marquée, sur un point, trouverait bientôt des imitateurs sur un autre. Une pétition en ferait naître d'autres, et, comme il faut, avant tout, que l'Assemblée ne termine pas sa carrière d'une manière triomphante, et que la royauté est perdue sans ressource si l'on n'obtient pas ce succès, je crois qu'on y parviendrait plus sûrement par ce moyen que par tout autre.

La Provence est dans un état précisément opposé à celui de l'Alsace, c'est-à-dire que la folie démagogique y est poussée à un point dont on ne peut plus calculer les suites. Mais la situation si différente de ces deux provinces a cela de commun, qu'elle peut produire les mêmes effets. M. de Mirabeau, quoiqu'il refuse d'en convenir, n'a presque plus aucune influence en Provence, et je le regrette, car, si la manie de rechercher la popularité ne le quitte pas, ou si elle lui revient, je préférerais qu'il l'exerçât sur un théâtre éloigné plutôt qu'à Paris, où tant de matières inflammables sont rassemblées.

Les Jacobins se soutiennent, quoi qu'on en dise : on les croit plus tempérés ; moi, je les crois seulement un peu fatigués. Ils boudent leurs chefs, qui, de leur côté, jouent jeu serré plus que jamais. Il me semble

qu'on croit trop que le succès tient uniquement à détrôner ces hommes : on ne voit peut-être pas assez que c'est par les choses et sur les grandes masses d'hommes qu'il faut agir.

M. de La Fayette est toujours dans la même position, c'est-à-dire nul et dangereux, sans puissance pour le bien, mais non sans la volonté et les moyens de nuire. Il tire sa principale force de ce que personne n'a un intérêt immédiat à le renverser, de la difficulté qu'il y aurait à s'accorder sur ce point, et beaucoup aussi de ce que, tout mauvais qu'il est, les hommes qui l'attaquent ne sont pas meilleurs.

Je dois maintenant vous faire connaître pourquoi je doute du succès d'un plan dont vous-même avez reconnu l'habileté et la profondeur. D'abord, c'est parce qu'il est trop compliqué, ainsi que vous l'avez remarqué, monsieur le comte ; on dirait qu'il est fait pour d'autres temps et pour d'autres hommes. Le cardinal de Retz, par exemple, l'aurait très-bien fait exécuter ; mais nous ne sommes plus au temps de la Fronde. En second lieu, pour jouer très-habilement à travers des chances très-dangereuses, quels sont nos moyens ? Notre unique ressort est M. de Montmorin, c'est-à-dire l'homme le plus faible que je connaisse. Il a de bonnes intentions, il n'est pas sans esprit ; mais voilà tout : il n'a ni activité, ni fermeté, ni conception, ni habileté. Il est à présent à côté de M. de Mirabeau ; mais, entre ces deux hommes, il reste un grand vide qui n'est rempli par personne. Par-dessus tout cela, M. de Mirabeau voudrait concilier la

volonté apparente de servir avec l'inaction, pousser les autres et se tenir en arrière, avoir le mérite du succès et ne pas mettre sa popularité à de trop fortes épreuves. Il ne faut pas s'y tromper : cet homme trouve dans son esprit, dans sa défiance, dans ses défauts même, des *à parte* de finesse, par lesquels il échappe souvent à la plus exacte surveillance. Je dois cependant lui rendre la justice de dire qu'il montre toujours d'excellentes dispositions, et qu'il met une grande suite dans ses conférences avec M. de Montmorin. Je continue à voir celui-ci très-souvent. J'y suis porté par l'intérêt des affaires, mais aussi, je dois le dire, par la confiance qu'il me témoigne et qui a vraisemblablement, en partie, sa source dans les conjectures qu'il forme sur mes relations avec les Tuileries, dont cependant je ne lui ai point parlé. Il m'a montré la lettre qu'il vous a écrite concernant les découvertes qu'il aurait faites sur les démarches secrètes du cabinet de Berlin contre celui de Vienne. Il rencontre dans ce moment-ci de très-mauvaises dispositions contre lui dans le comité diplomatique de l'Assemblée : MM. de Lameth, Fréteau et Menou, qui en font partie, l'attaquent vivement. Ces gens-là, qui voient toujours ou qui ont intérêt à voir comme le peuple ignorant, créent des armées contre la France, sur les bords du Rhin et sur toutes nos frontières, et, après avoir fait des rêves, ils se plaignent que le gouvernement n'est pas bien informé.

Je crois que M. de Montmorin aurait dû communiquer plus tôt au comité diplomatique la lettre de

l'empereur, prendre le ton de la satisfaction, et déterminer, par cette première impulsion, non-seulement l'opinion publique, mais l'opinion qu'il a intérêt de donner lui-même à une Assemblée défiante, vaniteuse et ignorante. Il ne l'a pas fait ; j'ai pris la liberté de l'en blâmer, et c'est, en partie, à ma sollicitation qu'il a fait connaître cette lettre, après avoir perdu l'avantage d'une prompt communication. Au reste, M. de Montmorin est lent par indécision, lent par faiblesse, lent par paresse. Ces défauts tuent sa bonne volonté et annullent ses bonnes intentions.

M. de La Fayette a aussi concouru, par les pratiques les plus odieuses, à augmenter les défiances contre l'empereur, et par conséquent contre la reine. Il a fait répandre sourdement qu'il fallait s'occuper d'une souscription pour armer contre les projets menaçants du dehors. M. de Mirabeau a promis de déjouer cette tentative par les Jacobins, et on dirigera vers le même but les moyens de police qui sont entre les mains de MM. Talon et de Sémonville. M. de Montmorin cherche le moyen de faire enlever les papiers du juif Ephraïm, qui répand ici de l'argent, et dont les menées sont fort dangereuses.

M. de Mirabeau a été élu chef de bataillon, et, trois jours après, membre de l'administration du département ; il a accepté ces deux places, sauf à renoncer plus tard à la première. Il cherche maintenant à être élu procureur-syndic du département. Sa popularité s'est réellement accrue depuis quelque temps, cela m'inquiète ; si jamais il désespère du gouvernement,

et qu'il place sa gloire dans la popularité, il en sera insatiable. Et vous savez comme moi, monsieur le comte, ce que c'est que la popularité dans un temps de révolution.

Tout ceci me cause un grand découragement, monsieur le comte : je suis chaque jour plus dégoûté de ce pays-ci, de ses hommes, de ses lois, de ses mœurs. Le roi est sans la moindre énergie ; M. de Montmorin me disait l'autre jour tristement que, lorsqu'il lui parlait de ses affaires et de sa position, il semblait qu'on lui parlât de choses relatives à l'empereur de la Chine. J'agis à la vérité ici par dévouement pour la reine, et par le désir de mériter son approbation ; aussi, tout ce que je viens de dire ne sert qu'à faire mieux ressortir la triste destinée de cette malheureuse princesse. Comme femme, elle est attachée à un être inerte ; comme reine, elle est assise sur un trône bien chancelant. L'intérêt qu'elle est faite pour inspirer à toute âme honnête est seul capable de me faire supporter les embarras et les dégoûts de la ligne de conduite qui m'est imposée, et qui n'offre que des dangers sans gloire. Un faible rayon d'espérance lui a fait adopter les derniers moyens proposés : elle sent parfaitement bien l'insuffisance de M. de Montmorin, mais elle sent également qu'elle n'a pas le choix d'un autre, et, se prêtant à tout, cédant à la force invincible qui l'entraîne, elle et le royaume, elle est pour M. de Montmorin telle que vous désireriez vous-même qu'elle fût.

J'ai proposé à M. de Montmorin, qui l'a accepté avec empressement, de prendre le prétexte du

départ de ma sœur Starhemberg, qui retourne à Vienne, pour l'accompagner jusqu'à Strasbourg, et avoir ainsi l'occasion, en allant et en revenant, de voir M. de Bouillé à Metz. J'aurai du roi une lettre dans laquelle il invitera M. de Bouillé à mettre toute confiance dans ce que je lui dirai, et à m'en témoigner également de son côté. Je connaîtrai par ce moyen sa position, la disposition des troupes sous ses ordres, ses craintes, ses espérances, la situation de toute la frontière, c'est-à-dire que nous en apprendrons plus l'un et l'autre en trois heures de conversation que par la correspondance la plus développée qui, en ce moment, ne serait pas sans danger.

Avant de partir, je prendrai les ordres de la reine, et me concerterai avec elle pour savoir ce qu'il lui convient que je dise d'elle et de sa part à M. de Bouillé.

Cette course, qui aura lieu dans huit jours et qui en durera autant, m'ôte, monsieur le comte, la possibilité d'aller près de vous aussitôt que je le désirerais. Je vous prie de m'indiquer le moment où il vous conviendra que je me rende à Bruxelles, après mon retour de Strasbourg.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE MIRABEAU.

Jeudi, 27 janvier 1791.

Je suis bien fâché de la raison qui vous a empêché de venir hier au soir; j'espère qu'elle n'aura pas de suite, mandez-moi comment vous vous trouvez ce matin. Je ne sais à qui il faut remettre la note pour les journalistes; il me semble que c'est à Talon ou à Julien; je l'enverrai dans la matinée à l'un ou à l'autre; je vais en faire faire une copie que je vous remettrai ce soir; vous savez que c'est le *Bulletin de Paris*. S'il est bien fait, il pourra être intéressant. Il me semble que les choses ne vont pas mal; il faut du courage, de la sagesse et plus que de l'esprit. Avec vous, je suis sûr que nous ne manquerons de rien. Vous connaissez tous les sentiments que je vous ai voués, soyez bien sûr que c'est pour la vie.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Vendredi, 28 janvier 1791.

J'ai attendu en vain votre réponse hier au soir, mon cher comte, et cependant vous ne vous êtes pas couché tout de suite, car mon secrétaire vous a rencontré sortant de chez l'archevêque. Venez-vous ce matin, ou vais-je chez vous? ce que je ne pourrais qu'un peu tard, parce que, plus aveugle, je suis dans

les remèdes. Je sortirai cependant, car, outre qu'il me faut et vous embrasser et causer avec vous, le Montmorin m'attend ce matin. Un mot décisif donc, et aimez-moi.

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU C^{te} DE LA MARCK.

Vendredi, 28 janvier 1791.

Quoique j'eusse recommandé à de me renvoyer la lettre dans la soirée, je ne l'ai pas encore reçue. Je montais en voiture pour aller chez lui, lorsque j'ai reçu votre billet. Je ne prends que le temps de vous répondre. De là je passerai chez vous. Si vous venez à l'Assemblée, j'irai vous y chercher. J'ai à vous parler sur un autre objet.

J'ai agi hier pour la présidence; j'espère que nous aurons une centaine de voix du côté droit. Adieu.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Dimanche, 30 janvier 1791.

Enfin, vous voilà président, et déjà je voudrais que vous ne le fussiez plus, car vous voilà muet pour quinze jours. Choisissez, de mardi ou de mercredi, pour dîner chez moi avec nos gens polis (1). Si vous n'allez à l'Assemblée qu'à neuf heu-

(1) MM. Talon et de Sémonville, dirigeant la police.

res, je passerai demain chez vous avant cette heure-là, ou bien dites-moi quand vous irez chez le Montmorin, et je prendrai ce moyen de vous voir.

Votre rapport sur le tabac me paraît avoir un grand succès; mais qu'en diront la Flandre et l'Alsace? — Je vous demande une fois votre loge.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Lundi, 31 janvier 1791.

Je n'irai à l'Assemblée qu'à neuf heures et quart, mon cher comte, et il est absolument nécessaire que je vous voie. Nos *pupilles* (1) s'endorment dans une inertie très-périlleuse, et le Montmorin est aussi trop gavache avec eux. — Nous dînons chez vous mercredi; vous trouverez Talon insupportable de tyrannie, mais aussi bien justement découragé par leur conduite. Disposez de la loge du président le jour et les jours que vous voudrez, et même aujourd'hui, car elle est libre, mais il faudrait que je le susse bientôt. — Bonjour, mon cher comte.

(1) Le roi et la reine.

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU C^{te} DE LA MARCK.

Lundi, à trois heures et demie, 31 janvier 1791.

Je voulais passer chez vous aujourd'hui, mon cher comte, je n'en ai pas eu le temps. Si j'avais prévu que vous vinssiez chez moi, je me serais arrangé pour m'y trouver.

J'ai eu réponse hier au soir. On me mande qu'on vous verra cette semaine: nulle réflexion sur votre voyage (1). On ajoute que vous pouvez être tranquille sur votre lettre, qu'elle est brûlée ainsi que toutes les autres: ce sont les propres mots; ainsi, il n'y a plus d'inquiétude à avoir.

L'inquisition odieuse faite l'autre jour par les Jacobins, à Versailles, me paraît avoir produit indignation. On croyait utile de la faire connaître à Talon et à Sémonville; mais on a su depuis qu'ils en étaient instruits. Je ne vois pas trop ce qu'ils peuvent faire à cela. Adieu, je vous embrasse.

(1) Le voyage que le comte de La Marck allait faire à Strasbourg, et dont l'archevêque avait entretenu la reine en lui demandant une audience pour le comte.

LE MARQUIS DE LA FAYETTE AU C^{te} DE MIRABEAU.

Mardi, 1^{er} février 1791.

M. de La Fayette désirant causer avec M. de Mirabeau sur plusieurs objets, l'engage à vouloir bien ve-

nir déjeuner chez lui demain avec M. Emmery, qui se charge de ce billet. Il le prie d'agréer ses compliments.

Si M. de Mirabeau n'était pas libre demain matin, M. de La Fayette prendra l'heure qui lui conviendrait davantage et le rendez-vous dont il conviendra avec M. Emmery.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Mercredi, 2 février 1791.

Pellenc vient de me communiquer le billet de Gilles-César. — Point de doute, il faut accepter la conférence proposée. Mais, en même temps, vous pensez qu'il faut marquer publiquement les avances de ce grand homme d'une nation trois fois légère et étourdie. En cela, comme en toute autre chose, disposez de moi.

La Fayette, en venant chez moi, c'est venir chez vous.

Je vous adresse ceci à l'Assemblée, pour que vous puissiez charger tout de suite Emmery de la réponse qu'il vous conviendra de faire à La Fayette.

Nous nous verrons à dîner. Amenez Frochot, si cela vous convient, et si vous ne croyez pas que cela gêne les Talon, Sémonville et Duquesnoy.

LE COMTE DE MIRABEAU A M. EMMERY.

Mercredi, 2 février 1791.

J'ai bien calculé, mon cher Emmery, l'entrevue qui m'est proposée, et je l'ai calculée dans tous ses rapports avec la chose, et non avec moi. La position des affaires et des hommes qui les influencent est telle qu'un de ces hommes quelconque ne peut pas se refuser à une conférence avec M. de La Fayette. Mais il importe à lui comme à moi que cette conférence ait des témoins assermentés, si je puis parler ainsi, par leur position et leur caractère. La Marck est mon ami intime, et je n'ai, ni ne dois, ni ne puis avoir un secret pour lui. Je vous aime tendrement, et je vous estime de toute mon âme : venez avec M. de La Fayette, à l'heure de demain que vous voudrez, chez La Marck, et certainement nous nous entendrons facilement sur ce qui est d'intérêt général. Le reste aurait l'air de désertir un parti, et la vérité est que je n'en ai ni n'en veux avoir que celui de la paix publique et de l'ordre social. Si vous vous chargez, mon ami, d'arranger la conférence sous le mode que je vous propose, ceci vous servira de lettre de créance ; sinon je répondrai dans ce sens à M. de La Fayette.

Ces trois billets se rapportent à la dernière tentative faite pour rapprocher M. de La Fayette du comte de Mirabeau. La conférence dont il est question ici eut lieu chez M. Emmery, le 8 février, parce que, ce jour-là, le comte de La Marck était déjà parti pour Strasbourg.

CINQUANTIÈME NOTE

DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR,

SUR LE DÉPART DE MESDAMES, TANTES DU ROI.

3 février 1791.

Je crois devoir soumettre à la reine quelques réflexions sur une démarche du roi, dont le voyage de Mesdames ses tantes lui fournirait le prétexte, et qui serait capable de lui assurer, non-seulement une très-grande popularité, mais une foule d'autres succès. Ce serait que Sa Majesté demandât de fixer par un décret quel est son pouvoir sur les membres de sa famille. Quelques développements feront connaître ma pensée, la chaîne des idées qui m'ont conduit à ce résultat, et les conséquences qui en naissent.

Le voyage de Mesdames n'est pas seulement périlleux pour elles (1), il peut être cause de mille dangers pour Leurs Majestés. Les malveillants feront regarder ce départ comme le présage certain de celui du roi, et les factieux y trouveront le prétexte d'une nouvelle agitation populaire. Si Mesdames sont arrêtées sur les frontières, on se servira de l'éclat de cet événement pour aigrir de plus en plus l'opinion publique contre la cour, et les amis de l'ordre perdront

(1) Mirabeau avait merveilleusement deviné le danger et les inconvénients du départ de *Mesdames*, qui, comme on le verra, furent arrêtées à Arnay.

beaucoup de terrain avant qu'ils aient pu détruire cette nouvelle source de calomnies. Si le voyage est beaucoup moins long, et qu'on ramène Mesdames de très-près, la commotion peut se porter jusqu'au château, et, quand on habite un toit de chaume, il est permis de craindre ou la tempête ou l'incendie. Dans tous les cas, le peuple de Paris ne verra point avec indifférence un voyage qui ôte un million de rentes à la consommation de la capitale, et son inquiétude annoncera de nouveaux orages. Je faisais ces réflexions sur cet étrange départ, lorsque je me suis demandé d'abord pourquoi le roi ne s'y opposait pas ; — ensuite, quel droit aurait-il de s'y opposer, et enfin pourquoi Sa Majesté ne prendrait-elle pas des moyens, non-seulement pour annoncer qu'elle n'a point de part à ce voyage, mais pour en changer les périls en succès ?

J'aurais certainement opiné dans le conseil pour que le roi défendît à ses tantes de partir, autant qu'il était en son pouvoir. Sa Majesté, n'eût-elle présenté que l'intérêt du peuple à conserver les grands consommateurs dans la capitale, aurait acquis par cela seul une immense popularité, et cet ordre aurait été sur-le-champ imprimé dans tous les journaux.

Au défaut de cette mesure, je propose que le roi écrive à l'Assemblée pour lui déclarer qu'ayant personnellement trouvé des inconvénients dans le voyage de ses tantes, il n'a pas osé le leur défendre par la crainte d'excéder ses pouvoirs, et qu'il demande de fixer par un décret quels sont ses droits sur les membres de sa famille.

Cette démarche, qui embarrasserait certainement l'Assemblée, ne pourrait qu'être utile à Sa Majesté. L'Assemblée refuserait-elle de s'expliquer? on saurait du moins que le roi n'a point participé au voyage de ses tantes. Déciderait-on que les membres de la famille royale ne sont soumis qu'à la loi? la cour y gagnerait de n'être plus, en quelque sorte, responsable des projets des princes absents, et cet avantage serait de la plus haute importance. Enfin, accorderait-on à Sa Majesté le droit de fixer elle-même le séjour des princes de sa famille? ce décret fournirait au roi le moyen de rappeler les princes absents, ou du moins de leur ordonner de rentrer dans leur patrie. Ce premier usage d'un pouvoir qui lui serait déferé par la loi, lui redonnerait aussitôt toute la confiance de la nation; et tel prince, dont la basse popularité n'est qu'une lâche déclaration de guerre contre la cour, aurait désormais dans ses projets un autre obstacle à vaincre.

J'ai dit que l'Assemblée serait embarrassée, parce que plusieurs de ses chefs se verraient complètement déjoués. Ils hésiteraient entre un moyen de plus de faire cesser les dangers extérieurs et la crainte de condamner l'un des princes à la dépendance. Ils reconnaîtraient surtout la force du terrain dans lequel Sa Majesté se serait placée, et ils auraient la maladresse d'en paraître humiliés, comme un rival l'est toujours du succès de son compétiteur.

J'insiste sur cette mesure, parce qu'au moment de l'action d'un grand concours de moyens pour rétablir l'autorité, il importe tout à la fois de détourner

l'attention et d'endormir la défiance. La situation très-critique, d'ailleurs, où s'est mis M. de Montmorin pour servir le roi, nous donne les plus vives inquiétudes. Les Lameth ne peuvent pas se dissimuler que ce ministre n'est pas leur valet comme les autres. Ils se voient déjoués dans une foule de leurs moyens. Tout change autour d'eux, et ils en cherchent déjà la cause. Ils sont trop habiles pour ne pas reconnaître que cette résistance doit avoir un foyer, des moyens, un grand objet et des points de communication avec la cour. Leurs conjectures ne peuvent se porter que sur M. de Montmorin; aussi l'accusent-ils sourdement, en attendant qu'ils puissent l'attaquer avec éclat. Ils annoncent même sa chute assez ouvertement, et, à force de perversité, ces gens-là devinent toujours assez juste. Votre Majesté sentira combien il serait important, dans une pareille circonstance, de prendre tout à coup une mesure inattendue, qui déjouât toutes les combinaisons, ou forçât d'en commencer d'autres, comme un joueur d'échecs dérange prudemment son jeu, lorsqu'il craint un piège dont il ne peut pas même se rendre raison. On ne sait point assez quel parti l'on tirerait contre l'Assemblée d'une suite de coups de théâtre qui détourneraient successivement son attention des efforts dirigés contre elle. Après chaque changement de scène, on serait assuré d'avoir quelque repos, et notre plan, mieux affermi, surmonterait ensuite tous les obstacles.

Nous soutiendrons M. de Montmorin de tout notre pouvoir, mais il importe surtout de le seconder dans

le remplacement des membres du corps diplomatique. Il ne pourrait, sans se perdre, laisser sans exécution un décret de fixation de retraite, dont le sens n'est certainement pas équivoque, ni pour le public, ni pour l'Assemblée. Il se perdrait encore par des choix, je ne dis pas mauvais, mais douteux et impopulaires. Je pourrai communiquer sur cet objet d'autres idées à Votre Majesté. Je me borne dans ce moment à lui faire observer que l'ambassade de Vienne ne doit être donnée qu'à quelqu'un dont la reine soit parfaitement assurée, et si, avant de le choisir, on voulait me nommer celui qu'on y destine, j'aurais vraisemblablement des renseignements très-utiles à donner.

LE MARQUIS DE LA FAYETTE AU C^{te} DE MIRABEAU.

Vendredi, 4 février 1791.

Qu'est-ce qui a pu vous empêcher de venir chez Emmery? Je vous avais annoncé, et nous vous avons attendu jusqu'à l'heure où nous avons dû aller à l'hôtel La Rochefoucauld. Vous convient-il que notre rendez-vous ait lieu demain à sept heures? Je crois qu'il ne faut pas le différer.

On m'a dit ce soir qu'il se prépare une motion pour empêcher les membres de l'Assemblée d'être des directeurs de départements. Je n'ai pas de renseignements bien sûrs à cet égard, mais vous répète ce que

j'ai entendu. J'espère avoir demain le plaisir de vous voir, et vous souhaite le bonsoir.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE MIRABEAU.

Dimanche, 6 février 1791.

Je serai chez moi à onze heures. La Fayette était avec moi quand on m'a remis votre billet; j'ai d'abord eu peur, et j'ai ensuite été rassuré par le billet même, dont j'ai pu lui lire le contenu, ce qui a fait même un assez bon effet.

A ce soir : j'aurai beaucoup à vous parler.

LE C^{te} DE LA MARCK AU C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU.

Paris, 6 février 1791.

Dans ma lettre du 26 janvier, monsieur le comte, je vous annonçais qu'avant de partir pour Strasbourg, je demanderais à voir la reine; elle m'a reçu jeudi dernier, le 3 de ce mois. Dans cette audience, je me suis principalement attaché à affermir sa confiance dans M. de Montmorin. Je me suis bien gardé d'attribuer à celui-ci des qualités qu'il n'a pas, car l'inexactitude et l'erreur sont en tout, mais particulièrement dans les affaires, des bases très-fragiles; mais j'ai insisté sur l'impossibilité de se fier à un autre mi-

nistre que lui dans le conseil, et sur le dévouement dont il a donné des preuves réelles récemment, qui lui ont fait perdre une partie de sa popularité, en l'exposant aux violentes attaques des chefs jacobins. Cette insistance de ma part était d'autant plus nécessaire, que, soit que la reine se montre en effet trop réservée avec M. de Montmorin, soit timidité de la part de celui-ci, il croit toujours être traité avec froideur, et ne se sent pas assez encouragé. Je crois qu'il serait utile, monsieur le comte, que, dans votre correspondance avec la reine, vous l'engageassiez à se montrer plus ouvertement confiante envers M. de Montmorin, à le faire appeler souvent, par exemple, pour s'entretenir avec lui, sans attendre qu'il demande à la voir, ce qu'il n'ose faire qu'avec réserve, et quand il y est poussé par une nécessité presque indispensable.

J'ai fait connaître à la reine le but de mon voyage à Metz, et de celui qu'à mon retour je projette de faire à Bruxelles. Je lui ai annoncé que je partirais après-demain, et que je serais revenu ici le 18. J'espère, dans cet intervalle, recevoir de vous une lettre qui m'indiquera le moment où ma course à Bruxelles vous conviendra le mieux.

Je n'ai rien de bien intéressant à vous transmettre sur les suites du plan que vous connaissez. Vous aurez appris par les journaux le projet du départ de Paris de *Mesdames*, tantes du roi. Ce départ n'aurait probablement produit aucune sensation fâcheuse, si on avait eu soin de l'annoncer d'avance et publiquement; mais ce sont les Jacobins qui les premiers l'ont dé-

couvert; des émissaires envoyés par eux aux écuries de Versailles y ont trouvé des préparatifs de voyage et des voitures dont on effaçait les armoiries: ils n'ont pas manqué de tirer parti de cette découverte pour exciter une nouvelle agitation dans les esprits. MM. Talon et de Sémonville ont voulu, eux aussi, profiter de cet incident; ils ont prétendu qu'il dérangeait leurs plans, et l'ont pris pour prétexte de nouveaux retards dans l'accomplissement de leurs promesses, quoique M. de Montmorin leur ait déjà fait donner beaucoup d'argent. Il en résulte qu'on n'est pas encore bien avancé de ce côté, et qu'on est seulement un peu mieux averti par les bulletins journaliers de leur police.

J'ai oublié de vous dire que M. de Montmorin, pressé par M. de Mirabeau et aidé par lui, avait su se faire autoriser, au moyen d'un écrit signé par quinze des principaux membres de l'Assemblée, à faire ouvrir les lettres venant du dehors. Cela suffirait, au besoin, pour employer le même moyen à l'égard de toutes les autres lettres.

L'Assemblée vient d'adopter un décret qui causera de graves embarras à M. de Montmorin: c'est un décret, rendu sur le rapport de plusieurs comités, pour fixer les pensions de retraite des ambassadeurs et ministres plénipotentiaires. L'Assemblée nationale, c'est-à-dire les Jacobins, n'ont eu pour but que de forcer, par ce décret, la cour à renouveler une grande partie du corps diplomatique: et si M. de Montmorin résiste maladroitement, ou trop ouvertement à ce décret, il risque de perdre encore une partie de la

popularité sans laquelle il ne peut ni garder sa place, ni être utile au roi. L'Assemblée ne lui pardonnerait pas de ne pas saisir ses intentions, ou de résister à son attente. Il faudrait donc qu'il sût choisir des hommes que les Jacobins ne pussent pas attaquer, et qu'il les envoyât près de cours insignifiantes ou hostiles, afin que dans ce dernier cas les mauvais succès de ces hommes retombassent sur les Jacobins, par lesquels ils auraient été, pour ainsi dire, imposés. Mais il faudrait qu'en même temps il fit nommer des hommes parfaitement sûrs pour envoyer près des cours amies; celui, par exemple, destiné pour Vienne, doit être dévoué à la reine, et propre à mériter la confiance entière de l'empereur. C'est dans ce sens que je presse M. de Montmorin d'agir, et je lui ai bien répété que cette occasion, bien ou mal saisie, déciderait sa position dans l'Assemblée.

Quant à M. de Mirabeau, il est lancé de bonne foi, si du moins on en juge par la suite qu'il met à l'exécution de son plan. Il est très-content et très-flatté de la déférence qu'il rencontre dans M. de Montmorin, et la faiblesse de celui-ci s'amalgame quelquefois heureusement avec l'impétuosité de l'autre. Je surveille, j'étudie plus que jamais Mirabeau, et je demeure toujours convaincu qu'on pourra compter sur lui tant qu'il ne désespérera pas entièrement des Tuileries. Il ne faut pas d'ailleurs se dissimuler que cet homme, par ses talents et son audace, conservera une grande prépondérance dans une révolution exécutée par des hommes dont le caractère se rapproche plus ou moins du sien; et, quoi-

qu'il soit très-difficile sans doute de gouverner avec lui et par lui, il me paraît impossible de gouverner contre lui. Je crois donc encore qu'on a pris le parti le plus sage en s'assurant son concours.

Avant de quitter la reine, je lui ai parlé avec une grande franchise de l'orageux avenir auquel sa vie me paraissait destinée. J'ai cru qu'il était nécessaire de lui exposer la vérité sans voile, afin de donner plus d'activité à son esprit, de l'astreindre à plus de méthode et de suite dans sa conduite journalière, et de lui inspirer un peu de cette prudence de chaque instant qui lui est si nécessaire.

LETTRE OSTENSIBLE DU ROI

A M. DE BOUILLÉ,

REMISE AU COMTE DE LA MARCK LORS DE SON VOYAGE EN ALSACE.

Je profite avec plaisir, monsieur, de l'occasion que me fournit le voyage du comte de La Marck à Metz, pour vous renouveler les assurances de toute ma satisfaction, des services que vous m'avez rendus dans les circonstances difficiles où vous vous êtes trouvé. Je ne peux que vous engager à vous conduire comme vous l'avez fait jusqu'à présent, et vous prier de compter à jamais sur toute ma reconnaissance et toute mon estime.

La minute de cette lettre est de la main du comte de Montmorin.

Indépendamment de cette lettre ostensible, le comte de La Marck en avait une autre du roi, dans laquelle il avertissait M. de Bouillé qu'il pourrait avoir la plus complète confiance dans le comte de La Marck.

Le comte de La Marck, muni de ces lettres, partit de Paris pour Metz et Strasbourg le 8 février 1791, avec sa sœur M^{me} la princesse de Starhemberg.

NOTE DE M. DUQUESNOY,

MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

Paris, 9 février 1791.

ORDRE DU JOUR.

J'ai annoncé hier quelques observations de tactique, je vais les indiquer.

Nous nous occupons trop peu du soin d'influencer habituellement l'Assemblée, et il y a des hommes que nous négligeons trop.

M. d'André, par exemple, qui, à beaucoup de suite et d'assiduité dans sa marche joint des talents et des moyens; il a le genre de mérite qui nous est nécessaire; comme nous il hait les Jacobins; comme nous il veut les perdre et ramener tout à un meilleur ordre de choses. Il est impossible, il serait dangereux peut-être de lui confier l'ensemble d'un plan un peu vaste; mais on peut lui dire beaucoup de choses, et surtout de choses de détail et journalières; il est loin d'être étranger à toutes les vues d'ambition, mais surtout il a du crédit sur les *bas-côtés*, et

il est rare qu'il échoue dans une motion faite avant onze heures. Les succès amènent les succès, et le point de l'Assemblée où il se place a en lui la plus grande confiance.

J'observe à ce sujet qu'une des choses les plus importantes en tactique, est d'avoir des hommes ainsi distribués. M. d'André se met près de la tribune, et il est surtout entouré des députés de Paris.

M. Desmeuniers se met un peu plus loin, et a la même faveur.

En suivant ainsi, on trouve encore un point abandonné à lui-même sans chef et sans guide; mais assez éloigné des Jacobins.

Vers le Palais-Royal commence le point de chaleur de l'Assemblée, et c'est là où règne l'exagération.

Mais elle ne s'élève pas jusqu'au haut de la salle; le point qui est sous les galeries, et où se placent quelques amis à moi, est assez calme.

Vient ensuite 89, à qui il manque de l'énergie et des vues, mais dont la plupart des membres sont honnêtes et veulent le bien. Ils n'ont peut-être pas moins d'ambition que les Jacobins, mais ils ont une ambition plus *douce*, si on peut parler ainsi, moins active et moins perverse: on ne peut pas compter sur eux pour un mouvement, mais pour une suite de sagesse et de bonne volonté.

Après 89, vient encore une partie de l'Assemblée à peu près abandonnée et sans chef, c'est celle où se place M. Merlin, qui est bien Jacobin, mais qui n'est pas vendu aux Jacobins.

C'est un peu plus loin que se met M. Dumetz, qui, sans être une puissance, peut aider beaucoup une puissance, parce qu'il a la réputation d'un honnête homme, réputation que pourtant il ne mérite guère, si on en juge par sa vie passée.

Cette topographie de l'Assemblée n'est pas assez connue ou pas assez sentie. On ne fait pas assez d'attention qu'il faut porter toutes ses forces sur quelques points, et par là on a tous ceux qui y aboutissent. L'influence d'un homme habile, qui se place habituellement au même lieu, est immense.

MM. de Lameth l'ont bien senti; ils ont vu que depuis quelque temps nous travaillons sur les bas-côtés, ils y ont porté leur action, non pas avec succès, sans doute, mais pas tout à fait inutilement. J'ai souvent remarqué, au reste, et je ne suis pas le seul, que jamais ces messieurs ne sont aussi *aimables* que quand leur crédit baisse. Ils sentent le besoin de plaire, mais on est plus difficilement séduit qu'autrefois.

On sent déjà, et je l'ai souvent indiqué, que nous négligeons trop les hommes ayant des forces personnelles: MM. D'André, dont je viens de parler; Emery, Chapelier, Thouret surtout, dont on pourrait tirer un parti immense sur telles questions données; Beaumetz, dont le talent est grand, et qui n'a pas trop de défaveur.

Ceci tient toujours à nos idées générales; et j'y insiste parce que je suis convaincu que c'est beaucoup moins sur le détail qu'il faut opérer que sur l'ensemble. Ce n'est pas par pièces rapportées qu'il faut

agir, c'est par grandes masses, et j'en reviens encore à mon opinion que c'est à la fin qu'il faut tendre, en s'occupant infiniment des successeurs.

Après ces idées générales, sur lesquelles je prie qu'on me pardonne de revenir si souvent, parce que je crois que c'est à leur adoption que tient le salut de la chose publique, je dirai un mot des objets à l'ordre du jour actuel.

Ce sont les impositions; les impositions qui seront l'écueil de tout système trop populaire, parce que le premier désir du peuple est de ne pas, ou de peu payer. Je n'ai pas assez de données pour déterminer la juste proportion à établir entre l'imposition territoriale et les autres, mais il est établi dans l'*opinion* (et l'*opinion* est puissante) que notre imposition foncière est trop forte, trop disproportionnée avec le produit de nos fonds. Je crois que les craintes à cet égard sont exagérées; mais elles existent, et c'est beaucoup. M. Duport peut avoir raison de vouloir supprimer les entrées des villes, je consens à le seconder; mais, en augmentant de cinquante ou soixante millions notre impôt foncier, on se met dans l'impossibilité de le recouvrer. Si cette mesure est dans le système général, à la bonne heure, mais il faut le dire.

Le tabac est ajourné, je pense, au moins jusqu'à lundi.

Mais il y a deux objets dont je dois parler.

1^o Dans des notes antérieurement remises, on a paru désirer que l'Assemblée établît un commissaire du roi par tribunal criminel. M. Duport est de cet avis, et le proposera. Je m'en suis occupé déjà dans l'As-

semblée, et je suis convaincu que l'augmentation de dépense sera le seul obstacle qu'on rencontrera, mais il est facile de le lever, surtout en prévenant un peu les noirs. Je prie qu'on s'en occupe, mais il faut prendre garde qu'ils ne défendent cette opinion; il suffit qu'ils se lèvent pour former la majorité.

2° On a vu avec quelle défaveur ont été accueillis aujourd'hui les articles proposés par le comité féodal, pour les exceptions du droit de troupeau à part, au profit de la ville de Paris. On a vu quel peu de succès a eu hier M. Robespierre en parlant de la capitale; l'Assemblée commence à la craindre moins; je prie qu'on pèse aussi cette observation, dont on peut et on doit tirer quelques maximes pratiques.

Cette Note, la seule de ce genre qui se soit retrouvée dans les papiers de Mirabeau, doit avoir fait partie d'une suite de notes telles que devait en fournir M. Duquesnoy, selon le grand travail de Mirabeau du 23 décembre 1790.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE MIRABEAU.

Mercredi, 9 février 1791.

Vous n'étiez pas bien avant-hier au soir, je crains que vous ne vous soyez trouvé plus incommodé hier au soir. Faites-moi le plaisir de me mander de vos nouvelles, avant d'aller à l'Assemblée.

J'avais plusieurs choses à vous dire. Calonne est arrivé dans le plus grand incognito jusqu'à quatre lieues de Vienne; il n'a cependant pas osé aller plus

loin sans savoir s'il serait reçu. On lui a fait dire qu'il pouvait se dispenser de venir jusqu'à Vienne, parce que certainement on ne le verrait pas. En conséquence, il est reparti avec sa courte honte, et après avoir fait, comme vous voyez, une belle ambassade. D'un autre côté, M. le comte d'Artois retourne à Turin, et M. le prince de Condé va à Brunswick. Il me semble que l'on pourrait tirer parti de tout ceci avantageusement pour la reine, et peut-être un peu pour le ministre des affaires étrangères, car enfin l'événement de Calonne, je l'avais presque annoncé, et cela prouve qu'on ne s'endort pas sur les relations de nos fugitifs dangereux avec les cours importantes.

Je vous avertis qu'il doit se former un comité d'une douzaine de membres de l'Assemblée, parmi lesquels se trouve une grande partie de ceux avec lesquels nous avons le dessein de former des relations; il doit s'assembler chez La Fayette, et s'occuper de diriger et terminer les travaux de l'Assemblée. Je vous dirai même qu'on compte que vous serez de ce comité, et c'est d'Emmery qu'on doit se servir pour vous y amener. Je crois devoir vous en prévenir, parce qu'il serait possible que la proposition eût lieu ce matin. Je pense bien que ce comité ne sera pas grand'chose, mais s'il se formait à moitié avant que nos relations fussent établies, il pourrait nous embarrasser, ne fût-ce que parce qu'une partie des membres sur lesquels nous aurions compté, se trouveraient déjà engagés. Je ne dis ceci qu'à vous, et je me dépêche de vous le dire, parce que je crains

qu'on ne me le confie ce matin, et qu'à présent je ne suis pas tenu au secret.

Je crois que vous feriez bien de fixer avec Malouet le jour du rendez-vous; il peut être utile que nous nous entendions, et je pense surtout qu'il faut commencer à travailler dans l'Assemblée.

Bonjour, comptez sur la fidélité de mon attachement.

Je vous dirai encore que La Fayette a des inquiétudes sur le voyage du comte de La Mark; il sait qu'il doit voir Bouillé en passant. Il a le projet d'envoyer quelqu'un à Metz, pour savoir ce qui s'y est passé.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE MIRABEAU.

Jouidi, 10 février 1791.

Mille remerciements de votre réponse à l'adresse de la municipalité, elle est très-belle et très-bonne.

Je donne rendez-vous à Malouet pour ce soir, à neuf heures et demie; si cela ne vous convenait pas, vous le lui diriez, et il n'aurait pas lieu. Je souhaite que votre œil soit en meilleur état, et que l'Assemblée ne vous ait pas trop fatigué. Si vous venez ce soir, je vous en dirai plus long sur le comité, dont l'effet serait certainement nul pour le bien, mais qui nous embarrasserait s'il était une fois formé, surtout devant l'être d'une partie des membres sur lesquels nous avons des vues.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE MIRABEAU.

Vendredi, 11 février 1791.

J'ai appris, par le bulletin de Duquesnoy, que vous n'aviez pas présidé hier; j'envoie savoir si c'est parce que vous vous êtes trouvé plus incommodé, et comment vous vous trouvez ce matin. Notre rendez-vous de ce soir tient-il?

J'imagine que vous verrez Duquesnoy ce matin; il demande réponse à sa grande note et sur M. de Luxembourg; il me semble qu'à ce dernier égard nous sommes convenus que le moyen était au moins inutile.

On va chauffer beaucoup l'affaire du tabac, ainsi que celle des entrées de Paris; il serait bien intéressant de convenir de la marche à suivre sur ces deux objets qui vont devenir, dans les mains de ceux qui les soutiendront, un moyen de popularité peu durable, mais peut-être assez considérable.

Celle du tabac est d'autant plus embarrassante, que, si l'on prend le parti d'en permettre la culture, il est certain qu'on fait un sacrifice d'environ 30 millions qu'il faudra reporter sur d'autres objets, et d'une manière beaucoup plus fâcheuse; d'un autre côté, si on interdit la culture, les commissaires ne manqueront pas d'attribuer leur non-succès à cette interdiction. Les affaires ne vont pas bien du tout en Alsace.

Quant aux entrées de Paris, l'exemple qu'on don-

nera ici sera suivi par toutes les villes, et il en résultera que les campagnes seront écrasées; en attendant, si on s'oppose aux vues que les Jacobins paraissent avoir adoptées, il est à craindre que cette opposition ne soit bien impopulaire à Paris, et ne donne aux autres une popularité qui les relèverait beaucoup.

On travaille à réveiller l'affaire du collier; on veut en occuper l'Assemblée avant qu'il soit très-peu de jours.

J'imagine que vous avez vu le rapport de la semaine; je vais l'envoyer aux Tuileries.

J'espère que nous nous verrons ce soir; vous voyez que nous aurons plusieurs objets à traiter; peut-être faudrait-il que Duquesnoy y fût, mais cela ne se pourra pas à cause de d'André, à moins que vous n'arrangiez les heures avec l'un et avec l'autre.

A ce soir, et de vos nouvelles ce matin, je vous en prie. Vous connaissez toute mon amitié et tout mon attachement.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE MIRABEAU.

Dimanche, 13 février 1791.

C'est un petit malheur d'avoir été trompé sur l'affaire du collier; je l'aime mieux même que si l'on m'avait bien instruit. Il est cependant certain qu'on a des projets, et vous en avez la preuve dans le Mémoire. Si vous n'en avez pas besoin, je vous prie de me le

renvoyer pour le rendre à la personne qu'il intéresse, que je dois voir aujourd'hui à onze heures. Je voudrais aussi que vous m'écrivissiez un billet ostensible sur cet objet, au défaut de la note que j'imagine bien que vous n'avez pas eu le temps de faire. Mais il faut que je prouve que vous et moi nous en sommes occupés. Si vous n'avez pas le Mémoire sous la main, vous pourriez me mander que vous en avez besoin pour faire la note.

La journée d'hier a été bien mauvaise pour l'Assemblée; je pense que la semaine ne vaudra pas mieux, et il est très-possible que les choses aillent beaucoup trop vite. Dans le bulletin que j'ai vu, il me paraît que vous avez fort bien présidé, fort impartialement; on se plaint cependant que vous ayez favorisé l'opinion qui a passé à l'appel nominal, et surtout que vous ayez laissé mettre aux voix, à cinq heures, le fond de la question.

Vous deviez être mort de fatigue hier au soir. J'espère que vous serez plus reposé ce soir, et que nous causerons. Vous connaissez toute mon amitié et tout mon attachement.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Judi, à quatre heures, 17 février 1791.

Je viens d'arriver, mon cher comte, fort las, car j'ai couru plusieurs nuits.

Arrangeons-nous pour nous voir ce soir, ou bien demain matin; je suis à votre disposition.

L'affaire des mines est pour ce soir à l'ordre du jour. Allez à l'Assemblée, cher comte, et faites ajourner cette grande question à jour fixe, en annonçant votre travail qui sera très-beau. Pellenc est très-bien préparé sur cela, mais il n'est pas prêt pour ce soir. — L'affaire le surprend à l'improviste.

Adieu, mon cher comte, vous savez combien je vous suis tendrement dévoué.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Judi, 17 février 1791.

J'arrive moi-même, mon cher comte, et plus sérieusement malade encore que je n'étais parti, quoique je fusse assommé. J'écris à Dupont pour ajourner les mines et minières, et il le fera. Tenez la main à ce que Pellenc soit prêt. Si vous vous mettez au lit, je n'irai vous voir que demain matin, et je m'y mettrai moi-même. Sinon, je serai dans une heure chez vous. Je vous embrasse bien tendrement.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.
Billets écrits le jour du retour du comte de La Marck de l'Alsace.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE LA MARCK.

Vendredi, 18 février 1791.

La Fayette sort de chez moi dans le moment. Il est près de cinq heures. Je serai à vos ordres ce soir après le conseil, c'est-à-dire à neuf heures un quart. Je suis bien aise que vous n'ayez pas attendu, car la séance aurait été longue comme vous voyez, mais je suis bien fâché de ne vous avoir pas vu. Ce soir, j'espère avoir le plaisir de vous renouveler l'assurance de mon bien fidèle attachement.

LE COMTE DE LA MARCK A LA REINE.

19 février 1791.

J'ai remis, par écrit, à M. de Montmorin le compte rendu de mes deux conférences avec M. de Bouillé. Il le fait copier pour le remettre au roi, et je ne manquerai pas d'en faire passer immédiatement une copie à Votre Majesté.

J'ajouterai ici seulement quelques observations qui regardent plus particulièrement la reine, et qui pourront peut-être lui être utiles.

Si je n'avais pas été depuis longtemps frappé des graves inconvénients qui résultent du manque de liberté du roi, le voyage que je viens de faire m'en

aurait fourni les preuves les plus évidentes. Dernièrement, le peuple était très-mécontent en Alsace ; il l'était au point d'être prêt à réclamer ouvertement, et par les corps provinciaux, contre les décrets de l'Assemblée qui l'oppriment. Mais tout à coup sont arrivés des commissaires désignés comme commissaires du roi, qui n'ont paru avoir d'autre mission que de soumettre cette province aux principes et aux volontés tyranniques des Jacobins, et d'y étouffer le penchant qui restait encore au peuple pour la royauté. Et c'est là ce que l'on nomme des *commissaires du roi* !

Ce que je dis de l'Alsace peut s'appliquer à la partie des frontières que j'ai parcourue. On y remarque un mécontentement général. Les corps électoraux et les administrations de département sont composés de gens honnêtes. Ces corps sentent, beaucoup mieux qu'on ne le fait à Paris, combien la marche des affaires est fâcheuse. Plusieurs ne demandent qu'à se coaliser, qu'à augmenter leur force en donnant le signal de la résistance. Mais au lieu de seconder secrètement ces dispositions, de donner de la consistance à un mécontentement vague, quoique très-général sur plusieurs points, et de changer ainsi l'opinion publique, puisque c'est l'opinion publique qu'on oppose sans cesse à la volonté et aux bonnes intentions du roi, on suit une conduite précisément opposée, et c'est le nom du roi qu'on emploie pour détruire tout ce qui serait favorable au roi. Quelle que soit sa position actuelle cependant, il est de la plus haute importance que Sa Majesté,

dans le choix des personnes à employer, ne se laisse que le moins possible forcer la main. Si elle est parfois obligée à faire des choix jacobins, elle pourrait en pareil cas recourir à un utile artifice : qu'elle nomme alors, non pas des hommes habiles comme MM. Dumas et Hérault, mais des enragés ignorants, maladroits ou incapables ; les Jacobins seront ainsi déjoués sans avoir le droit de se plaindre. Le fait essentiel avant tout est de résister aux Jacobins, puisque ce sont eux qui, non-seulement à Paris, mais aussi dans tout le royaume, forment le véritable foyer du désordre et de la démagogie. Lorsqu'on ne peut leur résister, il faut les tromper en faisant échouer leurs projets, et tourner contre eux leurs propres mesures.

Le gouvernement ne doit donc pas perdre de vue que le choix des personnes est sa plus grande affaire : c'est là qu'est la ressource d'influence pour le présent comme pour l'avenir. Si l'on ne s'attache pas à ce point, tout espoir de salut me paraît chimérique ; car les principes républicains s'affermissant, à l'aide des employés du gouvernement, amèneront inévitablement la ruine de la royauté.

Je puis dire à la reine que j'ai trouvé M. de Bouillé plein de franchise, de loyauté et animé des meilleures intentions. Il est très-important de se l'attacher de plus en plus, et surtout de le maintenir dans le poste où il est. Son découragement, qui est porté au dernier point, est un sentiment très-naturel dans un homme qui a tout à la fois le désir et l'impuissance d'être utile ; mais sa retraite, à l'approche

d'une grande crise, serait certainement une perte difficile à réparer.

Je n'ai pas cherché à entretenir M. de Bouillé plus particulièrement de Votre Majesté, lorsque j'ai vu que ses dispositions pour le roi ne laissaient rien à désirer, car on n'est pas aussi parfaitement dévoué au roi sans l'être également à la reine. Je crois néanmoins que l'espèce d'antipathie qu'a M. de Bouillé pour la cour de Vienne a dû le porter à s'exprimer avec réserve sur Votre Majesté, et cela a été pour moi un motif de me tenir dans la même mesure. J'ai pu me convaincre toutefois, par quelques réflexions que j'ai jetées en passant, qu'il serait facile de faire revenir M. de Bouillé de son penchant pour la cour de Prusse.

Pendant tout le cours de mon voyage, j'ai pu faire une observation extrêmement satisfaisante; c'est que je n'ai trouvé nulle part la moindre malveillance pour la reine. Le foyer des calomnies dont elle est l'objet est renfermé dans Paris, et je reste convaincu que, lorsque Votre Majesté aura la liberté de se montrer dans les provinces, elle y conquerra promptement la confiance des peuples.

Je viens de recevoir une nouvelle lettre du comte de Mercy. Il désire que je me rende promptement en Belgique, et que je n'attende pas, pour le faire, l'arrivée de l'archiduchesse à Bruxelles, qui doit avoir lieu à la fin du mois de mars. Je prie Votre Majesté de vouloir bien me faire connaître ses ordres à cet égard.

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU C^{te} DE LA MARCK.

Samedi, 19 février 1791.

Je ferai passer votre note, mon cher comte, elle est bien sage, bien raisonnable et pleine de vues utiles. La reine connaît sans doute le compte rendu du voyage d'Alsace; je le joins cependant à mon paquet, en priant Sa Majesté de me le renvoyer si elle l'a déjà lu. Est-ce que la conférence avec La Fayette n'a pas eu lieu? — Adieu, je vous embrasse.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE MIRABEAU.

Lundi, 21 février 1791.

Je crois qu'il y aurait de grands avantages dans ce que vous proposez, si nous étions préparés à marcher sur cette ligne, mais je ne sais si, dans l'état actuel, cette marche, adoptée brusquement et sans préparatifs, ne serait pas sujette à de grandes incertitudes, et, dans le cas d'un plein succès, je ne sais si elle ne nous mènerait pas trop loin. Quoi qu'il en soit, j'adopte entièrement le programme que vous avez envoyé, et, du reste, nous en causerons ce soir.

Bombelles n'a pas envoyé sa démission, mais je n'ai pas encore son serment; je lui ai écrit pour qu'il se décide à l'envoyer, ou à le refuser. S'il

prend ce dernier parti, il faudra bien que je prenne le mien. Bonjour, à ce soir.

ARRESTATION DE MESDAMES, TANTES DU ROI.

Lundi, 21 février 1791.

Après avoir été arrêtées une première fois à Moret près de Fontainebleau, mesdames *Adélaïde* et *Victoire*, tantes du roi, qui avaient quitté Paris le 19 février 1791 pour se rendre à Rome, furent encore arrêtées à Arnay-le-Duc, département de la Côte-d'Or, par ordre de la municipalité, qui empêcha les princesses de continuer leur voyage. Dès qu'il eut connaissance de ce fait, M. de Montmorin écrivit à Mirabeau le billet suivant :

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE MIRABEAU.

Jeudi, 24 février 1791.

Mesdames sont arrêtées à Arnay-le-Duc; le roi me demande un projet de lettre pour l'Assemblée. Voilà celui que je viens de brocher, l'approuvez-vous? — Répondez-moi tout de suite; on me remettra votre réponse chez le roi, où je vais dans le moment.

L'affaire allait être portée devant l'Assemblée nationale. Mirabeau s'adressa sans doute, par un billet qui ne se retrouve plus, au comte de La Marck, pour avoir son opinion sur cette affaire. Celui-ci lui répond :

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

A mon réveil, Pellenc me montre votre billet. Je me suis couché à quatre heures du matin. J'ai passé

la nuit à boire, mes idées peut-être ne sont pas encore bien nettes, je vous en préviens. Voilà cependant celle que j'ai sur l'arrestation de *Mesdames*, relativement à vous.

Elles s'adressent à vous; elles vous envoient Narbonne: dites cela en montant à la tribune. Annoncez-vous *leur défenseur*. Alors tout vous est facile, car aucune loi jusqu'à présent n'est contre elles. Cette marche, à mon avis, a quelque chose d'antique, de grand, de simple; vous serez éloquent, et vous tuerez les Robespierre, les Crancé, et Barnave s'il le faut. — Bonjour.

Mirabeau répliqua :

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Cela n'est pas si mal vu pour un ivrogne. Mais j'espère que nous n'aurons pas besoin de cela. Le tout est de marquer aux Tuileries une marche qui ait de la dignité et de l'utilité, et j'y suis. Bonjour, mon cher ivrogne.

Dans la séance du 24 février, le ministre de Lessart communiqua à l'Assemblée nationale le procès-verbal de la commune d'Arnay-le-Duc et une lettre de *Mesdames*. Après une discussion très-animée, on adopta la proposition du comte de Mirabeau de déclarer : « qu'aucune loi ne s'opposant au départ de *Mesdames*, il n'y a pas lieu à délibérer sur le procès-verbal de la commune d'Arnay-le-Duc. » — Le comte de Mirabeau suivit ainsi le conseil du comte de La Marck, sans cependant faire soupçonner son intelligence avec la cour par une déclaration trop franche de l'intérêt qu'il prenait aux princesses.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE MIRABEAU.

Mardi à minuit, 23 février.

C'est, en effet, l'affaire du Luxembourg qui m'a fait rentrer si tard; j'ai cru qu'il convenait que je visse le roi avant qu'il se couchât (1). J'ai été avec lui une demi-heure; il m'a dit les détails de tout ce qui s'était passé; il n'y a rien eu d'effrayant, mais le tout a été bien indécent. Croyez-vous qu'on puisse tirer quelque parti de cet événement? Pensez-vous qu'il y ait quelque chose à faire à l'Assemblée, que le roi doive écrire, ou y aller? et dans ce cas qu'écrirait-il, que dirait-il? Son projet est de sortir demain matin, et je crois que cela n'est pas mal fait; au surplus, mandez moi ce que vous pensez de tout cela: je suis bien fâché de ne vous avoir pas vu ce soir.

Les affaires du Languedoc vont se brouillant terriblement, et celles de Bretagne ne s'accroissent pas; il y a aussi du trouble en Franche-Comté; mais ce dernier est dans un autre genre: on y donne des inquiétudes sur l'entrée des troupes étrangères qui n'existent plus; au reste, les alarmes qu'on a répandues à cet égard sont calmées.

L'électeur de Mayence a prêté le palais épiscopal de Worms à M. le prince de Condé pour six semaines; c'est M. de La Tour, ci-devant colonel du régiment de Royal-liégeois, qui a fait la négociation.

Bonsoir, je vais me coucher d'assez mauvaise hu-

meur, mais je ne vous en suis pas moins fidèlement attaché.

Je rentrerai tout de suite après le conseil.

(1) M. Barnave, en blâmant avec violence, dans un discours à l'Assemblée nationale, le départ de *Mesdames*, tantes du roi, insinua qu'il était question du départ d'un autre personnage. Cette insinuation suffit pour faire courir le peuple au Luxembourg, on s'y empara de *Monsieur*, et on le força à venir s'établir aux Tuileries près du roi, pour les tenir tous les deux dans la même prison.

LE C^{TE} DE LA MARCK AU C^{TE} DE MERCY-ARGENTEAU.

Paris, 23 février 1791.

Depuis mon retour de Strasbourg, monsieur le comte, je n'ai pu voir encore la reine, ni par conséquent déterminer le jour de mon départ pour Bruxelles, où je suis très-empressé de me rendre, d'après la dernière lettre que M. de Blumendorf m'a remise de votre part.

Je joins ici une copie du compte rendu de mon voyage et de la lettre que j'ai écrite à la reine après mon retour. Vous pourrez ainsi juger et les notions que j'ai recueillies, et les conclusions que j'ai cru pouvoir en tirer. Vous penserez sans doute avec moi qu'il n'y a rien à tenter ni à espérer, tant que le roi ne sera pas libre dans le choix des personnes qu'il emploie; car, si d'autres nomment les agents du gouvernement, ce sont ceux-là qui gouvernent. Ce

qui se passe en Alsace, comparé avec ce qu'on aurait pu y tenter, offre une preuve bien évidente de ce que j'avance. Cette province était très-bien disposée pour la royauté, et trois prétendus *commissaires du roi* sont sur le point de la soumettre aux idées démagogiques. Ce nouveau triomphe des Jacobins, en leur apprenant le secret de leur force, les rendra encore plus audacieux et plus dangereux.

Ici la coalition a fait bien peu de progrès. La bonne volonté de M. de Montmorin ne change pas; mais sa faiblesse, sa lenteur, son indécision, restent aussi les mêmes. On n'a pris encore aucune mesure pour agir sur les provinces, ou même seulement pour être instruit de ce qui s'y passe. C'était là cependant qu'il fallait chercher le point d'appui à la résistance, et le contrepoids à Paris et à l'Assemblée nationale: c'était là non moins qu'à Paris qu'il fallait disposer les esprits à voir le roi voyager dans le royaume.

La police, qui a été organisée, a seule produit quelques bons résultats. Son influence commence à être sentie dans Paris: on y est mieux disposé pour le roi, on y parle moins de la reine. Mais cela ne suffit pas; on ne s'est point rendu maître de la municipalité ni du corps électoral; on a plutôt attaqué les chefs des Jacobins que les Jacobins eux-mêmes; on a déjoué de petites intrigues plutôt qu'on a dirigé l'opinion publique vers tel ou tel but. Aussi les comptes rendus par la police sont-ils bien plus curieux en anecdotes qu'intéressants en politique. Les chefs de cette police parlent toujours de la possibilité de faire

bientôt sortir le roi de Paris, c'est-à-dire qu'ils le promettent toujours. Je crains bien que, si cette promesse se réalisait, on ne fût pas, d'ailleurs, en mesure d'en profiter.

L'affaire du collier vient de reparaître sous une nouvelle forme, et nous menace, sinon d'un danger, du moins d'un fâcheux incident. Nos intrigants factieux se sont emparés de Bassange et lui ont fait espérer que la nation, ayant pris les biens du cardinal de Rohan, ne pourrait pas refuser de payer ses dettes. On cite des dîners où les Lameth, d'Aiguillon et Menou ont préparé cette infamie. On a rédigé une pétition dans laquelle on indique que le paiement du collier devrait retomber à la charge du roi, sous le prétexte qu'il avait consenti à ce que le cardinal affectât les revenus d'une abbaye au paiement de cette dette. On se propose de présenter cette pétition à l'Assemblée nationale, non pour faire payer Bassange par la nation, on sait bien qu'on n'y parviendrait pas, mais pour amener une discussion dans laquelle on fera soutenir que le collier doit être payé sur les fonds de la liste civile, ce qui ne serait pas autre chose que de rejurer le procès. On sait bien encore que cela ne réussira pas; mais une perversité de plus amuse ces messieurs, et, pourvu qu'il en résulte quelque éclaboussure pour la reine, cela leur suffit.

La position de M. de Montmorin est assez difficile; ceux qui tiennent les autres ministres dans leur dépendance voudraient le réduire aussi au rôle de leur commis. Ils se sentent attaqués, ils doivent naturel-

lement supposer qu'il y a quelque part un foyer de résistance contre eux, et ne peuvent le trouver que chez M. de Montmorin. Ce matin (23 février), il a été attaqué à l'Assemblée pour avoir contresigné le passeport de *Mesdames* tantes du roi. Il est encore temps d'écarter cet orage; mais il faut s'en occuper sérieusement.

M. de Mirabeau a manqué son élection pour les places de procureur-syndic et de président du département de la Seine. Ce n'est pas qu'il ait perdu de sa popularité; la manière dont il a présidé l'Assemblée nationale l'a même plutôt augmentée; mais c'est que M. de La Fayette a employé tout ce qui lui restait d'influence pour s'opposer à l'élection de Mirabeau. Celui-ci est toujours bien disposé, quoique la crainte de perdre sa popularité le fasse toujours hésiter à se mettre en avant. Il flotte entre les probabilités de succès de l'un et de l'autre système, et il voudrait par-dessus tout être du parti qui triomphera, tandis que son véritable rôle devrait être, au contraire, de se mettre sur la brèche, de préparer l'opinion publique et, au besoin, de la dominer.

L'Assemblée se hâte de finir, comme quelqu'un qui a peur se presse d'arriver. On y distingue encore très-bien la majorité de la minorité; mais, dans toutes les questions qui ne tiennent pas au clergé, la majorité est tellement faible, que, si le côté droit n'avait pas deux cents membres absents, les rôles pourraient bien changer. On y remarque moins l'influence des anciens chefs de parti: c'est celle des comités qui a pris sa place; elle varie, par conséquent, dans

chaque affaire. Le parti dominant dans la question des impositions est celui des économistes. Je doute qu'il obtienne dans les provinces le succès qu'il a dans une ville composée principalement de capitalistes.

Le voyage de *Mesdames* s'est enfin effectué, et n'a éprouvé jusqu'ici que de légers obstacles. Il était, depuis quinze jours, connu de l'Assemblée, qui l'a vu avec assez d'indifférence. On ne s'est agité qu'au moment où les sections ont demandé, non pas qu'on retint *Mesdames* à Paris, mais qu'on fit une loi sur les devoirs particuliers des membres de la famille royale. Chapelier en a lu ce matin le projet, dont on a renvoyé la discussion à deux jours. On a remarqué, dans ce projet, qu'il était dit que le roi serait forcé de résider auprès du corps législatif, au lieu d'établir que c'était le corps législatif qui devait résider auprès du roi. On retrouve là clairement la main de M. de La Fayette, qui veut qu'une loi justifie sa conduite et lui assure la garde de son prisonnier.

L'obstination de *Mesdames* à partir a prouvé que, si le roi les imitait, il obtiendrait probablement le même succès. Il n'aurait qu'à annoncer bien positivement qu'il veut sortir de Paris, fixer le jour de sa sortie, et persister avec énergie dans sa résolution. Il faudrait bien qu'on le laissât faire.

M. Barnave, en faisant, il y a deux jours, une pitoyable déclamation sur le départ de *Mesdames*, s'avisait de dire, et sans aucun fondement, qu'un personnage plus important devait aussi partir. On jeta aussitôt l'alarme dans le peuple, qui courut hier soir au

Luxembourg, s'empara de *Monsieur*, et vint l'établir chez le roi. On n'a commis aucune violence; mais l'indécence a été poussée très-loin, et le maire et M. de La Fayette ont tout souffert, sans opposer la moindre résistance.

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU C^{te} DE LA MARCK.

Judi, 24 février 1791.

Je n'ai pas perdu un moment, mon cher comte, pour faire passer la note, et je l'ai expédiée avant de vous répondre.

On m'a renvoyé hier votre dernière lettre. Vous la trouverez dans le paquet. On ne m'en a pas demandé de copie; ainsi je n'en ai point fait faire. On vous regarde comme nécessaire ici. Cependant, si M. de Mercy insiste pour une course à Bruxelles, on pense que vous devez la faire.

On persiste à laisser aller l'affaire Bassange sans s'en mêler; c'est le meilleur parti, et peut-être le plus sûr pour l'arrêter, quand on sera bien persuadé qu'on n'en a pas peur. Adieu.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE MIRABEAU.

Le 26 février 1791.

J'ai fait part au roi de la délibération du département, relativement aux troubles qui ont régné ces

derniers jours dans Paris. Sa Majesté a regardé comme un moyen efficace de rétablir l'ordre le parti que le directoire a pris, et attend avec impatience les adresses et la proclamation qui doivent avoir lieu. Je n'ai pas caché au roi, monsieur, la part que vous aviez à cette délibération, et il m'a paru surtout fort content que vous fussiez chargé de la rédaction des adresses et proclamation. Il me semble, en effet, que c'était le moyen le plus sûr pour qu'elles fussent ce qu'elles doivent être. Ne doutez jamais, je vous supplie, de l'inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

MONTMORIN.

Il avait été convenu d'avance entre Mirabeau et M. de Montmorin que ce dernier lui écrirait ce billet ostensible, en sa qualité de membre du département de la Seine, à l'occasion de l'émeute qui avait eu lieu au Luxembourg.

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE A M. PELLENC.

Du 1^{er} mars 1791.

Voici une commission que je vous prie de faire le plus tôt possible à M. de La Marck. Mirabeau s'est très-bien conduit hier. Mais les Jacobins vont l'attaquer dans tous les sens; on dit même qu'Alexandre Lameth l'a entrepris hier au soir, et que Mirabeau ne s'est pas trop défendu. Il est bien important de

soutenir son courage. Je crains que M. de Montmorin n'en ait pas la force, et je me fie entièrement sur ce point au zèle et à l'attachement de M. de La Marck, et dites-lui de ma part que j'y compte entièrement.

Dans la séance du matin de l'Assemblée nationale, du 28 février 1791, Mirabeau repoussa avec la plus brillante et la plus énergique éloquence tout projet de loi sur l'émigration. C'est à cette occasion qu'interrompu par la violence extrême de la faction des Lameth, Duport, etc., il leur jeta du haut de la tribune ces paroles célèbres : *Silence aux trente voix.* — Ces trente voix voulurent avoir le soir même leur revanche contre Mirabeau, et, n'ayant pas osé lui répondre à la tribune de l'Assemblée, Alexandre de Lameth et Duport allèrent l'attaquer à celle du club des Amis de la Constitution (club des Jacobins). Ils lui reprochèrent le despotisme de sa *dictature parlementaire*, et lancèrent contre lui les accusations de factieux, de complice de La Fayette, etc., etc. Mirabeau, qui avait été prévenu, assistait à la séance, et ne se tint pas pour battu; il monta à la tribune, et, malgré la défaveur avec laquelle il fut d'abord écouté, il parvint là encore à terrasser ses adversaires et à arracher des applaudissements à ce club turbulent, d'où il sortit en triomphateur, pour n'y plus rentrer. — L'archevêque se trompait donc en écrivant que Mirabeau ne s'était pas trop défendu.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE MIRABEAU.

Mercredi, 2 mars 1791.

J'ai trouvé, en rentrant chez moi à cinq heures, le billet que vous trouverez ci-joint; j'espérais vous voir cette après-dînée, mais comme on m'a dit que vous ne diniez pas dans mon voisinage, je m'empresse de vous l'envoyer dans le cas où il pourrait vous être de quelque utilité pour vos arrangements de demain ou d'après-demain.

Je vous renouvelle l'assurance bien sincère de mon tendre attachement.

La sanction du décret des émigrants a été donnée bien précipitamment.

M. de Montmorin se trompe : le décret sur les émigrants avait été rejeté au lieu d'être sanctionné, comme il le supposait, par l'Assemblée nationale, qui, tout en blâmant vivement les émigrés, s'abstint de sévir contre eux. Elle se borna à imposer, par ses décrets des 9 juillet et 1^{er} août 1791, une triple contribution à ceux qui ne rentreraient pas dans le délai d'un mois, et cette mesure de rigueur fut même abolie par le décret du 14 septembre 1791.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE LA MARCK.

2 mars 1791.

J'ai vu Mirabeau hier au soir, monsieur le comte, et j'ai cru m'apercevoir qu'il était mécontent de lui-même; il m'a raconté ce qui s'était passé relativement à la proclamation. On me l'a conté ce matin différemment. Alexandre de Lameth se vante d'avoir exigé de lui la suppression d'une phrase qui semblait *les* indiquer, et il prétend l'avoir obtenue. Cela ne vaut rien. Je suis bien éloigné de désirer que Mirabeau se dépopularise, mais il ne faut pas qu'il recule après s'être avancé. Cette conduite lui ferait perdre tout autant que ce qu'il ferait pour se dépopulariser. Il s'est peut-être un peu trop prononcé avant-hier; mais l'inconvénient serait double, s'il faiblissait à présent. Je vois qu'en général les hon-

nêtes gens cherchent un point de ralliement ; le talent de Mirabeau peut le leur offrir, mais il faut y joindre la confiance dans la stabilité de la conduite. Si c'est aux instances de Lameth qu'il a cédé en supprimant la phrase qui donnait à sa proclamation un grand caractère, il ne pourra en résulter qu'un mauvais effet ; ils ne manqueront pas de s'en vanter comme ils l'ont déjà fait, d'y donner beaucoup de publicité, afin de montrer leur crédit sur Mirabeau, et d'éloigner de lui la confiance des honnêtes gens, et par là de paralyser même son talent. Il doit diner aujourd'hui avec vous, vous avez de l'ascendant sur lui, présentez-lui son véritable intérêt, et qu'il ne sacrifie pas à un instant de popularité (qu'il n'obtiendrait même pas) une réputation durable qu'il peut acquérir, non pas sans danger, mais avec certitude (1).

Vous savez l'incident de *Mesdames* ; ce qui leur arrive est bien assurément la plus grande preuve de l'anarchie : la commune d'Arnay-le-Duc se croit en droit de désobéir à la municipalité, au district, au directoire du département, au roi et à l'Assemblée, et elle envoie ici des commissaires. Je ne connais rien de plus indécent et de plus absurde. Mais la cause de tout cela est si impopulaire que je ne sais pas si Mirabeau fera bien de s'en mêler. Il me semble qu'il sera impossible à l'Assemblée de ne pas faire un exemple de cette commune ; et il vaut peut-être mieux que ce soit un autre que lui qui la provoque à cet égard. Il doit réserver ses forces pour la loi sur les émigrants (2).

On m'a dit que Mirabeau avait été maltraité aux

Jacobins avant-hier, et on m'a assuré qu'il s'était faiblement défendu, et que la suppression de la phrase de la proclamation était la suite de l'attaque qu'il avait mal soutenue dans cette occasion (3).

Bonjour, monsieur le comte, à ce soir ; je crois essentiel que nous ayons une conversation à fond. Ne dites pas à Mirabeau que je vous ai écrit. Vous connaissez mon fidèle et inviolable attachement.

(1) Ce paragraphe du billet du comte de Montmorin demande quelques explications.

Le 1^{er} mars 1791, Mirabeau parut à l'Assemblée, non comme député, mais comme membre et organe du directoire du département de Paris, où il était entré par élection. Dans le discours qu'il prononça à cette occasion se trouvaient les deux phrases suivantes :

« Nous placerons surtout au nombre de nos devoirs nos soins pour la tranquillité publique. *De tous les débris des anciennes institutions et des anciens abus, s'est formée une lie infecte, un levain corrupteur*, que des hommes pervers remuent sans cesse pour en développer tous les poisons. Ce sont des factieux qui, pour renverser la Constitution, persuadent au peuple qu'il doit agir par lui-même, comme s'il était sans lois, sans magistrats ; nous démasquerons ces coupables ennemis de son repos, et nous apprendrons au peuple que si la plus importante de nos fonctions est de veiller à sa sûreté, son poste est celui du travail secondé par la paix, de l'industrie active, et des vertus domestiques et sociales. »

Il paraît qu'on voulut modifier, au moins à l'impression, la phrase commençant par : *de tous les débris*, etc., etc., et c'est à Alexandre de Lameth que M. de Montmorin attribue cette exigence. Rien ne prouve cependant que Mirabeau y ait cédé.

(2) La municipalité d'Arnay-le-Duc avait voulu d'abord résister au décret de l'Assemblée.—La loi sur les émigrés devait être discutée de nouveau par l'Assemblée, et le fut en effet ; mais Mirabeau était déjà mort.

(3) M. de Montmorin partageait ici l'erreur de l'archevêque de Toulouse sur la courageuse et heureuse défense de Mirabeau contre Alexandre de Lameth, à la séance du 28 février du club des Jacobins.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

4 mars 1791.

Ce que j'avais prévu est arrivé : la lettre de Duquesnoy parvenue aux Jacobins, moi parti, les a remontés au diapason de la fureur, a mis M. Barnave dans le cas de faire une longue énumération des services que MM. de Lameth ont rendus à la révolution, et de déclarer qu'ils périraient ensemble. De là un chœur extatique d'applaudissements, de là une réponse insolente, de là surtout le détestable effet de lier les Jacobins aux chefs, au lieu de trancher les chefs des Jacobins, comme le faisait ma démarche. Je suis en vérité très-découragé, très-embarrassé, très-fâché de m'être mis si seul en avant, puisque tous les coups de la tempête vont porter sur le seul homme qui veuille la chose pour elle, et qui ne soit pas un hanneton. Pour comble, M. Duquesnoy m'écrit un billet très-malhonnête, auquel j'en répons un très-insouciant. Mais pardieu, mon cher comte, si ces b.....-là veulent aller à leur manière, on peut leur chercher un autre chef de meute, car je ne veux pas battre les buissons avec des roquets si décriés. *Vale et me ama.*

J'écris au Montmorin pour contre-miner un peu ; mais il est si flasque ! Voyez, je vous en prie, à ce que Pellenc m'envoie un projet de réponse pour Kersaint, dont je n'ai pas même lu la lettre. Point de nouvelles d'Emmery quant à présent.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

4 mars 1791.

Vous avez cent fois raison, mon cher comte ; votre démarche offrait un succès non douteux, les lettres auront procuré au parti ennemi un succès momentané ; mais ne vous découragez pas ; songez bien que ce n'est pas grand'chose, surtout avec des Français, que les Jacobins liés à leurs chefs. Au reste, ceux-ci ne se soutiennent plus que par des cordiaux, et de tels remèdes n'ont jamais guéri des agonisants. Encore une fois, cher comte, patience et courage, et vous triompherez pour le salut de la chose publique.

A quel propos Duquesnoy vous écrit-il un billet malhonnête ?

J'ai donné hier, après vous, encore une poussée au Montmorin ; si l'on était auprès de lui, sans le quitter d'un seul instant, on le ferait aller. Quels hommes !

Si, à deux heures, je n'ai pas entendu parler de vous ni de La Fayette, je sortirai.

Adieu, etc.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE MIRABEAU.

Jeudi, 3 mars 1791.

Je suis bien aise, au moins, que vous ayez été parti lorsque la lettre est arrivée. J'ignorais absolument

que cette lettre dût être envoyée aux Jacobins, et je ne la connais pas; il aurait sûrement mieux valu prendre les Jacobins en détail, détruire les chefs et s'emparer de leurs troupes; mais le mal n'est peut-être pas encore sans remède. Je verrai Bonnecarrère, je lui ai fait dire de venir me voir, mais je ne sais si ce sera pour aujourd'hui ou pour demain. Je lui parlerai sur le ton que vous désirez.

D'après ce qui s'est passé, il me semble que toute proposition à d'André, Beaumetz, etc., pour aller aux Jacobins, serait inutile; il faut au moins laisser calmer l'orage que vient d'élever la lettre, et qu'entreprendront celles qui paraîtront aujourd'hui dans les journaux. Au surplus, je crois les Lameth et compagnie perdus; ils auraient pu l'être d'une manière moins orageuse, et surtout plus utile pour nous, si on avait suivi ce que vous vouliez; mais enfin nous y sommes, il faut bien tirer parti de la position le moins mal que nous pourrons. Les sottises peuvent et doivent donner de l'humeur; mais il n'en faut pas moins aller à notre but, qui est le bien, et nous n'irions sûrement pas avec ceux que l'on attaque aujourd'hui. Après ce qui s'est passé hier au soir, je crains bien qu'on ne parvienne bien difficilement à désunir les Jacobins de leurs chefs, surtout dans le premier moment. J'y travaillerai cependant de mon mieux, je vous le promets.

Je serai ce soir chez moi, à dix heures, à moins que vous ne fassiez dire que vous ne viendrez pas. Vous connaissez mon fidèle attachement; soyez sûr qu'il durera autant que moi.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE MIRABEAU.

Mercredi, 9 mars 1791.

Je ne vous dis pas des nouvelles du roi, parce que vous aurez le bulletin à l'Assemblée: ceci est une maladie qui, à la vérité, ne se présente pas sous un aspect très-grave; mais cependant elle peut le devenir d'un moment à l'autre.

Fréteau doit me dénoncer ce matin; je crois que les autres sont parvenus à le retourner. Il y a surtout une M^{me} d'Oldus, Hollandaise, intrigante, vendue à la princesse d'Orange et à la Prusse, qui le travaille assidûment et lui donne de prétendues nouvelles. Je la crois également d'intelligence avec les Menou, Lameth, etc. Fréteau doit venir me voir ce matin; je tâcherai de l'engager à remettre sa dénonciation à demain. Si je peux tirer de lui ce qui le met en fureur, nous en parlerons ce soir. Vous n'avez pas oublié que nous avons rendez-vous avec d'André, Beaumetz, etc.

Je souhaite que vous ayez fait votre mardi-gras gaiement. Vous connaissez mon fidèle et inviolable attachement.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Jeudi, 10 mars 1791.

Il faut que je vous voie ce matin, mon cher comte. La marche des Talon, Sémonville et compagnie est inconcevable. Le Montmorin m'en a appris, et je lui en ai appris hier des choses tout à fait extraordinaires, non-seulement relativement à la direction des papiers, qui redoublent de ferveur pour La Fayette et contre moi, mais relativement à des confidences et à des motions particulières du genre le plus singulier. Et, par exemple, Beaumetz, Chapelier et d'André ont dîné hier *in secretis*, reçu les confidences Danton, etc., etc., et hier au soir ont fait en mon absence, à l'Assemblée nationale, la motion de démolir Vincennes, *pour se populariser*. Ils refusent de parler sur la loi contre les émigrants, de peur *de se dépopulariser*. Ils demandent à M. de Montmorin une proclamation du roi, qui annonce la révolution aux puissances étrangères, *pour se populariser*, etc., etc. Danton a reçu hier trente mille livres, et j'ai la preuve que c'est Danton qui a fait faire le dernier numéro de Camille Desmoulins..... Enfin, c'est un bois. Dinons-nous ensemble aujourd'hui? — Y seront-ils? — Leur parlerez-vous à part? — Enfin, il faut nous voir.

Je vous renvoie votre mandat : 1^o parce qu'il est au nom de Pellenc, chose dont je ne me soucie pas ; 2^o parce que Pellenc est malade, à ce qu'il dit, et

qu'ainsi il n'irait pas chez M. Samson. Or, mon homme part. Il est possible que je hasarde ces six mille livres-là. Mais, au moins, elles sont plus innocemment semées que les trente mille livres de Danton. Il y a, au fond, une grande duperie dans ce basmonde à n'être pas un fripon. — Si vous venez ce soir chez le Montmorin, n'y venez qu'après moi, ou laissez-m'y. J'aurai l'ultimatum de votre amie, et tout à fait selon vos vœux. *Vale*.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Jeudi, 10 mars 1791.

Passez chez moi avant d'aller à l'Assemblée, et nous nous concerterons sur la manière de faire expliquer les Sémonville et Duquesnoy, qui dîneront chez moi. Talon viendra immédiatement après le dîner. — Si Chapelier, d'André et Beaumetz refusent de s'opposer à une loi contre les émigrants, j'abandonnerai tout à fait Montmorin, car je ne sais ce que c'est que servir avec un homme qui est trahi par sa propre armée. — Je ne conçois rien à tout le reste. — Je vous ai donné le mandat au nom de Pellenc, parce que tous les autres y sont, et que c'est lui que vous aviez chargé de me le demander. Bonjour, mon cher comte, je vous attends pour arrêter une opinion sur cette inextricable intrigue.

Je joins ici un autre mandat.

Dans la séance de l'Assemblée nationale du 9 mars au soir, MM. Chapelier, Beaumetz et d'André firent la motion relative au donjon de Vincennes, et proposèrent de substituer dorénavant à ce donjon les prisons d'Orléans, où la haute-cour était établie. — Le 28 février 1791, Mirabeau avait parlé contre la loi sur les émigrants. On adopta la proposition de M. Vernier, que : « Tous les comités se réuniraient par des commissaires pour proposer une nouvelle loi. » — C'est à cette nouvelle loi que Mirabeau fait allusion. — M. Samson, que Mirabeau nomme dans son billet, était l'homme d'affaires du comte de La Marck.

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU C^{te} DE LA MARCK.

Judi, 10 mars 1791.

Je reçois, mon cher comte, le paquet que vous m'envoyez. Voulez-vous avoir la bonté de dire à Pellenc que je le préviendrai lorsque j'aurai eu les renseignements que j'ai demandés sur les faits, et lorsque la reine m'aura fait connaître ses intentions sur ce qu'elle veut faire pour cette affaire. Adieu, je vous embrasse.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Vendredi, 11 mars 1791.

Je n'irai point à Auteuil, mon cher comte, parce qu'il faut que je parle de très-bonne heure à l'As-

semblée. Si donc vous voulez passer à dix heures, nous causerons.

J'ai oublié, comme un sot, de vous dire hier que La Fayette, *in fiocchi*, avec quatre aides de camp, était venu se faire écrire chez moi avant-hier. Je ne sais quel est le motif de cette jonglerie; mais j'irai chez lui, à deux heures, aujourd'hui, parce que le Montmorin m'a dit que Gilles-le-Grand serait à cette heure-là chez lui, Montmorin.

Les huit détenus sont un épisode très-épineux que je vous raconterai. Toutefois ils seront libres aujourd'hui (1).

M. de Montmorin a extrêmement bien vu, d'après sa conversation avec Beaumetz et compagnie, que Talon avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour qu'ils ne marchassent point avec moi. Voilà de drôles de manières de servir. *Vale et me ama.*

(1) Nous ignorons qui sont les huit détenus dont il est fait mention ici.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Vendredi, 11 mars 1791.

Je serai chez vous, mon cher comte, un peu avant dix heures.

Pour ne pas vous tromper, ayez chez La Fayette un de vos gens qui vienne vous avertir lorsqu'il sera sorti.

T.. est un gueux dont nous *devons* nous servir à présent; mais avec de la patience nous lui rendrons la justice qui lui est due.

Bonjour, mon cher comte.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Samedi, 13 mars 1791.

Il faut que je vous voie ce soir, mon cher comte; vous comprendrez l'embarras de T.., quand vous saurez ce qui s'est passé ce matin. Il n'est pas vrai que Dieu fasse par génération deux scélérats pareils. Je vais à six heures et demie au comité des affaires étrangères : je serai à huit heures chez vous. *Vale et me ama.*

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Lundi, 14 mars 1791.

Je ne sais pas, mon cher comte, comment vous avez pu douter que je ne fusse à dix heures à Paris. J'y étais à neuf heures et demie. Franchement, Pellenc pouvait s'éviter la peine de pédagogiser pour cela; car, quand je pars à une heure du matin de chez M. de Montmorin le samedi, et que je suis à dix heures à Paris le lundi, il me semble que l'on n'a

pas grand'chose à me dire; encore moins quand j'en rapporte, Dieu merci, de bonnes idées pour disposer notre armée d'ouvriers. Or cela est entre mes deux sourcils, et même les jalons sont sur le papier. Je ne sais où l'on en serait, si l'on ne prenait jamais trois heures pour réfléchir. — Sur le tout, vos mines ne viennent point : soyez tranquille, et j'y serai quand elles viendront. Mais il faut que nous parlions de Gilles-César, quoique je vous aie fait aviser par le Montmorin, et, pour cela, donnez-moi rendez-vous ce soir. *Vale et me ama.*

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE LA MARCK.

15 mars 1791.

Talon est venu me voir hier au soir pour me parler de deux objets importants, m'a-t-il annoncé. Le premier est le même dont vous avez connaissance sur l'arriéré de la liste civile. Quant au second, je ne l'entends pas, et je serais tenté de croire qu'il y a un dessous de cartes à tout cela. Vous avez eu connaissance de la lettre du roi, qu'il désirait assez vivement pour s'impatienter du retard; il n'en veut plus, il craint qu'elle ne l'engage, et il veut, dit-il, partir pour longtemps, peut-être pour ne plus revenir, à la fin de ce mois. Les affaires de son beau-frère sont en très-mauvais état : les siennes souffrent, et il veut aller à Bruxelles s'en occuper lui-même;

de là voyager. Il m'a annoncé en même temps que Sémonville me demanderait aussi incessamment de s'en aller à Gènes; la machine est montée, il me propose Sainte-Foix pour la faire aller; tous ses gens seront à celui-ci comme à lui-même. Que veut dire tout cela? Il faut absolument que nous causions et que nous examinions le parti à prendre. J'imagine que vous verrez Talon aujourd'hui, mais j'ai voulu que vous fussiez prévenu avant de le voir.

M. de Guelb refuse le commandement d'Alsace; cela est fâcheux, car je ne sais par qui on pourra le remplacer: il y a déjà assez de jacobinisme dans la province, elle sera entièrement perdue si le commandant est de la même secte, et nous aurons des alarmes et du tapage ici toutes les fois que cela conviendra à ces messieurs.

Je n'ai pas encore vu l'abbé de Montesquiou; je dois le voir ce matin, mais j'ai fort peu d'espérance. J'ai dit un mot hier au roi de l'affaire de sa chapelle, et je l'ai trouvé tel que je m'y attendais, extrêmement récalcitrant (1).

J'oubliais de vous dire que Talon m'avait dit que Sémonville même ne savait pas le parti qu'il voulait prendre; à vous dire vrai, je pense que tout cela finira par quelque grosse demande qu'on croit devoir préparer.

Bonjour, monsieur le comte, vous connaissez mon fidèle et inviolable attachement.

(1) Récalcitrant à admettre des prêtres assermentés dans sa chapelle.

Mandez-moi si vous voulez que nous nous voyions aujourd'hui, et à quelle heure.

Je ne vous parle pas de ma lettre au comité diplomatique; vous aurez su ce qui s'est passé à cet égard.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Vendredi, 18 mars 1791.

Dites-moi donc les détails que Duquesnoy a dû vous donner sur les mines, mon cher comte. Je n'ai pas pu vous voir hier l'après-midi; le hasard qui m'a ouvert une grande clairière politique m'a enchaîné depuis le dîner jusqu'à onze heures du soir, quoique assez malade (1). Il faut que je vous voie et bientôt, et avant que vous voyiez le Montmorin. Votre protégé sera placé..... *Vale et me ama.*

(1) Nous n'avons pu rien découvrir de cette grande clairière politique que le hasard venait tout à coup ouvrir à Mirabeau.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE MIRABEAU.

Samedi, 19 mars 1791.

Je puis vous répondre que ceux qui disent que je vois très-souvent Clermont-Tonnerre sont mal instruits: il y a au moins huit jours qu'il n'est venu chez moi, et je n'ai pas été dix minutes avec lui.

Il est possible qu'il m'ait attendu longtemps, je n'en sais rien ; mais le fait est que je n'ai pas été dix minutes avec lui ; il était venu chez moi précédemment trois fois sans que je l'eusse reçu.

On doit parler aujourd'hui à Bonnacarrère, et me rendre réponse lundi. Prenez garde que l'opinion qui se tourne contre moi n'est que celle des gens qui, se sentant attaqués fortement, cherchent d'où les coups partent, et ne peuvent pas ne pas avoir des soupçons. Je ne ferai sûrement pas d'imprudences, mais il est impossible que je ramène des gens qui trouvent en moi un obstacle à chaque pas qu'ils veulent faire. Songez encore que je gêne une partie de mes collègues au conseil, où tout ce que je dis, tout ce que je fais est infailliblement répété et souvent envenimé, ne fût-ce que pour s'excuser de ce qu'on n'a pas obtenu ce dont on était chargé. Tous ces inconvénients, ces dangers tiennent à la nature de notre situation, et de la mienne en particulier ; il faut bien marcher entre ces écueils puisque nous n'avons pas à choisir.

Viendrez-vous ce soir au comité diplomatique ? De quelque manière que ce soit, je rentrerai ici après, et nous causerons.

Je joins ici le billet sur le département.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Samedi, 19 mars 1791.

J'ai déjà informé Pellenc de l'avis très-juste que m'a donné Duquesnoy ; il le met par écrit pour votre gouverne dans cette affaire (1) dont le succès, important pour moi, sera dû à votre amitié et à votre éloquence.

J'aurais été chez vous ce matin, si vous m'eussiez fait dire que cela vous convenait. Je passerai la journée à la campagne. Demain matin j'irai vous voir avant dix heures, et ce soir je peux aller chez Montmorin dans le cas où vous y trouveriez de l'avantage, mais alors faites-le-moi savoir avant trois heures. Mille et mille remerciements du soin que vous mettez aux objets qui m'intéressent, mais cela ne peut plus ajouter à tous les sentiments qui m'attachent à vous pour la vie.

(1) L'affaire des mines. (Voir la note ci-après.)

AFFAIRE DES MINES.

NOTE DU COMTE DE LA MARCK SUR CETTE AFFAIRE.

Mars 1791.

« Au sujet de la question des mines, je vais raconter les
« circonstances qui ont accompagné la part que le comte de
« Mirabeau y a prise :

« Lorsque cette question fut portée à la délibération de l'As-
« semblée, le comte de Mirabeau se sentait déjà fortement in-
« commodé; néanmoins il s'en occupa avec beaucoup de zèle.
« — Persuadé qu'il était de la nécessité de conserver le prin-
« cipe des concessions pour l'exploitation des mines, il avait
« découvert dans l'Assemblée la plus grande tendance à dé-
« créer le principe contraire. Il me dit donc : — Si je ne me
« mêle pas de défendre les vrais principes, sans aucun doute
« il n'y aura plus de mines en France, et vous perdrez l'une
« des parties les plus importantes de votre fortune. Si je les
« défends, je terrasserai les opposants.

« Il prit, à plusieurs reprises, lecture des discours sur cette
« matière que lui avait proposés Pellenc, un des hommes qui
« travaillaient pour lui. Il y retranchait, il y ajoutait; enfin il
« en fit son ouvrage, et en parut content. — A la première
« discussion de l'Assemblée sur cet objet (20 et 24 mars 1791),
« il fit déjà beaucoup d'effet, mais la question resta encore en
« suspens. — Quoique déjà malade, il s'occupait avec Pellenc
« d'un second discours qui devait être le victorieux. — Le jour
« où il devait le prononcer, le 27 mars, il vint chez moi avant
« neuf heures du matin; il avait le visage défait et toute l'an-
« nonce d'une grave maladie. Il se trouva plus mal et perdit
« même tout à fait connaissance. Je fis tous mes efforts pour

« l'empêcher d'aller à l'Assemblée. Je n'y parvins pas. Sa répon-
« se, répétée à plusieurs reprises, fut toujours : — *Mon ami, ces*
« *gens-là vont vous ruiner si je n'y vais pas; je veux partir;*
« *vous ne parviendrez pas à me retenir.* — Trop faible pour
« marcher, il se rappela que j'avais du vieux vin de Tokay
« dont il avait bu plusieurs fois. Il sonna et demanda lui-
« même qu'on en apportât; puis, en ayant pris deux verres, il
« monta en voiture. Je voulais l'accompagner; mais il ne per-
« mit pas même que je fusse ce jour-là à l'Assemblée; il me
« pria de l'attendre chez moi, où il viendrait en sortant de la
« séance. Je fus contraint de céder.

« Vers trois heures il revint chez moi. En entrant dans ma
« chambre, il se jeta sur un canapé, et me dit : *Votre cause*
« *est gagnée, et moi je suis mort.* — Je n'exprimerai pas ici
« ce qui se passa en moi dans le moment où je fus exclusivement
« livré à tout l'effroi que m'inspira l'état où je voyais Mirabeau.
« — Après quelques moments je lui donnai le bras; je le con-
« duisis dans sa voiture, j'y montai avec lui et il rentra chez
« lui d'où il ne sortit plus que pour être conduit au tombeau. »

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Samedi, 19 mars 1791.

Je reçois le billet de Pellenc, relatif aux mines.
D'abord, je n'ai jamais voulu parler sur les mines
qu'après les attaquants. Ensuite, je ne crois point
que les chefs des Jacobins risquent de faire perdre
cent mille livres de rente à Walkiers pour contra-
rier mon discours, et La Borde m'a invoqué encore
avant-hier. Il me paraît beaucoup plus probable que
le paltoquet de Noailles voudrait qu'ils gagnassent l'af-

faire sans moi, et que sa *bonne amitié* même a jonglé en ceci, parce qu'il est tout jonglerie. Enfin, je ne parlerai pas, si vous voulez; car je ne veux en ceci précisément que vous servir. Mais ne croyez pas ni que l'affaire n'ait pas besoin d'être soutenue, ni qu'il y ait beaucoup de gens de votre parti, ni que ces gens-là ne me désirent pour auxiliaire, ni que le jacobinisme en soit à ce point de faire décider le contraire de mon opinion, par cela seul que c'est mon opinion, malgré la très-vigoureuse école que m'a fait faire hier l'illustre Pellenc, pour la première fois que j'ai eu la stupide complaisance de prendre son avis sans y regarder, chose dont je dis fortement mon *meâ culpâ*, et qui certes n'arrivera plus. Bonjour, cher comte, faites-moi dire ce que vous désirez, je le ferai à la lettre, et d'autant que je ne suis à Paris que pour les mines et minières, sans quoi je serais à mes arbres. *Vale et me ama* (1).

(1) Noté de la main du comte de La Marck sur ce billet :

- « Édouard Walkiers, alors banquier à Bruxelles, avait dans
- « les mines d'Anzin et de Vieux-Condé un intérêt qui lui rap-
- « portait plus de cent mille francs par an. Il se trouvait, à la
- « date de ce billet, à Paris, lié au parti du duc d'Orléans.
- « Le vicomte de Noailles m'était on ne saurait plus amicale-
- « ment dévoué. Il s'était jeté tête et corps perdus dans la ré-
- « volution, et, en toute circonstance, s'y montrait comme la
- « *mouche du coche.* »

LE COMTE DE MIRABRAU AU COMTE DE LA MARCK.

Dimanche, 30 mars 1791.

Je voudrais, mon cher comte, vous voir très-certainement ce matin. Si les mines ne viennent pas, nul inconvénient, car je n'irai que fort tard à l'Assemblée, et je passerai chez vous; mais si elles viennent, il faut, mon bon ami, que vous veniez me demander à l'Assemblée, car je ne puis pas m'en écarter. Vous aurez été bien content de la journée d'hier, et j'avoue que je n'y ai pas été mécontent ni de ma tactique, ni de notre armée. Bonjour, cher comte; aimez-moi comme je vous aime.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Dimanche, 30 mars 1791.

Je dînerai chez moi seul avec vous, si vous pouvez y venir; mais faites-le moi dire tout de suite, car sans cela je n'y dînerai pas. Il est possible que vous ne me trouveriez pas chez moi au sortir de l'Assemblée, parce que je serais chez le Montmorin où je me décide à aller pour soigner vos affaires, tandis que vous êtes tout entier aux miennes. — Nous ruminerons la manière d'attaquer très-serré le Duportail. — Bonsoir, mon cher comte.

Un mot de réponse si vous dînez avec moi, et demandez ce que votre régime vous prescrit.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE MIRABEAU.

Dimanche, 20 mars 1791.

Il n'y aura pas de difficulté pour les deux premiers points; au moins celle-là, si elle existait, serait surmontable, mais j'en vois une très-grande, et vraisemblablement invincible, et peut-être même serait-il imprudent d'en parler; il est encore plus difficile de déplacer quelqu'un qui n'en a donné aucun sujet, que de ne pas placer quelqu'un à qui on aurait donné une promesse. Au surplus, nous en parlerons ce soir, mais je ne pourrai pas être chez moi avant onze heures.

J'ai vu La Marck ce matin.

Je vous renouvelle l'assurance de tout mon attachement.

Ce billet est relatif à M. de Condorcet, pour lequel Mirabeau sollicitait la place de commissaire de la Trésorerie. Les deux premiers points concernent sans doute MM. d'Orcy et de Ricé, dont il est question dans le billet suivant, aussi du 20 mars, adressé par M. de Montmorin à M. de La Marck.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE LA MARCK.

Dimanche, 20 mars 1791.

Je vous avoue que je ne serais pas du tout d'avis de Condorcet qui ne vaut rien pour rien, dont les principes républicains sont très-affichés, et qui, en dernière analyse, ne nous donnera qu'une partie du comité de La Rochefoucauld qui, dans toute son intégrité, ne vaut pas grand'chose. La Fayette m'a parlé ce matin pour lui, et je ne lui ai pas dissimulé que je croyais cela impossible. On ne peut pas non plus le regarder comme un choix populaire, puisque, malgré toutes ses intrigues et les charmes de M^{me} de Condorcet, il n'a pas pu être élu du département.

Je ne connais pas M. d'Orcy, et je ne sais sur quoi appuyer mon opinion en sa faveur; je ne sais ce qu'il a été, ni ce qu'il fait.

M. de Ricé est bien médiocre, bien aristocrate, à ce qu'on dit, et d'ailleurs je ne crois pas sa place supprimée dans le nouvel ordre de choses, non plus que celle de Boutin. Quant aux deux autres, j'en suis absolument d'avis, et même, sur les trois premiers, il n'y a que M. de Condorcet sur lequel j'aie un avis prononcé.

J'ai vu la reine ce matin: il n'y a pas eu moyen de la déterminer, elle s'y est refusée absolument. Nous dirons à ces messieurs qu'elle y aurait été si M. le dauphin n'était pas fort enrhumé, et en effet il

l'est. Je vous avoue que cela est fâcheux : en général, il l'est de ne pas être aidé dans les occasions où il ne faudrait que surmonter sa répugnance pour produire un grand effet (1).

Je suis bien soulagé de savoir que Mirabeau ait pu aller à l'Assemblée, et pour lui et pour vos mines. Je l'attendrai demain, mais il faut qu'il soit prévenu que les ministres dînent chez moi, et y restent ordinairement jusqu'à neuf heures : ils s'en iront au plus tôt à huit heures.

Je serais bien aise de vous voir sans Mirabeau, parce qu'on m'a parlé aujourd'hui de convertir en rentes viagères, dès à présent, le premier billet que vous avez en dépôt ; je ne sais si cela lui conviendrait : s'il y consent, cela peut être fait dans la semaine.

On m'assure que l'on médite quelque chose ; le numéro de Marat d'aujourd'hui est atroce.

Bonjour, monsieur le comte, je vous renouvelle l'assurance de mon fidèle attachement.

(1) La reine avait refusé de se rendre à une cérémonie religieuse où des prêtres assermentés devaient officier.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Lundi, 21 mars 1791.

Le Montmorin a été vivement attaqué hier aux Jacobins, nommément par Menou, et j'attaquerai ce

matin de bonne heure Du Portail, d'autant que l'Alsace est dans un dénûment vraiment scandaleux d'après nos décrets. S'il vous vient quelque idée particulière d'attaque sur lui, indiquez-la moi, mon cher comte. M. de Montmorin n'a pas encore répondu à ma lettre d'hier, qui alla le chercher chez le roi. Cela est charmant, et rien n'est plus politique que d'accorder des choix indignes à qui nous trahit, et d'opposer une hydre de difficultés au premier mot de qui nous sert (1). Bonjour, mon cher comte.

(1) Ce passage se rapporte encore à la demande de M. de Condorcet.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Lundi, 21 mars 1791.

J'ai autant de désir de voir Du Portail sérieusement attaqué, que j'en ai de ne pas vous voir légèrement compromis. D'après cela, il m'est très-difficile de vous indiquer quelque chose d'assez positif contre lui. Plus les autres dénoncent sans sujet, plus vous devez être grave dans vos plaintes. Vous pouvez cependant, à toute rigueur, parler du dénûment dangereux où sont nos frontières, malgré la prévoyance à propos des décrets de l'Assemblée.

Vous pouvez, en commençant par faire l'éloge des mesures proposées par le comité militaire, et en vantant les bons éléments d'une armée qui sont sortis de ce comité, vous plaindre de la lenteur que le

ministre a mise dans leur exécution et leur application. — Vous pouvez dire que vous avez des doutes sur le pied, imposant pour les autres et rassurant pour nous, où devrait être notre armée dans les circonstances délicates où nous nous trouvons.

Vous pouvez, avec assez de succès peut-être contre un département où tout doit être positif et action, comme dans celui de la guerre, parler de la responsabilité qui doit s'exercer sur la lenteur et l'incertitude du ministre. — Le département conjectural des affaires étrangères offre les moyens contraires pour la défense de son ministre.

Voilà, mon cher comte, les idées qui me viennent au premier moment.

Peut-être verrai-je le Montmorin ce matin, et seulement pour lui parler dans le sens qui vous convient. Ayez plus souvent, avec les hommes, mon cher comte, de la pitié que de la colère.

Je suppose que vous êtes content de votre santé, puisque vous ne m'en parlez pas. Ecrivez-moi un mot de l'Assemblée pour me donner avis de mon importante affaire.

J'espère que vous gagnerez la bataille.

Il s'agissait d'attaquer M. Du Portail, ministre de la guerre, qu'on regardait comme dévoué aux chefs du parti des Jacobins, qui mettait toutes les entraves possibles aux demandes que lui faisait M. de Bouillé, et qui, de plus, dirigeait fort mal le ministère, comme la suite le prouva.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Lundi, 21 mars 1791.

Sur la réflexion de Pellenc, qu'il ne faut pas troubler la séance des mines, je n'attaquerai pas aujourd'hui Du Portail; car il ne faut pas, en effet, le jour d'une grande question, remuer le ferment des passions haineuses. Demain il sera temps, et je l'attaquerai serré sans me compromettre. Soyez tranquille, car votre billet est au reste excellent et profondément pensé. Au reste, vous sentez bien que la manœuvre est bonne pour le Montmorin qui ne peut plus être attaqué que par récrimination, et qui ne peut jamais l'être que par l'opinion, tandis que le Du Portail est responsable du positif et du plus positif des positifs. — Une observation essentielle que j'adresse à votre sagesse, pour leur être très-professée, c'est que les Jacobins poussent pour la fin de l'Assemblée, et qu'ainsi nous ne devons plus pousser; car enfin que veulent-ils? — Finir pendant qu'ils ont toute leur influence pour renommer; et la chose serait perdue s'ils renommaient.

Vous êtes un étrange être d'imaginer que je n'irai pas vous donner moi-même des nouvelles de la question des mines. *Vale et me ama.*

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE MIRABEAU.

Lundi, 21 mars 1791.

J'allais vous écrire quand j'ai reçu votre billet. J'ai déjà travaillé hier au soir à ce que vous désirez relativement à Condorcet; je ne vous dissimule pas que c'est avec quelque regret, et j'ai besoin de toute ma confiance en vous pour être persuadé que cela est bon. Je vous avoue même que j'agis dans cette occasion uniquement comme les bons chrétiens, d'après une foi aveugle. Quoi qu'il en soit, j'ai déjà commencé hier au soir avec M. de Lessart, qui a une très-grande répugnance pour M. de Condorcet; je ne sais même s'il n'y a pas quelque chose de personnel entre eux. Nous nous rassemblons aujourd'hui chez moi pour arranger la nomination à proposer au roi, je tâcherai d'en faire mettre trois de plus, parmi lesquels sera M. de Condorcet, et ce sera le roi qui le mettra dans le nombre des siens. Vous ne me dites rien de M. d'Orcy : c'est la première fois que j'entends prononcer son nom, et je ne sais quel titre annoncer en sa faveur. Si vous venez ce soir, je vous rendrai compte de tout ce qui se sera fait.

L'attaque des Jacobins contre moi n'a pas le sens commun; M. de Menou ne sait pas, malgré toute son expérience diplomatique, et malgré tout l'esprit que Dieu lui a donné, que le roi ne fait pas de proclamations pour les pays étrangers, qu'il ne doit faire que des manifestes, et qu'heureusement nous n'en som-

mes pas encore à en faire; que si nous en étions là, tout serait au diable, car nous aurions la guerre. J'ai écrit à nos ministres des lettres très-fermes dont ils ont ordre de donner communication, même par écrit; mais M. de Menou ignore que l'usage n'est pas de faire imprimer ses correspondances politiques, au moins quand les affaires qu'on traite ne sont pas encore terminées, et quand la rupture n'est pas décidée. Je ne crois pas que nous devions hâter ce moment.

Je ne sais rien sur Du Portail, si ce n'est que, depuis plus de six mois, je ne cesse d'avertir qu'on se tienne en mesure de défense en Alsace; que c'est par là et par là seul que nous avons quelque chose à craindre. Le conseil et le comité diplomatique me sont témoins que j'ai constamment tenu ce langage, et que j'ai toujours dit que si l'on voulait ne pas avoir la guerre, il fallait se mettre dans un état très-respectable pour le printemps.

Le bref de Rome est arrivé hier; il est adressé au nonce, qui doit le remettre au roi directement avec une lettre confidentielle en français. Je ne sais rien de ce que ces deux pièces contiennent, mais puisqu'on ne m'en dit rien, j'ai lieu de croire qu'il n'y a rien de bon. Le nonce m'a demandé à me voir ce matin. Si vous voyez Duquesnoy, dites-lui qu'il y a bien longtemps que je ne l'ai vu. Je crains qu'il ne me boude, parce que l'autre jour il a été renvoyé de chez moi.

Le bref de Rome dont parle M. de Montmorin est celui qui con-

tenait la réponse du pape Pie VI aux demandes qui lui avaient été adressées, au nom du roi, au sujet de la vente des biens ecclésiastiques et de la constitution civile du clergé. M. de Montmorin devint juste sur ces deux pièces qui ne tiraient pas le roi ni son gouvernement d'embarras. Le pape demandait d'être plus amplement informé avant de rien décider sur les questions qui lui avaient été posées.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Lundi, 21 mars 1791.

Le Montmorin cède sur le Condorcet par un très-joli billet, mais où il n'est qu'à demi décidé, se rejetant sur le Lessart et les raisons personnelles qu'il y a *peut-être* entre eux. Je vous supplie, cher comte, de tenir ferme et de l'emporter, en notant que le Montmorin me donnera la nouvelle par un joli billet ostensible qui prouvera bien que c'est lui et lui tout seul. Il m'est impossible de dîner chez vous, mais vous aurez de mes nouvelles immédiatement.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Mardi, 22 mars 1791.

Comme vous irez ce matin de bonne heure à l'Assemblée, vous serez tenté, je crois, de n'y pas rester pour entendre le bavardage des plus pressés sur la loi de la régence. Je vous propose donc, mon cher comte,

de quitter l'Assemblée pour venir déjeuner chez moi; et sur deux ou trois objets, dont un surtout vous intéresse, nous avons à causer. Bonjour, mon cher comte.

Il est arrivé hier au comité diplomatique une lettre qui autorise encore plus la démarche que vous devez diriger contre Du Portail. — Si Fréteau est à l'Assemblée quand vous y arriverez, demandez à lire cette lettre avant de parler.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Écrit de l'Assemblée, jeudi 24 mars 1791.

Nous sommes dans un très-grand danger. Soyez sûr que l'on ne veut que nous ramener aux élections, c'est-à-dire à la destruction de l'hérédité, c'est-à-dire à la destruction de la monarchie. L'abbé Sieyès n'a jamais courtoisé l'Assemblée, ni agioté une opinion comme il le fait, et ses partisans sont très-nombreux. Je n'ai jamais été vraiment effrayé qu'aujourd'hui. Je me garderai bien de proposer demain ma théorie. Je porterai toutes mes forces à ajourner, en critiquant le projet de décret; en prouvant qu'il est insuffisant, incomplet, qu'il préjuge de grandes questions, etc., etc., etc. Certainement ma théorie ne passerait pas, et très-probablement l'ajournement réussira: alors on peut travailler. Envoyez chercher Pellenc immédiatement: qu'il scrute dans le

plus grand détail le décret; qu'il en recherche tous les dangers POUR LA LIBERTÉ PUBLIQUE; qu'il l'envisage sous tous ses rapports; qu'il ne prenne que des notes, mais qu'il développe assez ses notes pour que je les parle avec fécondité. Il sait à fond ma doctrine à présent; mais je ne veux que la laisser entrevoir; je ne veux pas la hasarder. Gagnons du temps, tout est sauvé. Je vois que beaucoup de gens désirent de se renfermer dans une mesure provisoire. Ne dussé-je gagner que deux jours, j'emmènerai Pellenc à la campagne, et nous y mettrons toutes nos forces. Soyez sûr, mon cher comte, que je ne m'exagère pas le danger et qu'il est immense. O légère et trois fois légère nation! Notre armée est, dans cette question, pour les deux tiers à l'abbé Sieyes. *Vale et me ama.*

Ce billet se rapporte à la loi de régence qui fut discutée dans les séances de l'Assemblée des 22, 23, 24 et 25 mars 1791. Mirabeau aurait voulu qu'on se bornât à décider si la régence serait *héréditaire* ou *élective*. On entendait alors par régence *héréditaire*, celle qui aurait appartenu de droit au membre de la famille royale le plus rapproché du roi mineur. Ce qu'il y eut de bizarre dans cette discussion, c'est que Mirabeau, qui sembla parler pour le système de régence élective, vota cependant avec le comité pour l'hérédité, système qui prévalut dans la Constitution de 1791.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Vendredi, 25 mars 1791.

Ce qui est plus simple et plus sûr, mon cher comte, c'est que je serai chez vous à dix heures, de sorte que vous serez ensuite plus libre d'aller ou de rester à l'Assemblée.

La journée d'hier est tout entière dans le très-excellent billet que vous m'avez écrit avant-hier de l'Assemblée.

La question de l'hérédité peut perdre cette Assemblée, si l'abbé Sieyes y fait prévaloir son système.

Bonjour, mon cher comte, vous savez combien je vous aime.

Dans une demi-heure je serai chez vous.

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU C^{te} DE LA MARCK.

Dimanche, 27 mars 1791.

La reine, après avoir balancé, se décide à ne pas aller au *Te Deum*, sous le prétexte que je vous ai dit hier. Il me semble qu'elle craint la répétition d'une scène qui s'est passée le matin à Saint-Roch, et que j'ignore. Je suis fâché que cette occasion soit manquée; il n'y aura cependant nul inconvénient, parce que le refus de la reine ne sera pas connu. Adieu,

mon cher comte, donnez-moi des nouvelles de Mirabeau.

Je vous envoie le bref au cardinal.

Il s'agit du bref adressé par le pape au cardinal de Loménie sur les affaires de l'Église de France.

**Bulletin de l'état de M. le comte de Mirabeau,
par M. Cabanis.**

A sept heures.

Nous étions sans espoir à onze heures, à cause de l'état du pouls presque entièrement perdu, mais la voix n'a pas cessé d'être forte. Un premier calmant n'a point passé. Un verre de quinquina n'a passé qu'en partie, le bas-ventre s'est tendu; cependant la nuit a été entièrement calme, la poitrine s'est dégagée par degrés, et la respiration est devenue graduellement libre, au point que la suffocation ne se faisait plus remarquer. Le malade a été porté à dormir, mais n'a fait que sommeiller. On l'a décidé ce matin à voir M. Petit. On attend son avis pour continuer le quinquina. La force musculaire se soutient, la voix est toujours ferme, la raison n'a pas été altérée un seul instant. On vient de donner un remède laxatif et un bouillon que le malade a demandé. Il a craché un peu de sang caillé. Maintenant il vient d'avoir un vomissement de matières bilieuses. La poitrine n'est

pas sans douleur, mais le point de la douleur varie. On remarque dans les urines un sédiment propre aux fièvres intermittentes malignes. Le pouls est toujours dans le même état qu'il était cette nuit, c'est-à-dire perdu; ce qu'il ne faut pas attribuer à l'affaiblissement, mais à la nature de la maladie. La couleur du visage est beaucoup meilleure.

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU C^m DE LA MARCK.

Mercredi, 30 mars 1791.

Voulez-vous bien, mon cher comte, me faire dire des nouvelles de Mirabeau. J'espère qu'elles seront meilleures que celles d'hier. Adieu.

M. DUQUESNOY AU COMTE DE LA MARCK.

Jedi matin, 31 mars 1791.

Vous avez sûrement déjà senti la très-pressante et très-indispensable nécessité de faire porter chez vous les papiers de notre malheureux ami; j'opine pour qu'ils y soient ce soir. Si, comme je ne puis en perdre l'espérance, il nous est conservé, vous les lui remettrez aisément. De grâce, occupez-vous sans délai de cet objet, et pensez que si nous le per-

dons, très-certainement un créancier, vrai ou faux, viendra apposer les scellés, et l'on verra tout.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE LA MARCK.

Jeudi, 31 mars 1791.

Je suis extrêmement effrayé, et tout aussi affligé. Ce contre-temps est affreux, et je suis douloureusement affecté de toute manière. Le billet de Cabanis, de ce matin, était détestable. Je renvoie pour savoir des nouvelles. Si elles sont aussi mauvaises que ce matin, si l'état continue à être aussi dangereux, ne pensez-vous pas qu'il y aurait quelques précautions à prendre pour les papiers? On me dit qu'il pourrait y avoir plusieurs personnes compromises. Bonjour, monsieur le comte, vous connaissez tout mon attachement. Je suis bien inquiet, bien affligé, et bien découragé.

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU C^{te} DE LA MARCK.

Jeudi, 31 mars 1791.

Voulez-vous bien me donner des nouvelles du comte de Mirabeau. Je suis bien inquiet de ce que j'en ai entendu dire ce matin; j'espère que ce sont les nouvelles d'hier matin qui m'avaient été envoyées.

Pellenc est venu hier au soir; je ne suis sorti qu'après huit heures: je suis désolé de ne l'avoir pas vu. Voulez-vous bien lui dire que je le prie de me faire prévenir de l'heure à laquelle il pourra passer chez moi, afin qu'il soit sûr de m'y trouver. Adieu, mon cher comte.

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU C^{te} DE LA MARCK.

Vendredi, 1^{er} avril 1791.

J'allais envoyer chez vous, mon cher comte, pour savoir des nouvelles du malade. Son état me paraît sensiblement amélioré, d'après le bulletin que vous m'envoyez, et la force de sa constitution me donne plus d'espérance que vous ne paraissez en conserver. Je suis saisi qu'il ait vu *Petit* (1). Adieu. Si vous avez le temps de passer chez moi, vous me ferez plaisir; je ne sortirai pas ce matin.

(1) Le docteur Petit, le seul médecin, outre M. Cabanis, que Mirabeau ait consenti à recevoir.

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU C^{te} DE LA MARCK.

Samedi, 2 avril 1791.

(Jour de la mort du comte de Mirabeau.)

Vous m'avez promis des nouvelles ce matin, mon cher comte, j'en attends dans la plus grande inquiétude. Quoique, d'après ce que vous m'avez dit hier, il me reste bien peu d'espérance, je ne peux pas y renoncer tout à fait. Adieu.

Les circonstances de la vie de Mirabeau sont si connues, que nous nous bornerons à rappeler ici que Gabriel-Honoré Riqueti, comte de Mirabeau, était le cinquième enfant du marquis de Mirabeau, et qu'il naquit le 9 mars 1749, au château du Bignon, près Montargis, département du Loiret.

LE COMTE DE LA MARCK A M. VICQ-D'AZYR.

Dimanche, 3 avril 1791.

J'ai, monsieur, un dernier devoir à remplir envers mon malheureux et célèbre ami. Son corps sera ouvert ce matin vers dix heures. Les préventions populaires en ont fait une nécessité, et il s'agit en quelque sorte d'interroger la mort sur le crime qu'elle a commis. Je vous prie d'y assister; le cadavre même de ce grand homme ne peut être jugé que par des hommes dignes de lui. Je vous

parle d'un mort, et je ne vous cite même pas Mirabeau. Mais qui ne sait pas qu'il n'est plus? et de qui donc pourrais-je parler?

Je suis avec l'estime la mieux sentie, etc.

M. VICQ-D'AZYR AU COMTE DE LA MARCK.

Dimanche, 3 avril 1791.

Je me rendrai à l'instant chez feu M. de Mirabeau. Je vous prie, monsieur, de me compter au nombre de ceux qui regrettent vivement ce grand homme.

VICQ-D'AZYR.

M. DUQUESNOY AU COMTE DE LA MARCK.

Dimanche, 3 avril 1791.

Je suppose que vous avez pris toutes les précautions nécessaires pour qu'on ne puisse pas pénétrer dans la maison et lever les scellés. Il faut que la garde soit forte et nombreuse.

Je ne puis vous cacher que je ne serai content que quand j'aurai les miens chez moi, et que vous me direz que le reste est brûlé. J'ai un très-grand nombre de billets de lui qui sont à votre disposition; mais faites-moi rendre les miens le plus tôt possible.

III.

Je suis loin d'être timide, mais je vous avoue que j'ai une inquiétude dont je ne puis me défendre. Je me repose pourtant sur votre loyauté et votre amitié.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU C^{te} DE LA MARCK.

Bruxelles, 4 avril 1791.

Je suis fort en peine, monsieur le comte, de la personne qui nous intéresse (1). Ce serait un grand malheur, si elle nous manquait au moment où on devait se flatter de recueillir le fruit de ses intentions et de ses lumières. Toutes les chances tournent contre nous. On ne peut lutter contre un guignon aussi décidé. Les précautions que vous vous êtes proposé de prendre me paraissent très-importantes et dignes de votre sagesse.

Il est temps, monsieur le comte, que j'aie l'honneur de m'entretenir avec vous. Je désire bien vous revoir. Je dois finir, pour ne pas manquer l'heure de la poste.

(1) Le comte de Mirabeau, dont le comte de Mercy avait appris la maladie, mais dont il ne connaissait pas encore la mort.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE LA MARCK.

Jeudi, 7 avril 1791.

Les officiers généraux ont été nommés hier au soir. M. le duc d'Orléans n'en est pas; mais on a fait valoir cette complaisance, pour que le reste de la nomination eût lieu comme on le voulait. Au surplus, il n'y a que les deux Vioménil que je regrette véritablement qui ne le soient pas. Je n'ai pas pu m'empêcher de dire que le roi devait s'en souvenir pour les employer à la première nomination où il aurait le crédit d'en choisir quelques-uns.

L'abbé de Montesquiou m'a dit que vous deviez voir Thouret, ce qui m'a empêché de lui écrire hier au soir. Mandez-moi, je vous prie, ce qui se sera passé entre vous et lui, aussitôt que vous l'aurez vu.

J'ai vu hier l'évêque d'Autun; nous avons parlé de la réélection, et il m'a montré beaucoup d'incertitude; mais je lui ai montré assez d'indifférence, et je crois cela nécessaire. En général, on nous rançonnera outre mesure sur tous les objets auxquels nous montrerons que nous attachons beaucoup d'importance. S'il est bien essentiel d'avoir Thouret et de ne pas nous brouiller avec les autres, je crois surtout qu'il faut se donner de garde de les réunir. En établissant une sorte de concurrence, nous en aurons meilleur marché.

Les Talon et compagnie me tourmentent pour avoir un bon extrêmement circonstancié pour le

reste de ce qu'ils ont demandé. Je tâcherai de leur donner des valeurs, si je le peux; car je ne veux pas laisser des bons du roi entre leurs mains.

Je suis convenu avec Cabanis qu'il sonderait l'abbé Sieyès sur ses idées pour la révision, dont il voudrait que le roi le chargeât. L'idée peut être bonne; mais je crois qu'il faudra cependant s'assurer que le système de l'abbé Sieyès n'est pas trop républicain. (1)

Bonjour, monsieur le comte, c'est pour la vie que je vous suis bien fidèlement attaché.

On m'a encore fait de nouvelles propositions sur les rations; il faudra que nous en causions.

(1) Après la mort de Mirabeau, le comte de La Marck, ainsi qu'on l'a vu dans l'Introduction, consulta M. Cabanis, et, par son intermédiaire, plusieurs membres de l'Assemblée avec lesquels il était lié, tels par exemple que l'abbé Sieyès, cité ici. Il aurait voulu, par leur secours, arriver à rendre quelque force au pouvoir royal. Mais il s'aperçut bientôt qu'il n'y avait rien à faire de ce côté; quelques uns, qui voulaient franchement ce résultat, étaient impuissants dans le secours qu'ils offraient, tandis que les autres se ralliaient au système républicain, soit par conviction, soit parce qu'ils comprenaient qu'il allait devenir le plus fort. M. Cabanis écrivit pour la cour plusieurs notes qu'on trouvera insérées ici à leur date.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE LA MARCK.

Vendredi, 8 avril 1791.

La matinée d'hier a été bien mauvaise, monsieur le comte; je crois que l'on a fait vers la république un des plus grands pas qui ait encore été fait. On a d'ailleurs réduit le nombre de ceux qui peuvent

s'intéresser à la monarchie, au roi et à la reine, aux seuls honnêtes gens, et ce nombre est bien court. Je crains bien que nous ne trouvions bien froids désormais tous ceux de qui nous pouvions attendre quelque secours (1). La conversation de d'André a eu lieu hier, et Talon vient de me dire qu'il en avait été content; mais où tout cela mènera-t-il?

La Fayette doit venir me voir ce matin; on m'a assuré et l'on vient de m'écrire qu'il était instruit de toute l'affaire de Mirabeau. Il paraît que Regnaud de Saint-Jean-d'Angély a eu une conversation de quatre heures avec le secrétaire qui a voulu se tuer, qu'il en a tout appris, et a tout conté à La Fayette (2). — Demain nous parlerons de tout cela plus en détail. Plus nous allons, et plus nous sentons vivement la perte que nous avons faite. La matinée d'hier en est une suite, et je crains bien que beaucoup d'autres, plus fâcheuses encore, ne se suivent avec rapidité. Quoi qu'il arrive, je vous conserverai toujours le plus fidèle attachement, et je m'applaudirai d'avoir été à portée de vous connaître et de vous apprécier tout ce que vous valez.

Avez-vous vu Thouret? Le verrez-vous?

(1) La veille, l'Assemblée nationale avait rendu un décret par lequel elle décidait qu'aucun député à l'Assemblée nationale ne pourrait entrer dans le ministère que quatre ans après la fin de la législature.

(2) Il s'agit de l'affaire de M. de Comps, secrétaire de Mirabeau, sur laquelle nous insérerons ici le passage de l'ouvrage, intitulé: *Mémoires sur Mirabeau*, par M. Lucas-Montigny. L'auteur paraît avoir eu des renseignements particuliers sur cette affaire:

« Pendant que Mirabeau luttait contre la mort, il se passait chez

« lui un fait grave. — Dans la journée du 1^{er} avril, le malade avait
« mandé, et quelque temps entretenu tête-à-tête, son secrétaire intime,
« M. de Comps, qui lui avait toujours donné des preuves de l'attaché-
« ment le plus passionné. A la vivacité des effusions, à la solennité
« des recommandations et des adieux, le jeune homme avait reconnu
« la certitude d'une séparation prochaine.

« Dans la nuit du même jour, vers quatre heures du matin, Mira-
« beau demanda qu'on allât chercher à l'étage supérieur son secré-
« taire, qui s'était retiré quelques moments auparavant; celui-ci
« était seul et plongé dans un désespoir morne, dont l'affaissement
« était accru au dernier point après quatre jours de veilles, de lar-
« mes et de complète inanition; en entendant frapper brusquement
« à sa porte au milieu de la nuit, il se persuade qu'on vient lui
« annoncer la mort de son bienfaiteur; sa stupeur se change en un
« délire furieux; il s'agite sans ouvrir sa porte, il s'écrie, il répète
« plusieurs fois : *Oui, oui, à la vie et à la mort!* Il laisse échap-
« per les mots de *crime*, de *poison*; hélas! il n'en entendait pas
« d'autres depuis le commencement de la maladie; pendant qu'on
« l'appelle plus vivement encore, au lieu de répondre, il saisit un
« couteau-canif; il s'en frappe au cou et à la poitrine, où il se fait
« cinq blessures; il tombe évanoui, couvert de sang, et ne revient
« à la vie qu'au moment où sa porte est enfoncée.....

« Il fut longtemps sans pouvoir répondre aux questions réitérées
« de l'administrateur de la police, M. Maugis, qui avait été tout de
« suite appelé, car une pareille scène, dans un moment si critique
« et si solennel, ouvrait le champ à mille conjectures. Pendant
« qu'on pensait le blessé qui s'évanouit plusieurs fois, M. Maugis
« recevait les témoignages et les récits de tous les gens de la maison;
« ranimé, après quelques heures, par des soins empressés, et ras-
« suré par la présence d'un compatriote et d'un ami, Regnaud de
« Saint-Jean d'Angély, qu'on avait mandé exprès, l'infortuné jeune
« homme s'expliqua enfin, et avoua que la certitude d'avoir perdu
« Mirabeau, la conviction qu'il mourait empoisonné, une douleur
« déchirante, un égarement complet, l'avaient porté à l'acte déses-
« péré qu'il venait de commettre. »

« Quel que soit le plus ou moins d'exactitude de ce récit, que nous ne
« pouvons ni contester, ni confirmer, il nous suffira de faire observer,
« pour éclaircir la phrase du billet de M. de Montmorin, que celui-
« ci craignait que M. de Comps n'eût révélé, dans sa conversation
« avec M. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, les relations qui exis-
« taient entre la cour et Mirabeau.

L'ABBÉ DE MONTESQUIOU AU COMTE DE MONTMORIN.

Samedi, 9 avril 1791.

Il faut vous occuper sérieusement de la nomina-
tion du ministre des contributions publiques. J'en-
tends parler de Tarbé. Ce choix me paraît populaire.
Quel il soit, faites-en un bon et qui inspire de la con-
fiance.

Talon m'a dit ce matin une chose fort étrange, et
dont Sémonville doit vous parler demain. Feignez de
ne pas être instruit par moi.

Le duc d'Orléans, furieux de ne pas être nom-
mé (1), va publier son Mémoire, tant annoncé. Il
vous y compromet, en publiant les instructions
écrites et signées de vous, qui lui ordonnent, au nom
du roi, de s'entendre avec M. Pitt pour se faire
nommer duc de Brabant. Le duc de Biron a, m'a
dit Talon, dit tout cela ce matin à Sémonville, et lui
a donné rendez-vous à samedi matin, pour lui mon-
trer les originaux.

Vous en savez là-dessus plus que moi. Tout ce que
je sais, c'est que le duc de Biron, qui est un fort
galant homme, a beaucoup l'habitude d'exagérer.

Un mot, je vous prie, qui me tranquillise à cet égard.

Je tâcherai d'aller chez vous demain soir; faites
que le comte de La Marck y soit.

(1) Lieutenant-général des armées du roi. (Voir le billet précé-
dent du comte de Montmorin au comte de La Marck, du 7 avril.)

M. DUQUESNOY AU COMTE DE LA MARCK.

Dimanche, 10 avril 1791, à une heure.

Vous saurez sans doute que M. de Fleurieu ne peut tarder à quitter la marine. Il lui faut un successeur; nos amis paraissent s'occuper beaucoup de Bougainville, dont le choix serait très-populaire, et qui pourrait aussi contribuer à réparer les finances particulières du roi. Voyez ce qui vous convient.

Je passerai chez vous demain matin.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU C^{te} DE LA MARCK.

Bruxelles, 10 avril 1791.

Je reçois à l'instant, monsieur le comte, la lettre dont vous m'honorez, du 4. La poste part dans une demi-heure, et je me hâte de vous assurer qu'il n'y a que ma confiance sans bornes dans votre sagesse qui puisse tempérer mes inquiétudes, sur l'objet desquelles vous ne sauriez vous méprendre (1). Vous êtes pour moi *spes altera Romæ*, et je serai éternellement pour vous un fidèle serviteur aussi attaché que zélé.

(1) La mort du comte de Mirabeau.

M. DUQUESNOY AU COMTE DE LA MARCK.

Judi, 14 avril 1791.

On vous tromperait si on vous dissimulait : 1^o qu'il est indispensable que, d'ici à dimanche, le roi ferme sa chapelle à cette troupe de dévotes et d'aristocrates qui l'inondaient; 2^o qu'il ne reçoive et n'admette aucun homme suspect de prétrise réfractaire, et que si le curé sermenté va chez lui, il le reçoive avec politesse; 3^o qu'il aille à la messe à sa paroisse, dimanche prochain.

A ces conditions, sur lesquelles je vous conjure d'insister, nous gagnerons du temps, et ici le temps est tout. Sans cela, je vous assure qu'on ne peut répondre de rien.

Pensez-y; si le roi croit à la messe, si la reine y croit, ils doivent croire encore plus à la royauté.

Il ne faut pas vous aveugler sur le péril; il est grand.

Faites donc parler à M. Micque; cela est urgent et bien nécessaire.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE LA MARCK.

Vendredi, 15 avril 1791.

J'avais un peu de scrupule sur la phrase : « il n'a jamais été employé dans l'armée de terre. » Je l'avais écrit au roi en lui envoyant les projets de lettres, et je l'avais engagé à bien examiner si cela pouvait se prononcer affirmativement; mais mes doutes ne portaient pas sur la charge de colonel général. Il y a une demi-heure que j'ai envoyé chez le roi; je vais y renvoyer, et lui faire passer votre billet : je serai bien aise qu'il voie votre opinion sur l'emploi sur mer, et en même temps ce que vous pensez de Bougainville. Vous n'avez pas oublié que l'archevêque de Toulouse et l'abbé de Montesquiou doivent être chez moi ce soir. N'y a-t-il pas d'inconvénient que Bougainville les y trouve? Je laisse cela à votre prudence (1).

Bonjour, monsieur le comte, vous connaissez mon fidèle attachement.

(1) On songeait à nommer M. de Bougainville ministre de la marine, à la place de M. de Fleurieu. La première partie du billet est relative à M. le duc d'Orléans; on cherchait un motif pour refuser de lui donner le grade de lieutenant général, en établissant qu'il n'avait jamais été employé dans l'armée de terre, quoiqu'il fût colonel général des hussards.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE LA MARCK.

Dimanche, 17 avril 1791.

Voilà une lettre de Bougainville très-embarrassante. Voyez-le, je vous en prie, et en attendant mandez-moi ce que vous pensez de ce refus. Tien-drait-il à quelque avertissement qu'on lui aurait donné, et qui le ferait subitement changer de résolution? De quelle nature serait cet avertissement, et ne nous présagerait-il rien de sinistre? Je vous avoue que cela m'inquiète. — Bonjour, monsieur le comte; il est bien dur de trouver toujours en son chemin des obstacles pour faire ce qu'on croit être le mieux.

Renvoyez-moi la lettre, pour que je la montre au roi ce matin.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE LA MARCK

Dimanche, 17 avril 1791.

Je vous ai écrit dès que j'ai eu la lettre de Bougainville, et je vous l'ai envoyée. Je suis bien fâché de son refus. Vous avez vu les noires idées qui me sont venues; je suis un peu rassuré qu'elles ne vous soient pas venues de même qu'à moi, et cela me fait espérer qu'elles n'ont pas de fondement. Je serai à

mon bureau rue de l'Université, à trois heures ; il y aura beaucoup de monde, et nous causerions mal. Si vous pouviez venir à six heures chez moi, cela vaudrait mieux. Je vous communiquerai quelques idées sur le remplacement (1).

On nous menace beaucoup de tapage sur les Pâques du roi ; on travaille beaucoup à en faire, et bien faiblement, je crois, à l'empêcher ; il faudrait que vous vissiez Talon et Sémonville, et que vous leur parlassiez un peu ferme. Je viens de parler à Julien sur ce ton, et de lui dire qu'il ne valait pas la peine de répandre dans Paris trois ou quatre millions, pour ne pas être à l'abri d'une insurrection factice, et que si les choses allaient ainsi, il n'y avait qu'à tout cesser.

Si vous ne pouvez pas venir à six heures, mandez-le moi.

Bonjour, monsieur le comte ; j'ai bien de l'humeur, et plus que de l'humeur ; ma seule consolation et mon seul encouragement, c'est mon attachement et ma confiance en vous.

On vient de me dire qu'il y aurait du train ce matin, aux Théatins.

(1) De M. de Bougainville qui refusait.

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU C^{te} DE LA MARCK.

Dimanche, 17 avril 1791.

J'allais vous écrire, mon cher comte, parce que je viens de recevoir l'avis de vous faire dire qu'on vous attend ce soir, à six heures et demie (1). Ce que vous me mandez de Bougainville me fait une grande peine, je doute qu'on puisse trouver mieux. Je ne pourrai vous voir que vers une heure. Je vais tâcher de trouver une messe que je puisse entendre ; je ne sais si j'en viendrai à bout. Je serai chez vous vers une heure ; ne venez pas ici, vous ne me trouveriez pas. Adieu.

(1) C'était la reine qui lui fixait ce rendez-vous.

NOTE DU COMTE DE LA MARCK.

J'avais été chargé par le roi d'engager Bougainville à entrer dans le ministère. Bougainville y avait d'abord consenti, il est vrai avec beaucoup de peine. — Ensuite il se dédit, sa santé étant alors en mauvais état.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE LA MARCK.

Lundi, 18 avril 1791.

La lettre est arrêtée définitivement; ce n'est pas la mienne, mais elle vaut mieux : elle est plus ferme et plus digne; je vous dirai à la première vue quel est l'auteur.

Le roi annonce qu'il ira le lendemain à l'Assemblée.

Dites-le, je vous en prie, à Pellenc; il peut ainsi que moi s'épargner l'inquiétude. J'ai dit très-publiquement que je n'y avais aucune part, quoique, dans le fait, je croie celle-ci meilleure; elle est au moins beaucoup plus courte.

Le roi, qui ne voulait pas employer ostensiblement près de sa personne le ministère de prêtres qui s'étaient refusés à prêter le serment exigé d'eux, avait résolu d'aller passer la semaine sainte à Saint-Cloud. Une multitude, attirée par les préparatifs de son départ, et qu'on excita contre le roi, vint y mettre opposition dans la soirée du dimanche 17 avril, et c'est à ce fait et aux désordres qui eurent lieu à l'église des Théatins ce même dimanche, 17 avril, que se rapportent ce billet et les pièces suivantes.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE LA MARCK.

Mardi matin, 19 avril 1791.

Vous avez dû voir Duquesnoy ce matin; il vous aura dit notre conférence de cette nuit. Je vais chez le garde-des-sceaux, où nous allons discuter la démarche et le discours. Je crois qu'il faudrait en envoyer une copie à Thouret, et savoir son avis; je ne peux pas lui en envoyer parce que je n'en ai pas.

La démarche me paraît assez noble; mais aurait-elle du succès? c'est ce qu'il est impossible de calculer.

Bonjour, monsieur le comte, je vous suis tendrement et fidèlement attaché pour la vie.

Tâchez d'instruire la reine de ce qui se passe; je n'ai pas un moment.

M. DUQUESNOY AU COMTE DE LA MARCK.

Mardi, 19 avril 1791.

Après une longue délibération, il a été arrêté que Beaumetz verrait le roi ce soir, ou au moins lui demanderait un rendez-vous. M. de Montmorin a dû le demander avant d'entrer au conseil, et il a exigé que d'André y fût : il espérait que ce serait à 11 heures. Ils vont conseiller au roi de mander demain

à l'Assemblée, qu'étant indisposé, son voyage est différé, mais qu'il espère que sa santé sera rétablie assez à temps pour qu'il aille dimanche à la messe. Ils mettront à cette démarche une instance très-grande, et s'engagent envers le roi à le faire régner à ce prix Mais ils ne veulent pas lui parler que la reine n'y soit. S'il se refuse à cette mesure, ils lui diront qu'il est impossible de sauver lui et son pays (et malheureusement, monsieur le comte, cela sera vrai); qu'ainsi ils sont forcés de choisir le dernier. Talon et moi, nous avons pensé devoir vous prévenir de cette démarche que je vous conjure avec instance, à genoux, de seconder de tout votre crédit. Vous n'en aurez jamais fait un aussi bon usage. Au nom de Dieu, employez-le; écrivez ce soir; pressez, conjurez, et si je puis vous être utile, ordonnez; toute demi-mesure est un mal; toute hésitation un malheur. Nous pouvons nous sauver encore; ayez-en la volonté, je vous en conjure. J'enverrai chez vous au point du jour savoir des nouvelles.

Bonsoir, monsieur le comte. Mes sentiments ne varieront jamais pour vous, ni pour vos amis (1); puissé-je leur être utile en les aidant à sauver un pays que tant de causes concourent à perdre!

(1) Le roi et la reine.

LE COMTE DE LA MARCK A LA REINE.

19 avril 1791.

Ce qu'il y a de mieux à faire est peut-être que le roi se rende à l'Assemblée nationale et y prononce le discours ci-joint. Je dis *peut-être*, et voici pourquoi : hier, au milieu des troubles et au moment où on a empêché le départ du roi pour Saint-Cloud, la présence de Sa Majesté dans l'Assemblée aurait été décisive; car l'Assemblée se serait déshonorée si elle n'avait immédiatement donné des ordres pour laisser partir le roi. Aujourd'hui les circonstances ont un peu changé. On a répandu dans le peuple : 1° que le roi avait promis de ne partir qu'après les fêtes, et on dira qu'il manque à sa parole; 2° qu'il est incapable par lui-même de s'obstiner dans une résolution, et on répétera alors la calomnie ordinaire, qu'il est poussé par des conseils violents dont la responsabilité principale retombera sur la reine. La démarche est donc moins sûre aujourd'hui qu'elle ne l'aurait été hier; je crois cependant qu'on doit la tenter; mais je désirerais un changement dans le discours. Pourquoi faire annoncer au roi qu'il veut faire usage, comme un simple citoyen, de sa liberté dans les opinions religieuses? La liberté en ce genre consiste à n'être pas même obligé de s'expliquer. D'ailleurs cela peut faire manquer l'effet du discours et servir de prétexte pour agiter le peuple. La question isolée du départ du roi serait alors

beaucoup plus nette, et ne trouverait probablement aucun contradicteur. Si on est ensuite attaqué sur la question de religion, on verra ce qu'on aura à faire; mais il convient mieux de traiter ces deux questions séparément, car diviser le danger c'est l'affaiblir. Parler aujourd'hui de religion, au moment des fêtes, autoriserait les malintentionnés à répandre qu'on a profité de cette occasion pour exciter des troubles, et à dire, par exemple, que ce sont les évêques qui ont conseillé le roi. Le bon effet de la démarche du roi près de l'Assemblée serait alors détruit, tandis que le succès est presque infaillible si le roi ne parle que de la liberté de son départ.

Tel est le résultat des observations et réflexions que je viens de combiner avec M. Cabanis. Je ne puis assez répéter à Votre Majesté combien il serait dangereux pour elle qu'on manifestât une résistance malhabile dans cette grave circonstance.

Projet de discours à prononcer par le roi dans l'Assemblée nationale, joint à la lettre du comte de La Marck à la reine, du 19 avril 1791.

MESSIEURS,

Je viens au milieu de vous, avec une confiance qui n'a jamais été trompée, vous parler des plus pressants intérêts de la nation; elle a besoin de respirer enfin à l'abri des lois, et de goûter les bienfaits de

l'ordre et de la paix. Je viens vous inviter à resserrer plus étroitement que jamais l'union qui doit régner entre nous, et le concours de volontés nécessaire à l'établissement de la Constitution. Cette Constitution, je l'ai acceptée, je l'ai jurée, je la maintiendrai. Le désordre en est l'ennemi, je dois le réprimer. Sans doute vous redoublerez d'efforts pour m'aider dans cette grande entreprise. Les comptes qui me sont rendus chaque jour dans mon conseil m'avertissent qu'il n'y a plus un moment à perdre. Ce que j'ai vu hier ne m'a pas permis d'en douter. Ceux qui veulent soulever un peuple fidèle, dont j'ai mérité l'amour par ce que j'ai fait pour lui, cherchent à lui inspirer des doutes sur mes sentiments pour la révolution; ma conduite tout entière dément assez leurs impostures, et je ne dévierai point du chemin que je me suis tracé. Je respecte trop la Constitution, et la déclaration des droits qui en est la base, pour m'expliquer ici sur mes opinions religieuses. Nul citoyen n'en doit compte à personne, et j'ai la même liberté que tous les citoyens; mais mon devoir est de maintenir la Constitution dans tous ses points, et particulièrement la constitution civile du clergé. Je remplirai exactement ce devoir, comme tous ceux que m'impose la royauté; il est au nombre de ces devoirs d'apprendre à toute la nation que je suis libre, et de ne pas laisser subsister à cet égard l'ombre d'un doute, qui pût servir de prétexte aux ennemis de la Constitution. Rien n'est si important à la validité des sanctions et des acceptations que je donne à vos décrets; c'est donc pour rendre ma liberté

manifeste aux yeux de toute l'Europe, que je ne crois pas devoir céder à l'espèce de résistance qu'on a apportée hier à mon départ pour Saint-Cloud. Je n'ai pas voulu qu'on la vainquit par la force, parce que j'ai craint d'ordonner des actes de rigueur contre une multitude trompée, et qui croyait agir en faveur des lois, lorsqu'elle les enfreignait toutes. Mais je partirai demain, à midi. Je me rendrai à Saint-Cloud. La proximité de ce château est parfaitement conforme à votre décret sur ma résidence près de vous, décret dont j'aurais trouvé le principe dans l'intimité de mes rapports avec les représentants de la nation, si vous n'en aviez pas fait une loi de l'État. Je ne présume pas que personne s'oppose à mon départ. Si l'on s'y opposait, je ne doute pas que les fonctionnaires publics de la capitale fassent leur devoir; s'ils ne le faisaient pas, je suis bien sûr que l'Assemblée nationale ne souffrirait pas sous ses yeux une atteinte à ma liberté et une infraction à la Constitution.

J'ai voulu vous entretenir de mes sentiments et de mes intentions. Tous mes vœux sont comme les vôtres pour le bonheur du peuple, et ce bonheur ne peut résulter que de l'observation des lois et de l'obéissance à toutes les autorités légitimes et constitutionnelles.

Ce projet de discours à prononcer par le roi avait été rédigé par M. Pellenc. — On lui préféra celui que nous insérons ci-après.

Texte du discours prononcé par le roi à la séance de l'Assemblée nationale, du 19 avril 1791; extrait du numéro du Moniteur du jeudi 21 avril 1791.

MESSIEURS,

Je viens au milieu de vous avec la confiance que je vous ai toujours témoignée. Vous êtes instruits de la résistance qu'on a apportée hier à mon départ pour Saint-Cloud; je n'ai pas voulu la faire cesser par la force, parce que j'ai craint de provoquer des actes de rigueur contre une multitude trompée, et qui croit agir en faveur des lois lorsqu'elle les enfreint; mais il importe à la nation de prouver que je suis libre: rien n'est si essentiel pour l'autorité des sanctions et acceptations que j'ai données à vos décrets. Je persiste donc, par ce puissant motif, dans mon voyage à Saint-Cloud, et l'Assemblée nationale en sentira la nécessité. Il semble que, pour soulever un peuple fidèle et dont j'ai mérité l'amour par tout ce que j'ai fait pour lui, on cherche à lui inspirer des doutes sur mes sentiments pour la Constitution.

J'ai accepté et juré de maintenir cette Constitution, dont la constitution civile du clergé fait partie, et j'en maintiens l'exécution de tout mon pouvoir. Je ne fais que renouveler ici l'expression des sentiments que j'ai souvent manifestés à l'Assemblée nationale. Elle sait que mes intentions et mes vœux n'ont d'autre but que le bonheur du peuple, et ce bonheur ne

peut résulter que de l'observation des lois et de l'obéissance à toutes les autorités légitimes et constitutionnelles.

NOTE DE M. CABANIS POUR LA COUR.

19 avril 1791.

L'aventure d'hier doit prouver combien il est instant qu'une démarche solennelle mette enfin le roi à la tête de la révolution et de la Constitution; la confiance qu'on me témoigne me fait un devoir de ne rien déguiser : la perte de la monarchie est infaillible et très-prochaine, si cette démarche ne vient promptement offrir un nouvel horizon à l'opinion publique, et déconcerter les menées de plusieurs partis qui, sans le savoir et sans avoir le même but, tendent pourtant au même terme.

Philosophiquement parlant, il doit être permis au roi, comme à tout citoyen, d'honorer Dieu à sa manière, ou de ne pas l'honorer du tout, s'il le trouve plus commode. La loi ne doit pouvoir agir sur aucune conscience, pas plus sur celle du prince que sur celle des autres membres de l'association, et je voudrais qu'il pût être juif ou turc, sans que personne s'inquiétât de sa croyance. C'est de son zèle à faire exécuter les lois qu'il doit être question entre lui et la nation dont il est le chef.

Mais l'opinion n'en est pas encore là, et tous les partis concourent également à retarder ses progrès.

Je suis très-affligé de la scène de dimanche aux

Théatins; les gens qui étaient chargés de veiller à l'exécution du marché que le directoire (1) avait fait avec les réfractaires, sont bien faibles ou bien coupables. Mais le peuple, qui ne perd pas de vue son objet général, et que des instigateurs secrets de tous les genres mettent en mouvement, voit dans l'obstination de ces réfractaires une insulte à la nation, et dans les scrupules du roi une mauvaise volonté cachée et une adhésion tacite aux plans des contre-révolutionnaires.

On ne peut se dissimuler dans une circonstance aussi périlleuse, dans une circonstance où l'ébranlement général rend toute espèce de changement possible, où la subversion complète du gouvernement et le passage à des formes nouvelles pourraient être l'ouvrage de quelques semaines, que la conduite du chef de l'empire est bien extraordinaire. Il ne s'agit pas ici d'alléguer les principes : il s'agit de prendre conseil sur le champ de bataille, et de céder à la toute-puissance des événements ce qu'on ne peut défendre sans risquer de se perdre, et j'ajoute sans risquer de perdre irrévocablement la religion à laquelle on a l'air de tenir.

Le roi n'ayant jamais refusé la sanction de la manière qu'il lui convenait de le faire, c'est-à-dire en censurant ou complétant la loi, le roi n'ayant pas même fait d'observations sur la constitution civile du clergé, le parti qu'il prend aujourd'hui de changer de confesseur et d'accueillir les prêtres non-ser-

(1) Le directoire du département de la Seine.

mentés et de faire ses pâques de leurs mains, le présente au peuple comme le point d'appui de leurs menées hostiles, comme le centre de tous les plans qu'on leur suppose. Il est facile de juger si, d'après cela, les malheurs les plus affreux ne doivent pas nécessairement résulter d'une persévérance opiniâtre dans les mêmes démarches.

On établira difficilement une vraie guerre religieuse; s'il était un moyen de renouveler les persécutions, et par conséquent le fanatisme, c'était de mettre le roi à la tête d'un culte dans lequel on voit plutôt une coalition contre les lois qu'une manière de servir Dieu. Mais ce moyen ne produira que l'entier avilissement de la religion. Le bon esprit du roi ne lui fait-il donc point sentir que, si quelque chose peut la mettre en péril, c'est des luttes qui compromettent en même temps sa couronne, et, survenant dans un siècle où l'esprit public a secoué presque toute idée religieuse, ne peuvent avoir aucune terminaison directe favorable au sacerdoce pas plus qu'à la monarchie?

Sans avoir eu le loisir de suivre le mouvement d'hier, son intention générale m'est, je crois, assez connue; la manière dont les différents partis s'en serviront prouvera si je suis dans l'erreur.

Comme presque toutes les insurrections populaires, ce mouvement a été provoqué dans plusieurs objets très-différents; mais le peuple n'en avait qu'un, et ce n'était pas celui de ses moteurs.

Les soudoyés étrangers n'ont point changé de plan; quel que soit le but qu'ils se proposent, ce but

est toujours le même; leur manière d'y tendre se ressemble parfaitement.

Les factieux internes ou veulent tâcher de se relever en exagérant un nouveau péril, en faisant naître de ces scènes durant lesquelles la violence tient lieu de talent, et l'esprit conspirateur de toute considération morale, ou bien ils cherchent, en effrayant encore; à rendre leur paix meilleure, et à se faire payer plus cher les capitulations.

La nouvelle coalition républicaine agit faiblement par elle-même; mais par un fil elle tient à des distributeurs d'argent qui la secondent, sans se faire connaître d'elle, et qui s'en servent comme d'un instrument presque aveugle, plutôt qu'elle ne se sert de leurs moyens dans un but lointain qu'elle n'a pas, et qu'elle ne peut avoir.

Les contre-révolutionnaires ont toujours la rage de faire passer le roi pour prisonnier; et comme rien ne lui donne plus cet air que le fait lui-même, les plus clairvoyants ou les plus pervers d'entre eux encouragent et fomentent toutes les violences démagogiques.

Enfin, les bonnes gens, et c'est le plus grand nombre, veulent que les lois s'exécutent: ils voient un attentat contre la Constitution dans la résistance à l'une de ses parties regardée comme importante, et ils mettent en opposition la conduite privée de Louis XVI avec l'acceptation légale de la Constitution consentie par le monarque.

Quelques-uns répandent de l'argent, tous crient: les chefs de la police restent invariablement fidèles

à leur faiblesse accoutumée; et le peuple marche, non pas précisément sans savoir où, mais sans savoir par où, et sans se douter combien cette route l'égare de son but, qui est certainement la liberté et le règne des nouvelles lois.

Voilà l'histoire de l'insurrection d'hier; c'est presque celle de toutes les insurrections dont nous avons été témoins depuis deux ans.

De là résultent de grandes leçons; mais, pour les mettre à profit, le temps presse; je ne saurais trop répéter que dans peu de semaines peut-être il sera trop tard.

NOTE DE M. CABANIS POUR LA COUR.

19 avril 1791.

J'ai une réponse à faire touchant l'abbé Sieyès : la voici :

L'abbé consentira à faire un travail qui serait tantôt la censure, et tantôt le complément de la Constitution. En adoptant les principales bases des lois nouvelles, en adoptant celles mêmes de ces lois qui sont évidemment fondées sur l'intérêt public, et, dans l'organisation administrative décrétée, tout ce qui ne s'oppose pas à leur irrésistible et prompt exécution, le roi ne retirerait pourtant pas la sanction qu'il a donnée aux autres : mais il inviterait l'opinion publique à revenir sur toutes les opérations de l'Assemblée, et à diriger les réformes qu'y doit faire la

prochaine législature, soit par les nouveaux cahiers des assemblées primaires, soit par son influence journalière, encore plus directe et plus puissante.

L'abbé met les conditions suivantes à son travail :

La grande démarche du roi serait précédée et suivie de toutes les démarches accessoires capables de prouver à la France que, de son plein gré, et d'après sa conviction intime, il se met décidément et irrévocablement à la tête de la révolution.

A l'instant même où le roi adopterait ce travail, il formerait un ministère capable d'en suivre, non forcément, mais volontairement et constamment, les principes; un ministère tellement coalisé qu'il n'eût qu'un même esprit, un même plan, sauf à être renvoyé tout à la fois s'il cessait de convenir. L'on doit se rappeler qu'au mois de septembre dernier, Mirabeau regardait cette mesure comme nécessaire, moins encore à l'établissement de la Constitution nouvelle, qu'à la conservation de la royauté dans cette Constitution.

Voici maintenant la manière dont l'abbé Sieyès envisage le pouvoir du roi :

Il croit qu'il ne doit avoir aucune influence législative, mais il n'attaquerait pas le veto suspensif que la Constitution lui donne. Comme chef du pouvoir exécutif, il pense qu'il doit jouir de celui que la Constitution lui laisse dans toute sa plénitude et toute son étendue : qu'il doit en jouir hautement et activement, sans aucune dépendance des comités ou des coalitions quelconques de l'Assemblée actuelle et des suivantes. La démarche proposée est certainement

la seule grande, la seule vraiment efficace. Depuis cinq ou six jours, surtout depuis hier, elle devient infiniment pressante. Il n'y a plus de temps à perdre. Dans deux mois on gémira de part et d'autre de n'en avoir pas reconnu l'importance, et de n'en avoir pas senti l'utilité directe, immédiate, universelle. Mon avis est toujours de choisir l'abbé Sieyès pour ce travail, et d'adopter ses conditions : c'est un homme trop ami de l'ordre pour ne pas y tendre. C'est un homme trop ennemi des factieux pour ne pas seconder le rétablissement de la force publique ; enfin, c'est un homme trop populaire et d'une réputation d'intégrité trop générale, pour que son nom n'attache pas une grande faveur à des mesures auxquelles il prendra part.

D'ailleurs, à parler franchement, il s'agit de sauver la monarchie de la crise la plus dangereuse où le hasard des événements et les erreurs de tous les partis l'aient mise depuis le commencement de la révolution.

NOTE DE M. CABANIS POUR LA COUR.

30 avril 1791.

La démarche que j'ai proposée pour le roi doit être non une censure de la Constitution, non un acte révocatoire de la sanction accordée à quelques décrets qu'il jugerait susceptibles d'améliorations ou de corrections importantes ; non un acte légal qui puisse

être revêtu des formes ordinaires, et qui doit être adressé à l'Assemblée nationale ; mais un acte de propre mouvement, qui prouve à toute la France que le roi se place volontairement et irrévocablement à la tête de la Constitution, qu'il en adopte les bases, et veut en faire exécuter toutes les lois, en attendant que la volonté générale les ait réformées ou perfectionnées. Ce serait de plus un appel à l'opinion publique relativement aux taches qui s'y trouvent, et aux vices du système administratif, mais un appel individuel, si je puis m'exprimer ainsi (et son effet n'en serait que plus sûr), une provocation philosophique, mais revêtue de toute la majesté que le nom du prince, son caractère de censeur des lois, la haute importance de ses fonctions suprêmes, peuvent lui donner.

Il faudrait donc demander à l'abbé Sieyès de rédiger dans cet esprit et dans le ton convenable un écrit destiné à devenir public et à être répandu, au nom de Louis XVI, dans toutes les parties de l'empire. Il faudrait que le roi lui écrivît à cet effet. Il lui exposerait brièvement et nettement le but de cet écrit, fait pour devenir, à la prochaine législature, le fondement ou la règle des réformes de la législation ; il indiquerait l'usage vraiment civique qu'il se propose d'en faire dès ce moment.

On prendrait en même temps toutes les mesures nécessaires pour appuyer cette grande démarche, pour en mettre la sincérité hors de doute, pour lui faire produire tous les heureux effets qu'elle doit avoir.

Je voudrais pouvoir proposer un homme plus maniable que l'abbé Sieyès ; mais il n'en est aucun aussi propre à fixer l'opinion d'une manière utile, et à provoquer la confiance des vrais amis de l'ordre dans tous les partis. D'ailleurs l'invitation du roi le placerait dans des circonstances qui ne ressembleraient point à ses circonstances habituelles ; et s'il est un moyen de lui faire perdre le ton violent que son humeur naturelle, son caractère entier et son incroyable défiance lui donnent quelquefois, c'est sans doute cette invitation elle-même. Défenseur de la monarchie qu'il approuve, il peut la servir plus utilement que personne : ennemi du gouvernement dont il censure les vacillations, il serait très-redoutable non-seulement par les combinaisons de sa tête, mais surtout par l'idée assez générale qu'on s'en fait, et par la réputation de la probité la plus intègre.

P. S. En prenant des renseignements plus circonstanciés sur le mouvement d'avant-hier, je crois que c'est, de tous les mouvements populaires qui ont eu lieu jusqu'à présent, celui dont les moteurs invisibles ont le moins dirigé l'impulsion : les bourgeois, les marchands, les artistes, composaient la foule dont le Carrousel était inondé : ce symptôme est caractéristique ; il mérite une grande attention.

LE COMTE DE LA MARCK A LA REINE.

Judi, 21 avril 1791, à dix heures du soir.

Le péril est grand, mais il faut l'analyser ; et quand le devoir est venu de tout dire, la reine doit avoir le courage de tout entendre.

Nous déterminâmes hier, chez M. de Montmorin, quelques démarches, et ce matin je me suis pressé de les fortement conseiller. Mais le mal s'aggrave, et je vais en proposer une autre, en conjurant la reine d'y apporter la plus sérieuse et la plus prompt attention, tellement je suis convaincu qu'il n'est presque plus temps de délibérer.

Au reste, cette nouvelle démarche ne me dispense pas d'insister sur celles que j'ai proposées ce matin.

Le roi doit agir comme s'il n'avait d'ennemi que lui-même.

Or, si l'opinion publique ne change point, j'atteste sur mon honneur que le salut de la famille royale tient à ce qu'elle aille sans aucun retard à l'office de sa paroisse (1).

Mon caractère n'est pas d'être exagéré dans mes craintes ; eh bien ! je crains tout, si l'on ne suit pas ce conseil.

(1) Où ne se trouvaient que des prêtres assermentés.

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU C^{te} DE LA MARCK.

Jeudi, 21 avril 1791.

Votre billet, mon cher comte, me met dans la plus grande perplexité. Je ne suis pas moins effrayé que vous de la fermentation que je vois; mais comment, avec l'habit que je porte, donner le conseil que vous désirez? Je vais y réfléchir. Je ne serai chez moi ce soir qu'à huit heures. Je tâcherai de ne pas manquer au rendez-vous avec M. de Montmorin. Adieu, mon cher comte; je vous embrasse bien tendrement.

NOTE DE M. CABANIS POUR LA COUR.

21 avril 1791.

Tous les bons citoyens sont effrayés de l'égaré-ment de l'opinion publique. Les ouvriers sont travaillés dans leurs ateliers, où on ne peut les rete- nir; le peuple tient des propos désespérants; les raisonnements qu'il fait, les motifs qu'il allègue, supposent des moteurs étrangers et les suggestions les plus cruelles.

Le péril est là tout entier, il est même dans les craintes des bons citoyens; car, à force de dire que la personne du roi est dans un grand danger, on

facilite l'exécution d'un crime que des monstres seraient plus disposés à commettre ou à suggérer en croyant que l'opinion publique y est préparée.

Ce ne sont ni les Lameth, ni le parti républicain par système, ni l'Assemblée, qui dans ce moment sont à redouter. Il n'est pas certain que les Lameth veuillent d'un crime ou même de la république. Ils sont aujourd'hui plus entraînés que moteurs. A force de provoquer la force du peuple, ils se sont mis dans l'impossibilité de lui résister. On peut les regarder comme la cause de nos malheurs, et, sous ce rapport, ils en sont les complices. Ils n'en sont pas les agents.

Il faut distinguer dans le parti républicain ses moyens et ses espérances. Ses moyens sont nuls. Dans l'état actuel des choses, et le roi vivant, aucun parti, ni dans l'Assemblée, ni hors de son sein, n'oserait proposer de changer la forme du gouvernement. Il n'en est pas de même des espé- rances des partisans de la république. Ils ne peu- vent être secondés que par des circonstances; ils sont capables de les désirer, quelques-uns même de les provoquer, et, sous ces deux rapports, ils sont complices de l'égaré-ment du peuple; mais en sauvant la personne du roi, tout est sauvé.

L'Assemblée n'est pas non plus l'ennemi du mo- ment actuel; elle ménage et craint le peuple; en le ménageant, elle l'a corrompu; sous ce point de vue, elle est coupable, et la crainte qu'elle a de se compromettre, soit collectivement, soit indi- viduellement, la rend impuissante. Ce sont là tout

autant de causes éloignées de nos maux. Mais le péril n'existe que dans l'effet que ces causes ont produit; ce péril est d'autant plus grand, que nul pouvoir n'est aujourd'hui capable d'arrêter le peuple, s'il ne s'arrête en quelque sorte de lui-même, ou plutôt si le roi, sans se fier à autrui pour sa propre sûreté, ne fait sur-le-champ toutes les démarches qui peuvent ramener l'opinion publique.

Ce système est le seul bon, car si le peuple n'est que dans l'erreur sur les intentions du roi, la conduite de Sa Majesté pourra le détromper; et si le peuple est poussé, comme les suggestions étrangères ne sont qu'individuelles, les factieux resteront en trop petit nombre pour exécuter leurs desseins.

D'après ces réflexions, il conviendrait que, sans délai, le roi convoquât auprès de lui, par des billets écrits de sa main, les chefs d'opinion de tous les partis, et dans ce nombre je place MM. Lameth, Barnave, Duport, Crillon, Noailles, Péthion, Thouret, l'abbé Sieyes, La Fayette, La Rochefoucauld, d'André, Beaumetz, Le Chapelier, Emmery; que tous ses ministres fussent présents, et que Sa Majesté leur tint ce langage :

« Je vous ai appelés auprès de ma personne, parce que le danger des circonstances actuelles ne m'est pas personnel; il nous menace tous, il menace la nation entière.

« Mes intentions sont très-pures; j'aime la Constitution, que j'ai acceptée sans réserve, et que j'ai juré de maintenir; je ne suis pas même choqué de quelques imperfections qu'elle peut renfer-

« mer, sachant bien que le temps les corrigera, et le peuple de Paris se trompe lorsqu'il pense que je reçois des conseils étrangers; il n'est aucun des abus détruits par vous qui ne fût nuisible à moi-même.

« Mais il est évident que nous sommes depuis trois jours hors de la Constitution. Ma liberté a été violée, la force publique n'a point obéi à ses chefs; l'adresse que m'a faite le département et son avis au peuple ne sont pas propres à le calmer, puisque ces deux pièces m'accusent; le décret même de l'Assemblée nationale, qui convertit mon discours en proclamation, n'est qu'une mesure impuissante; dans un temps de révolution, la multitude est bien moins fidèle aux lois qu'aux chefs de l'opinion publique. C'était en prenant ouvertement ma défense qu'il fallait la détromper.

« Mais il ne s'agit plus que de l'avenir; si mon voyage à Saint-Cloud effraie le peuple, j'y renonce.

« S'il croit que ma qualité de fonctionnaire public ne me laisse pas la même liberté de conscience qu'aux autres citoyens, je vous prie d'examiner s'il est impossible de ramener le peuple à une opinion plus conforme aux lois; et, dans ce cas, étant parfaitement disposé à préférer l'intérêt public à mes opinions, je n'hésiterai point à me rendre à la paroisse et à employer le ministère des prêtres assermentés.

« S'il faut encore d'autres sacrifices, je vous prie de me les indiquer; mais il en est un auquel je

« vous invite vous-mêmes, au nom du salut du
 « peuple. Les circonstances ne permettent pas que
 « ses amis restent divisés. Réunissez la société des
 « Amis de la Constitution et celle de 89 en une
 « seule assemblée ; augmentez, par cette coalition,
 « votre ascendant sur l'esprit du peuple. Vous ne
 « voulez, les uns et les autres, que le bien public ;
 « pourquoi vous diviser et affaiblir vos forces, lors-
 « que le rétablissement de la paix exige le concours
 « de tous les bons citoyens ?

« Je vous invite à délibérer devant moi, je suis
 « prêt à tout entendre, et je suivrai fidèlement vos
 « conseils. »

Quelques réflexions suffissent pour justifier cette mesure. Il est évident que la réunion des deux sociétés ne peut qu'être utile, et que le peuple saura gré au roi d'avoir pris conseil de ses meilleurs amis. Mais je conseille encore cette démarche sous un autre rapport. Si les chefs d'opinion qu'on appellera ne sont pas les moteurs du peuple, le roi, par cette marque de confiance, les engagera fortement à le seconder, et leur réunion aura des succès qui excéderaient les forces d'un seul parti. Si, au contraire, le peuple est poussé par ces mêmes chefs, la démarche franche du roi les engourdira, les paralysera ; et si, en traitant avec des hommes, on doit se défier de leur perversité, il faut aussi compter leur faiblesse pour quelque chose.

M. DUQUESNOY AU COMTE DE LA MARCK.

Vendredi matin, 23 avril 1791.

Il me semble que les choses ne vont pas très-mal. La démission de La Fayette a fait une grande sensation d'effroi ; hier, à onze heures, quarante-deux bataillons avaient déjà été chez lui, la municipalité et le département. Je crois que nous allons gagner du temps, et du temps est ce qu'il nous faut. Mais recommandez bien, je vous en conjure, la sagesse au château ; qu'il ne fasse aucune fausse démarche, et tout est sauvé. Tout est sauvé, si le retentissement dans les provinces ne nous perd pas.

Bonjour, monsieur le comte ; vous verrai-je dans la soirée, rue Plumet ? Ayez la bonté d'y arranger un rendez-vous.

A la suite des violences exercées par le peuple dans la soirée du 17 et dans la matinée du 18 avril, pour empêcher le départ du roi pour Saint-Cloud, violences qui n'avaient point été réprimées par la garde nationale, M. de La Fayette avait donné sa démission de commandant de cette garde ; il reprit cependant le commandement trois jours après l'avoir déposé ; de nombreuses pétitions l'y avaient invité.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE LA MARCK.

Vendredi, 22 avril 1791.

Il me serait bien nécessaire d'avoir le projet de Pellenc; je voudrais pouvoir envoyer ma lettre, le plus tôt possible, au comité diplomatique (1). Cette mesure est une de celles auxquelles on attache le plus d'importance. Il est possible qu'on pense aussi que j'y répugne beaucoup, et on n'a pas tort; mais puisqu'il est nécessaire de le faire, il ne faut pas se faire tirer l'oreille.

J'irai ce soir chez le roi avant le conseil, et je lui porterai l'écrit que vous avez remis à l'archevêque de Toulouse, et qu'il m'a envoyé. Je suis fâché que nous n'ayons pas pu causer un moment, avant de prendre un parti sur cet objet qui a son beau côté, mais qui a bien aussi ses difficultés; car il faudra parler, et même assez longtemps, et vous savez que cela n'est pas aisé, surtout devant des gens sur la bienveillance desquels on n'a pas des raisons de compter (2). Enfin, nous verrons. Si vous pouvez venir ce soir, vers dix heures ou dix heures et demie,

(1) Il est ici question du projet de la lettre que le roi adressa le 23 avril 1791 à ses agents près les cours étrangères, pour leur annoncer qu'il avait prêté serment à la constitution.

(2) M. de Montmorin parle dans ce paragraphe de la note de M. Cabanis, du 21 avril, dans laquelle on propose de faire tenir au roi un assez long discours aux chefs des différents partis de l'Assemblée nationale, qu'il aurait appelés près de lui.

je serai chez moi, ou bien j'irai chez vous. Mandez-moi lequel vous préférez. Je vous demande en grâce de presser Pellenc.

Bonjour, mon cher comte, vous connaissez mon tendre et inviolable attachement.

M. DUQUESNOY AU COMTE DE LA MARCK.

Vendredi, 22 avril 1791, à minuit.

Ce qui vient de se passer à la ville pour M. de La Fayette annonce de très-bonnes dispositions. Nous faisons quelques progrès vers l'ordre. Pussions-nous en faire bientôt vers le respect pour la loi, et la soumission à ceux qui doivent la faire exécuter! Je ne partage pas trop la joie que je vois éprouver à plusieurs de nos amis; j'ai des espérances, mais je n'ai que des espérances; elles sont faibles, car, comme je l'ai dit dans mon journal, *les janissaires* rentrent dans *l'ordre* après avoir expulsé leurs *chefs* et détrôné le sultan.

Quoi qu'il en soit, il faut gagner du temps, pour éclairer et former l'opinion publique. Je serai chez vous demain dans la matinée, et je tâcherai que ce soit de bonne heure. Mon pauvre ami Talon est toujours malade; il a eu une mauvaise soirée; ce contretemps est bien fâcheux.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE LA MARCK.

Samedi, 23 avril 1791.

Je vais aux Tuileries dans un moment montrer ma diable de lettre. Je n'ai pas eu le courage d'y mettre ce qui concerne la liberté, et je crois qu'il serait réellement trop fort de parler de la liberté du roi, le lendemain du jour où il est venu dire lui-même à l'Assemblée qu'on l'avait empêché de partir, et qu'il persistait dans son dessein. On me chicane-rait sur cela; enfin, je n'ai jamais pu m'y résoudre. J'y ai laissé tout le reste; j'y ai seulement ajouté une phrase concernant le langage que j'avais déjà tenu dans des lettres précédentes.

Bonjour, monsieur le comte, à ce soir.

C'est toujours de la lettre du roi à ses agents diplomatiques qu'il s'agit.

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU C^{te} DE LA MARCK.

Samedi, 23 avril 1791.

Je n'ai pas pu vous aller voir hier, mon cher comte, parce qu'il m'a été impossible de sortir de toute la journée; je tâcherai de passer chez vous avant trois heures. Je ferai passer la note que vous

m'envoyez dans la journée. La reine a pris son parti pour la proclamation; elle en sent la nécessité. Elle va demain à la paroisse, et je la crois décidée à céder aux circonstances. Je vous dirai quelques autres détails sur le surplus des mesures proposées. Adieu.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE LA MARCK.

Samedi, 23 avril 1791.

Il y a eu, je crois, du malentendu dans mes billets de ce matin; j'en ai reçu un de Pellenc; je lui ai répondu qu'il fallait que la lettre fût à deux heures à l'Assemblée; qu'ainsi, s'il voulait la relire avec moi, il fallait qu'il fût ici à une heure; il n'y est pas venu, et ma lettre est partie. J'y ai fait les petits changements qu'il indiquait, et surtout j'ai rétabli l'article de la liberté que vous m'avez fait demander par Duquesnoy; je l'avais mandé à Pellenc; je ne sais s'il vous l'aura dit, car j'ignore si mon billet lui est parvenu. — J'ai vu le roi qui a tout approuvé, lui bien triste de l'accepter, et moi de le lui proposer. Je voulais aller chez la reine; il m'a dit qu'il se chargeait de lui parler, et que je pouvais compter qu'elle approuverait tout par le même motif que lui.

La Fayette m'a écrit ce matin, en m'envoyant son discours à la commune: il me mande qu'il sera ce soir chez moi à huit heures. Ainsi descendez avec

l'archevêque de Toulouse chez l'abbé de Montesquiou, et je vous ferai avertir dès que je serai libre, ou j'irai vous y trouver.

J'ai pleuré chez le roi, ce matin, comme un imbécile; il en a fait autant: tout cela ne remédie à rien. J'espère que la lettre fera un bon effet: il n'y a nul doute qu'elle doit être écrite en mon nom, et non en celui du roi. Jamais il n'écrit ni ne signe aucune déclaration quelconque. Bonjour, monsieur le comte, vous savez combien je vous suis tendrement et fidèlement attaché.

Note du comte de La Marck, dont il est fait mention dans le billet ci-après de l'archevêque de Toulouse, du 24 avril 1791.

D'avoir cédé aux volontés du peuple dans ces dernières circonstances, sera plutôt un danger de plus, si le roi et la reine ne persistent pas à se montrer complètement et de bonne foi dans la révolution.

Jusqu'à présent, on ne les a jamais vus que céder à une force irrésistible, et cependant, immédiatement après, le peuple leur en a su gré. Cela est usé, et ne produirait plus de même.

On ne peut pas calculer, avec cette nation dramatique, ce que produirait le très-nouveau soin que mettrait un roi à flatter sa vanité et ses goûts: égalité, liberté.

Il doit être incontestablement prouvé au bon esprit de la reine, que le parti contre la révolution est entièrement vermoulu, et que, dans ce parti, un très-grand nombre de gens qui voudraient qu'on rétrogradât vers l'ancien ordre de choses, y consentiraient au prix de la vie du roi. — Le roi doit donc, d'après toutes les considérations existantes, ne pas hésiter et devenir influent et raffermir son trône par le parti le plus fort, et avec lequel il n'y a pas de composition intermédiaire: il faut ou véritablement régner par lui, ou courir tous les dangers, non pas seulement en lui résistant, mais même en conservant l'usage qu'on a eu jusqu'à présent de céder au fur et à mesure.

Dans ce moment-ci, il serait encore trop tôt pour la reine de donner lieu de dire qu'elle flatte le peuple; on répandrait aussitôt qu'elle veut le tromper. Il faut commencer par prouver au public qu'elle est persuadée de l'irrévocabilité de la révolution, et qu'elle y maintient le roi.

Plus tard ensuite, il sera seulement à propos que la reine cajole le peuple, une fois qu'elle en aura reçu des témoignages de satisfaction. Pas auparavant.

A présent, il convient, je crois, que le roi se hâte de reconnaître les objets sur lesquels il est évident qu'un peu plus tôt ou un peu plus tard il sera forcé de céder et de prendre les devants, afin d'en obtenir le produit à son profit.

Ces objets sont *les points de mire* des chefs populaires et des factieux; ils les conservent même, peut-

on dire, pour des moyens de se populariser en les attaquant, et ils sont toujours assurés d'y réussir; mais ce que par là ils obtiennent de force est toujours aux dépens de la dignité du roi, je dirai plus, en le rendant suspect à la nation. Et c'est toujours sur la reine que retombent le tort et le danger.

Parmi ces objets que les chefs populaires se réservent d'attaquer les uns après les autres, j'observe :

1° La *maison*, qu'il est instant de réformer, et pour y établir une économie nécessaire, et pour la composer avec des dénominations qui concordent avec le nouvel ordre de choses. Il est cependant facile d'y allier de la représentation dans les circonstances nécessaires.

2° Ne plus laisser à la cour aucune trace des distinctions qu'y donnaient les titres.

3° En laissant subsister les ordres de chevalerie pour ceux qui les ont obtenus, les régénérer en quelque sorte, d'après un mode civique, pour l'avenir.

4° Se montrer en public de temps à autre, aux spectacles.

Pendant un certain nombre de mois de l'année, une fois la semaine, la cour, composée du roi, de la reine, de sa famille, et entourée des charges de la cour, tiendrait cour publique sous le titre de *cercle*; cela durerait une demi-heure, dans la plus grande pièce du palais; tout le monde décentement vêtu, en habit de *garde nationale* ou d'officier de l'armée, y serait admis.

5° Une fois la semaine, *le roi seul* donnerait audience, ayant à côté de lui deux ministres pour recevoir les placets.

Je sais que dans les premiers temps le roi et la reine s'apercevront que moins de personnes de l'ancienne cour se présenteront devant eux, mais il faut sur cela savoir se faire un *calus*; ce parti est vaincu sans ressources; il est vaincu par la supériorité de force qu'ont 99 personnes sur une, à plus forte raison quand elles ont pris le dessus, qu'elles connaissent leur force, et qu'elles sont très-disposées à en faire usage.

Il faut régner de la manière que je viens d'indiquer ou se résoudre à périr, car on n'est pas à même de se sauver dans une place forte de la frontière, d'en faire un point de départ avec des armées étrangères pour reconquérir et soumettre le royaume, et je dirai que ces moyens existeraient, que je les tenterais avec et pour la reine seule, mais non avec et pour le caractère que je connais au roi.

Qu'on observe, de plus, que le ton de l'armée est parfaitement à présent à l'unisson de l'esprit d'égalité et de désobéissance qui existe dans les gardes nationales.

Dans l'armée, les soldats ont, peut-on dire, vaincu les officiers. Ainsi, de ce côté, le tout est également gangrené sans ressource.

CONCLUSION.

Il faut non-seulement changer en totalité la masse du sang, il faut aussi faire peau neuve.

Cette note paraît n'avoir été qu'un projet : son style, du moins, indiquerait qu'elle n'a pu être envoyée telle qu'elle est.

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU C^{te} DE LA MARCK.

Dimanche, 24 avril 1791.

Votre résumé de la conférence d'hier est bien exact, mais bien triste, mon cher comte. Les réflexions qui en résultent sont déchirantes. Je vais faire passer votre écrit, mais auparavant je vais le faire transcrire afin de vous rendre l'original.

On n'a pas cru devoir suivre le conseil d'aller aujourd'hui à la paroisse : la reine était couchée hier lorsque mon billet est parvenu. Adieu, je vous embrasse bien tendrement.

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU C^{te} DE LA MARCK.

Mercredi, 27 avril 1791.

Je vais envoyer vos deux notes, mon cher comte, je les ai lues l'une et l'autre avec le plus grand intérêt. Je suis persuadé comme vous que les résultats sont le seul vrai système de conduite à suivre dans ce moment-ci. Le caractère du roi et la nature des circonstances de sa position actuelle n'en permettent pas

d'autre. Mais je suis effrayé de l'habileté qu'il faudra pour parvenir à un but supportable, en suivant ce chemin. Comment se flatter de la trouver ?

Je sortirai entre midi et une heure. Je rentrerai chez moi vers deux heures et demie : si vous passez dans mon quartier, faites demander si j'y suis. Adieu.

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU C^{te} DE LA MARCK.

Jeu, 28 avril 1791.

Je vais faire passer votre note, mon cher comte ; je pense que la reine approuvera sans peine les mesures convenues hier. Je l'ai vue constamment redouter les projets de M. le prince de Condé. Je voudrais bien qu'elle se pénétrât de la nécessité au moins de dissimuler profondément. Je ne sortirai pas aujourd'hui, ainsi vous me trouverez à l'heure que vous voudrez. Adieu, mon cher comte, je vous embrasse.

M. DUQUESNOY AU COMTE DE LA MARCK.

Mardi, 10 mai 1791.

Je ne sais, monsieur le comte, si l'on vous instruit de la disposition des esprits. Je vous servirais mal si je vous la laissais ignorer. Les murmures recommen-

cent contre le roi ; sur quoi sont-ils fondés ? Ce n'est pas, sans doute, sur ce qu'il fait, mais bien sur ce qu'il ne fait pas. Si les choses continuent quelque temps comme elles sont, il sera obligé de faire encore une saccade de popularité, pour ne pas en avoir fait des actes habituels..... Les troubles d'Alsace lui donnaient une belle occasion ; sa liste civile lui en fournissait une autre pour sa maison : il les laisse toutes échapper. Voici les élections ; on ne songera pas à lui faire faire une belle proclamation, pour exhorter tous les Français à y assister et à faire de bons choix. Voici les élections, et l'on n'écrit pas ! Voilà M. Payne qui court le monde, et on ne lui répond pas (1) ! Oh ! monsieur le comte, comme vous jouez mal le jeu qui vous vient !

L'Assemblée se perd ; je voudrais que le roi fit quelque démarche qui la relevât. Vous n'avez rien à gagner aux troubles qui se préparent ; vous avez tout à gagner à l'ordre et à la paix publique. Faites donc qu'on vous les doive ; faites donc qu'on ne dise pas que vous soutenez les aristocrates... Quoi ! le roi ne veut donc pas même aller au spectacle?... Il ne veut pas écrire à M. le prince de Condé ? Quelle patience y tiendrait ? Et qui le sauvera, s'il ne veut que s'endormir dans son palais ?

Quand vous verrai-je, monsieur le comte ? Tout ceci me donne beaucoup de chagrin ; j'ai été fort occupé tous ces jours-ci ; j'attends vos ordres.

(1) Thomas Payne, américain et prédicateur révolutionnaire.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE LA MARCK.

Mardi, 21 juin 1791.

Je reçois dans l'instant une lettre du roi qui m'annonce qu'il est parti. Jugez dans quel état je dois être ; je ne sais ce qui va arriver. Je crois devoir rester.

Ce billet constate que M. de Montmorin n'était pas dans le secret du voyage de Varennes. Le roi partit dans la nuit du 20 au 21 juin.

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU C^{te} DE LA MARCK.

La Fauconnière, près Gannat, 16 juillet 1791.

J'ai voulu attendre, monsieur le comte, que la tranquillité fût un peu rétablie dans le pays que j'habite, avant de vous donner de mes nouvelles. Je me suis interdit jusqu'ici presque toute correspondance. La prudence m'en faisait une loi. A présent le calme paraît rétabli ici, et je pourrais même m'éloigner sans danger, ce que je n'aurais pas pu faire il y a quelques jours. Mon parti néanmoins est pris d'y rester, au moins jusqu'à ce que la tranquillité soit rétablie dans le royaume. J'ai même envoyé ma démission de député, pour n'avoir plus de liens qui me rappellent à Paris.

La crise que nous venons d'avoir m'a donné l'explication de plusieurs énigmes qui m'avaient embarrassé pendant les deux derniers mois que j'ai passés à Paris, et qui ont été les principales causes de ma retraite. Le malheureux succès des tentatives faites justifie parfaitement le mystère qu'on a cru nécessaire pour vous et pour moi. Les papiers publics m'ont appris tous les risques qu'avait courus notre ami du faubourg Saint-Germain (1) et l'issue favorable que toute cette affaire avait eue pour lui. La première fois que vous le verrez, ayez la bonté de lui dire l'intérêt que j'ai pris à tout ce qui a été relatif à lui. Je désirerais bien que ce qui s'est passé n'affaiblît pas votre zèle; il est plus nécessaire que jamais, et je crois qu'on lui rend toute la justice qu'il mérite. Si je croyais pouvoir être utile, je ne balancerais pas à surmonter le dégoût et la répugnance que j'ai de retourner à Paris; mais il m'est tellement évident que je ne puis plus être bon à rien, que j'ai pris le parti d'envoyer ma démission. J'espère être tranquille ici; j'y resterai (2).

Adieu, monsieur le comte; donnez-moi quelquefois de vos nouvelles, et dites-moi quels sont vos projets. Soyez bien sûr que vous ne trouverez jamais personne qui vous soit plus sincèrement et plus fidèlement dévoué que moi.

(1) Le comte de Montmorin.

(2) La reine, quelques jours avant son départ pour Varennes, avait pressé l'archevêque de Toulouse de se rendre en province, mais sans lui faire connaître son projet de départ. Elle craignait qu'il ne courût des dangers à Paris, après que la famille royale l'aurait

quitté, et d'un autre côté elle ne pouvait lui révéler le plan de sa fuite qu'on devait éviter autant que possible d'ébruiter, si l'on voulait qu'il réussît. Aussi l'archevêque trouve-t-il dans le voyage de Varennes l'explication de plusieurs énigmes qui l'avaient embarrassé pendant les deux derniers mois de son séjour à Paris.

Mémoire envoyé, par ordre du roi, à monseigneur le comte d'Artois, le 31 juillet 1791, et porté à Coblenz par le chevalier de Coigny.

M. le comte d'Artois a quitté la France dans un moment où sa sortie du royaume était un acte parfaitement libre. Le séjour qu'il a fait à la cour de Turin, et la conduite mesurée qu'il y a tenue, n'ont autorisé ni soupçons ni défiance. Aujourd'hui même qu'il est presque environné de réfugiés français, son nouveau séjour peut bien exciter quelque inquiétude, mais ne permet pas de lui imputer des sentiments ou des projets qu'il n'a point manifestés. Il est donc irréprochable aux yeux de la nation française; il l'est au point qu'il est entièrement en son pouvoir de fixer l'opinion qu'on doit se former de lui.

Mais il est à craindre qu'il ne soit pas longtemps dans cette position. Son nom est déjà cité dans presque toutes les fausses nouvelles qui viennent des frontières. Les mécontents du dehors ont intérêt à faire croire qu'il est à leur tête, et il peut mettre une certaine générosité à ne pas démentir ces bruits. L'inquiétude venant à s'accroître, on demandera

pourquoi l'on ne cherche point à s'assurer des sentiments de M. le comte d'Artois, et le devoir de maintenir la tranquillité publique engagera peut-être l'Assemblée nationale même à des précautions qu'elle ne croira pas nécessaires. Cet événement très-probable est une des chances que les bons citoyens redoutent le plus. M. le comte d'Artois, rentrant aujourd'hui dans le royaume, ne suivrait que son impulsion personnelle et n'aurait que des applaudissements à recueillir, au lieu qu'après un décret de l'Assemblée, il refuserait peut-être de céder à ce qu'il appellerait la provocation de la défiance. Alors il n'aurait plus que des hasards à courir. Il croirait trouver des dédommagements dans une certaine gloire; mais il aurait véritablement changé les espérances les plus certaines pour la destinée la plus orageuse.

Le retour de M. le comte d'Artois peut aussi devenir embarrassant pour son amour-propre, s'il le diffère trop longtemps, quand même il n'y serait pas invité par un décret du corps législatif. L'idée qu'il attend des secours des puissances étrangères, ou qu'il compte sur des troubles intérieurs, ou qu'il espère de grossir assez le nombre des émigrants pour se former un parti hors des frontières, n'est encore qu'un soupçon très-vague; mais, cette idée se propageant, ce soupçon peut se changer en certitude. On croirait alors, si M. le comte d'Artois rentrait plus tard dans le royaume, qu'il n'aurait cédé qu'à l'impossibilité de réaliser ses espérances. Son entrée en France paraîtrait le fruit de la nécessité, et cette opi-

nion, qu'il s'en formerait lui-même, mettrait un obstacle presque invincible à son retour.

On croit donc pouvoir raisonner avec M. le comte d'Artois dans cette double hypothèse: — ou il reste hors des frontières sans projet, ou bien il se propose d'influer sur les affaires intérieures du royaume, soit par les réfugiés français, soit par une intervention des puissances étrangères. S'il est sans projet, non-seulement il doit éviter qu'on lui en suppose, mais il doit, pour rentrer en France, choisir le moment où il jouit encore de toute l'estime de la nation. Si, au contraire, il a le dessein d'influer sur ce pays, soit par des menaces, soit par une intervention étrangère, soit par une attaque, il sera facile de lui prouver que ce projet est aussi contraire à son intérêt qu'à sa gloire.

Ce n'est certainement pas avec une poignée de Français que M. le comte d'Artois croirait pouvoir attaquer un grand royaume, ou prescrire des conditions qu'il ne ferait écouter qu'après des victoires. On suppose donc qu'on lui fait espérer des secours de quelque grande puissance. Mais, d'abord, il sait qu'on ne tient pas toutes les promesses que la politique a dictées, et il doit également retrancher des espérances qu'on lui a fait concevoir tout ce qu'il faut en attribuer à un sentiment momentané de bienveillance. M. le comte d'Artois est trop prudent pour ne pas sentir qu'une promesse d'intervention tient nécessairement à des conditions éventuelles, qui, peut-être, ne seront jamais réalisées; que paraissant l'être, des obstacles imprévus pourront survenir;

que l'action d'une seule cour serait contrariée par d'autres ; que la réunion de plusieurs puissances pour un seul but, quoique avec des intérêts si opposés, serait un véritable phénomène en politique ; et qu'ainsi il y a mille probabilités contre une seule que les réfugiés français sont un instrument ménagé par la politique étrangère pour un avenir très-incertain, jusqu'à ce que l'intérêt de cette même politique soit de les abandonner.

Ce rôle, très-précaire, serait peu digne du rang qu'il dépend de M. le comte d'Artois de tenir dans son pays ; et cependant, ses projets une fois connus, auraient pour lui le même inconvénient que s'il les réalisait. Son dessein d'attaquer serait une véritable agression, qui ne lui permettrait plus de rentrer dans sa patrie. Il verrait bientôt s'affaiblir l'intérêt qu'on lui témoigne au dehors, et, par une seule erreur, il aurait terminé sa carrière.

Mais on suppose que M. le comte d'Artois obtienne des secours. Il ne pourrait avoir que deux objets : ou d'introduire en France des ennemis pour décider par les armes, des lois qu'il nous convient de nous donner ; ou bien de provoquer des changements dans la Constitution, par l'intervention armée des puissances étrangères, et par la crainte d'une guerre. On ne s'arrête pas à la première supposition, étant impossible de croire que M. le comte d'Artois, membre de la famille appelée à la royauté, oublie assez son intérêt et sa gloire pour donner le premier le signal de la guerre civile, pour livrer le royaume à des étrangers, et en causer le démembre-

ment. Même après de tels succès, celui qui en serait l'auteur serait en horreur à son pays. On ne lui pardonnerait jamais les maux d'une guerre d'autant plus désastreuse qu'elle serait plus opiniâtre. Il n'aurait de sûreté qu'au milieu d'une armée toujours victorieuse, ou dans les provinces qui seraient le prix des secours qu'il aurait obtenus ; et ce n'est pas dans un siècle éclairé, ce n'est point dans le sein d'une nation assez connue par son impétueuse fierté, qu'on pourrait espérer de jouir paisiblement d'une pareille victoire. On devrait, d'ailleurs, s'attendre à une guerre qui n'a point d'exemple dans les annales d'aucun peuple, à la guerre de toute une nation contre une armée, et d'une nation se renversant sur ses frontières pour conserver, non-seulement ses foyers, mais ses lois et le libre exercice de sa pensée. Son amour de la liberté s'exalterait jusqu'au fanatisme, et doublerait toutes ses forces ; sa dignité réunirait contre des étrangers ceux qui ne sont divisés que contre des citoyens. Le roi lui-même serait forcé d'y succomber, ne pouvant regarder que comme ses ennemis personnels les agresseurs d'une nation dont il est le chef. Et quand on pense que, même avec des armes partout et sans cesse victorieuses, le conquérant serait encore forcé de composer avec l'opinion publique, de ménager tous les points sur lesquels elle est invincible, c'est-à-dire de rétablir à peu près tout ce qu'il aurait voulu renverser, on est forcé de convenir que le projet de faire la guerre à un grand peuple, pour le forcer de changer ses lois, n'est heureusement qu'une folie.

M. le comte d'Artois, dans la supposition qu'on a admise, ne pourrait donc se livrer qu'au projet d'une intervention armée pour provoquer des changements dans la Constitution; mais ce second moyen rentre nécessairement dans le premier, car, si les propositions n'étaient pas écoutées, il faudrait faire la guerre. D'un autre côté, si l'état de l'opinion publique est tel dans tout le royaume, que le dessein même d'améliorer la Constitution y passerait pour le projet de la renverser; si cette opinion force les bons esprits d'attendre du temps et de l'expérience les changements qu'on retarderait en voulant les accélérer, pourrait-on croire que des menaces obtiendraient ce que la raison ne peut conquérir, et que l'opinion publique serait plus calme lorsque la dignité nationale serait blessée? Le roi lui-même avait pensé pendant quelques instants que l'opinion était assez divisée dans le royaume pour tenter quelques changements utiles; mais il s'est convaincu que la nation, presque unanime sur les points constitutionnels, l'est surtout pour que rien dans ce moment n'y soit changé. Il a reconnu que, bien loin de pouvoir améliorer dès aujourd'hui la Constitution, il importe de la fixer, pour l'opposer comme une barrière aux innovations des factieux; et qu'ainsi l'exécution entière des nouvelles lois est un besoin autant qu'un devoir.

Un obstacle non moins invincible s'opposera bientôt au projet de faire provoquer des changements par l'intervention des puissances étrangères. La Constitution tout entière sera présentée au roi pour

qu'il l'accepte comme une condition de la royauté, ou qu'il la refuse en quittant le trône. Il sera pourvu complètement à sa liberté pour cet acte solennel, et le roi n'hésitera pas d'accepter une forme de gouvernement adoptée par une nation entière. M. le comte d'Artois reconnaîtra lui-même qu'une société qui se donne des lois, a le droit d'exiger que son chef les fasse exécuter; que, de près ou de loin, les pouvoirs des rois viennent des nations, et que vouloir régner autrement que par la volonté des peuples légalement exprimée, serait un acte absurde, si ce n'était pas un projet impossible. Le roi, par son acceptation, adoptera peut-être quelques lois contraires à l'intérêt public, mais l'expérience en montrera les inconvénients, le temps les corrigera. On peut s'opiniâtrer pendant quelques instants à conserver des lois dont on ne sent point le danger; mais on ne résiste pas à l'épreuve durable des abus; et, sous ce rapport, le projet de modifier les nouvelles lois par l'intervention des puissances étrangères, serait plutôt un moyen certain de les affermir que de les changer.

Ainsi, après que le roi aura librement accepté la Constitution française, la nouvelle forme de gouvernement se trouvant par cela même établie, tout acte de la part d'une puissance étrangère, tendant à exiger le changement de cette Constitution, serait considéré comme une déclaration de guerre; tout acte pareil de la part d'un Français serait un acte de révolte contre la nation et contre le roi. M. le comte d'Artois sentira la force de cette vérité et l'influence

qu'elle doit avoir sur sa conduite. Si le devoir du roi est de s'unir irrévocablement à la nation, le devoir non moins impérieux de tous les membres de la famille royale est de se rallier au roi.

M. le comte d'Artois ne peut pas être arrêté ni par les promesses qu'il a reçues, ni par les engagements d'honneur qu'il croira peut-être avoir contractés. Il sera délié par l'acceptation libre du roi. Tout engagement d'honneur cesse où la révolte commence. Il croyait défendre l'opinion du monarque : il faudrait aujourd'hui qu'il se déclarât l'ennemi personnel du roi, et M. le comte d'Artois n'a jamais pris cet engagement.

N'a-t-il, d'ailleurs, que le projet d'obtenir quelques changements dans la nouvelle Constitution? les circonstances lui en offrent un moyen presque assuré. Avant de changer les lois, c'est l'opinion qu'il faut corriger. Cette opinion s'est exaltée par la défiance; elle s'est aigrie par l'esprit de parti. Que la défiance soit éteinte, et bientôt l'agitation de la multitude cessera, lorsqu'elle ne redoutera plus ni conspirations, ni complots. La paix sera dans tout le royaume, et l'anarchie sera détruite, le jour où tous les Français seront réunis. Les factieux n'auront plus d'empire, le jour où ils n'auront plus de haine à exciter contre des citoyens qui se seront soumis aux lois.

M. le comte d'Artois aurait encore des succès d'un autre genre qui ne seraient dus qu'à lui seul. Au lieu d'écouter ceux qui pourraient lui conseiller d'attirer des ennemis contre sa patrie, qu'il y ramène une armée de concitoyens. Ce projet aussi a quelque

gloire! et l'amour de la nation, l'estime publique en seraient le prix.

Mais il n'y a qu'un seul instant où le retour de M. le comte d'Artois puisse se concilier entièrement avec toute sa conduite, c'est le moment de l'acceptation du roi. Différer après un tel changement dans les circonstances, ce serait paraître hésiter, et par cela même provoquer la plus juste défiance, perdre tous les avantages d'un retour parfaitement libre, et s'exposer à le rendre impossible. En choisissant, au contraire, un tel moment, M. le comte d'Artois prouvera qu'il n'a point changé de principes, mais que les circonstances seules ont changé. Il se croira lié par l'acceptation du roi, parce qu'il est dans la nature des choses que le chef de la famille royale stipule pour tous les membres appelés à la royauté qu'il doit leur transmettre. M. le comte d'Artois ne cessera donc pas d'être conséquent; son retour ne sera ni une rétroaction, ni un acte de faiblesse, mais une adhésion à l'acceptation du roi, dont les principes mêmes de l'honneur lui feront un devoir.

LE C^{te} DE LA MARCK AU C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU.

5 août 1791

M. l'abbé Louis va remplir une mission près de vous; je veux vous parler du négociateur que je connais assez bien, et non pas de la négociation dont vous jugerez par vous-même.

L'abbé Louis possède à un assez haut degré l'esprit d'observation ; il a de l'activité dans la pensée , de l'ardeur, et beaucoup de suite dans l'exécution ; mais il est plus fort en théorie sociale que dans la pratique , et on en ferait plutôt un professeur de droit public qu'un homme d'état.

Ami de Duport , son collègue au parlement , membre de cette société des Trente qui a devancé par ses projets la révolution , il a eu pendant longtemps les liaisons les plus intimes avec les membres de cette société ; il s'est ensuite éloigné d'eux, sans se brouiller avec Duport : mais , depuis trois mois , il s'est rapproché de la société des Trente , parce qu'il a cru que ce parti survivrait à tous les autres.

Comme il est sans fortune et sans état , et qu'il ne peut se tirer d'affaire qu'en obtenant une place , il dirige tous ses efforts vers ce but , ménage avec soin tous ses amis , se fait des protecteurs dans tous les partis , professe la fidélité la plus rigoureuse dans ses liaisons , et , en mettant beaucoup de suite dans cette manière d'agir , qui n'était pas sans difficultés , il est parvenu à se faire regarder par les partis opposés comme un homme d'une discrétion et d'une sûreté à toute épreuve. Dans ce moment , par exemple , il est tout à la fois l'ami intime de l'abbé de Montesquiou et de Duport , qui se haïssent cordialement , et il leur inspire à l'un et à l'autre une égale confiance. Trompe-t-il l'un des deux ? — Non..... mais il a des besoins et un but , et , dans son propre intérêt , il est fidèle à tous deux.

Pour ce qui regarde la mission dont il est chargé

maintenant , il m'a paru qu'il préférerait la remplir au gré de Duport plutôt que selon les vues de l'abbé de Montesquiou , qui se rapprochaient des miennes. Ces vues étaient qu'il répondit à toutes vos questions sur l'état de la France et sur la situation du roi et de la reine ; qu'il vous donnât tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin , et qu'il s'en tint là.

Je vois l'abbé Louis assez fréquemment depuis six mois , mais plus souvent depuis qu'il a pu me soupçonner de relations avec M. de Montmorin et avec vous : aussi il m'a prié de vous écrire pour vous engager à prendre confiance en lui.

Avant de se rendre à Coblenz , l'abbé Louis doit attendre à Bruxelles des nouvelles du chevalier de Coigny.

La position du roi , d'ici à quinze jours , est facile à prévoir. La Constitution vient d'être publiée : la discussion n'y changera rien , ou fort peu de chose. Une intervention des puissances étrangères aurait pu peut-être la faire modifier ; mais il est trop tard maintenant. Le roi n'aura donc d'autre parti à prendre que celui d'accepter. Il n'aura pas de conseil , les ministres actuels n'en forment pas un : et voulaient-ils l'engager à proposer quelques modifications , ils ne sont ni assez forts pour s'exposer aux dangers d'une pareille résolution , ni assez habiles pour les surmonter. M. de Montmorin lui-même ne cherche qu'à sauver tant bien que mal la royauté ; et si ce parti n'est pas le plus courageux , il est au moins le plus sûr.

La reine m'a fait dire aujourd'hui de charger Pellenc, qui demeure chez moi, de travailler à un projet de conduite pour le roi dans cette embarrassante circonstance.

Je me borne à ces détails à cause du chiffre.

« Outre la mission dont il est question dans cette lettre, l'abbé Louis était chargé d'une cassette qu'il devait remettre au comte de Mercy. Cette cassette renfermait tous les diamants qui appartenaient en propre à la reine. L'abbé Louis ignorait le contenu de cette cassette. — Ces diamants furent portés à Vienne et déposés à la chancellerie de cour et d'État. Ils y restèrent jusqu'à l'arrivée de Madame, depuis duchesse d'Angoulême, à laquelle ils furent ensuite remis, partie en nature, partie en argent. »

(Note du comte de La Marck.)

LE C^{te} DE LA MARCK AU C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU.

Paris, 10 août 1791.

Je n'imagine pas, monsieur le comte, que la mission de l'abbé Louis vous donne des espérances assez fondées pour vous faire devancer le moment de votre retour à Paris, si votre intention n'est réellement pas d'y venir bientôt. Il est certain que, dans les premiers instants de votre arrivée, vous auriez quelque influence sur les révolutionnaires. Votre retour leur inspirerait une confiance, qu'ils désireraient acquérir encore plus qu'ils ne le témoignent. Votre présence les guérirait de la peur, et cela les disposerait à se rapprocher de vous; mais vous ne

tarderiez pas à découvrir que ces mêmes hommes, qui craignent tant les puissances étrangères, ne redoutent pas moins les écarts de la multitude; vous leur trouveriez tout à la fois la présomption qui refuse de composer, la faiblesse qui n'ose pas le tenter, et peut-être même l'impuissance à se procurer les moyens de réussir. Un autre sentiment vous affligerait encore plus; vous verriez la masse de l'Assemblée considérer la Constitution, telle qu'on vient de la terminer, comme le chef-d'œuvre de la raison et comme un bienfait signalé pour tout le genre humain. Sous ces divers rapports donc, le prompt retour auquel on vous invite n'aurait d'autre effet que de vous décourager et de vous indisposer.

Il y a cependant un point de vue sous lequel votre présence serait très-utile. J'ai lieu de croire que la reine ou dissimule mal le ressentiment que sa cruelle position lui fait éprouver, ou choisit mal les personnes avec lesquelles elle s'en entretient, et vous parviendriez certainement à lui faire comprendre qu'une fois décidée à régner à l'aide des moyens qu'on lui a laissés, et à attendre, soit du temps, soit de circonstances plus heureuses, des changements inévitables, elle ne peut se maintenir dans une situation supportable que par une profonde et constante dissimulation. L'art de gouverner a été rendu si difficile dans ce pays-ci, que l'existence et la durée de la royauté vont dépendre uniquement et du choix des premiers agents dont le roi s'entourera, et de la conduite que suivront ceux-ci en commençant leur nouvelle carrière. Aujourd'hui, la forme du gouver-

nement n'est encore qu'une théorie; dans peu, cette théorie sera mise en pratique; tout dépend de ce premier pas. Si on commence mal, si on ne s'empare pas de toute la partie du pouvoir sur laquelle la Constitution n'a rien statué, la royauté sera bientôt anéantie; car la législature suivante fera tout ce que celle-ci a fait; et, comme il faut que quelqu'un gouverne, le corps législatif prendra nécessairement toute l'autorité dont le ministère n'aura pas su se saisir.

Vos conseils, monsieur le comte, auraient été d'un grand poids dans un moment aussi critique; et il faut absolument être sur les lieux pour bien diriger une marche aussi compliquée que le sera celle du nouveau gouvernement.

Avant de finir, je veux vous dire encore que je n'ai pris d'autre part à la mission de M. l'abbé Louis que de faire porter le choix sur lui plutôt que sur tout autre; vous jugerez de mes motifs par la note que je vous ai adressée sur son compte. Du reste, j'ai pensé que si vous ne tiriez pas parti de cette mission, au moins elle ne vous gênerait pas, et, d'après cela, je n'ai point cherché à l'empêcher.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU C^{te} DE LA MARCK.

Bruxelles, 14 août 1791.

J'ai reçu, monsieur le comte, par M. l'abbé Louis la lettre dont il était chargé de votre part. Il a bien justifié l'idée que vous m'aviez donnée de son esprit, de ses intentions, et de la manière judicieuse dont il sait les faire connaître. Je l'ai prié de vouloir bien vous communiquer les détails de nos entretiens: quand il s'agit d'objets qui intéressent le bien et la raison, je voudrais toujours vous y voir de moitié, et me renforcer de vos opinions, parce que je sais depuis longtemps le prix que l'on doit y attacher.

Au retour d'une petite course de huit jours, et de pur amusement, que je vais faire en Angleterre, j'aurai l'honneur de vous écrire sur différentes matières. M. de P.... m'a remis vos commissions, et doit vous avoir rendu compte de celle dont je me suis acquitté avec le succès que j'avais prévu: vous saurez pourquoi vous n'en avez pas eu d'avis direct.

Je désirerai toujours bien vivement, monsieur le comte, les occasions de me rapprocher de vous: cet avantage me deviendrait infiniment précieux dans les circonstances pénibles qui m'occupent, m'inquiètent, et dont l'issue se cache sous des nuages bien sombres. Vos sentiments, la sagesse qui les dirige, me feraient souhaiter leur intervention dans

tout ce qu'il y a à faire ou à éviter. Ma confiance en vous est égale à l'attachement inviolable et profond avec lequel j'ai l'honneur d'être, monsieur le comte,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

MERCY-ARGENTEAU.

LE C^{te} DE LA MARCK AU C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU.

Paris, 23 août 1791.

Vous avez dû remarquer, monsieur le comte, que rien n'est moins facile à prévoir que les changements de scènes qui se renouvellent continuellement dans ce pays-ci. A toute autre époque de son histoire, en connaissant une faction, ses chefs, ses principes et son but, on pouvait prévoir sa marche et sa durée; il suffisait d'analyser le caractère de quelques hommes, et tout était expliqué. Il n'en est pas de même de la révolution actuelle. C'est la nation entière qui est agitée; il y a deux mille causes pour un seul effet, et tout calcul sur des causes aussi multipliées devient impossible. Tel homme qui aujourd'hui n'est qu'un instrument, devient demain un chef. Lorsqu'on a rétabli le calme sur un point, les troubles recommencent sur un autre. La situation de ce pays varie ainsi chaque jour avec ses craintes, ses

espérances et ses moyens, et la France est à peu près en politique ce que serait le monde physique de Descartes au milieu du choc de ses tourbillons. Une seule chose est constante, c'est la nature de la maladie; car, après tout, il n'y a de changement que dans les symptômes. La cause du mal est d'avoir donné à la multitude une si grande impulsion, que l'opinion publique a, sur chaque point du royaume, une autorité plus forte que les administrateurs et les tribunaux. Or, comme il n'y a point d'opinion uniforme, que cette uniformité ne peut pas même exister dans un temps de révolution, et que la force publique, composée de tous les citoyens, n'est pas différente de la multitude, figurez-vous ce que doit être un pays très-compacte en population, gouverné par vingt-cinq millions de législateurs.

Je ne vous raconterai qu'en abrégé les événements qui se sont passés depuis un mois. Le tableau s'en trouve esquissé dans tous les papiers publics; il n'y manque que la véritable couleur.

A la nouvelle du départ du roi (1), le sentiment le plus universel fut la terreur. On crut être sauvé si le roi était arrêté; le décret d'arrestation, conforme au vœu du peuple, n'eut pas d'autre cause.

D'un autre côté, les diverses fractions parmi les patriotes sentirent la nécessité de se rallier; car l'union est presque toujours le résultat de la peur. L'Assemblée nationale en acquit plus de force, et, comme la marche du gouvernement se trouvait sus-

(1) Le départ pour Varennes.

pendue, l'Assemblée s'empara de tous les pouvoirs. Mais elle tomba dans l'erreur qu'elle a toujours commise, en provoquant de mille manières l'adhésion et les remerciements de la multitude.

Lorsqu'on sut que le roi était arrêté, le peuple passa rapidement du sentiment de la terreur à celui de la vengeance; et alors l'Assemblée cessa réellement d'être maîtresse de ses délibérations. Elle ne crut pas avoir la force de rendre sur-le-champ au roi un pouvoir que le peuple l'avait félicité la veille de lui avoir enlevé; elle laissa celui-ci s'enivrer pendant trois jours de l'espérance d'une meilleure forme de gouvernement, et, croyant par là raffermir son crédit, elle en préparait en réalité l'affaiblissement.

Au moment de l'arrivée du roi, le peuple reçut deux directions différentes. Quelques factieux en voulaient à la vie de la reine et du roi. D'autres, plus adroits, songèrent à profiter de cette circonstance pour établir la république. L'Assemblée crut prévenir le premier danger en laissant le peuple dans l'incertitude sur le sort qu'elle destinait au roi; mais, par cette faiblesse, elle augmentait le second danger; et la royauté se trouva ainsi avilie de plus en plus par les moyens que l'on employait pour sauver le monarque.

Le roi fut mis en état d'arrestation, par suite d'un décret; une procédure fut commencée. Pendant ce temps, l'Assemblée continua de remplacer la royauté; et comme cela constituait une république, les factieux s'unirent dans le dessein de perpétuer cette forme de gouvernement.

Les bons esprits sentirent, au contraire, que depuis deux ans l'Assemblée ne s'était pas trouvée dans une position aussi favorable pour rétablir la paix dans le royaume.

La majorité en faveur du gouvernement monarchique n'était pas douteuse, et un moment de courage pouvait changer partout la direction de l'opinion. Mais l'Assemblée, toujours pusillanime, voulut encore composer avec une poignée de factieux placés dans les tribunes.

Il était question d'abord de sauver le roi au moyen de son inviolabilité, tout en déclarant sa fuite un délit. On ne put changer cette première détermination des comités qu'en les effrayant sur le sort de la reine, qui, elle, n'était pas inviolable; mais comme il fallait des victimes au peuple, on imagina que la fuite du roi avait dû cacher un projet de contre-révolution. Par ce moyen, tous ceux qui avaient secondé le roi se trouvèrent accusés, non comme complices de sa fuite, mais comme auteurs ou partisans d'un projet de contre-révolution dont on les prétendait instruits.

L'Assemblée poussa la faiblesse encore plus loin. Elle n'osa pas décréter expressément que le roi ne pouvait être mis en cause, ni que la fuite du roi n'était pas un délit. Elle maintint, au contraire, son arrestation provisoire, et prolongea ainsi la suspension de la royauté.

Les chefs de l'Assemblée regardèrent comme un chef-d'œuvre d'habileté ce moyen de sortir d'embaras; vous en connaissez les suites. Les Jacobins ne

crurent pas le roi sauvé, puisque dans le décret il n'était pas question de lui : les républicains ne perdirent pas non plus leurs espérances, et le peuple, invité par les factieux à présenter les pétitions les plus incendiaires, se rassembla au Champ-de-Mars. Cette fermentation, qui aurait dû éclairer l'Assemblée sur les dangers de sa faiblesse, n'a amené que des mesures incomplètes. On a tiré sur le peuple, moins pour le repousser que pour se défendre; on a fait une loi insuffisante contre les délits de la presse; et, en se séparant des Jacobins, on a voulu seulement les priver de leurs nombreuses affiliations, qu'il aurait été bien plus utile de détruire. Il est arrivé de là que le calme n'est qu'apparent, qu'il sera de peu de durée, et que les troubles ne tarderont pas à recommencer.

Voici maintenant quelle est la situation actuelle de l'Assemblée. Prévoyant que dans peu des embarras viendront l'assaillir de toute part, elle se hâte de terminer la Constitution pour la présenter au roi, et elle imagine qu'elle pourra alors quitter la carrière et se dérober aux événements qui menacent ses successeurs.

La révision de la Constitution dont on parle tant n'est que le classement par chapitres des décrets les plus importants qui ont été rendus, et qu'on veut déclarer tellement irrévocables qu'un corps constituant seul ait le droit de les changer : ces décrets sont au nombre de près de cent quatre-vingts. On aurait pu, au moyen de ce travail de révision, améliorer la Constitution; mais tel qu'il sera fait, il ne

servira qu'à la sanctionner dans ses parties les plus dangereuses, à détruire de plus en plus les espérances des bons citoyens, et à exaspérer le parti des princes réfugiés. Ce n'est pas que les chefs de l'Assemblée ne reconnaissent la nécessité de composer avec les circonstances; mais ils n'en ont pas le courage, et la crainte du danger présent est plus forte sur eux que celle d'un danger plus éloigné quoique inévitable.

Dans leur projet, cette Charte constitutionnelle, ainsi qu'ils l'appellent, sera présentée au roi pour qu'il l'accepte. On mettrait le roi, pour le moment de l'acceptation, en état de liberté, et on retiendrait alors son fils auprès du corps législatif. Mais de quelle nature sera cette liberté? C'est ici où leur embarras se décèle. Le roi ira-t-il dans le lieu du royaume qu'il lui plaira de désigner? Choisira-t-il lui-même sa garde? Pourra-t-il s'entourer d'un conseil sur lequel l'Assemblée n'ait aucune influence? Ou bien les révolutionnaires, après avoir fait la demande, se réserveront-ils le droit de dicter la réponse? C'est à ce dernier résultat qu'il faut naturellement s'attendre. Car, si la liberté est la faculté de faire ou de ne pas faire une chose sans péril, on ne peut pas se dissimuler que, dans ce moment d'anarchie, il n'y a point de lieu dans le royaume où le roi puisse être parfaitement libre.

Cette liberté d'ailleurs se réduit à rien dans les principes de l'Assemblée, puisqu'elle regarde l'acceptation pure et simple comme une condition de la royauté. Dans ce système, avoir le droit d'accepter

librement la Constitution, n'est autre chose qu'avoir le droit d'abdiquer. Et, en supposant l'abdication, ce serait même en vain que, par un décret, on fixerait honorablement le sort du roi, car l'Assemblée n'aurait pas le pouvoir de tenir les promesses qu'elle aurait faites.

Cependant les chefs d'opinion sont très-effrayés de l'orage qui se forme hors de France contre leur ouvrage. Ce n'est pas au milieu des préparatifs d'une guerre étrangère que les impôts pourraient s'établir, le crédit renaître, le change s'améliorer, les assignats reprendre faveur, et l'obéissance aux lois s'affermir. L'Assemblée sent vivement tous les dangers qui l'environnent; aussi le besoin de calmer l'inquiétude du peuple la force chaque jour à prendre des mesures utiles, mais très-coûteuses: et si elle se ruine en précautions contre des dangers jusqu'à présent chimériques, que serait-ce si elle avait à pourvoir à des périls réels?

Ces craintes ont fait naître dans la tête de quelques membres de l'Assemblée (parmi lesquels on nomme surtout MM. Duport, Lameth et Barnave) le projet de négocier avec l'empereur pour le détacher des émigrants et par là ramener ces derniers en France.

On ne parlait d'abord que d'envoyer le chevalier de Coigny à M. le comte d'Artois pour l'engager, au nom du roi, à rentrer en France. M. de Coigny est, en effet, parti avec une lettre et des instructions qui ne contiennent que des conseils et des raisonnements; mais on ajoute que les chefs de l'Assemblée

ont donné au même envoyé quelques instructions particulières: ils l'ont autorisé à offrir à M. le comte d'Artois de l'argent et des places. Ils peuvent remplir leurs promesses sur le premier point, mais sur le second cela ne serait pas en leur pouvoir.

Les mêmes députés ont le projet de vous envoyer une autre personne, avec une lettre de la reine qui l'accréditerait près de vous. J'ai lieu de croire que la lettre a déjà été écrite et que l'abbé Louis en était chargé. J'avais d'abord pensé que cette seconde mission pourrait conduire à quelque résultat, mais je me suis bientôt convaincu que les auteurs de cette double ambassade n'avaient rien dans la tête, et ne voulaient que changer le théâtre de leurs petites intrigues.

En dernière analyse, la première mission a l'air d'être donnée par le roi, et la seconde par la reine; mais, par le fait, le roi et la reine ne sont ici que des instruments. La mission de l'abbé Louis n'a point d'objet, à moins que ceux qui l'envoient n'aient pour but d'apprendre par vous ce qu'ils ignorent, et qu'ils seraient très-curieux de savoir. Dans toute négociation on a quelque chose à proposer, quelque sacrifice à faire; et ici on n'a rien à proposer, rien à promettre. Les chefs actuels de l'Assemblée céderont peut-être la place à d'autres avant que la mission soit terminée; et, d'ailleurs, vissent-ils à bout de se maintenir, ils ont bien plutôt l'habitude de céder à l'opinion publique que de la diriger.

Quant à la mission auprès de M. le comte d'Artois, il n'y entre pas même de bonne foi. On espère

ici que la publicité d'une négociation quelconque avec les princes émigrés aura le double avantage de jeter de l'incertitude dans les résolutions des puissances étrangères, de retarder peut-être leurs démarches, et en même temps de diviser soit les émigrés entre eux, soit les mécontents intérieurs avec ceux du dehors, car on présume que ceux-ci préféreraient le succès d'une négociation aux chances incertaines d'une attaque armée. D'un autre côté, disent-ils, si M. le comte d'Artois hésite par intérêt personnel, il se perd dans son parti; s'il accepte, il sera facile de l'avilir. S'il refuse, au contraire, d'écouter toute proposition, les gens modérés parmi ceux qui lui sont attachés se tourneront contre lui. Dans tous les cas, une négociation ouverte fait gagner du temps. — Voilà du moins ce que l'on dit de cette mission; et, si les détails qu'on en donne sont exacts, il est évident qu'elle est inspirée par un fort dangereux esprit.

Mais, pendant que les chefs de l'Assemblée fondent l'espoir de leur succès sur de pareils moyens, la marche de l'Assemblée elle-même, malgré les membres qui croient l'influencer, continue dans un sens opposé à toute négociation. On a aggravé depuis peu les lois contre l'émigration; on vient d'abolir tous les ordres, ce qui ne laisse plus aucun espoir à la noblesse; on est décidé à maintenir tous les abus de la nouvelle Constitution; et bientôt, d'ailleurs, la retraite de l'Assemblée ne permettrait plus de donner suite à une mission à laquelle on n'aurait pas donné tant de publicité, si on avait un

autre but que celui de diviser les émigrés entre eux.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la peur est le sentiment qui domine l'Assemblée; que, pour être utile, la négociation aurait dû être secrète et porter les puissances étrangères amies à faire des menaces apparentes dans le but d'augmenter encore la terreur qui règne ici. Par ce moyen, les chefs d'opinion auraient doublé leurs forces et acquis le pouvoir d'amener l'Assemblée et le peuple aux changements qu'ils auraient préalablement concertés entre eux. Mais ils ne sont ni assez forts, ni peut-être assez bien intentionnés, pour adopter un pareil système.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU C^{te} DE LA MARCK.

Bruxelles, 6 septembre 1791.

Dans un moment où les soupçons vont redoubler la vigilance et les recherches sur tout ce qui arrive du dehors, il serait de la dernière imprudence de rien abandonner au hasard; il faut donc s'expliquer comme l'on peut, et de manière à éviter les risques de compromettre les choses ou les personnes.

Celui qui m'a été envoyé s'est acquitté très-heureusement de sa commission (1). Je lui ai tenu le

(1) Il s'agit ici de l'abbé Louis, et de la mission qu'il avait reçue de plusieurs chefs d'opinion de l'Assemblée nationale auprès du

langage que l'on m'avait indiqué. Il croit être porteur d'une réponse qui n'a trait qu'à ce même objet, et c'est en effet celui par lequel je vais commencer.

Il avait été convenu, dans l'origine, que tout changement de position devait être remis au temps où finiraient les engagements publics auxquels on s'était livré. Maintenant qu'ils touchent à leur terme, je viens d'écrire le 4 de ce mois, en demandant une décision positive et finale sur l'arrangement dont la première proposition avait été accueillie; il ne s'agira que d'en régler le mode, auquel je ne puis prévoir ni difficulté, ni embarras. L'intervalle nécessaire à une réponse donnerait seul assez de marge aux préparatifs nécessaires; mais je crois qu'il ne conviendrait pas de les précipiter, dans un moment où il reste encore beaucoup d'objets utiles à remplir là où l'on se trouve, et où l'on rend journellement des services d'autant plus importants que personne ne serait en état d'y suppléer, ni du côté du zèle, ni du côté de l'excellente judiciaire dont j'ai sous les yeux une nouvelle preuve bien convaincante. Il serait donc à désirer qu'avant de changer de place, on voulût laisser écouler au moins les premières secousses de l'orage. Des voyages, des cérémonies retarderont infailliblement jusqu'à la fin de ce mois les réponses que j'attends; il ne serait pas impossible que je me trouvasse à même de les communiquer de vive voix; cela dépend du parti plus ou moins

comte de Mercy. L'abbé Louis, retournant à Paris, était porteur de la présente lettre du comte de Mercy, qui crut devoir y employer un style énigmatique.

prononcé qui sera pris au dehors, où l'on s'occupe très-sérieusement, et même avec chaleur, des moyens de mettre une digue au torrent qui menace d'inonder toute l'Europe (1). La majeure partie, et on pourrait dire la totalité, des intéressés sont d'accord sur le fond, sans l'être sur la qualité des moyens, non plus que sur le moment décidément convenable à les employer. Dans le nombre de ces intéressés, il en est un qui se refuse de partager les chances qu'il s'agit de courir (2); par cela même on peut le regarder, et on le regarde en effet comme un opposant d'autant plus suspect que, sous différents rapports, ses convenances contrastent avec celles des autres, et que ces derniers entrevoient des moyens ouverts ou cachés, qui pourraient être mis en œuvre pour déjouer leur marche et la remplir d'écueils et de dangers. Voilà la vraie situation du moment. Elle est si compliquée que les résultats ne pourront se développer que lentement. Dans quelle attitude convient-il de les attendre? Cette question, d'une si haute

(1) Tout ce paragraphe, moins la dernière phrase, concerne les intérêts personnels du comte de La Marck, qui avait exprimé au comte de Mercy le désir de quitter la France et de reprendre du service en Autriche. Le comte de Mercy avait écrit à ce sujet à l'empereur, et on voit qu'il attendait sa réponse; mais, en attendant, il engageait le comte de La Marck à rester à Paris, où il croyait sa présence nécessaire.

(2) Le personnage indiqué ici est l'empereur d'Allemagne, le souverain du comte de Mercy. Ce très-curieux passage de la lettre du comte de Mercy confirme le fait important que l'empereur ne se souciait nullement d'agir à cette époque contre la France, malgré les sollicitations des princes émigrés et de plusieurs cabinets étrangers, et malgré tout ce qu'ont répété à ce sujet presque tous ceux qui ont écrit sur cette époque de la révolution française.

importance, me semble parfaitement résolue dans les remarques qui me sont communiquées; et, de bien bonne foi, je ne crois pas que la sagesse et la prévoyance humaine puissent rien dicter qui soit mieux adapté aux circonstances et aux personnes. Tandis que ces remarques étaient rédigées le 26 d'août, je m'en expliquais verbalement le 28 du même mois, exactement dans le même sens, avec une personne de confiance qui se chargea de transmettre mes idées. Il est bien à désirer qu'elles soient adoptées; j'en démontre la nécessité dans un écrit destiné à ceux que cela intéresse.

Avant de finir, je dois accuser la réception de plusieurs écrits, entre autres celui daté du 23 août. On ne peut rien ajouter à l'exactitude des détails de ce dernier et à la précision judicieuse avec laquelle il est rédigé.

Le zèle, l'attachement que j'ai voués à celui auquel tout ceci s'adresse, lui sont garants qu'il n'y aura jamais rien d'omis de ma part dans les moyens de lui marquer une fidélité dont je le supplie d'agréer le sincère hommage.

LE C^{te} DE LA MARCK AU C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU.

Paris, 6 septembre 1791.

N'ayant su qu'au dernier moment, monsieur le comte, que je pourrais avoir ce soir une occasion

sûre de vous écrire, j'en profite pour vous envoyer un paquet que vous recevrez avec quelques autres de la reine, qui m'avait déjà chargé d'une missive que je vous ai adressée; mais, vu le peu de temps qui me reste, je ne puis entrer dans de grands détails.

La pièce que vous trouverez ci-jointe est un Mémoire que j'ai fait faire par M. Pellenc. Je ne sais si vous approuverez son système, mais je vous assure qu'il était difficile de donner d'autres conseils, dans l'ignorance où l'on est ici de ce qui doit se passer au dehors, et forcé, comme on l'est, de se décider soit par les circonstances intérieures, les seules qui nous soient connues, soit d'après le caractère des personnes qu'il s'agit de diriger. Il y a, d'ailleurs, une si grande responsabilité morale à donner des conseils d'une si haute importance, et dans une occasion aussi solennelle, qu'on ne peut guère s'en rapporter qu'à sa propre conscience et à sa conviction personnelle, quand surtout on ne peut pas peser sur les événements, qu'on n'est instruit de rien, et qu'on n'a aucun instrument dont on puisse disposer. Aussi jamais, je l'avoue, le rôle délicat que j'ai accepté par dévouement ne m'a-t-il semblé ni plus difficile, ni plus périlleux.

L'auteur du Mémoire que j'ai l'honneur de vous envoyer travaille en ce moment à rédiger un acte d'acceptation de la Constitution. Ici l'embarras est encore mille fois plus grand. Accepter sans motifs, et d'un seul mot, serait laisser des doutes sur ses intentions, perpétuer l'inquiétude, et perdre toute

confiance; — donner des motifs, c'est se jeter dans un océan de difficultés; — louer la Constitution, ne se peut; — l'accepter et la critiquer, c'est se placer dans le parti des mécontents; — ne faire aucune observation en ce moment, après la critique qu'on a faite à l'époque du voyage à Montmédy, c'est presque se déshonorer; — proposer des changements, c'est s'exposer à l'humiliation de les voir rejeter, car l'Assemblée n'en veut pas; — donner des motifs plausibles pour montrer que depuis deux mois on a changé de principes; — mais quels pourraient être ces motifs? — Et que dire, que faire aujourd'hui, qu'on n'ait déjà dit et fait avant le voyage?

Ce travail a encore une autre difficulté. On a reçu vingt projets; on ne sait lequel sera accepté; peut-être fera-t-on de tous un ridicule mélange. Il peut donc arriver qu'après avoir donné un plan tolérable, on en voie exécuter un détestable. Le public tombera alors sans pitié sur l'auteur, dont je partagerai la disgrâce. N'importe! j'insisterai jusqu'au dernier moment sur le parti que je crois le meilleur. Mais croyez bien qu'en m'occupant de tout ceci, je ne songe qu'à la sûreté personnelle de ceux qu'il s'agit de conseiller. Je tiens tout le reste pour perdu.

Quand la pièce en question sera finie, je vous l'enverrai, monsieur le comte, et j'y joindrai dans quelques jours un résumé des circonstances qui auront déterminé la conduite de cette semaine.

Projet d'un écrit sur l'acceptation de la Constitution par le roi. Ce projet, demandé au comte de La Marck par la reine, fut remis au roi dans les premiers jours du mois de septembre 1791.

Il est difficile d'écrire sur la conduite du roi, parce que, ne connaissant pas les opinions qui lui seront présentées, ne pouvant ni les combattre ni répondre aux objections qui pourront être faites à celles qu'on expose, on court évidemment le risque d'augmenter l'embarras de la décision, au lieu d'en diminuer les difficultés. On s'expose encore à ne voir adopter qu'une partie du plan proposé, parce que toutes ses parties ne paraîtront pas également convenables. Or le pire de tous les partis, dans une conduite systématique, est de syncoper un conseil qui se présente comme indivisible.

Néanmoins, malgré ces motifs, d'autres considérations portent à faire connaître la manière dont on a cherché à résoudre le problème de la conduite du roi. La première de ces considérations est la crainte que le roi ne soit trompé par la difficulté même du problème. La seconde est l'opinion qu'on doit se former des conseils dont le roi est environné. Il n'en est presque aucun dont il ne faille redouter ou le caractère, ou l'intérêt, ou les passions.

Ceux-ci conseilleront une résistance courageuse, parce qu'ils trouveront dans leur propre énergie le moyen de soutenir une parcille démarche; ils ne

verront pas que la plus grande force de Louis XVI est dans sa bonté, dans son amour du bien public, dans les sacrifices continuels qu'il a faits au bonheur du peuple. Ils ne sentiront pas que ce caractère du roi est la principale cause qui ait empêché le changement de la dynastie, au milieu d'une révolution qui n'a su rien respecter. Ce caractère du roi sera certainement plus facile à soutenir que tout autre; aussi doit-on le regarder comme une donnée principale dans le parti qu'il s'agit de prendre. Le roi ne pourrait changer brusquement de conduite sans s'exposer à des démarches que, dans son caractère, il ne voudrait ni ne pourrait soutenir. D'autres personnes, victimes d'une révolution qui a détruit toute leur fortune, ne consulteront que leur intérêt personnel dans les conseils qu'elles donneront au roi. Elles croiront fortifier leur parti en le faisant protéger par le monarque; elles lui peindront les propriétés violées, les maux de l'anarchie, les outrages faits à la religion, et voudront l'engager soit à ne pas accepter, soit à proposer des modifications qu'ils savent bien devoir être refusées, soit à manifester une opinion contraire aux bases de la Constitution. Sans doute ces personnes raisonnent parfaitement bien d'après leur intérêt personnel. En effet, il leur convient que les troubles augmentent, que l'esprit de révolution aille toujours en croissant, que la royauté même soit attaquée et renversée. Ces personnes n'ont plus d'autre espoir que cette chance vague qu'un bouleversement général peut leur présenter; mais il

n'en est pas de même du roi. Il faut chercher à améliorer son autorité par d'autres moyens. Une sévère probité a jusqu'à présent servi de règle à toutes ses démarches, et doit l'engager à préférer une conduite qui peut épargner au peuple de nouveaux malheurs.

D'autres personnes ont un caractère très-faible, quoique avec de bonnes intentions. Celles-ci craindront tout à la fois les périls d'un refus et les conséquences d'une acceptation complète. Elles voudront concilier le salut personnel du roi avec ce qu'elles appelleront son honneur. Elles l'engageront tout à la fois à accepter, pour conserver sa couronne, et à ne pas s'expliquer ouvertement, pour conserver tous ses droits. Et, appliquant ainsi au rôle d'un monarque toutes les petites finesses qu'un particulier peut mettre dans sa conduite, elles ne sentiront pas combien ce caractère de duplicité répugnera au roi, combien cette marche indécise a déjà causé de maux à la royauté. Elles confondront d'ailleurs le moment où le roi a pu rester dans l'inaction en présence de l'Assemblée constituante, avec l'époque où il sera forcé d'exercer tout le pouvoir qui lui reste, s'il ne veut pas que la législature s'en empare elle-même.

Enfin, des chefs très-populaires de l'Assemblée désireront que le roi propose des changements qu'ils n'ont pu obtenir; ils croiront par là se venger de l'Assemblée, ou la forcer de revenir sur ses pas, ou se ménager un nouveau moyen de faire révoquer des décrets qui leur ferment la carrière des emplois

publics, comme si le roi devait prendre des conseils de leur ambition ou de leur bouderie.

Voilà les dangers qu'on doit craindre de la part des différentes personnes dont les opinions peuvent arriver jusqu'au roi. Mais il faut encore plus redouter les difficultés du problème que présente la position du monarque. Car cette importante question, que chacun croit pouvoir décider, n'a peut-être pas encore été posée telle qu'elle doit l'être.

On a dit que le roi doit accepter la Constitution pour conserver sa couronne. Ce n'est pas cela; car si l'on se conduit malhabilement après avoir accepté la Constitution, la couronne n'en sera que plus irrévocablement perdue. Le problème doit être énoncé de cette manière : le roi doit ne pas inspirer de nouvelles méfiances, s'il veut conserver la royauté; il doit chercher à se ménager le retour des peuples, quand même la forme actuelle du gouvernement viendrait à être renversée par un orage passager. Tout conseil qui n'aura pas ce but, si l'on ne peut d'abord regagner la force, ne remplira qu'une partie des conditions qu'il s'agit de se proposer.

En effet, qu'on ne s'y trompe point! Non-seulement la révolution n'est point terminée, mais nous sommes encore aujourd'hui en plein état de révolution; il est même évident, pour quiconque est accoutumé à juger de l'avenir, que les orages qui nous attendent seront encore plus forts que ceux qu'on a éprouvés. On en sera facilement convaincu si l'on pense au principe de la révolution actuelle, au caractère

très-marqué qu'elle a pris dans ces derniers temps, à la facilité qu'aura la prochaine législature de franchir les limites dont on a voulu l'environner, aux suites d'une attaque étrangère, et à l'impossibilité de rétablir les finances.

La haine des abus a été le principe de la révolution. Mais presque aussitôt la haine des personnes a pris la place de la haine des abus. Or cette haine ira toujours en croissant, par la conduite que tiendront les mécontents du royaume et ceux qui en sont sortis. Les premiers ne cesseront de s'applaudir de l'anarchie; les seconds continueront, et peut-être réaliseront leurs menaces.

Un autre caractère de la révolution, très-marqué dans ces derniers temps, c'est l'esprit de faction qui divise non-seulement les amis et les ennemis de la révolution, mais ce qu'on appelle les patriotes. Or il est dans la nature des choses qu'une faction exerce sa tyrannie sur toutes les autres, si elle n'en est pas écrasée, et le royaume sera certainement en révolution jusqu'à l'issue de ce combat.

On a cru, pour garantir l'existence de la révolution actuelle, devoir soumettre tous les changements à des formes lentes et légales, on a même interdit toute révision aux deux législatures prochaines; mais on n'a pas calculé combien le caractère français est peu propre à ces lenteurs; on n'a pas senti non plus que, dans un temps de révolution, l'opinion publique devient un torrent irrésistible au gré des factieux qui savent la provoquer; et la prochaine législature n'aura qu'à se rendre populaire : des folies désastreuses, des

adhésions universelles viendront consacrer toutes ses usurpations.

L'intervention des puissances étrangères sera encore un nouvel aliment de l'esprit de révolution, non-seulement parce que des menaces ou une attaque multiplieront les causes de l'anarchie, mais parce que la législature sera provoquée par la défiance publique à s'emparer du gouvernement.

Enfin, la suspension des paiements deviendra presque inévitable par l'impossibilité d'améliorer le change, de soutenir les assignats, de ramener le numéraire, de faire payer les impôts, et de remplir l'immense déficit qu'on a creusé pendant deux années. D'un autre côté, il est dans la nature des choses qu'une anarchie qui est l'ouvrage des lois aille toujours en augmentant, et l'esprit révolutionnaire ne pourra pas s'éteindre au milieu de cette foule d'événements capables de perpétuer les agitations populaires.

Enfin, cet esprit sera encore propagé par une autre cause non moins active : par l'impossibilité d'exécuter cette monstrueuse Constitution. Cette impossibilité est reconnue par tout le monde. Il serait possible, dans un temps calme, que les changements se fissent au gré de tous les partis; mais la durée de l'esprit révolutionnaire ne permet pas de se livrer à cette espérance. Le moment viendra donc où l'on voudra mettre un terme à tous les maux du royaume; et chacun doit s'attendre à ne sortir de la révolution actuelle que par une seconde révolution.

C'est ici où commence l'examen de la conduite que

le roi doit tenir. Pour la déterminer, il faut prévoir le parti que prendra la nation française au moment de cette nouvelle révolution dont on vient de parler. On peut s'attendre à deux événements : le moins probable est le retour au roi; le plus probable est l'essai du gouvernement républicain. Il ne serait pas impossible de calculer d'avance lequel de ces deux partis sera préféré, en admettant certaines données. Mais cet examen nous conduirait trop loin.

Il suffira d'observer que si la seconde révolution a pour cause principale l'embarras des finances ou les combats entre l'autorité royale et le corps législatif, ou les succès d'un parti dans une certaine étendue du royaume, les esprits seront plus disposés au gouvernement républicain; que si, au contraire, l'embarras ne vient que de l'anarchie et de l'impossibilité de l'exécution, on sera plus porté à fortifier l'autorité du roi, pourvu qu'on ne puisse pas lui imputer la continuation de l'anarchie; car, dans ce cas, au lieu de reconnaître que l'impossibilité d'exécuter la Constitution vient des défauts de cet ouvrage, les partisans de la république persuaderont au peuple qu'il ne doit s'en prendre qu'aux mauvaises intentions du roi.

Ce dernier danger est plus grand qu'on ne pense. On a déjà été forcé de publier la loi martiale contre les républicains, et le système de la république est adopté par toutes les sociétés des Amis de la Constitution, ou Jacobins. Ce système sera toujours favorisé par les ennemis de la cour, par plusieurs puissances étrangères, par tous les esprits ardents qui ambition-

neront une grande popularité, et, il faut le dire, par tous ceux qui, étant mécontents de la révolution, considéreront un essai de république comme un passage à un meilleur ordre de choses. On doit encore considérer que le monarque actuel a plutôt les vertus paisibles d'un gouvernement durable que les qualités fortes nécessaires dans un temps de révolution; qu'il lui sera difficile, précisément parce qu'il est vertueux, de se mettre au niveau de son peuple, et d'obtenir la confiance des factieux; enfin, que l'embarras de choisir des ministres propres à un état si nouveau sera presque insurmontable. Or toutes ces circonstances augmentent encore les chances du système républicain.

Ce système l'emporterait, que tout ne serait pas perdu. Il est même possible, ou plutôt on doit s'attendre qu'un faux essai de république conduirait avec plus de rapidité au rétablissement de l'autorité royale. Mais cela même doit être considéré comme une principale donnée dans l'examen de la conduite du roi.

Voici donc le système d'après lequel on raisonne. Il y aura certainement une seconde révolution, soit contre l'anarchie, soit pour corriger la Constitution actuelle, soit pour faire un essai du gouvernement républicain; et, dans ce dernier cas, la seconde révolution serait bientôt suivie d'une autre. L'un de ces quatre événements est inévitable, par cela seul que la Constitution actuelle ne peut pas s'exécuter, et que les maux du royaume sont trop violents pour qu'une telle situation soit durable. En posant ainsi la question, on se demande quelle doit être la conduite d'un

roi naturellement paisible, qui ne voudrait pas d'un trône s'il fallait le conquérir, qui ne voudrait pas même sortir de son caractère de justice et d'impartialité pour obtenir les suffrages populaires, dont le fils n'a que cinq ans, qui redoute un parent ambitieux, et qui, s'il abdiquait la couronne, ne saurait comment garantir sa sûreté personnelle.

A cette question, on répond que le roi doit accepter l'acte constitutionnel; mais par cela seul toutes les difficultés ne sont pas résolues. Le roi doit regagner la force ou la confiance publique, et par lui-même, et par son ministère, et par tous les actes de sa conduite; car il ne s'agit pas seulement de reprendre la couronne, il s'agit de la conserver à travers toutes les révolutions dont nous sommes encore menacés. Il s'agit de se conduire de manière que l'autorité royale devienne de plus en plus l'espérance des bons citoyens; il s'agit d'écarter tellement la défiance, que les peuples ne puissent pas craindre de retomber sous le pouvoir du monarque. Or ce but auquel il faut atteindre détermine tout à la fois la manière dont le roi, d'après son caractère connu, doit accepter la Constitution, le soin qu'il doit mettre à choisir un autre ministère, la direction qu'il doit lui donner, et la conduite soit publique, soit privée, que le roi doit tenir; tous ces résultats font partie du même problème.

Avant de répondre aux objections qu'on peut opposer à ce système, on doit en examiner les conséquences.

La Constitution actuelle établit la royauté et con-

conserve une partie des caractères du gouvernement monarchique. Cette royauté serait nulle entre les mains d'un nouveau roi. Mais la dynastie n'ayant point été changée, la royauté constitutionnelle pourra réunir tout à la fois les pouvoirs qu'on lui a délégués, ceux qu'on ne lui a point ôtés, et tous les droits sur lesquels l'Assemblée actuelle n'a point prononcé d'une manière expresse; ces droits sont autant de lacunes dans la Constitution, et un ministère habile pourra s'en saisir avant que la législature et les corps administratifs aient l'idée de s'en emparer. On pourrait fortifier ceci par une foule d'exemples. On se bornera à observer que la royauté, quelque dégradée qu'elle puisse être, étant placée dans les mains d'un successeur de tant de rois, conservera encore une partie de l'éclat de son ancienne origine. Le système du moment n'a pas tellement détruit les anciennes idées qu'elles ne subsistent encore en partie.

Supposons donc que le roi, après avoir accepté la Constitution, dirige tous les efforts de son ministère à la faire exécuter, il conservera par cela même les bases de la monarchie; mais, en même temps, il conservera la confiance publique. Il s'attachera deux sortes de partisans: premièrement, tous ceux qui, étant fatigués des troubles, et croyant que la Constitution peut s'exécuter, ne fondent leur crainte actuelle que sur l'incertitude des intentions de la cour; secondement, tous ceux qui redoutent une seconde révolution, ou qui sont enthousiastes de l'Assemblée actuelle et de son ouvrage, ou qui pensent qu'une plus longue lutte entre l'autorité royale et

le corps législatif entraînerait la banqueroute. Or le nombre de ces citoyens est assez considérable pour donner encore une force aux opérations du gouvernement, même contre la législature prochaine, si elle voulait tenter de changer la Constitution.

La marche indiquée tend à prévenir ce danger. Ainsi, dans ce système, les ministres devront se conduire comme si le maintien de la Constitution était l'unique salut du roi; ils défendront sans cesse cette Constitution dans l'Assemblée nationale; mais, pour avoir le droit de la défendre, il faut commencer par l'exécuter. Ils s'opposeront à tout changement constitutionnel, parce qu'il n'y aurait pas de raisons pour que la législature ne devint pas pouvoir constituant sur tous les points, si elle l'était pour un seul. Enfin, par cette conduite, on évitera tous les changements partiels qui pourraient rendre supportable la Constitution actuelle, et qui, sans l'améliorer, ne serviraient qu'à prolonger sa durée.

Il n'est pas besoin de prouver que cette situation est le meilleur terrain où le roi puisse se placer contre la prochaine législature. En effet, si l'anarchie continue, malgré l'action du gouvernement, ce qui est inévitable, il sera bien évident qu'on ne pourra l'imputer qu'à l'imperfection des lois, et non point au pouvoir exécutif.

D'un autre côté, le roi faisant tout le bien qui sera en son pouvoir, et les maux de l'État n'étant point son ouvrage, il préparera cet instant où la nation entière ne trouvera de salut que dans le rétablissement de l'autorité royale.

Si, dans cet intervalle, on est attaqué par des puissances étrangères, la conduite qu'on vient d'indiquer aura encore cet avantage, qu'on ne pourra pas imputer au roi d'être d'intelligence avec les ennemis de l'État. Enfin, si après avoir reconnu l'impossibilité d'exécuter la Constitution, on vient à désirer une autre forme de gouvernement, lorsque le parti républicain aura pris de nouvelles forces, il est évident que le roi aura acquis assez la confiance publique pour résister avec plus d'avantage qu'il ne pourrait le faire en suivant une autre conduite que celle qui vient d'être indiquée. On peut même avancer que, fallût-il céder à un essai de république, le roi se serait ménagé un plus grand nombre de chances pour reprendre son pouvoir après un orage qu'on ne doit point redouter, parce qu'il ne pourrait être que très-passager.

Tous les avantages dont il vient d'être parlé seront encore mieux sentis, en examinant quelles seraient les conséquences d'une autre conduite. Si le roi laisse à son acceptation les apparences de la contrainte; si, par la nature de ses observations, il se place dans la minorité de la nation ou dans le parti des mécontents; si, partageant les mêmes principes, le ministère continue à se laisser entraîner et par les événements et par l'Assemblée, cette conduite aura nécessairement les trois résultats suivants :

Le premier, c'est que la législature continuera de gouverner et d'administrer, comme a fait l'Assemblée constituante. Car l'action de gouverner ne peut pas être interrompue; et, par cela seul que le timon

de l'État est abandonné par celui qui en est chargé, il faut nécessairement qu'un autre s'en empare; et qui-conque s'en saisit est approuvé. Or il est évident que la royauté sera de plus en plus avilie, si le pouvoir exécutif est partagé par la législature; et les factieux auront un moyen de plus de persuader à la multitude qu'elle peut se passer de la royauté.

Le second résultat, c'est que le roi, la cour et le ministère exciteront de plus en plus la défiance publique; que les maux de l'anarchie leur seront attribués, qu'on les accusera d'être d'intelligence avec les puissances étrangères, si celles-ci se mêlent de nos affaires; que cette opinion fera naître chaque jour mille dangers pour la sûreté personnelle de la reine et du roi, et que la législature ne pourra plus être arrêtée par le roi, si elle s'autorise des circonstances pour reprendre les pouvoirs de l'Assemblée constituante.

Enfin, le dernier résultat, c'est que la nouvelle et inévitable révolution dont il a été parlé précédemment ne se fera plus au profit de la royauté, si le roi n'acquiert pas de nouveaux droits à la confiance du peuple. La conduite équivoque du ministère ne permettra pas à la multitude d'attribuer les maux de l'anarchie aux vices de la Constitution. On croira tout réparer en changeant le pouvoir exécutif sans changer les lois. Et, dût-on revenir un jour à la monarchie, comme la dynastie actuelle n'aura inspiré que de la méfiance, on préférera le pouvoir de quelque soldat heureux ou d'un dictateur créé par le hasard. Car rien n'est plus rapproché que le passage

de la liberté à l'anarchie, et de l'anarchie au despotisme; et lorsqu'un empire est fatigué par de longues divisions, on en vient au point de regarder comme un bienfait la dictature illégale qu'un homme d'un grand caractère se donne à lui-même, dût-il avoir recours aux plus effrayantes proscriptions. Si l'on a suffisamment exposé les principes de ce système, en voici l'application à la conduite du roi.

PREMIÈRE QUESTION. Quelle réponse le roi doit-il faire à la députation de l'Assemblée nationale qui lui portera l'acte constitutionnel?

On a déjà donné une réponse qui paraît suffisante. — Il ne faut pas que l'on puisse prévoir ni que le roi acceptera, ni quelle sera la forme de son acceptation. On ne se plaindra pas de cette incertitude, parce que l'examen impartial du roi et son indécision momentanée seront une preuve de son attention. Son langage doit d'ailleurs être différent de celui que prendrait un nouveau roi qu'on irait chercher dans sa maison ou auprès de sa charrue. Louis XVI ne doit jamais oublier qu'il n'a pas cessé d'être roi.

SECONDE QUESTION. Le roi doit-il demander que l'Assemblée nomme des commissaires pour lui expliquer l'acte constitutionnel?

Cette question a été proposée par quelques membres de l'Assemblée. Les commissaires sont inutiles. Il paraîtrait même assez singulier que le roi, qui est le représentant inamovible de la nation française, qui, en cette qualité, fait partie du pouvoir législatif

et a le droit de suspendre l'exécution des lois, eût besoin de recevoir des explications sur une matière qu'il est censé connaître parfaitement. La nomination des commissaires flatterait l'Assemblée, mais elle blesserait la dignité royale.

TROISIÈME QUESTION. Le roi doit-il s'entourer d'un conseil pour y délibérer sur son acceptation et pour en déterminer les formes?

M. Duport proposait cette idée; il voulait former ce conseil de douze députés nommés par l'Assemblée, parmi lesquels on tâcherait de faire entrer quelques membres du côté droit, du prince de Conti, des six ministres et de quelques personnes qu'il plairait au roi de nommer. Il désirait que les séances de ce conseil fussent publiques; qu'on y fit la lecture de l'acte constitutionnel; que le roi déclarât expressément, sur le chapitre *de la garantie des droits*, que tout gouvernement qui remplirait ces conditions ferait par cela même le bonheur du peuple, mais qu'il s'agissait de savoir si les moyens d'exécution permettaient de remplir d'aussi magnifiques promesses; qu'ensuite, après la lecture des autres chapitres, le roi fit des objections auxquels les députés répondraient avec succès; que sur d'autres observations, l'avantage resterait au roi et aux ministres; que le peuple fût instruit chaque jour par des bulletins du résultat de ces conférences; enfin, que le roi finit par donner son acceptation, en témoignant ses regrets sur quelques lois, sans en demander formellement la révocation.

On n'est point d'avis de ce conseil, ni de sa publicité, ni de la forme de ces débats dans lesquels le roi et ses ministres lutteraient d'une manière si inégale. L'idée de M. Duport n'est qu'un moyen de tactique révolutionnaire, et l'on peut croire que l'Assemblée ne serait pas satisfaite de voir ses décrets soumis à une seconde révision. Les députés admis dans ce conseil n'oseraient pas changer de principes, et les ministres ne pourraient pas non plus s'expliquer ouvertement sans se compromettre. Cette espèce de comédie politique aurait donc les plus grands inconvénients, si les rôles n'étaient pas distribués d'avance et parfaitement préparés; mais, dans ce dernier cas, le concert percerait à chaque instant, et le prétendu conseil prêterait bientôt au ridicule. L'objet de M. Duport était de donner à l'acceptation du roi un grand appareil, l'apparence de la liberté, et les formes ou de la conviction intime du roi, ou d'une grande transaction politique. Mais ces moyens indiqués par M. Duport ne peuvent pas être exécutés. Il paraît plus digne de la majesté royale, et même plus convenable par rapport à l'intérêt public, que l'acceptation du roi, préparée par les propres réflexions de Sa Majesté, paraisse uniquement son ouvrage.

QUATRIÈME QUESTION. Le roi doit-il faire interroger l'Assemblée pour savoir si elle entend que l'acceptation royale soit indivisible et forcée? Le roi doit-il provoquer ensuite une seconde réponse de l'Assemblée pour savoir s'il n'a pas le droit de faire des ob-

servations, et si la révision est tellement irrévocable qu'on ne puisse plus délibérer sur les changements qu'il proposera? Enfin, en supposant que la réponse de l'Assemblée soit négative sur ces deux questions, le roi doit-il se borner à mettre son acceptation au bas de l'acte constitutionnel?

On réfute cette idée, parce que l'on sait qu'elle a été sérieusement proposée. Une pareille conduite serait nécessairement regardée ou comme un piège tendu à l'Assemblée, ou comme un moyen d'y porter le trouble, ou comme un prétexte imaginé pour dispenser le roi de s'expliquer ouvertement; et par là son acceptation, au lieu d'être environnée de toutes les formes qui peuvent lui rendre la confiance publique, ne paraîtrait plus qu'un acte de passion, d'indécision ou de vengeance. Ce moyen, d'ailleurs, est trop petit pour ne pas répugner à la dignité du roi et même à sa loyauté. Son acceptation n'est pas un engagement envers l'Assemblée, mais un contrat envers un grand peuple; et un acte aussi important n'est pas susceptible des petits avantages que deux particuliers peuvent chercher à remporter l'un sur l'autre.

CINQUIÈME QUESTION. Le roi doit-il accepter la Constitution, ou doit-il la rejeter et abdiquer la couronne?

Cette question est déjà décidée affirmativement par tous les principes établis ci-dessus, et l'on répondra bientôt aux objections que l'on pourrait faire contre ce système.

SIXIÈME QUESTION. Dans quel sens le roi doit-il rédiger l'acte d'acceptation, quelles sont les principales idées qui doivent y entrer, et quel doit être en général le ton et le caractère du style de cette pièce ?

Le ton de l'acte d'acceptation doit être celui de la dignité; elle doit être portée au point de faire prendre au roi une espèce de supériorité sur le langage que prend l'Assemblée. Il sera surtout facile de rendre cette supériorité remarquable, en parlant de quelques efforts qu'a faits l'Assemblée pour rétablir l'ordre public, d'après les observations du roi, à l'époque de son départ. Le roi peut dire, par exemple : *Je m'étais plaint, etc., et l'Assemblée a enfin reconnu, etc.; elle a enfin senti, etc.* D'un autre côté, il faut que la rédaction de l'acte d'acceptation ait pour principal caractère de montrer l'amour du roi pour le peuple, son dévouement personnel à l'intérêt national; et, comme il sera facile de montrer que le roi n'a jamais eu d'autre conduite depuis le commencement de son règne, l'acceptation de l'acte constitutionnel présentera le roi tel qu'il a toujours été. Le style doit être simple, mais noble. Il ne doit y avoir ni exagération dans les idées, ni emphase dans les expressions. Il faut en écarter les réticences, les arrière-pensées, les précautions artificieuses et tout ce qui n'aurait pas le caractère d'un grand abandon et d'une complète loyauté. Voici comment l'on conçoit la marche des idées dans cette pièce : — Le roi doit dire dans la première phrase, qu'il a examiné l'acte constitutionnel avec toute l'attention qu'exige une matière aussi importante; qu'il en a saisi l'en-

semble et tous les détails, et qu'il l'accepte d'une manière irrévocable; il pourra dire ensuite qu'il reconnaît dans cette Constitution l'expression de la majorité de la nation française, et que, cette Constitution fût-elle encore imparfaite, le bonheur public exige qu'il y ait un terme à la révolution actuelle, et à l'inter règne des lois qui en a été la suite inévitable. Le roi montrera qu'il n'a pas attendu ce moment pour faire de l'opinion publique la règle de sa conduite, lorsqu'il a cru que cette opinion lui indiquait un moyen de plus de concourir à la prospérité nationale. Prenant de là l'occasion de rappeler les principaux événements de son règne, il montrera qu'il n'a jamais été dirigé que par l'amour des peuples, et il lui sera facile de s'attribuer la première impulsion que la nation française a reçue vers la liberté. Il semble que le roi doit ensuite rendre compte de la juste inquiétude qu'il a éprouvée lorsqu'il a vu que l'intérêt personnel et l'esprit de parti mélaient aux bienfaits de la révolution les crimes des passions particulières. Il n'a pas eu le pouvoir de remédier aux maux du royaume. Il a été effrayé des maux plus grands encore dont on paraissait être menacé dans l'avenir, et c'est alors qu'il s'est déterminé à s'éloigner de la capitale. Ici le roi doit parler des observations qu'il laissa avant de partir. Elles prouvent quelle était son opinion sur l'insuffisance des moyens de gouverner; et l'Assemblée nationale a reconnu depuis lors que les délits de la presse devaient être réprimés, et que l'obéissance à l'autorité était le seul garant de la paix publique.

Le roi pourra ajouter qu'il désire que les moyens qu'on lui a délégués soient suffisants pour garantir aux citoyens et à la nation les droits imprescriptibles qui sont énoncés dans l'acte constitutionnel; qu'il emploiera tous ses efforts, qu'il dirigera tous les soins de son ministère et des agents de l'exécution des lois, à concourir à la régénération de l'empire, et qu'il remet au temps et à l'expérience d'indiquer les changements sur lesquels il pourrait y avoir dans ce moment une trop grande diversité d'opinions. Le roi pourrait ensuite exprimer ses regrets de ce que les circonstances ont paru montrer la nécessité de quelques lois trop sévères contre les personnes. Il provoquera la révocation de ces lois et l'oubli de toutes les procédures, qu'il est de temps de sacrifier à la paix publique.

SEPTIÈME QUESTION. Le roi doit-il provoquer le changement de quelques parties de l'acte constitutionnel, et entr'autres du décret qui exclut du ministère les membres de l'Assemblée actuelle?

On ne le pense point. Les membres de l'Assemblée qui désirent des changements de cette nature ont perdu presque entièrement leur influence dans le royaume, et, le décret fût-il révoqué, on ne croit point qu'il fût de l'intérêt du roi de prendre dans ce moment de pareils ministres, malgré leurs bonnes intentions dont on ne doute guère, et malgré tous leurs talents qui sont incontestables. On croit qu'il vaudrait mieux s'en servir pour un ministère secret, s'il y avait nécessité de recourir à de pareils moyens; on

pense d'ailleurs que la question du choix des ministres a toujours été mal posée. Il importerait fort peu au roi de pouvoir choisir ses ministres dans une assemblée qui n'existe plus, pourvu qu'il eût le droit de les prendre dans la législature qui sera en exercice. C'est là que son intérêt le porterait à les choisir parmi les membres les plus forts, sauf à les remplacer par d'autres, si les premiers cessaient d'avoir pour eux la majorité de l'Assemblée. Mais si le roi faisait des observations dans ce dernier sens, l'ambition de quelques membres de l'Assemblée n'en serait pas satisfaite. Cependant, si les députés dont on vient de parler insistent pour que le roi fasse des observations capables de favoriser leur système, il semble que le roi devrait traiter ce point avec eux, et les forcer de convenir de l'inutilité des observations, plutôt que de s'y refuser. Ces députés se sont assez bien conduits depuis quelque temps pour mériter quelques égards de la part de Sa Majesté.

HUITIÈME QUESTION. Quelles formes extérieures le roi doit-il proposer pour manifester son acceptation?

Il faut consulter sur ce point les principaux chefs d'opinion de l'Assemblée; et puisque toutes les démarches du roi doivent avoir pour objet de regagner la confiance publique, il est de l'intérêt de Sa Majesté d'adopter toutes les formes qui pourront augmenter la solennité de l'acceptation. Le consentement du roi suffit à la nation française; mais il faut encore des hochets pour le peuple; il faut le

langage des signes pour la multitude. Cependant il serait convenable de préférer les formes extérieures de l'acceptation qui seraient capables de présenter la dignité royale dans son plus grand éclat, et d'y associer la reine et le prince royal.

NEUVIÈME QUESTION. Quand et comment faut-il organiser un nouveau ministère ?

Cette question est indivisible de l'acceptation du roi ; ce n'est rien que d'accepter la Constitution, si l'on ne cherche qu'à prévenir un danger présent ; ou plutôt il vaut mieux refuser, dès ce moment, d'accepter, si l'on ne veut tenir aucune des conditions du nouveau pacte qui va lier Louis XVI à tout un empire. On serait du moins débarrassé, par l'abdication actuelle de la couronne, de cet avenir importun, de ces dangers sans nombre auxquels le roi doit s'attendre, s'il ne prend en main le gouvernail du vaisseau de l'État, au milieu d'une tempête, que pour le laisser briser contre des écueils. On peut refuser d'être roi, mais la probité de Louis XVI ne lui permettrait pas, même pour se sauver d'un danger, d'accepter une fonction publique d'une aussi haute importance, s'il ne voulait pas l'exercer. Qu'il prenne plutôt, dans ce moment, la voie des armes, qu'il déclare ne vouloir régner que d'après l'ancienne Constitution du royaume ; ce parti, s'il est périlleux, sera loyal ; tous les dangers en seront calculés dans un instant ; et, dût-il perdre sa couronne, le roi, du moins, ne la verra pas s'avilir dans ses propres mains. Il n'aura pas

devant ses yeux plusieurs années d'un supplice pareil à celui auquel et sa personne et la royauté n'ont échappé jusqu'ici que par miracle. La plus affreuse contagion ravage tout son empire, et le gouffre d'où sort le poison est découvert. Si l'acceptation du roi doit fermer cet abîme, le roi doit ce bienfait à son peuple ; mais si l'abîme doit rester ouvert, qu'il refuse alors d'accepter. On a peint dans cette image tous les maux qu'entraîneraient et l'inaction du ministère, et son indécision, et sa faiblesse ; et c'est assez prouver qu'il faut en changer.

Le moment de l'acceptation de l'acte constitutionnel est celui où le roi éprouvera le moins d'obstacles pour une pareille mesure. Ce grand changement fait à cette époque sera même regardé comme une preuve de plus de la liberté du roi, et comme un nouveau gage de son projet de gouverner l'État par les moyens constitutionnels. On connaît tout l'embarras de choisir de bons ministres, mais on connaît encore mieux l'impossibilité de gouverner avec les ministres actuels. Il faut qu'à l'avenir le ministère soit indivisible, solidaire et toujours prêt à se retirer en entier, plutôt que d'abandonner un seul de ses membres. Il faut que les ministres soient plutôt des hommes d'État capables d'influer sur toutes les décisions du monarque, que des hommes uniquement propres à telle fonction du gouvernement sans aucune aptitude pour les autres. Cette dernière qualité suffit à de bons premiers commis ; mais les meilleurs commis sont les plus détestables des ministres. Enfin, quand

on aura trouvé dans un individu les qualités d'un homme d'État, il sera facile de suppléer aux autres qualités qu'il n'aurait point, en lui donnant sous un nom distingué un homme très-fort dans la science relative à son département. Il est évident que, si l'on ne parvient pas à faire un bon ministre en le doublant ainsi, il faut y renoncer pour toujours.

La nécessité de former sur-le-champ un nouveau ministère est indispensable, parce que la prochaine législature sera en activité immédiatement, et la seule espérance qui reste au roi dépendra entièrement de la première position dans laquelle il va lui-même se placer. Se conduira-t-il avec timidité? Montrera-t-il de la défiance dans ses propres forces? Il sera par cela seul l'esclave de la législature. La Constitution n'existe encore que par écrit; il s'agit de la réaliser; or chacun sait combien la pratique d'un gouvernement peut être différente de sa théorie. Il y a d'ailleurs une foule de pouvoirs sur lesquels l'Assemblée nationale n'a point statué; la marche de l'autorité est dessinée en gros; les détails en sont inconnus, et il importe que l'habileté d'un nouveau ministère puisse devancer à cet égard les usurpations d'une nouvelle assemblée. Enfin, le système proposé n'ayant d'autre base que la nécessité de reprendre de l'autorité en regagnant la confiance publique, tout est détruit si l'on conserve des ministres qui perdraient l'autorité royale la mieux affermie, bien loin d'être capables de ranimer un pouvoir presque anéanti.

Il faut maintenant répondre à quelques objections.

Le roi ne doit-il pas refuser d'accepter la Constitution, s'il la trouve inacceptable?

Si ce motif ne suffisait point, l'espérance ou même la certitude de l'intervention des puissances étrangères ne doit-elle pas justifier le refus d'une acceptation par laquelle le roi se trouverait lui-même lié?

Enfin, même en acceptant, le roi ne doit-il pas déclarer d'une manière expresse qu'il réproouve la nouvelle forme du gouvernement; ne doit-il pas appeler de la volonté passagère d'une nation trompée à sa volonté durable, et se ménager par là le double avantage de concilier son acceptation avec le Mémoire qu'il laissa lors de son voyage, et de prédire à la nation française des malheurs que le temps ne tardera pas de justifier?

On avoue que l'on n'est pas frappé d'avance de ces objections. La Constitution n'est pas l'ouvrage du roi, et, lorsque les vices en seront parfaitement reconnus, ce n'est point à lui qu'on pourra les imputer. Il est même certain que l'acceptation du roi et ses efforts pour se conformer à la volonté générale, quoique trompée, seront alors regardés comme un grand acte de dévouement de la part de Sa Majesté. On saura que, n'ayant pas été en son pouvoir de donner de meilleures lois à l'État; elle a, du moins, sacrifié son repos et sa conviction personnelle pour prévenir les maux plus grands encore du gouvernement républicain, ou les horreurs d'une guerre civile; ces titres à la reconnaissance de l'avenir valent bien ceux que l'on voudrait fonder sur une périlleuse abdication.

Il n'y a pas lieu d'examiner ici jusqu'à quel point la Constitution est défectueuse. On avouera même que l'on n'y voit qu'un grand cadre confié au temps, et qu'il remplira bien différemment qu'on ne pense. Pour apprécier la Constitution actuelle, il ne faut pas considérer ce qui en fait partie, mais ce qui ne s'y trouve point; il faut voir, à côté de ce qui y est, ce que l'expérience peut en retrancher ou y ajouter; il faut enfin ne juger cet ouvrage que d'après sa perfectibilité; or, sous ce point de vue, l'on n'y voit que deux choses pour l'avenir, un corps législatif toujours faible, toujours corruptible, se rassemblant pendant une partie de l'année pour faire quelques lois, et une royauté permanente héréditaire, exerçant avec plus de force qu'autrefois toutes les fonctions du gouvernement, mais obligée de s'y prendre avec plus d'adresse.

On reconnaît que le refus d'accepter la Constitution rapprocherait l'époque de la seconde révolution dont on a parlé au commencement de cet ouvrage, et que l'on regarde dans tous les cas comme inévitable; c'est-à-dire que l'anarchie deviendrait alors aussi intolérable dans deux mois qu'elle pourra l'être dans deux années. Mais il n'est pas moins évident que cette seconde révolution établirait sur-le-champ la république, ou du moins changerait la dynastie; et quand cette seconde crise serait à son dernier période, comment peut-on se persuader que la nation consentirait à remettre sur le trône le roi que des maux sans nombre lui auraient appris à détester, le roi à qui elle aurait le droit d'imputer et les dissen-

sions intérieures de l'État, et les guerres étrangères que ces dissensions auraient provoquées?

La seconde objection, tirée de l'intervention probable ou même certaine des autres puissances, semble plutôt un nouveau motif d'accepter, parce que cet événement ajoute un péril de plus au refus du roi. Si cette intervention n'a pour objet que de proposer des changements dans la Constitution, le roi aura bien plus de moyens d'en recueillir le fruit s'il reste à son poste, et s'il regagne la confiance publique; car il ne s'agira que de raffermir son autorité, au lieu qu'après son refus il faudrait le rétablir sur le trône. Si, au contraire, l'intervention des puissances étrangères se change en une guerre désastreuse, si nos frontières sont attaquées et conquises, alors il n'y a point à hésiter. Le roi, dût-il devenir simple citoyen, doit regarder comme ses ennemis tous ceux qui auront provoqué le démembrement de cet empire. Le ressentiment personnel des outrages qu'il a reçus doit disparaître devant d'aussi grands intérêts. L'honneur et le devoir sont là tout entiers. Et, si le roi pouvait suivre d'autres principes, cette intervention, qu'on cherche peut-être à faire regarder comme un grand avantage, serait pour lui le plus pressant des dangers.

Enfin, le roi doit sans doute concilier la manière dont il rédigera son acte d'acceptation avec le Mémoire qu'il laissa lors de son voyage. On reconnaît qu'il ne doit point faire l'éloge de l'acte constitutionnel; mais il y a loin de cette réserve à l'improbation formelle de cette Constitution; et, si l'on réfléchit qu'il

ne s'agit pas seulement pour le roi de conserver sa couronne, mais de la reconquérir ; si l'on pense qu'il doit se donner des forces pour résister à de nouveaux orages, et pour se trouver sans concurrents à l'époque d'une seconde révolution, on reconnaîtra qu'il ne doit pas compromettre le succès d'une démarche à laquelle la destinée de la royauté est irrévocablement attachée. On n'a le droit d'exiger d'un individu que l'obéissance aux lois ; car qu'importe, lorsqu'il s'y soumet, que sa raison les rejette ? Mais il n'en est pas de même du chef suprême de l'exécution des lois. Comment pourrait-on s'attendre qu'il forcerait les autres d'obéir à un gouvernement qu'il aurait formellement désapprouvé ? La connaissance qu'on aurait de ses principes porterait sans cesse la défiance publique sur les moindres détails de sa conduite ; et ce serait prendre le mot *acceptation* dans un sens très-singulier, si on entendait qu'un roi peut déclarer, en même temps et dans le même acte, qu'il *accepte* et qu'il *rejette* les conditions auxquelles il est appelé à régner.

Projet d'acceptation de la Constitution par le roi, proposé par M. de Montesquieu et ses amis.

J'ai examiné avec la plus sérieuse attention l'acte constitutionnel que vous m'avez envoyé. J'ai déposé, autant que je l'ai pu, en faisant cet examen, les préjugés de mon rang, les habitudes de ma vie,

et les opinions transmises dans ma race par une possession de huit cents ans. Je ne l'ai considéré que sous le rapport de l'intérêt national, de la liberté et du bonheur d'un peuple que je chéris, et pour lequel il n'y aura jamais pour moi de sacrifices pénibles. Si vous eussiez présenté le même acte constitutionnel à mon acceptation, il y a trois mois, je l'aurais refusé, quoique alors je fusse pénétré des mêmes sentiments qui m'animent aujourd'hui. Je pensais que les principes de l'Assemblée nationale étaient loin d'être conformes au vœu de la nation. Je ne m'étais éloigné de vous que pour obtenir plus sûrement l'expression de ce vœu, que je regardais et que je regarde encore comme votre loi et la mienne. L'éclat de mon départ a produit la manifestation que je cherchais, et m'a éclairé sur la véritable volonté nationale. Je n'hésite donc pas à accepter la Constitution, à me contenter des prérogatives qu'elle m'accorde, à me soumettre aux devoirs qu'elle m'impose. J'ai préféré de rester à Paris pour vous le déclarer. Si j'étais aux extrémités du royaume, à la tête d'une armée, je ferais la même déclaration, et je ne croirais pas la faire plus librement qu'au milieu de vous et de la garde nationale.

La même franchise avec laquelle je m'explique, m'ordonne de vous dire les défauts que j'ai cru apercevoir dans vos institutions. A la place d'un gouvernement fort simple, qui avait, j'en conviens, besoin d'une grande réforme, je crains que vous n'ayez mis trop de ressorts, qu'il ne soit difficile de les faire agir ensemble, que les prétentions d'un si

grand nombre de corps administratifs ne se choquent, que l'influence du gouvernement ne puisse être ni assez active, ni assez forte. Mais je suis rassuré par la sage précaution que vous avez prise de réserver les moyens de réformer, d'après la pratique, les erreurs de la théorie. Le système de révision me paraît bien combiné, sous tous les rapports. Je fonde, d'ailleurs, ma confiance sur la réunion des volontés et sur le patriotisme des bons citoyens, autant que sur l'entière détermination où je suis de les seconder de tout le pouvoir que la Constitution a remis dans ma main. Les bons citoyens sont et seront toujours le plus grand nombre, et je serai toujours avec eux pour repousser nos ennemis et pour arrêter les efforts des factieux. Je le déclare à la face de l'univers : les ennemis de la Constitution française sont les miens, soit qu'ils l'attaquent à force ouverte, soit qu'ils cabalent en secret pour la détruire. Je notifierai ces sentiments à la France par une proclamation, et à toute l'Europe par la déclaration la plus authentique. Vous me demandez de vous proposer la forme dans laquelle je désire manifester mon acceptation. Je pense qu'elle ne peut pas être trop solennelle, pour ôter tout prétexte à ceux qui voudraient encore jeter des doutes sur mes véritables intentions, dans l'espoir de donner quelque influence aux leurs.

En conséquence, je propose de me rendre lundi prochain, 11 septembre, à l'Assemblée nationale, dans tout l'appareil de la dignité royale. J'y prononcerai le serment que vous attendez de moi, et nous

irons ensemble à Sainte-Geneviève, assister au *Te Deum* qui y sera célébré pour rendre grâce à Dieu d'un événement qui assure le bonheur de la France et sa tranquillité.

Je vous propose encore de consacrer ce grand jour de réconciliation et de paix par une amnistie générale du passé, et par une invitation à tous les Français de rentrer dans le royaume.

LE C^{te} DE LA MARCK AU C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU.

Paris, 10 septembre 1791.

Je profite du départ de M. l'ambassadeur d'Espagne pour vous écrire plus librement, et avec plus de détail que je ne pourrais le faire par toute autre voie.

Ici toute l'attention publique est presque exclusivement fixée sur les conférences de Pilnitz. On dit, depuis quelques jours, que l'Angleterre a refusé de prendre part à un système d'hostilité contre la France. Cette résolution, en supposant qu'elle ait été prise, aurait été plus durable si le crédit de M. Pitt avait continué à être ébranlé. Mais si ce ministre se soutient, et que la France continue à se conduire envers ses colonies comme elle le fait depuis deux ans, mille événements imprévus peuvent faire naître une guerre à laquelle la nation anglaise

se laisserait facilement entraîner, pourvu que la révolution française n'en fût pas directement l'objet. Il est certain pourtant qu'un système de neutralité est le parti le plus sûr que le ministère anglais puisse adopter ; car il suffira d'abandonner ce pays-ci à lui-même pour qu'il se détruise infailliblement, et l'Angleterre alors serait, plus qu'aucune autre puissance, à portée de recueillir les avantages commerciaux que la France ne pourrait plus lui disputer. Elle parviendrait ainsi à cette espèce de monarchie universelle, à laquelle la France aurait pu s'opposer si elle avait conservé cette ancienne prospérité qu'il eût été facile à un meilleur gouvernement que le sien de maintenir et de développer, et qu'on a laissée s'anéantir en poursuivant des théories chimériques et l'établissement d'une nouvelle forme de gouvernement inexécutable. La guerre dont je viens de parler serait la plus sûre que l'Angleterre pût faire contre la France ; elle serait sans frais et sans périls.

Ce pays-ci est menacé d'une nouvelle calamité, qui deviendra un germe bien dangereux de fermentation populaire. La rareté des grains commence à se faire sentir, et l'augmentation forcée du prix du pain excite déjà des troubles. La récolte a été mauvaise dans une grande partie des provinces méridionales ; la défiance universelle s'opposera aux secours mutuels d'un canton à l'autre ; la force publique, organisée comme elle l'est, ne pourra, ni ne voudra protéger la circulation des grains ; l'impuissance des corps administratifs, au milieu d'une multitude qui

leur fait la loi, ressortira avec une nouvelle évidence ; chaque municipalité retiendra son blé pour avoir le pain à meilleur marché, et le blé qu'on fera venir du dehors pour les endroits qui en manqueront, sera renchéri d'un quart par la différence des changes, et d'un autre quart, soit par les pillages, soit par la dépense des convois. L'intrigue aura donc beau jeu, si elle veut développer ce terrible élément de malheurs publics, qui peut-être sera encore fortifié par les manœuvres souterraines de l'Angleterre. Figurez-vous ce que deviendrait Paris, qui déjà n'est plus habitable, si cette ville manquait de blé, ou que le peuple fût forcé de payer le pain quatre sous la livre !

Pour ce qui concerne l'empereur, je redoute, je l'avoue, l'intérêt puissant qu'a la Prusse de le pousser à des opérations compliquées et coûteuses. Je sais bien que la nullité actuelle de la France ne permet plus de compter sur l'ancien système des alliances ; mais celle de la Prusse, de la Hollande et de l'Angleterre est si naturelle, que tout effort pour la rompre n'aura jamais qu'un succès passager ; et, sous ce rapport, je crains bien que les dispositions amicales actuelles de la Prusse pour l'Autriche ne soient très-précaires.

Les puissances sembleraient s'accorder d'abord sur des projets hostiles contre la France, qu'il serait chimérique de compter sur la durée d'un tel accord : et l'idée que c'est dans Paris qu'il faut rétablir la tranquillité de l'Europe n'est peut-être, sous beaucoup de rapports, qu'une phrase spécieuse.

Je suis également tenté de croire que le système dont il s'agit pourrait amener des chances ruineuses pour l'empereur. Ainsi, l'infidélité d'un allié pourrait compromettre ses succès; la France, si elle n'était pas écrasée dans une première campagne, développerait infailliblement de grandes ressources à la seconde année de la guerre; et, si les alliés éprouvaient quelques événements malheureux, ce qui est peu probable, m'objectera-t-on, mais ce qui est possible cependant, les provinces belgiques, provoquées à de nouvelles insurrections, seraient alors inévitablement perdues pour l'empereur, tandis que ses alliés n'auraient rien à craindre pour leur propre territoire. Il est d'ailleurs évident qu'on n'a pas épuisé toutes les combinaisons qui, sans faire la guerre, peuvent perpétuer la nullité politique de la France. Et, si ce système convient aux véritables intérêts de l'Angleterre, je ne vois pas pourquoi il ne serait pas également préférable pour l'empereur.

Au reste, je ne raisonne peut-être ici que sur des suppositions mal fondées en ce qui concerne les puissances étrangères; mais, si je penche pour le dernier système dont je viens de parler, c'est que je suis plus à portée que beaucoup d'autres de connaître la véritable position de ce pays-ci. Il marche rapidement vers le coup mortel de la banqueroute. C'est là le point qu'il faut surveiller; c'est l'événement qui, s'il se réalisait, devrait, ce me semble, plus qu'aucun autre servir à diriger les vues des puissances étrangères. Les espérances et les inté-

rêts des émigrants ne peuvent servir de base à des combinaisons politiques, car, de longtemps, il ne sera possible de rétablir en France ce que les émigrants veulent y rétablir: il y aurait donc un véritable danger à se laisser guider par les chefs de ce parti.

Il faut bien compter sur votre indulgence, monsieur le comte, pour oser vous exposer ainsi toutes mes pensées; mais je vous supplie de croire que, si je me flatte de juger assez exactement ce qui se passe ici sous mes yeux, je n'ai nullement la prétention de voir mieux qu'un autre la marche des événements du dehors.

Je ne puis rien vous dire encore de positif sur la manière dont le roi donnera son acceptation à la Constitution: il s'en occupe depuis deux jours.

LE COMTE DE LA MARCK A LA REINE.

Paris, 16 septembre 1791.

Le parti que le roi vient d'adopter (1), et l'assentiment que la reine a donné à la démarche du roi, assentiment démontré par sa présence, ont déjà produit un grand effet sur les révolutionnaires, et disposé le peuple à une confiance qu'il serait facile d'accroître.

(1) Le 14 septembre, le roi avait formellement accepté la nouvelle Constitution.

Ceci est un exemple du pouvoir que la reine pourrait exercer, si elle savait prendre sur elle et cajoler parfois ce peuple mobile et frivole.

Certes, autant que Sa Majesté, je désirerais qu'il y eût un autre moyen de raffermir l'autorité, au milieu de la désorganisation générale qui domine dans tout le pays. Je sens tout ce qu'il doit en coûter à la dignité de la reine, d'être condamnée à composer avec une multitude égarée. Mais enfin, lorsque la nécessité la plus impérieuse en fait une loi, lorsque le parti opposé à la révolution n'offre aucune force sur laquelle on puisse s'appuyer, lorsqu'une intervention étrangère (sur laquelle Votre Majesté a dû être exactement éclairée) ne promet aucun espoir fondé, il n'y avait pas de choix, il fallait nécessairement adopter le parti que la reine a pris, ou s'exposer au péril de résister avec les moyens presque nuls qui restaient entre les mains du roi. Aujourd'hui que le sort en est jeté, il devient urgent de se rendre bien compte de la conduite qui doit à l'avenir être suivie par Leurs Majestés. Il ne s'agit plus d'examiner si l'on pouvait faire mieux ou autrement, mais il faut bien se convaincre que si, après la démarche éclatante qui inspire de si grandes espérances à la nation, on arrivait à tromper ses espérances par des hésitations ou par de l'inaction, on s'exposerait à de beaucoup plus grands dangers que tous ceux auxquels on a si difficilement échappé jusqu'à présent. Tout indique donc la nécessité de se tracer un plan de conduite qui soit d'accord avec la lettre écrite par le roi à l'Assemblée nationale. Si l'on s'écartait de cette direc-

tion, le roi resterait immédiatement isolé et en butte à l'animosité de tous les partis, car il ne lui reste plus aujourd'hui que le parti populaire sur lequel il puisse s'appuyer : par son acceptation de la Constitution, il s'est séparé de tous les autres.

Il est un autre point sur lequel je dois aussi appeler l'attention de Votre Majesté : c'est celui qui concerne la formation d'un nouveau ministère, fort et uni. Je la prie de vouloir bien m'accorder à ce sujet une conférence, dans laquelle il me sera plus facile de lui exposer mes observations, de répondre aux questions qu'elle pourrait avoir à me faire, et de lui soumettre enfin quelques vues qui pourront n'être pas inutiles dans cette grave question.

Le comte de Mercy m'annonce qu'il attend vers la fin de ce mois une réponse de Sa Majesté l'empereur à la demande qu'il lui avait faite pour mon entrée au service d'Autriche. Il m'engage à ne point quitter encore Paris, et à rester aux ordres de Votre Majesté, qui dirigeront ma conduite.

J'ai attendu que le roi fût sorti de la révoltante position dans laquelle on l'avait placé, pour le prier d'agréer ma démission. Je me serais reproché de remettre à un autre qu'à lui-même un emploi que je tenais de ses bontés. C'est avec un profond sentiment de tristesse que je quitte le service du roi, et je n'aurais certainement point cédé aux convenances qui me portent à cette démarche, si j'avais été assez heureux pour remplir près de Sa Majesté des devoirs indispensables. Je conserverai un souvenir éternel des bontés dont Votre Majesté a honoré les premières

années de mon arrivée en France. Les malheurs qui sont venus frapper la reine; les injustices odieuses dont elle a été la victime; la confiance que, dans plusieurs circonstances difficiles, elle a daigné m'accorder, m'ont inspiré pour Votre Majesté, si j'ose m'exprimer ainsi, des sentiments inaltérables du plus respectueux attachement et d'un dévouement dont mon plus grand bonheur serait de lui donner des preuves en tous temps et en tous lieux.

Je prends la liberté de joindre ici ma lettre au roi, en suppliant Votre Majesté de bien vouloir la lire et la lui remettre.

LE C^{te} DE LA MARCK AU C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU.

Paris, 16 septembre 1791.

Votre message a été fait, monsieur le comte, avec la plus grande exactitude; c'est par prudence qu'il n'a pas été fait très-promptement. Votre lettre a passé des mains de l'abbé Louis, à qui vous l'aviez remise, dans les miennes. Je l'ai fait parvenir ensuite à la reine par l'entremise de M^{me} la comtesse d'Ossun.

Je viens d'apprendre que M. l'ambassadeur d'Espagne, auquel j'avais remis une lettre le 10, croyant, ainsi qu'il me l'avait dit, qu'il partait le 11, ne part plus que demain. Il est chargé d'une réponse de la reine à la lettre qui a passé par moi, et cette réponse vous instruira mieux que je ne pourrais le faire, des motifs du parti qu'on a adopté. On a cru, et je le crois

également, que toute autre conduite était impossible dans les circonstances où on se trouve placé. Mais ce parti même a des dangers sans nombre, par cela même qu'il est décisif. Ce n'était rien que d'hésiter tant qu'on n'a pas été forcé de s'expliquer d'une manière positive, mais aujourd'hui le sort en est jeté. L'acceptation d'une Constitution par celui qui doit gouverner ne peut pas être un acte isolé, puisqu'elle doit être chaque jour ou confirmée ou démentie par toutes les actions du gouvernement. Cet engagement ayant donc par sa nature des effets presque irrévocables, c'est uniquement de la suite invariable qu'on mettra à le tenir, que dépendent les chances heureuses qu'il peut présenter dans l'avenir. Mais si on rétrograde d'un seul pas, les périls renaîtront avec une violence incalculable. Car le roi doit savoir qu'ayant rompu, forcément ou non, avec les ennemis de la révolution, il ne peut avoir désormais pour lui que les révolutionnaires. S'il s'aliénait ceux-ci, il resterait seul, exposé à tous les hasards; il lui faut donc avant tout regagner la confiance publique, pour former un tiers parti de tous les hommes modérés qui réclament le rétablissement de la tranquillité. Au reste, si le roi s'est séparé des contre-révolutionnaires, on doit reconnaître qu'indépendamment de la force des circonstances qui l'y poussait, les espérances de ce parti ont une base bien fragile, même depuis la déclaration signée à Pilnitz. Si la copie de cette déclaration, telle que je l'ai vue chez M. de Montmorin, est exacte, les secours qu'attendent les princes émigrés sont loin d'être définitivement réglés.

Il me semble que la déclaration laisse encore à S. M. l'empereur beaucoup de moyens d'é luder une entreprise qui vous paraît à vous-même présenter bien des écueils et des dangers. Soit qu'il entre dans le système de la cour de Vienne de contribuer à rétablir la puissance de la France, ou d'empêcher au contraire qu'elle ne reprenne ses forces, l'empereur devra encore hésiter, s'il ne peut parvenir à l'un ou l'autre de ces buts sans courir les risques d'une guerre ruineuse, et de se confier à des alliés qui peuvent le trahir au moment du danger (1).

Ces considérations justifient encore l'acceptation de la Constitution par le roi. La lettre qu'il a envoyée à l'Assemblée nationale a été rédigée presque entièrement d'après le projet qui avait passé par moi. Après quelques débats, dans lesquels les ministres ne s'entendaient guère, la révision du projet de lettre a été remise à MM. Duport et Barnave, qui, pour éviter bien des difficultés, plutôt que pour faire mieux, ont raccourci cette pièce environ de moitié. En cela ils ont eu raison, quoique la lettre ait peut-être perdu

(1) Nous avons vu et lu à Vienne une lettre confidentielle, datée de onze heures du soir, le jour même et à l'instant où la convention de Pilsnitz venait d'être signée, écrite par l'empereur Léopold à son premier ministre, le prince de Kaunitz, qui était resté à Vienne. Dans cette lettre l'empereur annonce à son ministre qu'il peut être parfaitement tranquille, que la convention qu'il vient de signer ne l'engage absolument à rien; qu'elle ne contient que des déclarations générales sans portée, arrachées par les sollicitations de M^{er} le comte d'Artois, et finit en lui donnant l'assurance que ni lui l'empereur, ni son gouvernement, ne se trouvent liés en quoi que ce soit par cette convention. — Telle fut cependant cette célèbre convention de Pilsnitz, à propos de laquelle on fit tant de bruit alors.

un peu de sa dignité, et que le roi se soit prononcé d'une manière beaucoup plus étendue contre les mécontents du dehors que contre ceux de l'intérieur; ce sont là des inconvénients que le premier projet ne renfermait pas au même degré.

La position du roi paraîtrait très-améliorée, si on en jugeait par les apparences; mais cette amélioration tient à des causes peu durables. Les moindres hochets suffisent pour amuser le peuple de Paris, et il a cru que tout allait bien, puisque l'Assemblée nationale disait qu'elle était satisfaite. En conséquence, il y a eu des illuminations, on a préparé des fêtes, et il n'en fallait pas davantage pour changer pendant quelques jours les dispositions de la multitude. D'un autre côté, l'Assemblée actuelle a trop d'intérêt à laisser le royaume dans un état de paix au moins apparent, pour ne pas diriger tous ses efforts vers ce but; mais les chefs ne se dissimulent pas que nous vivons au jour le jour, et que le moindre incident peut renverser tout cet échafaudage de joie publique.

La prochaine législature est décidément mal composée: on sait déjà que les trois quarts des nouveaux députés sont des hommes nuls, et que les autres ne seront remarquables que par des opinions incendiaires. Le corps électoral de Paris vient de nommer Brissot. Un nommé Danton le sera peut-être aussi: l'abbé Fauchet le sera certainement. Voilà plus d'éléments républicains que n'en renfermait l'Assemblée actuelle, indépendamment des auxiliaires en ce genre qui viennent en foule des provinces.

La garde nationale de Paris est aussi un vif sujet

d'inquiétude. M. de La Fayette, flatté sans doute de n'avoir point de successeur dans son commandement général, est venu à bout de faire décréter que les six chefs de division commanderont la garde entière, à tour de rôle. Son but est évident. Il affectera de se tenir dans une orgueilleuse retraite, et bientôt des insurrections fréquentes, dont la répression sera confiée à des chefs divisés, obligeront à rappeler le modeste commandant général, qui s'est ménagé avec soin cette effrayante dictature.

D'un autre côté, la crainte d'une guerre contribuera presque autant qu'une attaque réelle à prolonger l'anarchie. Il est même possible que quelques têtes folles de la nouvelle Assemblée profitent de l'enthousiasme du premier moment de sa réunion pour faire décréter une invasion dans les Pays-Bas, en représentant les menaces des puissances comme des hostilités, et avec la conviction qu'une nouvelle insurrection dans les Pays-Bas serait pour la France une barrière de plus. De là à l'insurrection du pays de Liège et de la Hollande, il n'y aurait qu'un pas. Tout cela vous paraîtra fou; eh bien! pour la prochaine législature, telle qu'elle est composée, des mesures aussi incendiaires, aidées de l'ambition de M. de La Fayette, paraîtront la chose du monde la plus simple. L'Assemblée actuelle ne vient-elle pas, à peu près, d'après les mêmes principes, de s'emparer d'Avignon et du Comtat, sans calculer que c'était une belle page qu'elle préparait pour le manifeste futur des puissances étrangères contre la France?

Il est évident, d'après cette conduite, que la France

va être en véritable état de guerre avec tous les gouvernements; elle les menacera sans cesse d'insurrections chez eux, et les insurrections la conduiront à la conquête. Rome détrônant les rois, quand les peuples se mettaient sous sa protection, n'avait pas d'autre système.

Je vois donc le germe de plusieurs périls dans les dispositions prochaines de l'opinion publique et dans la direction très-probable que prendra la nouvelle législature. Un bon ministère sauverait de beaucoup de difficultés, mais on ne s'occupe pas de le former; on est même loin de comprendre jusqu'à quel point cette mesure est commandée par la plus impérieuse nécessité. Je regarde aussi comme une grande faute de la part de la cour, l'habitude qu'elle a contractée de chercher à acquérir de l'influence soit dans l'Assemblée, soit au dehors, au moyen de distributions d'argent. On doit s'attendre naturellement que la plupart de ceux qu'on soudoie ainsi créeront tout exprès des périls pour continuer à se rendre nécessaires.

Comment surmonter tous ces obstacles? Je ne trouve aucun moyen parfaitement suffisant, s'il s'agit des affaires du pays en général; mais s'il ne s'agit que de la sûreté du roi et de la reine, et de la conservation du gouvernement monarchique, il suffirait, je pense, que le roi se maintint dans la direction qu'il a prise en acceptant la Constitution, et que, par toutes ses démarches publiques et privées, il s'efforçât de détruire les préventions qui existent contre lui, et de regagner la confiance du peuple. Par cette con-

duite, et même en ne se préoccupant ni de la durée ni des changements de la Constitution, dont la responsabilité ne doit point peser sur lui, il pourrait probablement se refaire une assez bonne situation. Mais on se lasse d'une prudence de chaque jour, et pourtant le salut du roi n'est que dans l'emploi de ce moyen.

LE C^{te} DE LA MARCK AU C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU.

Paris, 28 septembre 1701.

Depuis l'acceptation de la Constitution, monsieur le comte, les démarches privées du roi et de la reine leur ont rendu, du moins en apparence, le respect et l'affection de la multitude; mais tant que je ne les verrai pas secondés par un ministère uni, ferme et habile, je n'aurai aucun espoir que leur succès soit profitable. J'ai fait passer quelques notes dans ce sens. Je me suis fortifié auprès de la reine de l'opinion de l'abbé de Montesquiou, auquel, avec raison, elle accorde de la confiance. J'ai agi aussi dans le même sens sur M. de Montmorin. Enfin j'ai employé tout ce que j'ai cru propre à réveiller l'attention des Tuileries sur la nécessité de prendre un parti à cet égard, avant que la prochaine législature ait acquis une influence qui deviendrait alors très-génante; tandis qu'au moment où la multitude se montre satisfaite, et lorsque l'Assemblée actuelle touche à sa

fin, la formation d'un nouveau ministère serait facile et sans danger. Je joins ici la note que j'avais fait rédiger dans ce sens et de concert avec l'abbé de Montesquiou, et que j'ai fait passer à la reine (1).

M. de Montmorin est entièrement et fidèlement à la reine: elle peut compter sur lui beaucoup plus qu'on ne peut compter ordinairement sur les hommes faibles; car celui-ci, malgré son manque de caractère, sa timidité et son indécision, est moralement honnête et pur. Si donc il serait dangereux de l'avoir comme chef principal dans le conseil, il est essentiel pour la reine qu'il continue à en faire partie. Il peut mieux que tout autre, dans une quantité d'affaires, surveiller le roi qui, sans lui, échapperait à la reine; car je m'aperçois que cela arrive fréquemment, et rien n'est plus propre à entraver la marche systématique qu'il convient de suivre. Il est naturel que la reine craigne de faire sur le roi des essais incertains de son influence; il l'est aussi qu'elle n'aime pas à laisser apercevoir cette incertitude aux autres. C'est, au reste, à cette position de la reine qu'il faut attribuer l'espèce d'indifférence et l'hésitation qu'on remarque dans sa conduite. Il n'en serait pas de même si elle pouvait prendre la direction des affaires, et c'est là qu'il faudrait en venir. Or, pour cela, que faut-il? un ministre fort dans le conseil, qui s'entende avec elle, et dont M. de Montmorin, par suite de la faiblesse de son caractère, de-

(1) Cette note ne s'est pas retrouvée dans les papiers du prince d'Arenberg.

viendra bientôt le fidèle serviteur; — et, de plus, la continuation de l'influence que M. de Montmorin exerce sur le roi dans les détails. A ces deux conditions, on sera maître des petites comme des grandes choses.

Ce système est fondé sur le caractère personnel du roi, et sur la dangereuse expérience qu'on vient d'en faire pendant deux ans. Aussi longtemps que la reine ne sera pas le point central des affaires, qu'elle ne sera pas secondée par un ministre habile, et servie près du roi par un homme fidèle avec lequel il se trouve à son aise, il faudra s'attendre à de grandes fautes et à mille dangers. Car enfin, il faut trancher le mot, le roi est incapable de régner, et la reine, bien secondée, peut seule suppléer à cette incapacité. Cela même ne suffirait pas : il faudrait encore que la reine reconnût la nécessité de s'occuper des affaires avec méthode et suite; il faudrait qu'elle se fit la loi de ne plus accorder une demi-confiance à beaucoup de gens, et qu'elle donnât en revanche sa confiance entière à celui qu'elle aurait choisi pour la seconder.

M. de Montmorin, soit par le sentiment de sa faiblesse, soit par quelque crainte sur sa position personnelle, a proposé au roi de le remplacer au département des affaires étrangères, et de le conserver dans le conseil. Le choix de la reine pour son successeur a porté sur M. de Moustiers; le roi lui a écrit de venir; on n'a pas encore sa réponse. Bougainville a refusé la marine; il aurait accepté l'entrée au conseil, et avait indiqué pour la marine un

homme dont il est sûr, et qu'il aurait surveillé dans les questions importantes. On ne lui a point répondu. Fit-on les changements dont je viens de parler, il suffirait que MM. Duport-du-Tertre et Du Portail restassent au conseil pour perpétuer et accroître les dangereux inconvénients d'une Assemblée avide de tous les pouvoirs, et d'une armée indisciplinée et pour ainsi dire sans chefs; car le premier de ces hommes cédera toujours à l'Assemblée, et le second à l'armée. Or, à en juger par les intentions qu'annoncent déjà plusieurs nouveaux députés, on doit s'attendre que la prochaine Assemblée sera encore plus opposée à la royauté que la précédente. Et comment le roi pourra-t-il se défendre, si ses conseillers les plus intimes sont ses ennemis personnels, et conspirent eux-mêmes contre la monarchie? MM. Duport-du-Tertre et Du Portail ne sont pas de ces ministres qu'on garde jusqu'à ce qu'on trouve mieux pour les remplacer; car il n'y a pas de choix qui puisse être pire.

La lettre des princes émigrés et la déclaration de l'empereur et du roi de Prusse, publiées presque au moment de l'acceptation de la Constitution par le roi, ont été pendant quelques instants un objet de simple curiosité, mais voilà tout. Elles n'ont pas même causé une variation sensible dans les effets publics.

Je n'ai pas encore une idée bien arrêtée sur ce qui peut résulter des efforts du parti des émigrés; leurs ressources en argent doivent être limitées; ils semblent faiblement soutenus; il paraît même qu'ils

cesseront de l'être. Leur rentrée en France deviendra de jour en jour plus difficile, et les chefs de ce parti doivent redouter le moment où s'épuisera la patience de leurs adhérents réduits à la misère. L'émigration continue néanmoins et à un degré prodigieux; elle est provoquée par les lettres écrites du dehors. Si les chefs de ce parti n'ont pas l'assurance de quelques puissants secours, ils sont bien coupables d'entraîner dans leur cause tant d'individus qui vendent tout ce qu'ils ont pour aller les rejoindre et risquer de se trouver bientôt sans pain. A-t-on espéré qu'il suffirait de grossir le parti pour en imposer ici? On a, dans ce cas, bien mal calculé les effets de l'effervescence révolutionnaire. Si, d'un autre côté, on a regardé ce moyen comme devant déterminer les secours des puissances étrangères, il me paraît qu'on pourrait s'être singulièrement abusé.

M. DUQUESNOY AU COMTE DE LA MARCK.

Paris, 30 septembre 1791.

J'ai passé chez vous pour prendre congé de vous, vous renouveler ma reconnaissance et tous les sentiments qui m'attachent à vous. Ils sont ineffaçables dans mon cœur. Je pars, je vous demande permission de vous écrire; je recevrai vos lettres à Nancy; mandez-moi où je devrai vous adresser les miennes.

Adieu, Monsieur, soyez heureux, vous méritez de l'être, et je vous assure bien que personne au monde ne désire votre bonheur plus que moi.

LE COMTE DE LA MARCK A LA REINE.

Paris, 2 octobre 1791.

La reine m'a fait demander ce qu'était un ancien secrétaire de Mirabeau, qui a écrit à M. De la Porte des lettres déplacées.

Ce secrétaire, nommé Comps, est un fat, qui au besoin joue le rôle de fou. Il a été très-fâcheux dans l'origine que cet homme se trouvât instruit de toutes les relations de son maître: il ne m'avait pas été possible de l'écarter. J'ai su, mais cela ne s'est pas fait par moi, que l'archevêque de Toulouse s'était laissé aller à lui donner dix louis par mois: et c'était beaucoup plus que cet homme ne valait. A la mort de Mirabeau, je craignis les inconvénients de l'indiscrétion de ce secrétaire et l'espèce de folie vraie ou jouée qu'il a manifestée alors; je voulais d'ailleurs l'arracher à toutes les personnes qui s'empressaient à le faire parler; en conséquence, je lui donnai un logement chez moi, pour être à portée de le faire surveiller. Il me gêne beaucoup, quoique je ne le voie pas une fois par mois. Il suffit que la reine lui fasse dire par M. De la Porte qu'elle me

chargera de lui payer les 20,000 livres que Mirabeau lui a laissées par son testament. C'est tout ce que l'on doit faire pour lui. Ces 20,000 livres seront payées sur l'argent que j'ai encore, et dont je rendrai compte incessamment à votre Majesté.

J'apprends dans ce moment que cet homme vient d'être nommé, je ne sais par quel moyen, secrétaire des commissaires qui sont envoyés à Arles, ce qui lui vaudra cent louis pour deux mois.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE LA MARCK.

Dimanche, 3 octobre 1791.

Vous avez fait une si courte apparition aux Tuileries, qu'il m'a été impossible de vous rejoindre après avoir rempli votre commission. On m'a chargé de vous dire qu'on vous verrait mercredi à sept heures : il faudra arriver par l'appartement de M^{me} Thibaut, qui demeure où logeait le duc de Villequier. J'espère que nous nous verrons avant ce moment-là. Je suis bien fâché de ne pas m'être trouvé chez moi quand vous êtes venu avant dîner. Je suis obligé de sortir dans le moment. Bonjour, monsieur le comte, vous connaissez mon tendre attachement.

Faites-moi dire quand vous viendrez, afin que j'y sois sûrement ; je serais bien fâché de ne pas profiter de tous les moments que vous pourrez me donner dans le peu de temps que vous serez ici.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE LA MARCK.

Lundi, 5 octobre 1791.

M. de Moustiers refuse (1), mais il arrive. J'imagine qu'il veut connaître le terrain, et voir s'il ne serait pas praticable d'accepter en se faisant presser de nouveau, et, dans le cas où cela ne se pourrait pas, de se faire donner la Suisse ou la Hollande, ce qui est juste.

Il s'agit de faire un autre choix, car bien certainement je ne garderai pas. Je verrai ce soir la reine et le roi, et je leur demanderai en grâce que cela soit terminé dans la semaine, car bien décidément je n'y tiendrai pas plus longtemps.

J'espère toujours vous voir ce matin.

(1) De remplacer M. de Montmorin au ministère des affaires étrangères.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE LA MARCK.

Samedi, 8 octobre 1791.

Je rentrerai chez moi immédiatement après la cour, et je vous la sacrifierais même bien sûrement, si cela était nécessaire. C'est avec bien du regret que je vous vois vous éloigner de nous, et peut-être pour bien longtemps ; je serais bien fâché de ne pas pro-

fit de tous les instants que vous pouvez me donner. Bonsoir, monsieur le comte, vous connaissez mon bien tendre attachement; soyez bien sûr qu'il durera autant que moi.

LE COMTE DE LA MARCK A LA REINE.

Octobre 1791.

Il m'est impossible de m'éloigner de Votre Majesté sans lui parler encore de ma respectueuse et éternelle reconnaissance et de la douloureuse agitation qui ne cessera de me poursuivre aussi longtemps que je ne saurai pas la reine dans une position plus tranquille et plus heureuse. Qu'elle daigne donc me permettre de lui exprimer encore ici tous les sentiments de mon âme : je la supplie de croire que partout, et en tout temps, personne ne sera plus ardemment occupé que moi du désir de lui être utile. Je pars pénétré de reconnaissance pour la justice que Votre Majesté m'a rendue en daignant m'accorder quelque confiance, et n'entrevoiant de salut pour ce pays-ci que dans les qualités éminentes qui distinguent Votre Majesté.

Après avoir réfléchi à ce que Votre Majesté m'a demandé au sujet de Pellenc, et sentant combien il est important de ne pas se tromper dans une question si délicate, je trouve que la conduite de cet homme, depuis plus de deux ans qu'il demeure chez moi,

offre assez de garanties pour qu'on puisse sans crainte lui accorder beaucoup de confiance. Quant au genre d'utilité qu'il pourra présenter dans le service que la reine pense à lui donner près du roi, je certifie qu'il serait très-difficile de trouver une personne qui pût mieux que lui remplir cette place. S'il n'a pas tous les talents d'un grand écrivain, il a, du moins, une grande netteté d'esprit et de rédaction, et, de plus, une docilité inouïe, dans un homme de sa force, à mettre en œuvre les idées des autres. Je lui faisais faire chaque jour depuis quelque temps un examen raisonné des séances de l'Assemblée et des principales feuilles publiques : je crois que Votre Majesté peut lui faire continuer ce travail, qui sera souvent utile.

Je pense que, si Votre Majesté se détermine à choisir M. de Pont-l'Abbé pour un des maréchaux de camp de la garde du roi, et qu'elle soit indécise pour le choix de l'autre, elle pourrait consulter sur ce point M. de Pont-l'Abbé lui-même. Il en résulterait un accord important entre ces deux officiers, et on peut être assuré que M. de Pont-l'Abbé n'indiquera qu'un bon militaire et un homme fidèle.

LE C^{te} DE LA MARCK AU C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU.

Raismes, 10 octobre 1791.

MONSIEUR LE COMTE,

A mon départ de Paris, la disposition du public paraissait plus favorable à la cour qu'elle ne l'avait été depuis longtemps. L'Assemblée législative, qui avait cru se populariser en essayant par un de ses décrets de dégrader encore davantage la dignité royale, s'était vue aussitôt contrainte de revenir sur ce décret, qui avait universellement déplu. La garde nationale même a insulté plusieurs députés, et, parmi ceux-ci, il s'en est trouvé un assez bête pour s'en plaindre hautement à la tribune, et dire qu'on les appelait des *va-nus-pieds*. Il est vrai que plus des dix-neuf vingtièmes des membres de cette législature n'ont d'autres équipages que des galoches et des parapluies. On a calculé que tous ces nouveaux députés ensemble n'ont pas en biens fonds 300,000 livres de revenu. Une telle Assemblée, — qui n'en imposera pas par la décence, puisque la généralité des personnes qui la composent n'a reçu aucune éducation; — qui n'annonce que des talents médiocres; — qui n'a plus rien à sacrifier au peuple, sans achever de consommer la dissolution totale de la société, et sans donner le signal du *saute qui peut*; — une telle Assemblée, dis-je, ne peut obtenir ni la con-

sidération, ni la confiance, ni la faveur du public.

Maintenant si la cour, par ses démarches privées, parvient à conserver la faveur populaire; si le ministère, par une conduite très-constitutionnelle, mais habile et ferme, sait faire la guerre à cette Assemblée, et s'occuper par-dessus tout du rétablissement de l'ordre, dont la saine majorité de la nation sent plus que jamais la nécessité, il est probable que l'avantage de cette guerre tournerait en définitive au profit de la royauté.

Car il ne faut pas perdre de vue que la monstrueuse et absurde Constitution dernièrement adoptée, n'ayant établi aucun contre-poids entre les pouvoirs, a, par cela même, préparé une lutte continuelle entre le roi et le corps législatif; de sorte que le gouvernement ne représente guères qu'une *bascule*, et que la royauté l'emportera lorsqu'elle sera habilement exercée, tandis que ce sera l'Assemblée qui deviendra dominatrice lorsqu'elle entreprendra avec plus de talent ou d'audace qu'elle ne sera combattue. On peut déjà voir poindre les projets de cette Assemblée dans la création qu'elle vient de faire de comités dont la tendance infaillible sera de s'emparer de l'administration du pays, et s'effrayer de la faiblesse du ministre de la guerre, M. Du Portail, qui rend des comptes à ces comités, comme s'il était uniquement le ministre de l'Assemblée, et non celui du roi.

Que vous dirai-je des dispositions, du système, des vues de la cour en ce moment?

Il est certain que le roi, pendant le court inter-

valle qui a existé entre les deux législatures, aurait pu, sans aucun danger, changer tout son ministère; il l'aurait alors composé à peu près comme il l'aurait voulu. Mais il s'est borné à appeler près de lui M. de Moustiers, et, aussitôt après, redoutant les inconvénients que présentaient les opinions très-con nues de celui-ci, il a paru désirer qu'il refusât d'entrer au ministère. On y a laissé M. Duport-du-Tertre, qui s'est empressé de flatter l'Assemblée, MM. Du Portail et Tarbé qui font de même, et déjà il est à croire que le premier de ces trois ministres, ayant acquis une certaine popularité, ne pourrait plus être renvoyé sans quelque danger.

Enfin, la cour n'a eu et n'a aucun plan sur la formation d'un ministère, ou plutôt elle se prépare à prendre ou à renvoyer deux ou trois des ministres, selon les caprices et les entreprises de l'Assemblée et des factieux, dans l'espoir d'arriver par là à un meilleur ordre de choses dans l'avenir. N'est-ce point un bien dangereux système de conduite pour un parti mal affermi, que celui qui n'annonce que des luttes incertaines, suivies de tardives concessions!

Il faut donc toujours en venir à répéter cette triste vérité: Louis XVI est incapable de régner, — par l'apathie de son caractère, — par cette rare résignation qu'il prend pour du courage et qui le rend presque insensible au danger de sa position, — et, enfin, par cette répugnance invincible pour le travail de la pensée, qui lui fait détourner toute conversation, toute réflexion sur la situation dangereuse dans laquelle sa bonté a plongé lui et son royaume.

La reine, avec de l'esprit et un courage éprouvé, laisse cependant échapper toutes les occasions qui se présentent de s'emparer des rênes du gouvernement, et d'entourer le roi de gens fidèles, dévoués à la servir et à sauver l'État avec elle et par elle.

Si on cherche à pénétrer les causes de l'indécision et du *laisser-aller* qui dominant aux Tuileries, on découvre que, par paresse d'esprit et de caractère, et peut-être aussi par l'abattement qui suit assez souvent de longs malheurs, le roi et la reine n'ont plus d'espérances que dans les hasards de l'avenir et dans l'intervention étrangère que laisse entrevoir le congrès annoncé, et qu'ils pensent qu'en attendant il suffit de quelques démarches privées de leur part, pour assurer leur sûreté personnelle.

En combinant cette conduite avec l'agitation démoniaque de vingt-quatre millions de fous, comment prévoir d'autre résultat que l'avenir le plus déplorable?

LE C^{te} DE LA MARCK AU C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU.

Raismes, 15 octobre 1791.

MONSIEUR LE COMTE,

Les ministres paraissent plus désunis que jamais, et par cela même agissent moins. Le roi n'étant pas assez fort pour devenir personnellement le centre de la confiance, et les ministres n'étant ni assez

forts, ni tous assez bien intentionnés pour obtenir cette confiance au profit du roi, il en résulte que la cour ne gagne rien au discrédit de l'Assemblée. Et elle a ainsi perdu en réalité tout le terrain qu'elle n'a pas gagné pendant les vingt premières séances de cette nouvelle législature. On s'est conduit avec elle comme avec la première Assemblée, et l'expérience d'une première faute n'a ainsi servi à rien. On s'est gravement trompé, si on a cru que le jugement défavorable que le public a d'abord porté de cette Assemblée tenait lieu de tout autre succès, et, à mon avis, on s'est doublement trompé, car l'Assemblée législative reconnaîtra bientôt la nécessité de reconquérir l'opinion, et saura trouver quelque désastreuse folie propre à plaire à la multitude. Il faut d'ailleurs attribuer une partie du discrédit qu'elle rencontre au tâtonnement inévitable dans une grande assemblée qui, pendant les premiers jours de sa réunion, est forcée de marcher au hasard, et sans connaître les éléments dont elle est composée : puis, les fautes mêmes qu'elle a commises ont été toutes au préjudice de la cour, et il n'y a pas ainsi sujet de s'en applaudir. Il arrivera donc maintenant ce que nous avons déjà vu en 1789 ; le roi laissera prendre à ses dépens par l'Assemblée une force qu'il ne pourra plus combattre que d'une manière ruineuse pour lui.

Cette Assemblée a déjà mis tous les ministres sous sa dépendance, et par là elle a avili l'autorité dont ils sont les premiers agents. Si on avait eu d'autres ministres, des hommes plus forts et

plus fidèles, ils se seraient fait leur lot à eux-mêmes ; mais maintenant le pli est pris, et l'Assemblée ne rétrogradera pas. Voilà encore une fois les rênes du gouvernement hors des mains du roi, qui perd ainsi la petite part de pouvoir que la nouvelle Constitution, toute détestable qu'elle est, lui laissait encore.

L'Assemblée a formé vingt-trois comités, tous très-nombreux ; les ministres l'ont toléré, et je ne vois pas qu'ils aient déclaré qu'ils ne correspondront point avec ces comités. Je sais bien que les comités ne sont pas précisément nommés pour diriger l'administration du pays ; mais ils vont établir une correspondance entre l'Assemblée et tout le royaume, et cela seul est un fait très-grave en administration, car les ministres n'auront plus aucune liberté. L'organisation de ces comités donne en outre aux intrigants et aux républicains des moyens bien plus aisés d'attaquer et d'affaiblir le pouvoir exécutif.

Il est néanmoins encore assez difficile de prévoir ce que sera cette Assemblée : on n'y observe jusqu'à présent que deux sortes de députés : les uns tout à fait fous, les autres timides jusqu'à la faiblesse. D'après les feuilles qui rendent compte des séances, je remarque qu'il s'y fait chaque jour des motions violentes qui n'ont le plus souvent aucune suite : mais, entre des fous et des poltrons, il se formera certainement un centre moyen qui se composera de la masse de l'Assemblée, lorsqu'elle se connaîtra mieux. En attendant, on n'a pas d'elle

généralement une idée favorable; on n'y voit point de grands noms; la pièce semble n'être jouée que par des doublures; et comme le spectacle n'intéresse plus, on dit que les tribunes sont ordinairement dégarnies.

Ceci ne pourrait-il pas être attribué à la légèreté du caractère national, et faire croire qu'il est incompatible, non-seulement avec la forme du gouvernement actuel, mais même avec celle qui se rapprocherait davantage du gouvernement d'Angleterre?

D'après ce que j'apprends, je dois croire que le parti républicain, qui désespère de réaliser ses projets par la force ouverte, tentera d'y parvenir par des mesures indirectes et habiles. C'est ainsi qu'il travaille à fortifier l'autorité particulière dans chacun des quatre-vingt-trois départements, et, en disséminant ainsi la force de l'administration, à anéantir par là de plus en plus l'autorité royale.

Un autre incident offre aussi des dangers, et donnera, à mon avis, une nouvelle force au parti républicain; c'est la proposition faite de donner à M. de La Fayette une terre considérable, comme présent national: on parle en outre de l'élire maire de Paris. Cet homme, plus fameux par son ambition que par ses talents, ne peut exercer qu'une influence dangereuse pour le roi, et opposée au rétablissement de l'ordre dans ce malheureux pays.

Il paraît que tous les ministres actuels resteront, et, ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'il semble qu'il entre dans le système des Tuileries de les garder. M. de Moustiers ne demandait pas mieux, dit-on,

que de remplacer M. de Montmorin; mais le roi, en le voyant, lui a dit qu'il avait eu du regret de la lettre qu'il lui avait écrite, aussitôt qu'elle avait été partie. Serait-ce parce qu'il veut conserver pour un temps plus calme les hommes dans lesquels il est disposé à avoir plus de confiance? Je sais aussi qu'on pense que M. de Moustiers ne serait pas un choix assez populaire; mais je connais la source qui a inspiré ces craintes à la reine, et je suis porté à croire que c'est le caractère assez ferme de M. de Moustiers qui a effrayé des intrigants.

D'un autre côté, on n'insiste pas pour retenir M. de Montmorin, et il a tant répété qu'il voulait se retirer, qu'il finira par être obligé de le faire. MM. Du Portail et Dupont-du-Tertre veulent avoir M. de Sainte-Croix pour ministre des affaires étrangères. Si c'est celui qui est en Pologne, c'est un homme sans talents, qui sera dévoué à l'infernale association des Talon, Sainte-Foix, Beaumetz, etc. Si c'est M. Bigot de Sainte-Croix, je ne le connais pas, et je ne sais ce qu'il est. Je crains qu'au dernier moment on ne finisse par prendre le comte de Ségur, qui a l'esprit faux et beaucoup de vanité. La Fayette exercera un empire absolu sur son esprit, et il deviendra alors infailliblement un ministre démagogue outré. M. de Montmorin, en restant au conseil sans département, sera sans la moindre utilité pour le parti du roi. Vous pouvez d'après cela, monsieur le comte, juger ce que fera un ministère ainsi composé.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE LA MARCK.

Paris, 26 octobre 1791.

Je ne vous écrirai qu'un mot aujourd'hui, monsieur le comte, je ne veux que vous remercier de la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire le 22, et que Pellenc m'a envoyée avant-hier.

Notre barque va toujours au hasard. S'il y a un pilote, il est invisible, et, en vérité, je ne saurais y croire, car les effets n'annoncent aucune volonté dirigeante.

De Moustiers est arrivé; son intention en refusant n'avait été que de laisser du temps pour la réflexion; il était très-décidé à faire ce que l'on voudrait si l'on persistait; il m'a donné toutes ces explications dans notre première conversation. Le roi et la reine l'ont vu, et la première chose qu'on lui a dite, a été qu'à peine l'avait-on fait avertir, on en avait eu du regret. On l'a traité avec bonté, et on lui a à peu près promis l'ambassade d'Angleterre. Elle est sans doute préférable au ministère. Je ne sais cependant si M. de Moustiers en juge de même; du moins j'ai cru apercevoir qu'il voyait du remède à nos affaires, et qu'il n'aurait pas été fâché d'être chargé de l'application. Je vous avoue que je le regrette; il y a cependant un rapport sous lequel il aurait pu être embarrassant. Il m'a paru faire le plus grand cas de la cour et du ministère de Berlin. Tout son système aurait été fondé sur cette base, et il vous est

facile de juger que son exécution n'aurait pas été sans inconvénient.

On a proposé la place à M. de Ségur : celui-ci a fait ce qu'il fallait de difficultés pour prouver qu'il connaissait les épines de la place, et a fini par dire qu'il ferait ce qu'on voudrait. Vous voyez, d'après tout ceci, qu'il est encore plus facile de trouver des gens qui veuillent du ministère, que des gens qui y soient propres. C'est un ordre de choses sur lequel la révolution paraît n'avoir pas encore eu de prise.

On avait déjà parlé à Ségur, lorsque votre lettre m'est parvenue; j'avais fait quelques réflexions dans le même esprit que ce que vous me dites de lui; mais la difficulté d'en trouver un autre avait déterminé. J'avoue que, malgré mon extrême répugnance, je me serais déterminé à rester, si on m'en avait montré un désir positif; mais on ne l'a pas fait, et en vérité la chose en valait la peine. Je m'occupe dans ce moment du compte que je dois rendre à l'Assemblée; j'espère qu'il sera tel qu'il pourra être utile au roi, et que les cours étrangères en seront contentes. Il me fera peut-être quelques querelles ici, avec les journalistes et Brissot et compagnie; mais, en général, je crois qu'il ne me fera pas de tort dans l'opinion.

Il n'est plus question d'un conseil particulier, et il me paraît qu'on n'a d'autre projet que de se laisser aller aux circonstances et d'attendre les événements; je désire bien vivement que ce système puisse conduire au port, mais cela me paraît bien peu vraisemblable.

L'empereur a reçu le marquis de Noailles, et lui a parlé de manière à laisser peu d'inquiétude à ceux qui pourraient croire à un mouvement de sa part.

J'ai parlé plusieurs fois pour Pellenc; j'ai même donné un projet de lettre à lui faire écrire par M. De la Porte; on m'a promis qu'on la lui ferait écrire, et elle est peut-être faite à présent.

Adieu, monsieur le comte, je ne comptais pas vous en écrire aussi long, quoique cependant il me reste encore bien des choses à vous dire. Je vous écrirai dès que l'affaire de ma démission sera terminée. Je ne saurais trop vous répéter combien je vous suis fidèlement et tendrement attaché.

Je crois qu'il serait bien utile que M. de Mercy fût ici; croyez-vous qu'il revienne, si on fait partir le garde-chasse dont il se plaint? Il n'y aura qu'un moyen pour cela, ce sera de le placer ailleurs, car les tribunaux ne feront sûrement rien (1).

Je vous enverrai ce que vous m'avez fait demander par Pellenc, c'est-à-dire je le lui remettrai demain ou après-demain; mais il faudra qu'il vous le fasse tenir par une voie sûre, et non par la voie ordinaire.

(1) Un garde-chasse s'était refusé à poursuivre des hommes qui avaient exercé des dégâts dans la campagne de M. le comte de Mercy près de Paris.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU C^{te} DE LA MARCK.

Bruxelles, 27 octobre 1791.

Il y a, monsieur le comte, une entière conformité dans les nouvelles qui nous arrivent de Paris et dans les inductions que nous en tirons l'un et l'autre. Puisqu'il est décidé que M. De Moustiers n'aura pas la place ministérielle, il eût été à désirer que M. de Montmorin la gardât jusqu'à ce que l'on eût eu le temps de choisir un successeur convenable. Tout récemment les présomptions étaient pour M. de Ségur; mais comme il n'existe d'ailleurs aucun penchant, et je crois, aucun motif pour lui accorder confiance, il ne tardera pas à s'en apercevoir, et, d'après cette découverte, il prendra ses mesures, lesquelles probablement ne seront pas dirigées dans un sens utile pour les Tuileries, où manifestement on reste dans le vague et le vide, sans idées arrêtées ni suivies.

Le chapitre des espérances paraît toujours fondé sur la tenue d'un congrès; il est assez vraisemblable que les cours se porteront à le rassembler. Il se passera peut-être trois ou quatre mois avant que cet appareil politique ait pris assez de consistance pour influencer avec quelque efficacité sur un meilleur ordre de choses, et, dans l'intervalle, les obstacles s'accumuleront, et la tâche deviendra de plus en plus difficile, sinon impossible à remplir. Je sais que l'on n'épargne ni remarques, ni exhortations

sur ce chapitre, et, malgré le peu de succès, on continuera à exciter l'attention.

Il survient dans le camp de Coblenz des changements remarquables. M. l'évêque d'Arras doit être retourné à Aix-la-Chapelle, et M. le maréchal de Broglie à Trèves. On prétend que M. de Calonne se dispose à regagner ses foyers à Londres; je doute fort qu'il s'y détermine; mais l'éloignement des deux premiers personnages suffirait pour faire présumer un état d'inaction.

Nous sommes toujours dans l'attente des nouvelles de Vienne. Selon des lettres particulières, un courrier devait être expédié du 20 au 22; par conséquent il devrait être ici à la fin de cette semaine. Je ne tarderai pas, monsieur le comte, à avoir l'honneur de vous informer de ce qui me parviendra d'intéressant sur quelque objet que ce soit. Il n'en est aucun qui me soit plus à cœur que celui de vous marquer les sentiments de vénération et d'attachement que je vous ai voués pour jamais.

LE C^{te} DE LA MARCK AU C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU.

Ralsmes, 30 octobre 1791.

J'avais écrit d'ici, monsieur le comte, à M. de Montmorin pour l'engager à s'opposer à ce qu'on lui donnât le comte de Ségur pour successeur. Au

lieu de vous parler du contenu de sa réponse qui traite plusieurs sujets, je trouve plus simple de vous transmettre sa lettre : elle vous donnera d'ailleurs une connaissance assez précise de la situation dans laquelle le roi et la reine se maintiennent. Il me paraît que c'est par estime pour M. De Moustiers qu'ils n'ont pas voulu de lui dans le ministère. Je sais aussi qu'ils ont dit qu'ils regrettaient d'y avoir placé M. Bertrand, parce qu'ils en sont satisfaits.

M. Malouet, qu'on avait retenu pendant quelques jours en annonçant l'intention de réclamer ses avis et conseils, n'ayant plus entendu parler de ce projet, s'est déterminé à partir pour l'Angleterre.

L'abbé de Montesquiou, qu'on n'a pas pressé de rester, se tient constamment à la campagne chez M^{me} du Châtelet. Je vois donc le roi et la reine bien isolés et plus dénués que jamais de gens fidèles en état de veiller sur eux.

Pendant ce temps-là, les ministres ne ménagent que l'Assemblée. Dernièrement la députation d'un département offrait de dénoncer à l'Assemblée deux de ses membres comme étant les auteurs de troubles qui avaient eu lieu dans leur département; ils en apportaient les preuves. MM. Du Portail et Duport-du-Tertre se sont opposés à ce qu'on acceptât cette proposition, et ont soutenu dans le conseil qu'il ne fallait pas avilir l'Assemblée.

Les chefs du parti républicain se rassemblent fréquemment à Auteuil, dans une maison louée par M. Duchastellet, ami intime de M. de Condorcet, et qui, pendant la détention du roi, avait signé ce pla-

card républicain qui fut affiché à tous les coins des rues de Paris. L'abbé Sieyès assiste assidûment à ces conciliabules, et c'est de ce foyer que partent toutes les méfiances qu'on veut inspirer contre le roi, telle que celle par exemple de dire qu'il est d'accord avec les princes et les émigrés, etc., etc. D'un autre côté, la licence des écrivains, en parlant des gouvernements étrangers, qui avait toujours été en croissant, ne connaît plus maintenant de bornes dans ses attaques scandaleuses.

Voilà, monsieur le comte, tout ce que j'ai ramassé depuis ma dernière lettre. Cela n'aurait guère valu la peine de vous être adressé, si je n'avais pas cru à propos de vous faire passer promptement la lettre de M. de Montmorin, parce qu'elle contient un article qui vous concerne. Je répondrai ce que vous voudrez à cette lettre, mais de Bruxelles. Je ne vous écrirai plus d'ici, attendu que je compte, vers le 5 du mois prochain, avoir l'honneur de vous voir à Bruxelles et de vous y réitérer l'hommage de tous les sentiments que je vous ai voués.

M. PELLENC AU COMTE DE LA MARCK.

Paris, 9 novembre 1791.

Monsieur le comte, on a rendu hier un épouvantable décret contre les émigrants. C'est la pire de

toutes les folies auxquelles on pouvait s'attendre, et ce décret a été rendu presque sans réclamation. On a éludé le principe éternel qui permet d'émigrer, en déclarant tous les émigrés actuels des conjurés. De là, peine de mort, cours martiales, haute cour nationale, séquestre de biens, etc. Je ne sais point l'effet que produira cette loi, que les tribunes ont applaudie. Pour moi, je plains le roi, à qui on présentera cette loi à sanctionner. Qu'allons-nous devenir si la loi sur les prêtres qu'on appelle réfractaires est du même genre? Croyez que nous touchons à des moments bien orageux. Nous avons tous été révoltés des événements atroces qui se sont passés à Avignon; mais qui ne voit pas que dans tout le royaume il y a le germe des mêmes événements et les matériaux du même incendie? La caisse de l'extraordinaire a déclaré hier que jeudi elle n'aurait pas le sou. Le déficit des impositions a été, le mois dernier, en ordinaire et extraordinaire, de 41 millions. Bientôt on fera des lois de sang pour forcer le paiement des impositions.

Et pour mettre le comble à tous ces funestes présages, il faut ajouter que les républicains sont très-contentés. Ils avilissent de sang-froid le pouvoir exécutif, calomnient chaque jour l'Assemblée constituante, cajolent les soldats, justifient tous les genres d'insubordination, attaquent le roi, provoquent les puissances étrangères, et environnent les émigrés de tant d'humiliations que tout retour leur soit impossible.

Le décret rendu hier a tous les caractères d'un

gouvernement usurpateur, c'est-à-dire essentiellement tyrannique. Car les nations ne connaissent que leur intérêt, et les usurpateurs que leur vengeance. L'Assemblée connaît bien mal sa véritable force et sa véritable dignité. On dit qu'elle n'a fait ce décret que pour reconquérir l'opinion publique. Mais si un pareil moyen est bon, notre situation n'en est que pire.

Le ministre de la marine a demandé 10 millions pour les secours qu'exigent les colonies : le dernier armement en a coûté autant. L'extraordinaire de la guerre coûtera plus de 100 millions, et nous sommes en pleine paix. Après cela, qui ne ferait pas l'éloge de notre nouvelle forme de gouvernement?

Le symptôme qui m'alarme le plus, c'est que dans Paris, comme dans les départements, il y a moins d'union entre les citoyens qu'à aucune autre époque de la révolution. Or les nouveaux gouvernements, bons ou mauvais, ne se soutiennent que par l'union. Je sais qu'on parle dans toutes les adresses de l'unité de sentiments dans un grand peuple; mais comment cette réunion pourrait-elle exister au milieu de dissensions religieuses qui font chaque jour de nouveaux progrès? Il n'y a pas une seule réunion, il y en a au moins deux : celle des persécuteurs et celle des persécutés.

Et puis c'est un autre principe, que les Constitutions, quelles qu'elles soient, ne se maintiennent que par l'esprit public. Cet esprit, les législateurs le trouvent tout formé, ou bien ils dirigent tous leurs soins à le faire naître, mais il nous manque en-

tièrement. Aussi, il arrive qu'au lieu des mouvements naturels d'un corps en santé, nous n'avons que le mouvement d'une convulsion. Ajoutez à ce que nous avons compté dans l'Assemblée sur une minorité républicaine, ce qui était déjà un assez grand danger, car une minorité qui ne veut pas de la forme du gouvernement établi présente toujours le danger d'une révolution. Que sera-ce, si cette minorité devient la majorité?

M. PELLENC AU COMTE DE LA MARCK.

Paris, 12 novembre 1791.

Monsieur le comte, j'aurais presque envie, en vous écrivant, de me borner à des faits, sans vous donner aucun résultat. Mon amour-propre surtout y trouverait son compte. Je ne sais jusqu'où s'étend la vue des autres. Pour moi, je crois pouvoir calculer, par ce qui se fait aujourd'hui, ce qui arrivera dans un mois. Mais l'horizon est au bout de ce court espace, et je ne vois rien au delà. Les données que fournissent l'histoire, la morale, la politique et même l'intérêt personnel, ne sont plus des données. Nous ne sommes plus des Français, nous ne sommes plus des hommes; l'extrême sagesse comme l'extrême délire ne peuvent pas se calculer, et vous conclurez au moins de ceci que nous sommes un peuple de fous, si nous ne sommes pas un peuple de sages.

Vous connaissez les événements des colonies ; eh bien ! les effets publics ne baissent pas ; le peuple dit : je ne mangerai pas de sucre ; d'autres disent : parlons du décret des émigrants, ceci est bien une autre affaire. Cependant les banqueroutes partielles commencent ; cent mille articles sont contremandés aux manufactures ; et quand la réexportation des marchandises coloniales cessera, il faudra bien que le change baisse en raison de ce que nous serons créanciers de moins.

Vous connaissez le décret contre les émigrants et l'ajout du lendemain. Tout cela a été applaudi avec transport par les deux tribunes du fond de la salle. Le décret avait été préparé dans des comités ; on s'attendait à la rentrée des émigrés, mais on la craignait ; on redoutait que les nobles, réunis dans les campagnes aux prêtres non assermentés, ne donnassent plus de force à une résistance embarrassante. Le décret, tel qu'il a été rendu, a paru le plus propre à retenir les émigrés hors des frontières. Vous verrez la confirmation de ceci, lorsqu'il s'agira des prêtres. On a voulu empêcher les premiers de rentrer, on voudra forcer ceux-ci de sortir. Les patriotes modérés ont été affligés de ce décret ; *affligés*, c'est le mot ; aussi leur improbation ne s'est pas manifestée d'une manière sensible. Chacun a dit froidement que l'Assemblée se conduisait mal ; mais nul n'a dit : Il faut l'engager à revenir sur ses pas. Quant au peuple, il voit ce décret avec plaisir, car la vengeance plaît toujours à la multitude, et nous ne devons pas oublier, si nos histoires des guerres civiles sont

fidèles, que nous sommes l'une des nations les plus barbares qui existent.

Il est aujourd'hui évident que le parti exagéré de l'Assemblée ne garde aucune mesure, et que l'autre parti, soit qu'il ne s'entende pas, soit qu'il ne se connaisse pas, n'ose pas lui résister, quoiqu'on dise chaque jour que ce dernier parti est le plus nombreux. D'un autre côté, les tribunes publiques sont tellement exaspérées, qu'elles ne souffrent pas même le langage de la raison le plus mitigé, et qu'elles couvrent sans cesse d'applaudissements la violence la plus effrénée. Les mêmes symptômes se répètent au dehors de l'Assemblée. Les tribunes des Jacobins, qui contiennent 1500 personnes, sont remplies ou gardées à deux heures, comme à l'Opéra pour les grandes nouveautés. Là, les têtes sont préparées, et je croirais, en vérité, que l'objet de certaines gens est de porter les esprits à un point d'exaltation qui rende possibles, ou les proscriptions, ou telle autre mesure dont le seul secret serait toujours une innovation dans la forme du gouvernement. Les députés du même parti se réunissent aux Jacobins, et cette préparation leur donne déjà un grand avantage sur les autres. Les mêmes députés ont une conférence entre eux, présidée par Condorcet, le jour où la séance des Jacobins n'est pas pour les étrangers. Voilà encore un second avantage.

Les autres députés, au contraire, se défient les uns des autres ; un certain nombre s'assemblait à l'hôtel de Richelieu ; beaucoup n'ont pas osé y aller ; ce club a même été désigné au peuple comme sus-

pect, et l'on dit que l'agent du propriétaire de l'hôtel doit avertir les députés de chercher un autre local.

Je pourrais vous faire connaître par d'autres observations les forces du parti qui est sur le point de dominer. Il me suffira de vous dire qu'on doit conclure de toutes les nouvelles des départements, que le foyer des insurrections est ici; que le parti dont je parle croit à ses propres forces, puisque quatorze de ses membres viennent de s'afficher comme auteurs d'un journal; enfin, que ce parti domine dans le corps électoral, car il vient de nommer pour procureur-syndic, à la pluralité de 18 voix contre d'André, et au premier scrutin, devinez qui?... Rœderer. Je suis porté à croire que le parti de Beaumetz, voyant que d'André persistait à vouloir de cette place, a doublé les forces du parti opposé. J'ai des faits antérieurs sur cela. Mais comment oser tout écrire?

Pour vous, qui êtes un penseur, la nomination de Rœderer vous fera plus de sensation que même le décret contre les émigrants. La donnée est certainement plus effrayante. Les sections n'ont qu'à penser comme le corps électoral, et l'on portera Péthion ou Robespierre à la mairie.

Quelques littérateurs vont se réunir pour faire un journal opposé à celui de MM. Clavière et compagnie. Rivarol est à la tête de cette petite guerre, et certainement le parti républicain ne pouvait pas être mieux servi.

On dit que les ministres portent le roi à refuser sa sanction au décret contre les émigrants. Le pour et

le contre est facile à connaître: 1° Le décret est contraire à la Constitution, en ce qu'il fait de l'absence un délit; 2° il est atroce, car il condamne à la mort les deux princes par le seul fait de leur domicile hors du royaume, quand même le rassemblement des émigrés cesserait, et qu'ils iraient l'un à la Chine, l'autre au Japon; 3° ce décret est un véritable jugement, car ce n'est pas une loi contre les conjurations, mais un prononcé contre tels et tels conjurés, et un jugement sur le point de fait du rassemblement; 4° il est contradictoire avec le décret rendu contre *Monsieur*; 5° il est barbare que le roi signe un décret qui condamne ses deux frères à la mort, etc., etc. Voilà le pour. Voici le contre: Si, en refusant de sanctionner, les émigrés devaient, ou rentrer, ou du moins se séparer, le refus serait un grand bienfait. Mais si, malgré le refus, ils doivent rester rassemblés, continuer de préparer, et enfin faire une folie, que dira-t-on alors du refus dans trois mois? Ne sera-t-on pas accusé d'avoir voulu les favoriser et d'avoir été de connivence avec eux? Je sais bien qu'en refusant, on peut écrire, menacer, s'adresser aux puissances étrangères, pour faire cesser le rassemblement, etc., etc. Mais je distingue entre ces deux mesures. Écrire et menacer, si on ne réussit pas, n'exclura pas le soupçon de collusion. S'adresser aux puissances étrangères pour faire cesser le rassemblement, sera une bonne chose si l'on réussit; mais si cela amène la guerre, alors on sera accusé, non-seulement d'avoir favorisé les émigrés, mais d'avoir voulu provoquer la guerre.

M. de Montmorin m'a dit d'écrire quelque chose sur tout cela ; qu'en pensez-vous ? Je me préparerai jusqu'à votre réponse ; mais j'avoue que je répugne à m'occuper d'une chose aussi grave (1).

(1) On sait que le roi refusa sa sanction au décret contre les émigrants.

M. PELLENC AU COMTE DE LA MARCK.

Paris, 17 novembre 1791.

Eh bien ! monsieur le comte, voilà des calculs singulièrement dérangés ! et j'avais raison de vous dire que, malgré leur habileté, ces gens-là feraient de très-grandes fautes. La combinaison est de leur côté, mais l'action de l'autre, et Péthion est nommé maire de Paris. Ils avaient raisonné comme si les sections étaient un corps électoral, et ils ne connaissent pas leur propre clavier. On ne fait pas telle élection avec les membres qui concourent à toutes, mais avec les citoyens qui ne prennent part qu'à celle-là. Les républicains s'entendent au mot de l'Évangile : *Compelle eos intrare*. Il y a eu dix mille votants, sur quatre-vingt mille qui ont laissé faire. Or, à coup sûr, les absents n'étaient pas pour Péthion. On a donc manqué l'élection, parce qu'on l'a voulu ; et nos prétendus meneurs ne mènent rien. Ceci, en dernière analyse, conduirait à des réflexions très-affligeantes sur les qualités des citoyens actifs, mais j'aime mieux ne me plaindre que des chefs. Les Lameth ne se mettent point en avant : ils croient tout

mener par quelques fils plus ou moins embrouillés, et ce n'est pas là certainement une conduite révolutionnaire. La duchesse de Devonshire, à l'époque de la nomination de Fox à Westminster, ne se tenait pas dans son boudoir, mais dans la rue, et se laissait baiser sur la bouche. Ainsi nous avons beaucoup de raisonneurs en politique, dans les soupers et dans les cercles, et point d'acteurs. Les Lameth ne savent pas ce que c'est que d'être chefs de parti. Les soldats, dans un parti, sont rares ; que doit-ce être des chefs ? César, par exemple, en était un. Mais, quelle était sa maxime ? *Nil actum reputans, si quid superesset agendum*. Quand on ne pourrait dire de lui que cela, il serait un très-grand homme.

On a reçu la réponse de l'empereur sur l'acceptation de la Constitution. Elle est très-bonne, parce qu'elle est mesurée. Mais je vous proteste, et je voudrais bien pouvoir vous dire le contraire, car cette idée m'afflige, que je désespère du salut de ce pays. L'opposition entre ceux qui veulent la paix et ceux qui la troublent devient chaque jour plus forte, et il faut bien que ce combat ait une issue. La moitié de la nation est indifférente à tout ce qui se fait, et calme par conséquent ; mais cela ne prouve rien, car, dans les plus fortes tempêtes, la mer est calme à dix brasses de profondeur. Parmi les citoyens qui se mêlent des affaires, les uns sont les plus corrompus des hommes, et ils ne peuvent que nuire ; les autres sont des forcenés qui veulent je ne sais quoi. Les troisièmes connaissent tous les maux de notre position, mais ils sont sans courage et sans

caractère. Les quatrièmes voudraient rétablir le gouvernement arbitraire, et leurs efforts ne servent qu'à provoquer de plus grands maux. Que devenir, au milieu de tant de tiraillements? Il n'est pas vrai que nous ayons jamais été aussi mal, ni aussi près de la banqueroute et de la guerre civile, ni plus exposés à la nécessité d'une guerre étrangère; et, demain, tous les princes de l'Europe jureraient de nous laisser en paix, que nous les forcerions, par nos folies, à se mêler de nos affaires.

M. PELLENC AU COMTE DE LA MARCK.

Paris, 23 décembre 1791.

Monsieur le comte, la face des affaires a très-peu changé depuis mes dernières lettres. L'intention de la cour et les dispositions des ministres sont faciles à connaître par les faits suivants: — discours du roi à l'Assemblée sur la guerre; — discours du ministre de la guerre sur le même sujet; — promenade du roi pour visiter quelques établissements publics, entre autres la Halle aux blés; — *Veto* sur le décret contre les prêtres; — rappel de l'Assemblée aux formes constitutionnelles pour un décret sur l'impôt; — promotion diplomatique; — voyage du ministre de la guerre, M. Louis de Narbonne, aux frontières; — discours de M. Bertrand, ministre de la marine, sur la cause du désastre des colonies; —

union des ministres, et résistance commune à l'Assemblée: mais, comme ils ne se défendent, et ne peuvent se défendre que par la Constitution, ils ont pris entièrement la couleur du côté droit, qui est en minorité.

D'un autre côté, comme les ministres sont évidemment, et presque publiquement, dirigés par les Lameth, lesquels sont également les chefs des Feuillants, et que, d'autre part, la conduite du roi n'est pas essentiellement différente de celle des ministres, dans ce sens surtout que le roi reçoit l'impulsion plus qu'il ne la donne, ce qui est inévitable avec Louis XVI, il s'ensuit que le roi, les ministres, le côté droit de l'Assemblée, les Feuillants et les Lameth ne forment réellement qu'une seule armée et qu'un seul parti, ce qui est une donnée essentielle à remarquer. Il faut ajouter à cela, pour connaître parfaitement la situation du pouvoir exécutif, que les ministres ont monté un atelier d'influence, à peu près semblable à celui qui existait sous la première Assemblée, à l'exception peut-être de la police. Je ne connais pas les détails de cette opération, mais elle est visible pour moi, qui, voyant reparaître des effets déjà connus, dois nécessairement les attribuer aux mêmes causes. Je suis même à peu près assuré que les anciens agents sont employés.

Je passe à l'état de l'Assemblée: — nouvelle création de trois cent millions d'assignats; division en petites coupures. Presque aucun progrès dans la perception de l'impôt; — très-long décret sur la

partie de l'armée tirée des gardes nationales. Il y a deux choses à remarquer dans ce décret : 1^o la formation des bataillons en *assemblée électorale* pour nommer leurs officiers, exemple bien dangereux à côté de l'armée de ligne ; 2^o le licenciement de cette armée, prévu et réglé, ce qui pourrait devenir un levier puissant entre les mains de celui qui voudrait conserver cette armée ; — continuation de l'influence des Jacobins, c'est-à-dire diverses pétitions contre les deux *vetos* (sur le décret des émigrants et celui des prêtres) ; — admission à la barre d'un officier français qui vient de parcourir l'Allemagne, et qui donne des détails que toute autre société qu'une société de propagande aurait dû refuser d'écouter ; — deux motions incendiaires faites par deux députés, l'une tendante à rassembler tous les corps électoraux du royaume, pour faire prononcer le peuple entier sur les *vetos* ; l'autre, pour faire déclarer que la patrie est en danger. Il faut cependant remarquer que, depuis quelques jours, on n'a dénoncé aucun ministre ; que le côté gauche a moins d'audace, et le côté droit plus de courage. L'Assemblée est moins vivement attaquée ; on s'occupe moins d'elle. Elle donne peut-être un peu moins de crainte, mais elle ne fait naitre aucune espérance. Elle ne fait aucun pas dans la carrière de ses véritables travaux. L'esprit de ses tribunes est le même.

La société des Jacobins a fini par se décider pour la guerre, et pour la guerre offensive. Le détail de cette manœuvre est très-curieux. Les opinions sont aussi exaltées qu'elles l'aient jamais été. Elle provo-

que une nouvelle révolution autant qu'il est en son pouvoir ; et il ne dépendra pas d'elle que cette révolution ne s'étende à toute l'Europe. Chaque séance offre de nouveaux traits de son système de propagande pour l'extérieur, et de républicanisme pour l'intérieur. Il paraît que Danton y jouera désormais un grand rôle. Condorcet n'y parle point. Elle n'a pas plus de cent députés parmi ses membres.

Les Feuillants se fortifient par le nombre ; mais ils s'affaiblissent par le mauvais esprit qui s'y introduit. Guillotin y brille, et c'est tout dire. Emmercy joue un grand rôle. Les Lameth y paraissent, mais sans éclat. Gouy-d'Arcy en a été chassé comme aristocrate. Vous devez sentir : 1^o qu'une société nombreuse et modérée ne peut pas être un parti ; 2^o qu'elle échappera même à tout chef de parti. Elle est au diapason des Jacobins, à dix membres près. Elle a déjà été huée et sifflée. Les Jacobins se rendent à ses tribunes, et elle en reçoit le ton plus qu'elle ne pense. La division des partis s'affaiblit donc insensiblement, ou plutôt les chefs des deux partis restent seuls divisés. Mais les soldats sont plus rapprochés qu'on ne pense.

L'état de Paris est plus calme qu'il n'était il y a huit jours. La saison, très-rigoureuse, n'est pas propre au rassemblement des groupes. Le dernier *veto* n'a fait aucune sensation sur la masse du peuple, et a bien pris parmi tous les hommes d'affaires. La garde nationale est toujours pour le parti constitutionnel. Les louis étaient revenus à 8 livres 10 sous ; ils sont à 10 livres. La possibilité de la guerre n'a fait aucun

effet. La masse des citoyens éclairés ne croit pas à sa réalité. On pense que les moyens dilatoires feront évanouir tous les projets, d'où quelques personnes concluent que nos seuls ennemis sont l'anarchie et l'embarras des finances.

Le parti des Lameth se soutient; mais toutes les données précédentes doivent embarrasser ce parti qui reconnaît aujourd'hui deux grandes vérités: 1^o que les moyens révolutionnaires ont été portés trop loin; 2^o que la Constitution est à corriger, non pas dans dix ans, mais sur-le-champ. On attribue même ce drôle de mot à Beaumetz: « Si ces émigrés ne font pas une contre-Constitution, ils nous joueront un mauvais tour; car ils nous forceront, nous, de la faire. » En effet, il est fort heureux qu'on puisse attribuer l'anarchie à des factieux; car, sans eux, il faudrait l'attribuer à la Constitution. Or, sans la guerre, il n'y aura plus matière à intervention ni à aucun traité; et, d'un autre côté, si dans l'intérieur du royaume les deux partis ne se prononcent pas davantage, il n'y aura point de crise, et, sans crise, il faudra périr de langueur.

M. PELLENC AU COMTE DE LA MARCK.

Paris, 28 décembre 1791.

Monsieur le comte, je ne vous parlerai aujourd'hui que de nos petits événemens. On peut à peine les

écrire en masse, et même alors ils sont bien maigres. La lettre de M. de La Fayette à l'Assemblée et les quatre mots qu'il y a prononcés sont une bêtise, et, qui pis est, une bêtise inconstitutionnelle. « Je viens offrir aux *représentants du souverain* l'hommage de mon dévouement. » On pourrait nier qu'il y ait jamais eu des représentants du souverain dans le sens dont parle M. de La Fayette; mais ce n'est pas ce que je veux dire. Il est certain que les députés ne représentent pas la nation dans le sens *des hommages à recevoir*. Le corps législatif ne représente que la volonté nationale dans l'ordre des lois; le roi seul représente la dignité du peuple français pris collectivement. A lui seul appartiennent les hommages, outre qu'il n'est pas vrai, même dans l'ordre des lois, que le corps législatif sans le roi soit un corps représentatif complet. Enfin la phrase de M. de La Fayette est tellement fautive qu'on pourrait également l'appliquer au roi et lui dire: « Je viens offrir au représentant du souverain l'hommage de mon dévouement. »

M. de La Fayette est parti le 25 pour son armée, après avoir pris congé du roi avec beaucoup de solennité. Une partie de la garde nationale l'a accompagné jusqu'à trois lieues. Il est difficile de prévoir comment il se conduira. Les tribunes et plusieurs membres du côté gauche accueillirent très-mal sa nomination lorsqu'elle fut proposée par le ministre. Le même jour, Danton dit aux Jacobins, en parlant sur la question de la guerre: « Je vous donnerai les développemens de la coalition. Je vous ferai voir ce

« La Fayette que j'ai démasqué en votre présence.
 « Je vous démontrerai que cette envie de se faire
 « nommer maire de Paris était une feinte; que son
 « véritable rôle, il le joue maintenant, et qu'il cérait
 « le point de réunion de toute cette faction qui veut
 « nous donner la constitution anglaise, avec l'espé-
 « rance de nous donner bientôt celle de Constanti-
 « nople. » Vous voyez par là que les Jacobins ne
 sont pas trop bien intentionnés pour ce général.
 Il ne faut pas cependant trop compter sur ce que
 dit Danton, parce qu'il joue presque toujours un
 rôle.

Le *Patriote français* du 25 a été plus réservé, mais
 il a laissé percer les mauvaises dispositions de son
 parti. « M. de La Fayette, dit ce journal, a fait à l'As-
 « semblée une visite de cérémonie pour la remer-
 « cier des signes d'approbation qu'elle avait donnés
 « à sa nomination. On a remarqué dans son discours
 « son adresse ordinaire à se tenir entre les deux par-
 « tis; et pour se montrer fidèle à son système d'é-
 « quilibre, il a pris sa place, non à gauche ni à droite,
 « mais à côté des secrétaires. Ce n'est point avec ce
 « système d'équilibre qu'on arrive à la célébrité,
 « qu'on rend service à la liberté. La fortune met dans
 « les mains de ce général une occasion d'expier le
 « mal qu'il a fait à la cause du peuple. Puisse-t-il en
 « profiter! »

Si M. de La Fayette était un autre homme, cette
 opinion que quelques factieux (vous savez que le *Pa-
 triote français* est le journal de Brissot) ont et don-
 nent de lui, l'attacherait plus fortement au parti con-

stitutionnel et monarchique; mais avec les gens fai-
 bles il faut raisonner bien différemment; et ces fac-
 tieux connaissent parfaitement l'homme à qui ils ont
 affaire.

Puisque je vous ai donné les opinions de Danton
 et de Brissot sur M. de La Fayette, je veux vous
 donner aussi celle de Condorcet. Voici ce qu'il dit
 de ce général: « Les applaudissements que M. de La
 « Fayette a reçus ont presque été universels dans l'As-
 « semblée. Des hommes dignes d'être les représen-
 « tants d'un peuple libre savent se souvenir des
 « services et oublier les fautes. D'ailleurs les con-
 « seillers qui ont égaré La Fayette sur la fin de sa
 « carrière législative ne le suivront pas à l'armée;
 « et, si quelques-uns l'y suivaient, il ne les croirait
 « plus. Le ton d'un quartier-général et celui d'une
 « antichambre semi-ministérielle sont différents.
 « Nous osons espérer qu'il aura légué la sienne tout
 « entière à certains ministres, et qu'il ne mènera
 « pas dans nos camps ni les mesmériens, ni les
 « bouffons, ni les postillons de l'Assemblée consti-
 « tuante. »

M. de Condorcet a le même système que Brissot;
 il menace La Fayette et lui montre cependant un
 point de réconciliation. Ce Condorcet est un scélérat
 d'une espèce bien extraordinaire. Il rompt sur-le-
 champ et à volonté tous les liens d'une ancienne
 amitié, se donne de nouveaux amis, pris dans la
 boue, et parle de lui comme s'il avait oublié sa vie
 entière, et comme si les autres avaient dû aussi
 l'oublier.

M. de Ségur est parti précipitamment comme un homme fort pressé. De quoi ? — Je n'en sais rien. De pareils ambassadeurs n'ont jamais rien à faire. Chapelier a donné la démission de sa place à la cour de cassation, quoiqu'il eût besoin de cela pour vivre. On dit qu'il a voulu faire cesser plus tôt l'obstacle qui lui ferme la carrière du ministère ou des ambassades.

Ce sont les amis de La Fayette qui ont le plus agi dans l'Assemblée, pour faire obtenir le bâton de maréchal à MM. de Luckner et de Rochambeau. — Quant à La Fayette et à ses desseins, je n'en dis rien. Il est au nombre de ces hommes dont il faut voir la fin, pour en expliquer le commencement et le milieu. L'histoire présente quelques-uns de ces hommes et, par exemple, Sylla parmi les anciens, et le roi de Pologne actuel parmi les modernes. Quiconque aurait jugé le premier dans le temps des proscriptions, et le second à l'époque du partage de la Pologne, se serait cruellement trompé.

Quelqu'un disait, en parlant du bâton de maréchal donné à deux hommes au commencement d'une campagne : que fera-t-on pour eux s'ils retournent vainqueurs ? — On a répondu : On leur accordera la couronne civique, la couronne murale et la pompe triomphale. Nous sommes gens, en effet, à nous livrer à toutes ces folies. Mais il me semble pourtant que toutes nos nouvelles vertus sont pour nous des plantes de serre-chaude et auront de la peine à s'acclimater. Nos philosophes font, sur les Français, ce que le czar Pierre voulut faire sur les

Russes. Il monta quelques hommes à sa hauteur, mais le peuple est resté russe.

Je vous ai parlé quelquefois de la guerre dans mes dernières lettres ; mais je ne vous ai pas dit une chose qui m'a frappé. C'est qu'on ne peut pas compter sur les effets d'aucune guerre, parce qu'on ne peut pas compter sur sa durée, et cette seconde incertitude est fondée sur ce que, dans l'état où est l'Europe, la mort d'un seul prince changerait presque toutes les combinaisons. Ainsi, par exemple, que l'impératrice de Russie mourût, ou le roi de Pologne ; il ne serait plus question, vingt-quatre heures après, d'une guerre contre la France. Or j'ai toujours cru que le bonheur inoui qui nous a secondés dans toute notre révolution, nous donnerait encore cette chance-là. On n'a pas assez remarqué ce bonheur constant et fruit du hasard, qui jusqu'à présent a couvert toutes nos fautes, qui a présidé à notre révolution et qui peut-être en est le véritable caractère. Croyait-on, par exemple, lorsqu'on créa des gardes nationales, qu'elles deviendraient l'effroi de toute la terre ? — Aurait-on imaginé que la noblesse se réunirait en corps hors des frontières, deviendrait ainsi une source d'insurrection chez tous les autres peuples, et empêcherait tous les rois d'agir avec succès contre la France, parce que toutes leurs hostilités prendraient le caractère d'une guerre féodale ? — La découverte de l'air : *Ça ira*, n'est-elle pas un grand événement du hasard ? — Cette autre découverte : *Paix aux chaumières, Guerre aux châteaux*, n'est-elle pas comparable à l'invention de

la poudre à canon? — Si l'histoire de notre révolution était bien faite, on y verrait cent traits pareils.

Cette observation me fit naître l'autre jour des réflexions d'un autre genre. A la vue de la petite guerre qui va s'établir sur toute l'Europe, entre les gouvernants et les gouvernés, je sentis que l'avantage resterait comme de raison aux plus habiles; d'où je tirai cette conséquence que les cours devaient perfectionner leur ministère, et que les hommes devenus forts par l'observation de la révolution française, seraient peut-être aujourd'hui les ministres les plus habiles que les cours pussent employer.

M. PELLENC AU COMTE DE LA MARCK.

Paris, 2 janvier 1792.

Mon défaut n'est pas de croire aux effets rapides, car, sur quoi que ce soit, je parie qu'il n'arrivera rien. Je faisais, même à cet égard, le tourment de Mirabeau, dont la tête était plus active que la mienne, et qui croyait toujours que le monde entier remuait, parce qu'il se sentait la force de l'ébranler. Cependant j'opine aujourd'hui pour des changements très-prochains dans toute l'Europe. Je crie : gare! C'est aux passants à se tenir pour avisés.

Bacon, fier et jaloux de la gloire de son pays, avait dit : soyons libres, et que nul autre peuple ne le soit. Le Français, inquiet et peu prévoyant, ne tiendra

pas le même langage. Améliorer notre Constitution et protéger partout le despotisme, serait une très-belle idée; mais nous ne sommes point de cette force-là. La Russie ne recule jamais, mais Potemkin ne vit plus. Cette cour veut trop de choses à la fois. La paix avec les Turcs sera difficile; on voudra se mêler des affaires de la Pologne, peut-être tromper la Suède. Il y avait de ce côté de l'Europe un grand coup de dés pour les joueurs clairvoyants. Mais la providence veille encore sur la France. J'avais craint pour mon pays que la Russie ne se rendit facile sur la paix, en exigeant seulement que les échelles turques nous fussent fermées pour n'y laisser que les Anglais, auxquels la Russie aurait offert encore son propre commerce, et l'Espagne plus de facilité.

Tout cela fait, sans la participation du colosse de l'Angleterre, aurait pu lui faire adopter les autres vues de la Russie; et ruiner les gens à qui on veut faire la guerre, était une politique digne du cabinet de Pétersbourg. Mais dans ce moment je suis beaucoup plus rassuré. Nous ne craignons pas la Suède : son roi serait un mauvais général pour une guerre que nous combattons en l'appelant la guerre des rois. Le duc de Brunswick, s'il fallait un chef unique, nous paraîtrait bien plus redoutable, si la division de nos ennemis en cinq ou six armées, agissant sur des points opposés, ne l'était encore plus.

Il est fort heureux pour nous que l'empereur ne voie que le moment présent et non l'avenir. Il croit traiter notre maladie comme on traite la peste, où un cordón de troupes suffit pour empêcher toute

communication. Cet empereur se perdra lui et les siens. Je ne le croyais pas faible, car sa philosophie à Florence me paraissait être le despotisme d'un dévot sur les gens de sa maison, et d'après cela je le croyais au moins opiniâtre. S'il est tel qu'il m'est permis de le juger depuis la déclaration de Pilnitz, il a déjà cessé de régner. Il a voulu sauver le roi par ses lettres de Padoue, et puis lui conserver une royauté quelconque par sa déclaration sur l'acceptation de la Constitution. Tout cela est fort bien. Mais qu'a-t-il fait jusqu'à présent pour son propre salut et pour celui de ses États ?

On regarde ici son adhésion au *conclusum* de la diète comme une déclaration de guerre, et moi je crois qu'il n'a voulu par là qu'assurer la paix; de même qu'en ordonnant au général Bender de couvrir l'électorat de Trèves, il a cru n'empêcher qu'une invasion. Il suit bien de tout cela qu'il dépendrait de nous d'avoir la paix. Nous n'aurions qu'à nous tenir pour satisfaits des réponses des deux électeurs et de la disparition des rassemblements; mais nous ne serons pas assez sages pour cela, ou plutôt la guerre aura lieu précisément parce que nous ne nous entendons pas. L'empereur croit que nous ne demandons pas mieux que de rester tranquilles, et il se trompe. Nous croyons, de notre côté, que les puissances étrangères veulent nous attaquer, et nous sommes dans l'erreur. Tout finira par être éclairci, mais il ne sera plus temps.

Au milieu de tous ces événements, ce serait un système très-fin que celui des Tuileries, de se laisser

aller au courant des circonstances; car rien ne déjouerait mieux tous les partis. Et quand un pareil système est le bon, on est presque toujours sûr de le bien exécuter, parce qu'il est très-facile. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce système a complètement réussi jusqu'à présent. Il y a plus, et ce que je vais dire est tellement singulier, que les historiens n'en devineront pas la cause, car elle nous échappe presque à nous-mêmes: c'est que les deux déclarations de l'empereur, quoique regardées comme très-hostiles, n'ont pas produit le moindre mouvement, ni la moindre défiance contre la reine, qui, il y a deux jours, a été très-vivement applaudie à l'Opéra.

Ce n'est pas seulement au laisser-aller de la cour qu'il faut attribuer ce résultat. Il prend sa source: 1° dans la conduite très-embarrassée de l'empereur; 2° dans l'effet instantané qu'ont produit isolément chacune de ses démarches. Je m'explique. La déclaration de Pilnitz était excusable par l'état où se trouvait le roi. Les notifications faites à M. de la Queuille ont fait croire que l'empereur abandonnerait les émigrés. La notification du *conclusum* de l'empire est arrivée; mais on a connu en même temps la lettre des princes français au chef de l'empire et sa réponse négative. Enfin les secours à l'électeur de Trèves n'ont paru également qu'une affaire de circonstance à laquelle l'empereur s'est trouvé entraîné: ainsi toute cette marche était trop ambiguë, ou trop lente, ou trop diplomatique, pour qu'on pût y découvrir le rapide mouvement de la complaisance ou de la vengeance.

M. PELLENC AU COMTE DE LA MARCK.

Paris, 3 Janvier 1792.

Monsieur le comte, les Feuillants réunis à l'hôtel de Richelieu devaient présenter une adresse assez vive à l'Assemblée. Cette mesure vient d'être suspendue ; et ceci me fournit l'occasion de vous parler du défaut d'ensemble qui existe entre quelques hommes plus ou moins influents.

Voici d'abord la situation des ministres :

M. Bertrand, ministre de la marine, marche tout seul et sans coalition. Le roi le soutient. Il est le seul que la cour estime et en qui elle ait véritablement confiance.

Le garde-des-sceaux, M. du Port-du-Tertre, marche avec les Lameth, Duport et Barnave. Il n'est pas cependant tout à fait sous leur dépendance, et reçoit d'autres conseils à droite et à gauche.

M. de Gerville suit le bord du garde-des-sceaux.

M. de Narbonne a principalement pour conseils l'évêque d'Autun, Beaumetz et Chapelier. Il ne marche pas de concert avec M. de Lessart.

M. de Lessart voit tantôt Beaumetz et Chapelier, tantôt les Lameth et Duport, plutôt ces derniers que les premiers. Il est plus dépendant que le garde-des-sceaux.

M. Tarbé suit M. de Lessart.

La désunion entre tous ces ministres n'est pas impossible.

MM. de Lessart, Tarbé, Bertrand veulent la monarchie et améliorer la Constitution.

Le garde-des-sceaux et Gerville un peu moins.

M. de Narbonne la veut aussi, mais par des moyens différents ; par la démagogie, par exemple. Ce moyen pourrait fort bien n'être qu'un voile pour cacher son ambition à la popularité.

Le roi se laisse entraîner. Lui seul cependant voulut au conseil le *veto* contre le décret sur les prêtres. Tous les ministres, M. de Lessart excepté, parlèrent, ou contre, ou pour différer.

M. de Lessart ne dit rien. La reine l'avait envoyé chercher pour lui dire de soutenir le roi.

Le roi dit : « Je fais assez ce que tout le monde désire, pour qu'on fasse une fois ce que je veux. »

M. de Narbonne opina plus fortement que les autres contre le *veto*. — C'est encore M. de Narbonne qui a fait ôter les fleurs de lys du bâton de maréchal de France.

Le même défaut de concert règne au dehors. Beaumetz et Chapelier étaient les auteurs de l'adresse que les Feuillants devaient présenter. Elle était forte ; mais elle renouvelait les querelles personnelles des anciens députés contre les Jacobins ; elle devait être signée par dix mille personnes, et présentée par dix gardes nationaux. Dans une seconde séance, les Lameth, Duport et Barnave l'ont fait rejeter. Ces gens-là ne marchent donc pas entièrement de concert.

C'est Duport qui avait fait le discours pour le roi. — Ce parti influe très-peu sur la conduite de

M. de Narbonne. — Celui-ci serait très-fort au conseil, si Garnier avait été nommé ministre de l'intérieur.

Les promotions diplomatiques ont été en grande partie l'ouvrage des Lameth. Vous voyez par là qu'ils influent beaucoup sur Lessart.

On ne connaît point de conseil secret à la cour pour les démarches journalières. Toute l'influence vient des ministres. J'examinerai cela de plus près. On sait seulement que les Tuileries reçoivent souvent des lettres. On croit qu'elles viennent de M. de Breteuil.

Le roi et la reine sont fort bien dans le public. Une dame de la cour disait l'autre jour devant la reine : si les émigrés entraient, je voudrais qu'ils foudroyassent Varennes. La reine lui répondit : « Vous êtes bien vive, madame. »

Les Jacobins ont peu de considération. Ils se perdent par la bassesse et les excès de leurs satellites. Ils sont près de se diviser.

Les députés de l'Assemblée, membres des Jacobins, se proposent de s'assembler séparément pour examiner s'ils ne pourraient pas former une société mieux composée. Ils voudraient conserver le nom de Jacobins.

La majorité de l'Assemblée ne va dans aucune société. L'Assemblée est sans considération : on remarque surtout qu'il ne s'y trouve aucun homme qui puisse, dans tel moment donné, empêcher une faute.

Les gens de bon sens et le gros du public ne se

soucient pas plus des Feuillants que des Jacobins.

On ne croit pas que nous déclarions la guerre. C'est aussi l'opinion de la bourse.

On ne s'occupe plus de la formation de la maison intérieure du roi.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU C^{te} DE LA MARCK.

Bruxelles, 9 janvier 1792.

Il me semble, monsieur le comte, que ce qui répand tant d'obscurité sur la crise présente provient de malentendus continuels sur tout ce qui s'y rapporte; et le rédacteur des lettres que vous avez la bonté de me communiquer (1) a un peu dévié de ses premières combinaisons, par le défaut de données assez justes pour suivre la série d'idées qu'il me paraissait avoir si bien saisie dans sa lettre du 26 décembre 1791.

Je vois que, de propos prémédité peut-être, ou par erreur, on interprète bien étrangement à Paris la note remise à M. de Noailles par mon gouvernement, relativement à l'électorat de Trèves. L'empereur a promis des secours à l'électeur, sous la condition expresse qu'il commencerait par se prêter aux demandes de la France sur les émigrants, faute de quoi nul secours ne serait donné en cas d'attaque. Enfin on a cité pour exemple ce qui se fait ici, et il est

(1) M. Pellenc.

très-décidé que cet exemple sera suivi à Coblenz. Je doute par conséquent qu'il y ait une explosion. Au reste, ce ne sera que partie remise, puisque tous les partis révolutionnaires se réunissent pour vouloir la guerre; mais lorsqu'elle éclatera, la cause des émigrés n'y entrera pour rien de la part des puissances; et ceci s'accorde avec l'opinion très-juste de votre correspondant.

Un avis particulier m'annonce le départ très-prochain d'un courrier de Vienne; j'espère que vous serez ici à son arrivée, laquelle, selon les retards accoutumés, n'aura lieu sans doute que vers le 20 de ce mois. Je présume que si vous allez à Paris, ce ne sera pas sans avoir préalablement sondé le terrain, car votre marche pourrait attirer l'attention, et elle est toujours malveillante dans les temps où nous sommes.

A notre première entrevue, j'aurai l'honneur de vous communiquer des faits assez intéressants, qui vous donneront des traits de lumière sur divers objets, et notamment sur ce qu'on vous mande de Paris en date du 3. Ce chaos devient toujours plus inextricable; le sommeil au dehors se prolonge; on n'en sortira qu'au son de la trompette révolutionnaire, et ce sera se réveiller bien tard.

Dans la crainte de quelque accident, je garde les dernières lettres pour vous les remettre avec les précédentes; j'aurai en même temps des pièces assez curieuses à mettre sous vos yeux. J'ai eu l'honneur de vous écrire le 6.

LE C^{te} DE LA MARCK AU C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU.

Raismes, 10 janvier 1792.

Monsieur le comte, c'est la pauvreté et pas l'aisance qui succède à la richesse, et ce n'est pas davantage la raison qui succède à la folie, et la folie qui domine en France ne laisse aucun espoir après elle. Elle ne cessera que par la contrainte ou par la misère, ou par quelque autre grande calamité.

Qu'arrivera-t-il à la nation française? Cette question paraît devoir rester longtemps encore sans réponse satisfaisante, et ce serait en ce moment perdre son temps que de vouloir chercher dans l'avenir le sort de cette nation. Je vois des nuages tellement épais devant nous, que je serais tenté d'approuver le système de *laisser-aller* que les Tuileries semblent avoir adopté. Comme Pellenc le disait fort bien dernièrement dans une de ses lettres : *Lorsque ce système est bon, il a l'avantage de pouvoir être suivi sans une grande habileté*, et en cela il leur convient mieux que tout autre; mais encore, avec ce système, faudrait-il marcher la sonde à la main. D'après ce que nous savons d'eux, monsieur le comte, nous devons supposer qu'ils n'en font rien. Sur ce point surtout, l'auteur des lettres que j'ai l'honneur de vous faire passer pourrait leur être fort utile; et je vois avec regret, pour le bien de beaucoup de choses, qu'on ne sait pas tirer parti de cet homme. — Je n'ai au-

un doute sur sa fidélité ; il a constamment refusé (et je l'ai su positivement plusieurs fois) de grands avantages qui lui ont été offerts de différents côtés révolutionnaires, et il les a refusés pour consacrer ses talents aux Tuileries, en fondant entièrement sur elles l'espoir de son avenir. D'après cela, et le bon esprit et la capacité que vous avez été à portée de reconnaître en lui par sa correspondance, je crois, monsieur le comte, que si vous rendez à Pellenc le service de dire un mot sur lui et sur ce qu'il vaut, quand vous écrirez aux Tuileries, ce sera là vraiment que vous rendrez un grand service.

Même date, onze heures du soir.

J'avais commencé cette lettre ce matin, et je comptais la continuer demain, mais je reçois à l'instant, par une occasion particulière, partie hier de Paris, les lettres qui forment l'un des deux paquets ci-joints. Je me hâte de vous les faire passer, vu l'importance de ce que l'un des deux renferme. Je crois que tout cela pourra vous parvenir demain dans la journée ; je vais envoyer mon expédition au point du jour à Quiévrain.

D'une autre part, on me confirme d'une manière certaine que les instructions qu'a reçues le comte de Ségur pour Berlin sont exactement celles dont j'ai eu l'honneur de vous donner connaissance à mon dernier voyage à Bruxelles. Le comte de Ségur est accompagné d'un M. de Maisonneuve, et il serait

très-possible que celui-ci eût la mission de faire une tentative en Pologne. Le nouvel agent, parti depuis deux jours de Paris pour Berlin, est un nommé Jarry, né Français, mais qui a servi pendant vingt ans en Prusse ; il a de l'esprit, des talents et une grande connaissance de la cour de Berlin. Cet homme sert à contre-cœur dans le parti qui l'emploie, et le seul besoin de ses appointements l'y retient ; je sais qu'il avait voulu rejoindre les princes à Coblenz.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 6. Je vous prie de vouloir bien continuer à garder les lettres que je vous fais passer jusqu'à ce que je me rende à Bruxelles. Je ne conserve ici aucun papier qui, dans un moment de recherches possibles, mais non probables, pourrait donner des indices sur mes correspondances.

LE C^m DE MERCY-ARGENTEAU AU C^m DE LA MARCK.

Bruxelles, 14 janvier 1792.

Comme j'ignore, monsieur le comte, par quelle voie ma lettre vous parviendra, je ne puis m'expliquer sur l'objet dont vous m'avez fait l'honneur de m'entretenir en dernier lieu ; mais j'y suppléerai à votre prochain voyage à Bruxelles, et j'espère que vous approuverez la forme et la promptitude des mesures que je viens de prendre dans les circon-

stances dont il s'agit. Il s'en est présenté une très-convenable, et que j'ai saisie, pour parler de votre correspondant (Pellenc), en faisant observer les mauvais effets de l'insouciance dans le choix et l'emploi des personnes.

Depuis que les princes électeurs du Rhin ont promis de satisfaire à ce qui leur a été demandé, le langage ministériel à Paris est devenu plus modéré; mais celui de l'Assemblée nationale ne paraît pas être aussi conciliant. Il s'agit d'ailleurs de voir maintenant le parti que prendront les émigrés français, qui, malgré la pénurie de leurs ressources, ne seront sans doute ni plus avisés ni plus dociles qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent.

On sait déjà que le conseil de Coblenz est très-agité, et qu'il cherche tous les moyens d'engager une querelle. Les cours les plus rapprochées ne s'y prêteront pas, et ce ne sont pas celles du Nord qui donneront le mouvement à cette grande aventure. Cependant il faudra bien qu'elles prennent un parti qui soit décisif, et qui, je présume, ne pourra être retardé au delà du mois de mai. Quoique l'empereur ne varie pas dans ses desirs pour le maintien de la paix, il vient d'ordonner que ses troupes en Autriche et en Moravie soient mises au complet de guerre.

Je crois, monsieur le comte, qu'à votre arrivée ici, vous trouverez des nouvelles intéressantes qui ne peuvent plus guère nous manquer maintenant.

LE C^{te} DE LA MARCK AU C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU.

Raismes, 22 janvier 1792.

Monsieur le comte, l'évêque d'Autun, après avoir passé trente-six heures à Valenciennes, en est parti avant-hier avec le duc de Biron pour l'Angleterre. Les hommes qui ont provoqué cette mission disent déjà à Paris qu'ils n'en espèrent aucun succès, mais qu'il fallait la tenter, afin de ne donner au parti Brissot aucun sujet de plaintes contre le ministère. Ils tiennent ce langage sans doute pour se trouver préparés à tout événement. En attendant, on prodigue les moyens secrets d'argent de tout côté, à un point incroyable; et ce qu'il y a de plus certain, c'est que plusieurs personnes y trouveront leur profit particulier. En ce genre, la cour est doublement trompée dans le sens indiqué par mon correspondant. Il est difficile de concevoir à quel degré d'avidité et de perversité sont arrivés ceux que les Tuileries emploient pour obtenir, dans l'Assemblée et dans Paris, une influence chimérique. J'excepte cependant les Lameth, qui, jusqu'à présent ont pensé qu'en se conservant assez nets du côté de l'argent, ils passeraient pour des gens purs. Ils sont aussi factieux, aussi pervers, aussi indifférents que les autres, sur les moyens qu'ils croient utiles pour arriver à leur but; mais ils croient apparemment augmenter leur force en se maintenant plus intacts que les autres dans les

affaires d'argent. — Je sais qu'on a donné au comte de Ségur et à M. Jarry une énorme latitude de moyens de corruption pour Berlin.

Le 25 ou le 26 au plus tard je serai à Bruxelles, et j'aurai alors l'honneur de vous donner beaucoup de détails sur ce M. Jarry; ils seraient très-longes à écrire, et encore j'en dirais moins que dans une conversation.

M. de Rochambeau a reçu l'ordre de se rendre à Paris, et il vient de partir de Valenciennes : il est vraisemblable que c'est pour proposer son plan de campagne sur cette frontière. Dans ce moment-ci c'est le marquis de Crillon qui y commande : il faut le comprendre parmi le très-petit nombre d'honnêtes gens qui sont dans le parti révolutionnaire : il est sans talents et sans esprit.

Voici quelques lettres de mon correspondant; comme plusieurs me sont parvenues par des occasions différentes, je ne les ai pas reçues dans l'ordre de leur date.

M. PELLENC AU COMTE DE LA MARCK.

Paris, 11 mars 1793.

Quel affreux événement! et quelle journée j'ai passée hier (1)! Dans quel état doit être la reine! Et le même jour, au milieu d'un si grand deuil pour elle, quels débats dans l'Assemblée (2)! Elle s'est tournée tout entière contre le pouvoir exécutif; il n'y a plus de digues, plus d'obstacles. « La terreur, » a dit Vergniaud, « doit rentrer dans ce palais d'où « le despotisme si souvent la fit sortir; et qu'aucune « des têtes qui s'y trouvent, à l'exception de celle du « roi, n'échappe! » — Lessart et les Lameth ont voulu chasser Narbonne; il était déjà trop tard, après les lettres des trois généraux (3). Tout le parti de ce ministre et celui de La Fayette se sont alors réunis pour en tirer une vengeance éclatante. Bertrand, forcé de donner sa démission; de Lessart, mis en accusation sans l'entendre, et pour sa dernière lettre trop faible, dit-on, à la cour de Vienne; scellé mis sur ses papiers; arrêté, conduit hier au soir à l'abbaye par cent cinquante gardes nationaux; transféré ce matin à quatre heures à Orléans. Sur quoi? Pour-

(1) Léopold II, empereur d'Allemagne, frère de la reine Marie-Antoinette, était mort à Vienne le 1^{er} mars 1792.

(2) A la suite de ces débats, les ministres Narbonne, Bertrand, de Lessart et Cahier de Gerville furent remplacés par Roland de la Platière, Garnier, Clavières, Dumouriez et de Graves.

(3) Luckner, Rochambeau et Lafayette.

quoi? — Malgré le décret, je l'ignore. Je trouvais ce ministre détestable; mais le décret est bien plus effrayant. Le concert dans l'Assemblée était remarquable. Nul n'a parlé pour le ministre. Les têtes étaient si exaltées d'un côté, et si faibles de l'autre, que, pour se faire écouter sur un amendement, il fallait prendre la précaution de dire: « Je ne parle pas pour le ministre. » Le parti est pris. L'Assemblée ne croit personnellement se tirer d'embarras qu'en tout rejetant sur la cour, et la garde du roi n'est pas même installée!

La joie de tous les membres de l'Assemblée était comparable hier à la scène qui eut lieu dans l'Assemblée constituante contre Mirabeau, lorsqu'il proposa de prendre les ministres dans le corps législatif. Et quelle redoutable énergie n'ajouteront pas à nos maux les changements de scène qui se préparent en Europe! — La Pologne menacée; de là diversion. — Inconvénients d'une espèce d'interrègne en Allemagne. — Influence de M. de Lasey sur son élève (1). — Divisions en Prusse entre le cabinet et les militaires. — M. d'Aranda nommé premier ministre en Espagne; sa haine connue pour les Anglais, etc. Toutes les suites d'un ordre de choses si nouveau étaient hier parfaitement senties par les deux partis opposés, et la terreur de l'un égalait l'audace de l'autre. Mais aussi quels conseils que les Lameth, et conseils exclusifs! toujours ou de l'intrigue ou des moyens révolutionnaires; et dans la

(1) L'archiduc François, devenu plus tard empereur d'Allemagne.

théorie quelles faibles idées! Sur tout, toujours en retard de deux mois sur ce qu'il convient de faire. Ils vont pousser maintenant à la maison civile, et M. de Montmorin en sera le chef, s'il veut l'accepter. Il est à la campagne depuis huit jours. A la tournure que prennent les choses, dans un mois il sera à Orléans avec de Lessart.

D'autres événements plus graves se préparent. Le roi a mandé les trois généraux pour leur reprocher de s'être mêlés de la conservation ou de la destitution des ministres. La Fayette s'est irrité contre cet ordre. Il a dit chez le garde-des-sceaux: « Nous verrons lequel, du roi ou de moi, aura la majorité dans le royaume. » — Il s'est rendu cependant à la cour avec les autres. Il a dit des phrases. M. de Rochambeau s'est excusé en disant que M. de Narbonne était aimé de l'armée, et M. de Luckner a dit: « Ce ministre m'était commode. »

C'est par une suite de cette humeur des trois généraux, que M. Ramond a donné le signal de la scène d'hier dans l'Assemblée.

Un autre fait important, c'est le Mémoire des trois généraux à l'Assemblée, dont le préambule a pour objet de prouver que les maux du royaume viennent de la défiance qu'inspirent encore les intentions du roi. Tout cela fait horreur.

L'abbé Louis, que vous saviez très-lié avec M. de Narbonne, et qui avait pris beaucoup d'ascendant sur de Lessart, est parvenu par ce dernier à faire nommer M. de Graves, qu'il dit son ami. Les Lameth, qui étaient la veille très-en froid avec l'abbé, s'en

sont alors rapprochés. De Lessart voulait faire ce dernier ministre de l'intérieur. On ignore qui sera ministre de la marine. Il s'est présenté deux ou trois hommes avec des certificats de leurs municipalités pour constater qu'ils ont été d'abord écrivains, puis ceci, puis cela, bons citoyens et honnêtes gens; enfin des certificats tels que vous en donnez tous les jours à vos gens. Superbe royaume, que vas-tu devenir ?

On dit que le roi se conduit, dans son intérieur, comme un homme qui se prépare à la mort.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE LA MARCK,
A BRUXELLES.

Paris, 19 avril 1792.

Votre lettre du 10 de ce mois m'a fait un extrême plaisir; je l'attendais avec bien de l'impatience; je trouvais votre silence bien long, et je ne savais comment m'y prendre pour vous engager à le rompre. Votre lettre a remédié à tout, et je me sers de la voie que vous m'indiquez pour y répondre. J'y joins une précaution dont vous vous apercevrez facilement en lisant cette lettre, écrite beaucoup plus lisiblement qu'à moi n'appartient. J'espère que vous ne m'en reconnaîtrez pas moins (1).

(1) Cette lettre et les cinq lettres suivantes du comte de Montmo-

Je pense que les cours de Vienne et de Berlin ne sauraient trop se hâter de se mettre en mesure; car je ne doute pas que le projet ne soit bien décidément arrêté ici d'attaquer très-incessamment, mais je ne crois pas que ce soit du côté de l'Allemagne. Si l'on fait quelque chose de ce côté, ce ne sera que comme accessoire, et l'on n'irait en avant que dans le cas où l'on trouverait des facilités qui, selon toute apparence, seront bien loin d'exister. Les véritables efforts se porteront sur le pays que vous habitez. Ce sera l'armée de M. de La Fayette qui agira d'abord sur Liège, où l'on compte sur une insurrection; de là, elle entrera dans les Pays-Bas, où l'on compte sur les mêmes moyens. On s'occupe d'ôter à M. de La Fayette le commandement de son armée, et l'on assure que M. Dumouriez lui succédera. Il abandonnerait le poste de ministre des affaires étrangères, qui, en effet, n'offre pas grand'chose à faire dès à présent, et offrirait encore moins, la guerre une fois commencée. Ce projet me paraît d'autant plus vraisemblable que vous savez que Dumouriez a déjà intrigué dans les Pays-Bas; il y a conservé des relations, et espère en tirer parti. Vous savez aussi qu'il a eu anciennement des relations avec M. le duc d'Orléans. Je suis bien trompé, ou celui-ci et les siens ne sont nullement étrangers à ce qui se passe; mais

rin ne sont point de son écriture. Pour celle-ci, il avait emprunté la main de sa fille, M^{me} de Beaumont, et pour les autres celle d'un ami. Ces lettres étaient destinées au comte de Mercy aussi bien qu'au comte de La Marck, qui se trouvaient à cette époque réunis à Bruxelles.

on évite de le nommer dans la crainte de décréditer le parti. Quoi qu'il en soit, je pense que le pays que vous habitez ne saurait veiller avec trop de soin aux manœuvres des intrigants qui ont des rapports avec ce pays-ci.

Je ne crois pas qu'il y ait rien à craindre du côté de l'Alsace. Luckner radote complètement, et l'armée, conduite par MM. de Valence et de Broglie, n'est pas capable de la moindre opération. Toulangeon n'a pas pu y tenir plus longtemps ; il a reçu un ordre du ministre pour se rendre à Paris, et il est parti pour Vienne. J'en suis fâché, mais je voudrais au moins qu'il y fût bien reçu. Engagez, je vous prie, la personne auprès de laquelle vous êtes (le comte de Mercy) à le recommander ; il le mérite réellement. C'est un des plus honnêtes hommes que je connaisse ; si vous pouvez contribuer directement à sa bonne réception, je vous demande en grâce de vous en occuper. Je joins ici une lettre pour lui sous le nom qu'il porte à Vienne ; faites-moi le plaisir de la lui faire passer. Il désirerait être employé dans l'armée autrichienne ; mais je l'en détourne autant que je le peux. Je pense toujours qu'il ne doit pas y avoir un seul officier français, et que les deux cours ne peuvent se tenir trop strictement à les en écarter. Vous savez quel est mon système sur cet objet, et sur quoi il est fondé. Je crois que vous et la personne auprès de qui vous êtes, partagez à cet égard mon opinion. Ce que vous me mandez d'ailleurs, qu'on n'adopte pas les prétentions des chefs des émigrés, est encore une raison de plus de les éloigner, eux et leurs partisans, des armées où ils porteraient le trouble et l'in-

discipline, tandis que, d'un autre côté, leur présence seule animerait ici toutes les haines, et rallierait nécessairement beaucoup plus de monde. Je persiste donc à penser que la cause des puissances étrangères doit être entièrement distincte de celle des émigrés : elle ne doit avoir rien de commun avec eux. On ne saurait s'expliquer sur cet objet d'une manière trop positive ; c'est l'intérêt du roi, de la reine, des puissances étrangères et des émigrés eux-mêmes.

Je pense comme vous qu'on ne trouvera pas grande difficulté à renverser l'état de choses actuel, qui n'a pour soutien que la scélératesse de quelques individus et l'imbécillité de leurs dupes ; mais la véritable difficulté serait de mettre quelque chose à la place, surtout de créer une force pour maintenir le gouvernement qu'on établira. Ce dernier objet me paraît presque impossible ; il est cependant bien certain que, sans cela, nous sommes livrés aux troubles et à l'anarchie pour des siècles. La difficulté sera d'autant plus insurmontable, que la France va se diviser d'elle-même. Toutes les provinces méridionales vont essayer de la république, ou au moins du gouvernement fédératif. Il n'y aurait de moyen de s'y opposer que de s'entendre avec l'Espagne et la Sardaigne ; mais ces deux puissances sont si faibles, si près d'être livrées au même genre de troubles que nous, qu'on ne peut faire grand fond sur elles. D'ailleurs, j'ai à peu près la certitude que l'Espagne faiblit beaucoup depuis que M. d'Aranda est en place. Je suis au moins assuré qu'elle veut se séparer de la ligue du nord, qui me paraît, au surplus,

reposer entièrement sur la Russie ; car la Suède, sous une régence, ne sera en état de rien faire. Je regarde même comme bien douteux qu'elle eût été d'un grand secours avec son roi (1) qui, sous le masque de ses beaux projets chevaleresques, ne cherchait qu'à obtenir des subsides, sous prétexte de payer ses troupes. Si l'Espagne se sépare de cette ligue, pour s'entendre avec les cours de Vienne et de Berlin, tant mieux ; on pourrait chercher à en tirer parti pour contenir le Midi. Quant à l'Angleterre, elle restera tranquille aussi longtemps qu'elle le pourra. Ce qui se passe en France lui est plus utile que la guerre la plus heureuse et la plus brillante. J'ai questionné plusieurs personnes sur la mission du lord Elgin et de son compagnon de voyage, et les personnes à qui j'en ai parlé m'ont paru persuadées qu'ils n'en avaient aucune, et qu'ils étaient ici par simple curiosité. Je crois bien que l'évêque d'Autun a flatté les gens qui gouvernent ici que, dans aucun cas, l'Angleterre ne prendrait parti contre nous, même dans celui où nous attaquerions le Brabant ; mais je crois que l'évêque se trompe, et que toutes ses démarches près de M. Pitt resteront sans effet, à moins qu'il ne résulte des avantages immenses pour l'Angleterre des propositions dont il est chargé. Il serait absolument possible que le projet de faire de M. le duc d'Orléans un stathouder des Pays-Bas répugnât moins qu'un autre à Londres, et que l'espérance de prolonger nos

(1) Gustave III, roi de Suède, avait été assassiné le 29 mars 1791. Son fils, Gustave IV, régnait sous la régence de son oncle.

troubles par ce moyen, et d'affaiblir en même temps la cour de Vienne, le fit adopter. La politique anglaise est si machiavélique que, si ce projet n'était impossible à réaliser, je ne serais pas étonné qu'elle y courût, et je crois prudent de le faire surveiller. L'évêque d'Autun et M. de Chauvelin partent la semaine prochaine.

J'ai vu ici assez souvent l'archevêque de Toulouse ; nous avons souvent parlé de vous. Il me semble qu'on lui a toujours témoigné la même confiance. C'est lui qui a parlé à Pellenc des préventions qu'on a contre lui : elles ne sont pas aussi fortes qu'il les croit ; mais il est vrai qu'il en existe, et il l'est également qu'il n'a rien fait pour les détruire. Je l'avais prié de me donner toutes les semaines une note des instructions et avis qu'il envoyait ; je les aurais fait parvenir ; on aurait été au courant des avis qu'il donnait et des services qu'il rendait, et on aurait pu le diriger quelquefois. Il ne m'a pas donné une ligne depuis votre départ, de sorte qu'on ne sait pas un mot de ce qui se fait. Au reste, on lui continuera ce qu'il a, et c'est moi qui suis chargé de le lui remettre. Je l'encourage de mon mieux, et j'espère qu'il n'y aura pas d'interruption dans sa correspondance. A l'égard de ce qu'on pense sur vous et sur la personne auprès de qui vous êtes, quand on verra clair dans ses affaires, la reconnaissance sera le seul sentiment auquel on pourra se livrer.

Je crois que le roi va aujourd'hui ou demain à l'Assemblée ; et si ce n'est pas pour y proposer la guerre, ce sera au moins pour quelque chose de fort appro-

chant. Je crois qu'on compte se mettre en mouvement pour le 15 du mois prochain, et, je le répète, on ne saurait être trop sur ses gardes dans le pays que vous habitez. Dès que la guerre sera commencée, il faut s'attendre à toutes les inquisitions imaginables. Les accusations se multiplieront contre tous ceux dont on voudra se défaire, et cela durera jusqu'à ce qu'on ait gagné la paix, ce qui, je crois, ne tardera pas. Mais les premiers moments seront durs à passer pour les honnêtes gens. Dieu veuille que le roi et la reine n'en soient pas les victimes ! Notre état, au reste, devient tous les jours plus déplorable, et je crois, en vérité, qu'il doit faire pitié à tout le monde, même aux Anglais.

Je crains bien que vous ne puissiez pas venir à Paris, comme vous en avez la velléité : il me paraît impossible que ce voyage soit praticable pour vous dans quelques semaines. Je désirerais cependant bien vivement que vous pussiez exécuter ce projet. Il me procurerait le très-vif plaisir de vous dire de vive voix combien je vous suis tendrement et fidèlement attaché pour la vie.

Veillez bien que cette lettre vous soit commune avec la personne auprès de qui vous êtes, et me rappeler à son amitié. Je me sers de son homme ici pour vous faire parvenir cette lettre. Je voudrais bien que vous pussiez me faire savoir par la même voie, soit verbalement, soit par écrit, qu'elle vous est parvenue.

M. le chevalier de Fleurieu est nommé gouverneur de M. le dauphin. Dans les circonstances, on ne

pouvait faire un meilleur choix. Il paraît que l'Assemblée n'y mettra point d'obstacle.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE LA MARCK,
A BRUXELLES.

Paris, 22 mai 1792.

Je profite du départ de M. de Blumendorf (1) pour vous faire parvenir cette lettre, mais avec les mêmes précautions que si elle devait aller par la poste. Je ne voudrais pas me rendre garant de ce qui lui arrivera sur nos frontières, surtout si, comme on me le dit, il doit traverser notre armée. Vous en savez autant que moi sur l'ordre et la discipline qui y règnent, ainsi je ne vous en parlerai pas, et je me bornerai à ce qui concerne Paris et le midi de la France.

Paris est dans un état de crise violent, et il est impossible de répondre de ce qui s'y passera d'ici à un mois, et surtout aux premières nouvelles un peu décisives qui arriveront de nos armées. Si elles sont mauvaises (et ils ne se flattent pas qu'elles puissent être bonnes), les Jacobins et leur parti se porteront peut-être à toutes les extrémités possibles ; ils vou-

(1) Chargé d'affaires de l'empereur d'Allemagne à Paris, qui quittait cette ville à la suite de la déclaration de guerre imposée par l'Assemblée législative au roi Louis XVI.

dront au moins transférer l'Assemblée dans les provinces méridionales, où, par la protection efficace qu'ils ont donnée à tous les brigands qui les désolent, ils se sont préparés un asile. Ils y ont envoyé M. de Montesquiou, parce qu'ils ont supposé que, comme étant un de ceux qui auraient le plus à craindre d'un changement, il les servirait plus fidèlement qu'un autre, et malheureusement je crains que leur calcul à cet égard ne soit que trop bon. Leur projet est d'entraîner le roi à la suite de l'Assemblée, et vous pouvez juger de ce qu'ils en feraient, s'ils parvenaient à leur but. Il y a dans ce moment un très-grand mouvement contre la reine; vous savez qu'un des grands moyens de la révolution a été de chercher par toute sorte de voie à la rendre odieuse: on travaille avec la plus grande activité à réveiller ces sentiments. On ne parvient pas à remuer le peuple, parce qu'il est las, excédé et blasé sur toutes les motions incendiaires; mais si on ne peut pas le remuer contre le roi et la reine, il ne faut pas espérer de le mettre en mouvement en leur faveur. Ce peuple ne peut plus que recevoir la loi de ceux qui se présenteront avec une force nécessaire pour lui en imposer.

J'ai lieu de croire que la reine sera dénoncée mercredi à l'Assemblée, et qu'on essaiera de la mettre en état d'accusation. Le *comité autrichien*, dont Brissot s'est engagé à démontrer l'existence, en sera le prétexte. Comme M. de Blumendorf ne part que dans la nuit de mercredi à jeudi, il en saura des nouvelles avant son départ, car le rapport de Brissot est fixé à la séance de mercredi matin. Une plainte faite par

MM. de Montmorin (1) et Bertrand contre Carra, qui les avait dénoncés comme chefs de ce comité autrichien, a été l'occasion de tout ceci. Le juge de paix auquel ils s'étaient adressés s'est conduit avec probité et courage; en conséquence, il a été décrété hier d'accusation par l'Assemblée. Je ne serais pas du tout étonné, et je suis même porté à croire que la semaine ne finira pas sans qu'on les envoie tous les deux à Orléans. Il y avait une division assez prononcée dans les Jacobins; mais comme le danger les pressait, ils se sont réunis. Ceux qu'on appelle les honnêtes gens de l'Assemblée sont si faibles et si lâches, qu'il n'y a aucun doute que les Jacobins n'aient le dessus toutes les fois qu'ils le voudront. Parmi ce qu'on appelle les honnêtes gens, il y a, au reste, une très-grande quantité de constitutionnaires: ceux-ci regardent M. de La Fayette comme leur héros; il sera, disent-ils, la ressource de la France, et la sauvera des factieux et des étrangers. Il faudrait donc que quelque échec bien honteux fit évanouir ce fantôme constitutionnel, et c'est à lui que je désirerais qu'on s'attachât plus particulièrement, si toutefois cela peut s'accorder avec les plans qu'on a arrêtés.

Beaucoup de gens s'étonnent ici que le manifeste des cours de Vienne et de Berlin ne paraisse pas encore. Quant à moi, je pense qu'on ne doit le publier que lorsque toutes les forces rassemblées appuieront le langage très-prononcé qu'il est convenable d'y

(1) M. de Montmorin parle ici de lui-même à la troisième personne pour tromper ceux qui auraient pu saisir sa lettre sur M. de Blumendorf qui en était porteur.

prendre. Il me paraît qu'il n'y aura plus rien à ménager, dès qu'on sera en force. Le roi, et surtout la reine, sont tous les jours exposés, et il n'y a que la terreur qu'on inspirera qui pourra faire cesser ce danger. Le parti du roi et de la reine s'accroîtra sans mesure, dès qu'on verra qu'il y a du danger à être contre eux. Je crois qu'il ne faut pas hésiter à annoncer qu'on ne traitera qu'avec le roi, jouissant de la liberté la plus entière, lorsqu'il sera question de faire cesser les hostilités que le gouvernement actuel a commencées si inconsidérément, et que les vengeances les plus sévères poursuivraient partout les attentats commis contre le roi, la reine et la famille royale.

Il serait bien à désirer que l'on pût être averti ici quelques jours à l'avance des événements marquants, comme de la publication du manifeste, ou de quelque attaque considérable, afin de prendre des précautions contre le premier choc, qui est le seul moment du danger. On pourrait se borner à prévenir, sans aucun détail, que sous peu de jours il y aura vraisemblablement un événement considérable.

Nos ministres ici ont conçu l'espoir de diviser les cours de Vienne et de Berlin; ils s'occupent par leurs émissaires de semer des soupçons entre elles; mais l'intérêt et l'objet qui les unissent en ce moment sont trop majeurs, du moins je l'espère, pour que leurs tentatives à cet égard puissent avoir le moindre succès. Quant à l'Angleterre, il paraît qu'on s'est refroidi pour elle, et la confiance est moindre. Je crois cependant que la légation de M. de Chauvelin, qui est

en ce moment à Londres, doit lui proposer l'union la plus intime, et, si elle ne parvient pas à la faire accepter, on lui offrira au moins la médiation. On m'a assuré que le lord Elgin avait été chargé de déclarer ici qu'on ne se mêlerait en aucune manière de nos affaires; qu'on nous laissait même le champ libre dans les Pays-Bas, pourvu toutefois que nous ne touchions pas à la Hollande. J'ai lieu de croire que cette déclaration a été faite très-confidentiellement, et, ce qui me confirme dans cette opinion, c'est qu'en effet dans aucun de nos clubs, ni dans l'Assemblée, le nom de la Hollande n'a été prononcé une seule fois, ce qui est assez extraordinaire pour d'aussi zélés patriotes. On assurait ces jours-ci que les généraux avaient ordre d'attaquer le 19; je n'en ai rien cru, parce que les armées sont dans un tel état qu'il me paraît impossible qu'il y ait un homme qui ose rien tenter avec elles. Quoi qu'il en soit, on ne saurait être trop sur ses gardes. Si nous parvenions à avoir quelque avantage, sans doute nous ne tarderions pas à le payer au centuple, mais il est impossible de calculer l'effet qui en résulterait ici, et peut-être dans le pays que vous habitez. M. de Goltz (1) part avec M. de Blumendorf, et s'arrêtera à Bruxelles; j'ai lieu de croire qu'on lui a fait ici des propositions qui, dans d'autres temps, auraient été agréables à sa cour; mais il les a repoussées avec autant de sévérité que le comporte son caractère.

Je crois toujours qu'il y a avantage pour tout le

(1) Chargé d'affaires de Prusse à Paris.

monde à ne pas laisser les émigrés se mêler de ces affaires-ci. Vous connaissez mon système à cet égard, il est toujours le même, et toutes mes réflexions m'y confirment.

Je ne sais où l'on en est avec l'Espagne; il serait bien à désirer qu'elle s'entendit définitivement avec les cours de Vienne et de Berlin; ce serait le seul moyen de contenir nos provinces méridionales, dans lesquelles il se passera des horreurs, si on n'y met la main, et qui conserveront un foyer de révolution qui pourra s'étendre quand on croira tout calmé.

Je ne sais si votre correspondant (1) continue à vous écrire: il a tant de peur que je ne le vois presque pas; il y a plus de quinze jours qu'il n'est venu chez moi.

Je vous écris aujourd'hui parce que je ne suis pas sûr de pouvoir le faire plus tard. Si vous pouvez me faire savoir que ma lettre vous est parvenue, vous me ferez grand plaisir: elle est d'une autre écriture que la dernière, mais tout aussi sûre.

Adieu, vous connaissez mon tendre et fidèle attachement; il durera autant que moi. Veuillez bien me rappeler à l'amitié de la personne auprès de qui vous êtes, et lui communiquer ma lettre qui est pour elle comme pour vous.

(1) M. Pellenc.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE LA MARCK.

Paris, 19 juin 1799.

Votre lettre du 4 juin m'est parvenue exactement; je souhaite le même sort à celle-ci, et vous me ferez grand plaisir si vous pouvez m'en accuser la réception par la même voie et avec la même forme que celle du 4 de ce mois.

Il s'est passé bien des événements depuis ma dernière lettre; le plus grand, à mon gré, est le licenciement de la garde du roi. Cette garde, dont la majeure partie était bonne, formait un noyau de force autour duquel les honnêtes gens auraient pu se ranger en cas de nécessité, ce qui aurait pu garantir la personne du roi, ou d'enlèvement dans les provinces méridionales, ou peut-être d'événements encore plus funestes; car on ne sait en vérité à quels excès ces gens-ci peuvent se porter. Ils sentent leur fin approcher, et je crains bien que le sentiment de la vengeance ne supplée en eux au courage qui leur manque, et ne finisse par produire des atrocités dans tous les genres.

Le temps presse, et la crise devient tous les jours plus violente. Ils ne comptent plus sur les mouvements du peuple, qui est trop fatigué pour qu'ils le remuent à leur gré. Mais il ne faut pas non plus que les honnêtes gens espèrent pouvoir en tirer parti. Le peuple ne sera plus désormais que le spectateur de ce qui se passera, et il applaudira, comme de

raison, au plus fort. Dans le peuple je comprends la garde nationale, qui n'a aucun ensemble, aucun esprit de corps, aucune volonté, et dont les individus seront toujours tranquilles pourvu que leurs boutiques ne soient pas exposées au pillage. Les factieux, c'est-à-dire les Brissot et la députation bordelaise qui conduisent l'Assemblée, ont si bien senti qu'ils ne pouvaient plus tirer parti du peuple de Paris, qu'ils ont voulu faire venir à leur secours vingt mille brigands choisis par les clubs. C'est le ministre de la guerre, qui, sans en prévenir le roi ni le conseil, s'est rendu l'organe de cette proposition. Il vient d'être renvoyé du ministère, ainsi que Clavière et Roland de la Platière. Vous verrez dans le *Logographe* la lettre que ce dernier a écrite au roi, qu'il a ensuite adressée à l'Assemblée, et dont celle-ci a décrété l'envoi aux quatre-vingt-trois départements. Quelque éloge que l'Assemblée ait donné aux trois ministres disgraciés, il n'en est pas résulté le moindre mouvement en leur faveur. J'ai lieu de croire qu'on travaille beaucoup en ce moment à en exciter, mais je doute qu'on y parvienne, au moins à Paris. Quant aux provinces, je ne sais ce qui en arrivera, mais il faut du temps pour les remuer d'une manière dangereuse, et je crois que, dans ce moment-ci, tout ce qu'il y a à faire est de gagner du temps sans grands malheurs. C'est pour en éviter que je voudrais une force autour du roi, dont on pût se servir en cas de nécessité.

Je ne crois pas que MM. de Montmorin et Bertrand soient envoyés à Orléans, quelque envie qu'on en

ait : Brissot avait compté emporter le décret d'accusation comme celui contre M. de Lessart. Ayant manqué son coup, je doute d'autant plus qu'il y parvienne, qu'on m'assure de bonne part que la correspondance de M. de Montmorin, qu'on a compulsée au bureau des affaires étrangères, n'offre pas la moindre prise. Malgré cela il ne faut jurer de rien. Mais dans ce moment l'Assemblée a d'autres occupations. On dit qu'elle veut se faire constituante. Tout cela me paraît assez indifférent. Ce qui m'inquiète le plus, c'est le projet de se transporter dans les provinces méridionales. S'ils parvenaient à y entraîner le roi, il servirait d'otage aux scélérats qui l'y conduiraient; ils couvriraient de son nom toutes les atrocités qu'ils jugeraient à propos de commettre. S'ils y vont seuls, il s'établira là un foyer de fermentation qui y durera longtemps. C'est pour éviter cette alternative, que je regarde comme très-fâcheuse, que j'aurais voulu que les cours de Madrid et de Turin se montrassent d'une manière plus décidée. Le roi de Sardaigne paraît en mesure de le faire; mais je ne vois pas que l'Espagne s'en occupe; je crains qu'elle n'ait conçu l'idée de former une espèce de médiation conjointement avec l'Angleterre, et je crois que cela ne vaudrait rien du tout.

Les nouvelles que nous avons ici de Coblenz sont que les émigrés seront employés. Si cela est, j'en serai très-fâché. On ne saurait, selon moi, les mettre trop à l'écart pour agir, et les protéger avec trop de fermeté dans ce qui est raisonnable, lorsqu'il

sera question de fixer un ordre de choses quelconque dans ce pays-ci.

J'imagine qu'on s'est bien assuré de M. le duc de Brunswick, puisqu'on lui confie la direction générale des opérations. Vous connaissez son ancien attachement à l'Angleterre et les obligations qu'il lui a, vous savez aussi les offres qui lui avaient été faites d'ici, auxquelles au reste il avait répondu d'une manière très-convenable; mais il a une grande réputation d'ambition, de finesse et de fausseté.

Cette lettre est commencée depuis avant-hier; j'ai attendu jusqu'à aujourd'hui pour la faire partir, afin de pouvoir vous mander ce qu'aurait produit le renvoi des ministres: il n'a rien produit du tout que de la rage dans le parti Brissot, Condorcet, etc. C'est Dumouriez qui a déterminé cette expédition; ils sont furieux contre lui; mais comme il est par eux-mêmes au fait d'une grande partie de leurs secrets, et qu'il paraît décidé à les découvrir, s'ils le poussent à bout, je crois qu'ils pourront bien se tenir tranquilles. D'un autre côté Dumouriez, qui veut se rendre nécessaire, ne se pressera pas de les détruire. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il a rendu un véritable service, en écartant trois scélérats qui tramaient les complots les plus dangereux et de l'exécution la plus immédiate. On en est reconnaissant, et peut-être la reconnaissance donnera-t-elle un peu trop de prépondérance aux conseils d'un

étourdi qui n'a aucune consistance, et que les honnêtes gens ne pourront jamais avouer.

Si j'avais une occasion sûre pour vous écrire, j'entrerais dans beaucoup plus de détails; mais je suis obligé de me les interdire.

Je ne vous parlerai pas de nos armées, dont vous avez des nouvelles plus sûres que nous. J'ai lieu de croire que si l'on vous trouve inentamables, on fera une pointe dans la Flandre maritime, où l'on dit qu'il n'y a pas de troupes, afin d'y prendre quelques villes ou villages, et de donner au moins un prétexte quelconque de faire chanter un *Te Deum*. Cela soutiendrait le parti pendant une semaine ou deux. Au surplus, l'Assemblée va tous les jours s'avilissant davantage; encore hier, toute la journée a été employée à une discussion sur un soufflet et des coups de bâton qu'avait reçus un nommé Grangeneuve, de la députation de Bordeaux, d'un autre député avec qui il s'était pris de querelle, et auquel il avait refusé de rendre raison des injures qu'il lui avait dites. Comme Grangeneuve est de la faction de Bordeaux, on a voulu faire passer ce soufflet et ces coups de bâton comme un crime de lèse-nation. Je ne sais comment cela a fini.

Quelque discréditée que soit cette Assemblée, il ne faut pas espérer qu'elle s'écroule d'elle-même; je ne crois pas qu'il y ait aucun moyen de remuer cette nation; et ce n'est pas dans elle-même qu'elle peut trouver les ressources nécessaires pour la sortir du précipice où l'ont jetée les fous et les enfants qui ont commencé la révolution.

Si j'apprends que cette lettre vous est parvenue sans accident, je vous en écrirai d'autres.

Faites-moi le plaisir d'ouvrir le paquet que vous avez reçu de M. d'Einskerque; s'il y avait quelque chose d'intéressant, vous voudriez bien me le mander; je ne me soucie pas de recevoir la lettre telle qu'elle est, à cause de l'adresse. Il doit y en avoir une pour sa femme; je crois qu'on peut la lui envoyer tout simplement par la poste.

Votre correspondant ordinaire est inquiet de plusieurs lettres importantes, dit-il, dont vous ne lui avez pas accusé la réception: il me fournira peut-être une occasion sûre dont je profiterai pour vous écrire plus à mon aise; en attendant, recevez les assurances bien sincères de mon tendre et inviolable attachement, et ne m'oubliez pas auprès de la personne près de laquelle vous êtes. Il est bien fâcheux qu'elle ne veuille pas jouer un rôle plus actif dans nos malheureuses affaires: personne ne les connaît mieux qu'elle, et, sous tous les rapports, ne serait plus en état de les conduire.

On m'assure que M. de Rivarol est parti ces jours-ci pour Bruxelles: je ne sais si vous êtes au fait de ses liaisons: elles pourraient vous faire connaître par qui il est envoyé. On dit qu'il est adressé au baron (1).

P. S. Depuis cette lettre écrite, Dumouriez a donné sa démission. Ou il a senti qu'il ne pouvait pas faire

(1) Le baron de Breteuil.

tête à l'orage, et il lui a cédé, ou bien il avait mis précédemment de la perfidie dans ses conseils, en déterminant le roi à une démarche qu'il ne pourrait pas soutenir. J'aime mieux croire qu'il n'a mis dans sa conduite que légèreté et étourderie. Quoi qu'il en soit, l'embarras n'en est pas moins grand; il faut former un ministère tout neuf, et ce n'est pas chose facile. M. de Chambonas a prêté serment hier comme ministre des affaires étrangères, et M. de la Jorre comme ministre de la guerre. M. de Monciel l'est de l'intérieur. On parle de M. d'Ormesson pour la justice, de M. Blondel pour les impositions, et de M. du Bouchage pour la marine.

La fureur est au comble dans le parti Brissot et bordelais; ils font l'impossible pour remuer le peuple, mais ils n'y parviennent pas; ils font faire des pétitions à l'Assemblée nationale par des sections; tout cela ne produit aucun effet dans les rues; mais ils ont bien l'Assemblée dans leurs mains; ils lui feront prendre les résolutions qu'ils voudront; je ne serais pas étonné qu'ils se portassent aux plus folles extrémités. Les Jacobins sont plus furieux que jamais; ils n'ont dans le fait aucune force, parce que la fermentation seule du peuple leur en donne; mais comme il n'existe réellement aucune force nulle part, nous allons absolument au hasard: il est temps que cela finisse. La confusion et l'anarchie finiraient par amener des scènes d'horreur et d'atrocité. Il serait bien nécessaire que le manifeste parût, et qu'il fût de nature à rassurer ceux qui craignent le démembrement de la France, les vengeances des

émigrés et l'influence des puissances étrangères sur notre gouvernement.

On m'a assuré qu'on devait lire ce matin une lettre de M. de La Fayette à l'Assemblée. On la dit telle que l'auguste sénat ne pourra guères se dispenser de lancer contre lui un décret d'accusation. Il serait, je crois, à désirer que cette lettre n'existât pas.

On m'a aussi assuré que Rœderer, qui arrive de l'armée du Nord, a écrit une lettre au roi, dans laquelle il lui articule positivement qu'il n'y a de salut que dans la paix; qu'elle est indispensable, parce qu'il n'existe aucuns moyens de faire la guerre, et que nous ne pouvons plus offrir la moindre résistance.

Au milieu de tout ce chaos, on dit que la frayeur des Tuileries est extrême; elle l'est d'autant plus qu'ils sont dans l'ignorance la plus absolue de tout ce qui se passe et se projette au dehors. Cette lettre ne devant partir que demain, j'y ajouterai encore un mot ce soir.

Votre correspondant sort de chez moi; il est rassuré sur le sort de ses lettres par celle qu'il a reçue de vous; il m'a demandé des idées sur l'objet dont vous le chargez, et en sortant d'ici il va se mettre à l'ouvrage. Je dois le revoir après-demain; d'ici là, je ferai en sorte de m'occuper aussi du même objet.

Second P. S. La lettre de M. de La Fayette a été lue : elle a produit quelques discussions un peu vives; elle est renvoyée à un comité qui doit en faire le rapport mercredi. — Vous verrez facilement que

ma lettre est commencée depuis plusieurs jours. *La date que j'y mettrai est celle du jour où je la termine.*

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE LA MARCK.

Paris, 21 Juin 1792.

Vous serez sans doute étonné de recevoir une lettre de moi, après en avoir reçu une aussi longue, il y a deux jours; mais je veux vous donner des détails précis sur la scène malheureuse qui s'est passée hier.

Depuis plusieurs jours, comme je vous l'ai déjà marqué, on échauffait le peuple; on plantait partout des *mais*, surmontés de bonnets rouges. Avant-hier on a annoncé qu'on en mettrait un aux Tuileries, et, les bandits de Paris ne suffisant pas, on a invité les villages voisins. Comme on voulait éviter que cette foule entrât dans le jardin ou dans le château, on a pris hier dès le matin toutes les précautions possibles, toute la garde était sur pied; les portes fermées partout; du canon dans les cours; enfin toutes les précautions bien prises. Le rassemblement ne s'en est pas moins formé; à deux heures il était de huit à dix mille individus, hommes, femmes et enfants, armés comme dans les premiers jours de la révolution.

Ils ont demandé à présenter une pétition à l'Assemblée, qui les a admis, et leur a permis de défilier

dans la salle. En en sortant, ils se sont présentés à la porte des Tuileries, en face du Pont-Royal; elle était fermée; ils l'ont enfoncée, et la garde nationale, n'ayant pas d'ordre, n'a pu que les empêcher de monter sur la terrasse. Ils ont donc suivi leur route dans le jardin, sont sortis par le Pont-Royal, et remontés au guichet, dont ils ont forcé les postes qui n'ont fait aucune résistance. Arrivés sur le Carrousel, ils ont été joints par *Santerre* et son bataillon avec ses canons. La grande porte était fermée, ils ont menacé de tirer dessus. Péthion est arrivé, et de sa pleine autorité l'a fait ouvrir. Au reste, on assure que les canonnières qui étaient dans les cours n'auraient fait aucun service. Toute cette foule s'est répandue en un instant dans les cours et le château, ils ont brisé les portes et les fenêtres. Le roi a été au devant d'eux, suivi de cinq ou six personnes; ils l'ont fait monter sur un coffre qui se trouvait là par hasard. Péthion, à la tête de cette horde, lui a tenu le discours le plus séditieux: on lui a mis le bonnet rouge sur la tête, qu'il a gardé pendant deux heures et demie que le cortège a défilé; ils l'ont fait mettre aussi à M. le dauphin. Cette troupe criait sans cesse: *Point de veto! le renvoi des ministres!* Péthion a eu la cruelle audace de dire qu'il ne fallait pas demander au roi une réponse subite, qui aurait l'air arrachée par force, et qu'il fallait laisser au roi la liberté de la faire à son aise.

La garde nationale a été affreuse: le peu qui aurait été fidèle, n'a pas reçu d'ordre. Son chef, *Romainvilliers*, est vendu à la faction. Cet événement

vous prouve que je ne m'étais pas mépris sur le peu de fond qu'il y avait à faire sur cette troupe. Je vous laisse à faire là-dessus les réflexions que vous voudrez; l'heure me presse. Je vous tiendrai au courant des événements, s'il en arrive encore, ce que je crains fort. Croyez, je vous prie, à mon sincère attachement, et rappelez-moi au souvenir de la personne près de qui vous êtes.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE LA MARCK.

Paris, 10 juillet 1792.

J'attendais que vous m'eussiez accusé la réception de mes deux dernières lettres pour continuer à vous écrire. Je vous donnerai désormais plus souvent des nouvelles de ce qui se passe ici. Mais cependant, lorsqu'elles seront intéressantes, je me servirai de la même voie par laquelle vous m'avez fait parvenir les trois lettres de M. d'Einskerque; elle est plus lente, mais plus sûre, et au moins je serai assuré que la lettre parviendra; au lieu que la poste ordinaire n'est rien moins que sûre, depuis surtout qu'elle est entre les mains de directeurs jacobins.

Vous avez su le voyage de M. de La Fayette à Paris, et j'imagine que vous en avez conjecturé les suites, à la manière dont il avait été préparé, ou, pour mieux dire, dont il ne l'avait pas été: il ne pouvait

on avoir aucune, et je crois que c'est un bien. Je vous écrirai sur tout cela une lettre plus détaillée par la première occasion, et je vous ferai connaître le véritable état des choses, qui est on ne saurait moins rassurant. Ce mois-ci sera très-difficile à passer, et on n'y parviendra pas sans orages. Cependant on est si lâche de part et d'autre, qu'il est possible que ces orages ne soient pas considérables; mais un crime est bientôt commis, et j'avoue que j'en tremble chaque jour. Je crains un peu moins l'enlèvement dans les provinces méridionales, quoique le projet subsiste toujours; mais il faudrait des mesures et des préparatifs pour la route, qui peut-être auraient leur difficulté. Au surplus, nous sommes absolument à la garde de la Providence; il n'y a qu'elle dans ce moment qui s'occupe de nous ici. Les papiers publics vous auront appris la farce dont l'Assemblée a donné une représentation vendredi dernier (1). Il faut que toutes les époques de la révolution soient marquées par des scènes de cette espèce. Au reste, cette magnifique réconciliation n'a pas été de longue durée, car, dès le soir même, on a recommencé à se manger le blanc des yeux, et je ne doute pas que la suspension du maire et du procureur de la commune ne devienne l'objet d'une scission très-prononcée. Il est possible cependant que la prétendue réconciliation ait tellement affaibli ce qu'on appelle le côté droit, que ces deux hommes

(1) C'est de la scène du baiser Lamourette que M. de Montmorin veut parler.

soient réintégrés dans leur place par l'Assemblée, avec tous les honneurs possibles. C'est, je crois, demain ou après, que le roi fera connaître à l'Assemblée s'il infirme ou confirme la suspension prononcée par le département; je crois que ce sera le dernier parti qu'on prendra.

La première lettre que je vous écrirai par une occasion sûre contiendra tout ce qui s'est passé depuis le 20, avec quelques réflexions et quelques idées sur la marche que je crois que les affaires pourraient prendre. En attendant, soyez bien convaincu que le temps presse extrêmement sous tous les rapports: nous sommes sur une mine qui peut sauter à chaque instant.

Je ne vois pas sans chagrin approcher la Fédération: ce qui peut en arriver de moins fâcheux est qu'on exige du roi, à cette occasion, quelque serment bien ridicule et bien détaillé, et cela est toujours fort mauvais.

Je vous renouvelle les assurances de mon fidèle et bien tendre attachement, ainsi qu'à la personne auprès de qui vous êtes.

Ma lettre n'ayant pas pu partir ce matin, je peux vous apprendre la nouvelle de la journée. Tous les ministres, après avoir rendu le compte général de l'état du royaume qui leur était demandé par l'Assemblée, quoiqu'ils l'aient déjà rendu souvent, chacun pour son département, ont annoncé que n'ayant accepté le ministère que dans l'espoir et avec le désir

d'opérer le bien, et se voyant cruellement trompés dans leurs vœux et leur attente, ils avaient tous donné leur démission au roi. On croit que le roi ne l'acceptera pas.

On dit ce soir Péthion arrêté : il y a depuis deux jours un mandat d'arrêt lancé contre lui; on était à sa poursuite. Je ne vous garantis pas qu'on l'ait joint; mais cela se dit ce soir.

On veut toujours déclarer la patrie en danger; cela n'a pas encore été décidé aujourd'hui, quoique vivement discuté. On y reviendra demain, peut-être cela passera-t-il. Chaque jour amène sa nouvelle, et notre position est bien critique : il est temps qu'elle finisse.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE LA MARCK.

Paris, 13 juillet 1792.

Vous avez vu, par ce qui s'est passé le 20 du mois dernier, une preuve du fonds que l'on peut faire sur la garde nationale pour la défense du roi et de la famille royale; la même chose serait arrivée le lendemain et arriverait encore tous les jours, si l'occasion s'en présentait. Il n'est pas de jour que je ne tremble pour la vie du roi et de la reine, et, lorsque le soir est arrivé, je remercie la Providence de ce qu'ils existent encore; et à la vérité, il n'y a qu'elle seule à en remercier.

La nuit de mercredi à jeudi, il s'était répandu dans la garde nationale de service au château que la reine était partie; celui qui commandait a été obligé de réveiller le roi à deux heures du matin, et de le prier de lui faire voir la reine, sans quoi il n'avait aucun moyen de tranquilliser la garde. Vous voyez par là qu'ils sont aussi bien gardés pour les empêcher de sortir, que mal défendus contre ceux qui voudraient forcer leur asile. Il a cependant été fortement question de les faire sortir de Paris; les uns voulaient qu'ils se missent entre les mains de La Fayette, qui, comme vous pouvez croire, se serait chargé avec plaisir de ce dépôt, et qui se serait prêté à tout pour l'avoir. D'autres auraient voulu que le roi fût à Compiègne, ce qui aurait eu à peu près le même effet; d'autres lui conseillaient Fontainebleau; d'autres enfin voulaient qu'il fût à Rouen : c'est ce dernier parti que j'aurais préféré s'il avait été praticable. On assure que la ville est bonne, et je le crois; mais la difficulté était de s'y rendre, et, depuis que le roi a licencié sa garde, je crois impossible qu'il sorte de Paris, et très-dangereux qu'il y reste. Voilà la position où nous sommes et où nous resterons jusqu'à ce qu'on vienne nous en délivrer.

Le roi et surtout la reine se sont refusés absolument à toute proposition de sortir de Paris, et, quelque danger que je voie au séjour qu'ils y font, je crois qu'ils ont bien fait. Le moment de l'entrée sur le territoire français sera, je le crains, extrêmement critique; le premier sentiment sera celui de la fureur; la terreur succédera sûrement bientôt; mais

je crains beaucoup les effets du premier moment. J'ai lieu de croire que le projet d'enlever le roi dans les provinces méridionales subsiste toujours ; mais il rencontrera peut-être quelques difficultés qui y feront renoncer, quoiqu'au reste le peuple de Paris est si bête, il est d'ailleurs si las et si fatigué, que je ne pense pas qu'il fit aucune résistance. Il ne se portera à rien ni pour, ni contre le roi : on a pris un tel soin de détruire en lui cette vénération, ce sentiment moral qui l'attachaient au roi, qu'il verra tout sans s'émouvoir. Il ne se remue plus pour rien, les émeutes sont absolument factices, et cela est si vrai, qu'ils ont été obligés de faire venir du monde du Midi pour en faire. Presque tous ceux qui ont forcé les Tuileries, ou plutôt qui y sont entrés le 20, étaient étrangers ou curieux, rassemblés par le spectacle que présentait cette horde de piques, de bonnets rouges, etc., etc. Tout cela était si poltron qu'ils s'enfuyaient au seul mouvement de présenter les armes que fit une partie de la garde nationale à l'arrivée d'une députation de l'Assemblée, et les chefs furent obligés de les rassurer et de leur dire qu'on ne voulait pas tirer sur eux. Il est certain qu'un coup de fusil tiré en l'air aurait dissipé toute cette canaille.

Vous savez que le maire de Paris est suspendu ; c'est aujourd'hui que le roi doit faire connaître à l'Assemblée s'il infirme ou confirme la suspension. On était décidé à prendre ce dernier parti, mais les résolutions varient tellement, et sont presque toujours si peu motivées, que j'ignore entièrement ce

qu'on fera, surtout depuis que le ministère a donné sa démission. Il reste cependant jusqu'à ce que le roi ait pu en trouver un autre, ce qui pourrait être long, s'il veut seulement ne prendre que d'honnêtes gens. Quoi qu'il en soit, si le roi confirme la suspension du maire, il n'y a aucun doute que l'Assemblée ne l'annule : on le portera en triomphe à la Fédération devant le roi, qui y sera, et à qui on cherchera à faire éprouver toutes les humiliations possibles. Le but est de l'avilir sous tous les rapports ; sa conduite avait été vraiment respectable le 20 juin : il n'y a rien qu'ils n'aient imaginé pour lui en faire perdre le fruit. Vous ne pouvez vous faire d'idée des affiches qui courent les rues, des injures grossières et des infamies qu'elles contiennent.

L'on a déclaré hier la patrie en danger, et Dieu sait de quelles mesures cette déclaration sera suivie ! Je ne serai étonné de rien de ce qui sortira de cette Assemblée ; la peur la poussera dans le sens où elle va, jusqu'à ce qu'une autre terreur la pousse dans le sens contraire, ou la dissolve, ce qui serait le mieux. Au surplus, les chefs connus, Brissot, Condorcet, Vergniaud, Guadet, etc., etc., sont munis de passeports pour l'Angleterre, et sont, à ce qu'on m'assure, dans ce moment en négociation pour avoir de l'argent, afin de pouvoir s'en aller, si cela leur paraît nécessaire. Leur projet actuel, s'ils n'y réussissent pas, est de s'emparer une seconde fois du ministère, afin d'avoir la main sur les caisses, d'y prendre ce qui leur conviendra, et de partir quand

ils verront que le danger devient trop pressant et qu'il faut renoncer à leur grand plan.

Je ne sais ce que votre correspondant vous mande relativement au manifeste : il devait, dans le temps, venir me le montrer ; mais il n'a pu en rien faire. Les événements se sont succédé si rapidement, que nous avons été obligés de parler d'autre chose lorsque je l'ai revu. Il m'a paru seulement qu'il pensait qu'il ne faudrait peut-être pas de manifeste ; je suis d'une opinion absolument différente. Il me paraît nécessaire qu'il y en ait un, qui expose qu'on a été provoqué à la guerre de la manière la plus injuste et la plus violente ; qu'on sait que ce n'est pas par la nation française, mais par une faction qui la déchire et qui la ruine : en un mot, je voudrais qu'on s'exprimât dans le sens des derniers offices de Léopold. Il faudrait éviter de parler de la Constitution, mais exprimer nettement que, quelque envie qu'on ait de mettre un terme aux malheurs de la guerre, on n'entrera jamais en négociation qu'avec un gouvernement capable d'inspirer la confiance et de tenir les engagements qu'il prendra ; que ce n'est qu'avec le roi seul qu'on peut négocier, et avec le roi jouissant de sa pleine et entière liberté ; non pas une liberté de mots dont personne ne peut être dupe, mais une liberté réelle et évidente pour tout le monde. Je crois également nécessaire de frapper les Parisiens par la terreur, et de leur annoncer les malheurs auxquels ils s'exposeraient, s'il arrivait la moindre chose au roi ou à la reine. Soyez bien sûr que ces gens-ci ne sont plus susceptibles d'autre sentiment

que de celui de la peur, et celle du pillage de leurs boutiques est la seule qui leur fasse impression. Je crois qu'il faudrait dire que non-seulement ceux qui se seraient rendus coupables de crimes ne trouveraient d'asile dans aucune partie de l'Europe, mais qu'on regarderait comme également coupables ceux qui ne se seraient pas opposés au crime que l'on aurait à punir. Tout ce que je vous dis là est probablement inutile, parce que j'imagine que le manifeste, s'il doit paraître, sera publié lorsque vous recevrez cette lettre.

Je crois que, dans le premier moment, le roi doit paraître vouloir soutenir la Constitution, et surtout ne pas consentir à en recevoir une des mains des étrangers, et en même temps il doit préparer une place de gouvernement convenable, convoquer une autre Assemblée, pendant que les armées seront en France, et s'avanceront sans être arrêtées par aucune négociation. L'Assemblée une fois formée, et les armées toujours présentes, on lui proposerait le plan de gouvernement, et, une fois accepté, on s'occuperait des négociations pour la paix, et entre les cours on conviendrait des moyens de maintenir le gouvernement établi, ce qui ne sera pas facile dans un pays aussi complètement désorganisé.

Je vous avouerai que je ne suis pas sans inquiétude pour la Prusse ; je crains qu'elle ne protège beaucoup les émigrés, pour se servir d'eux ensuite, et changer notre système politique. Je crois qu'en général ils sont beaucoup plus contents de la cour de Berlin que de celle de Vienne ; et, d'ailleurs, je

sais à n'en pouvoir douter que les plus marquants sont entièrement disposés de tout temps pour la Prusse, à commencer par M. le comte d'Artois et tout ce qui compose son conseil. Si on parvenait à mettre le roi entre les mains des émigrés, à peine les armées étrangères seraient-elles sorties de France, que les troubles recommenceraient; et même, dès à présent, soyez bien sûr que le rôle qu'ils joueront dans les armées créera le seul obstacle qu'on pourra rencontrer. Il en résulte ici de l'ombrage, de la crainte parmi ceux qui redoutent les vengeances qu'ils ont annoncées avec tant d'imprudance et de violence.

En voilà bien long; je ne finirais cependant pas encore, si je me livrais à toutes mes idées sur tout ceci; mais celle qui m'occupe le plus et bien douloureusement, c'est la sûreté du roi et de la reine, pour laquelle je tremble à chaque instant de la journée, et que je ne vois aucun moyen d'assurer pendant les six semaines que nous allons passer.

Conservez-moi votre amitié, et comptez à jamais sur la fidélité du tendre attachement que je vous ai voué pour la vie. Rappelez-moi, je vous prie, au souvenir de la personne auprès de qui vous êtes, et faites-lui agréer l'expression de mes sentiments.

Projet de manifeste proposé au gouvernement impérial par le comte de Mercy-Argenteau (1).

29 juillet 1792.

Provoquée par la plus injuste et la plus perfide agression; si Sa Majesté impériale et royale n'avait à venger que sa dignité personnelle et l'intérêt particulier de ses peuples, elle ne répondrait qu'en se mettant sur une juste et légitime défensive, et sa seule apologie serait le cri de l'opinion générale, qui proclame hautement la justice de sa cause.

Mais un but plus noble, des vues plus importantes et plus étendues lui mettent les armes à la main: elle est appelée à défendre un intérêt plus précieux, une cause plus grande, l'intérêt de l'humanité, la cause de la société entière.

La guerre présente n'est point une querelle de rois, ni de puissance à puissance; ce n'est point la cause d'un parti; ce n'est pas même celle des souverains qu'il s'agit de défendre: c'est la cause de toutes les nations contre tous les factieux; c'est celle de la royauté et des gouvernements en général, comme institutions politiques nécessaires à la tranquillité et au bonheur des hommes.

A ces sages institutions, ouvrage des siècles et

(1) Le comte de Mercy aurait voulu, pour la dignité de la cour de Vienne, réparer le mauvais effet produit par le manifeste du duc de Brunswick, et proposa en conséquence ce projet.

(Note du comte de La March.)

de la raison universelle, fondées sur la nature des hommes et des choses, éprouvées par le temps, perfectionnées par l'expérience, et consacrées par le bonheur de générations successives, des novateurs politiques prétendent substituer une nouvelle théorie de la science sociale (1), qui n'est que l'art funeste de désorganiser les sociétés, d'anéantir tout ordre, toute religion, toute morale, toute autorité, tout gouvernement.

Ainsi, cette guerre vraiment sociale, ses causes, son but et ses conséquences, intéressent l'humanité entière, dans le présent comme dans l'avenir.

Au milieu de cette crise, inouïe dans l'histoire du monde, il était digne du chef du corps germanique, du chef de cette vaste partie de l'Europe, souverain lui-même d'un grand empire, de donner à tous les souverains, garants solidaires du bonheur de l'humanité, l'exemple de rassembler ses forces et de former une confédération sociale, pour sauver une grande nation de sa propre fureur, et la société tout entière d'un bouleversement anarchique qui la menace d'un retour vers la barbarie.

Sa Majesté impériale et royale a cru qu'il était de son devoir en même temps d'éclairer les peuples sur ce prestige d'une liberté mal entendue, dont le fantôme éblouissant les égare loin de la route de leur

(1) Fondée sur la prétendue déclaration des droits de l'homme, bien plus que sur les devoirs du citoyen; sur une indépendance sans limites plutôt que sur la vraie liberté; sur une égalité chimérique, et sur une prétendue souveraineté dont ils ont investi le peuple en apparence, pour l'usurper et l'exercer eux-mêmes.

vrai bonheur, en brisant les heureux liens de l'attachement et de la confiance qui doivent les unir à des princes, leurs défenseurs et leurs pères.

Pour concevoir une juste horreur de la révolution française, il suffit de jeter un coup d'œil sur cet édifice, ou plutôt ce chaos de crimes, d'irréligion, d'usurpation et d'anarchie. Depuis trop longtemps l'Europe observe avec étonnement et indignation les excès toujours croissants de la faction qui opprime la France. — Une Assemblée usurpatrice (1) et parjure, renversant le trône qu'elle était appelée à raffermir, et se partageant les dépouilles sanglantes de la monarchie; — un peuple de brigands renversant les premières bases de la société par la violation des propriétés (2) les plus sacrées, par l'invasion à main armée du territoire de puissances étrangères (3); par l'usurpation d'états voisins (4), au mépris de ses propres lois, et contre la foi des traités sur lesquels reposent la sûreté et la tranquillité générale; — une société impie, ennemie du ciel même, prêchant avec intolérance la liberté des cultes (5); avilissant toutes les religions, sous prétexte de les tolérer, et leur substituant une irréligion (6)

(1) Infidèle aux mandats de ses commettants et au vœu de la nation.

(2) Nuit du 4 août 1789.

(3) Le territoire du prince-évêque de Bâle.

(4) Le comtat d'Avignon.

(5) Excepté du culte catholique romain, seul persécuté.

(6) L'Assemblée nationale, contre l'opinion et l'exemple de tous les peuples et de tous les législateurs du monde, a constamment refusé de faire entrer la religion pour rien dans la Constitution.

politique sans frein pour le crime, sans guide pour les faibles, sans consolation pour les infortunés; — une armée infidèle (1), sans discipline, sans humanité (2), se faisant le bourreau de ses chefs, qu'elle punit de sa propre lâcheté; — et, au milieu de cette multitude sans frein moral, sans religion, sans loi, sans autorité, un roi vertueux, digne de l'amour de ses sujets et de l'estime de l'univers, sacrifiant (3) tout au désir de faire le bonheur de ses peuples, et sans cesse trompé dans ses espérances, abandonné, trahi, outragé, depuis trois ans prisonnier dans son palais; achetant au péril même de sa vie un instant de liberté (4), pour sauver encore de sa perte ce peuple ingrat et rebelle.

Ce pays, dont on vantait naguères les mœurs douces, l'urbanité, la puissance et la prospérité, est devenu tout à coup une terre de discorde, de proscription (5), d'incendie (6), de carnage (7) et

(1) La révolte de l'armée et la défection des gardes françaises.

(2) Incendie des faubourgs de Courtrai, massacre des prisonniers de guerre, assassinat des généraux Dillon, Berthois, Chaumont, etc., etc., etc.

(3) Convocation des États généraux; déclarations du 23 juin 1789 et du 20 juin 1791.

(4) Le voyage de Montmédy dans un moment où le concert entre les puissances était sans activité, vers une ville éloignée de toute armée étrangère, où Sa Majesté, forte de ses intentions pures et pacifiques, ne cherchait que la liberté et la sûreté nécessaires pour travailler, d'accord avec la nation, au bonheur général.

(5) Les nombreux propriétaires forcés de s'expatrier.

(6) Pillage et incendie des châteaux, etc., etc.

(7) Nîmes, Marseille, Toulon, Montauban, Arles, Avignon, Douai, Paris, etc.

d'impunité (1), où la vertu seule (2) est un crime, la propriété une usurpation (3), la modération une injure (4), la fidélité pour son roi un crime de lèse-nation (5), et l'insurrection le plus saint des devoirs (6).

A la tête de cette anarchie, où tout est souverain, excepté le souverain lui-même, les perfides auteurs de ce système, combiné avec une scélératesse profonde, parlent d'égalité, en faisant trembler toute la France; de justice, et ils n'ont pas fait punir encore un seul crime, tandis qu'ils décernent des récompenses (7), des honneurs à de vils scélérats; de sûreté publique, et les propriétés sont partout livrées au pillage, et la demeure des particuliers, l'asile même du roi (8), sont impunément violés par la populace armée. Ces hypocrites usurpateurs osent parler de leur attachement à la monarchie (9), sur les débris mêmes du trône, et de leur fidélité envers le monarque (10) qu'ils tiennent dans les fers.

(1) Décret sur les criminels d'Avignon.

(2) La conduite du clergé.

(3) Spoliation des possesseurs légitimes de domaines; le Clermontois, etc.; abolition des droits féodaux déclarés rachetables, etc.

(4) Les modérés persécutés par les factieux.

(5) M. le duc de Brissac envoyé à Orléans, les gardes du corps assassinés, etc., etc.

(6) Principe professé par M. de La Fayette et sanctionné par l'Assemblée nationale.

(7) Récompense aux citoyens de Varennes, aux calomnieux, aux délateurs, aux soldats de Châteaueux.

(8) Les journées des 5 et 6 octobre 1789, 23 février, 18 avril et 20 juin 1791.

(9) La Constitution tout entière.

(10) Serment décrété, sans cesse renouvelé et sans cesse violé.

Tel est l'affreux et trop fidèle tableau de la prétendue régénération de la France. Tel est le présent funeste que les ennemis du genre humain veulent faire aux nations. Ils avaient hautement le dessein d'allumer partout le feu de l'insurrection (1) et de porter avec la guerre l'anarchie, pire que la guerre et tous ses fléaux.

C'est en vain que feu Sa Majesté impériale et royale avait pris, de concert avec tous les souverains (2), protecteurs de l'ordre et amis de l'humanité, une grande mesure, dictée par la sollicitude paternelle des chefs de la société, pour élever autour des peuples une barrière contre l'audace des perturbateurs du repos général. Ce concert de prudence et de paix, calomnié, présenté comme un projet d'ambition hostile, et comme un attentat à l'indépendance de la nation française, est devenu le prétexte même de la guerre.

Ainsi, l'événement n'a que trop justifié la sagesse et la nécessité de cette mesure (3), digne de la prudence des gouvernements; mais il a prouvé en même temps combien elle était éloignée de toute intention (4), de tout préparatif hostile (5).

(1) Rapport du ministre Dumouriez à l'Assemblée nationale. — Correspondances des généraux français. — Provocations de l'Assemblée.

(2) Circulaire de Padoue.

(3) Convention de Pilnitz.

(4) Office de l'empereur à toutes les puissances pour suspendre le concert à l'époque de l'acceptation de la Constitution.

(5) Du moment de la déclaration de guerre, il a fallu quatre mois et la plus grande activité pour faire les préparatifs nécessaires et

C'est avec le plus vif regret que Sa Majesté l'empereur s'est vu forcé de renoncer à l'espoir de voir enfin cesser en France la licence et l'anarchie.

Contraint d'assurer par la force des armes le triomphe de la justice et de la raison, il prend l'Europe à témoin de sa conduite modérée et pacifique; il proteste à la face de l'univers, que l'intérêt seul de l'humanité l'anime; que des vues si nobles et si grandes ne laissent dans son cœur aucune place à la vengeance, ou à un désir de conquêtes; et que sa seule ambition, le seul triomphe digne de lui, digne de la cause qu'il défend, est de ramener en France le règne de l'ordre, des lois et de l'autorité légitime.

Quels que puissent être les événements que renferme l'avenir, Sa Majesté impériale et royale a voulu confier ses sentiments et ses vœux aux amis de l'humanité; et, forte de sa conscience, forte de la justice de ses armes, elle en appelle avec confiance au jugement de la génération présente et au tribunal de la postérité, juge incorruptible des peuples et des rois.

Le sort de la France est encore entre les mains des Français.

Sa Majesté impériale et royale est trop juste pour imputer à la nation entière les forfaits dont elle est victime. Elle est convaincue que la partie saine du

rassembler les armées sur les frontières. Lors de l'invasion des Français dans les Pays-Bas, il n'y avait pas un seul corps de troupes de quatre mille hommes rassemblé sur un seul point. Elles étaient dispersées pour le maintien de la tranquillité dans l'intérieur. On fut obligé de faire venir du canon en poste de Bruxelles.

peuple français abhorre les excès de la faction qui la subjuge, et que le plus grand nombre attend avec impatience le moment de la délivrance, pour se déclarer ouvertement contre les entreprises odieuses des usurpateurs et des tyrans populaires. Elle invite donc tous les amis de l'ordre à élever enfin la voix en faveur de la justice et de la raison, trop longtemps étouffées par leurs oppresseurs. Le moment est venu où l'inaction serait lâcheté, la faiblesse trahison, le silence un crime. Dans un temps de crise, où tout citoyen doit être d'un parti, la raison, la justice resteront-elles seules sans organes et sans défenseurs ? Que la volonté libre de la nation, unie à celle de son roi, se manifeste enfin ; qu'elle rende au meilleur et au plus infortuné des monarques la liberté et la sûreté nécessaires pour assurer avec loyauté le bonheur de ses peuples, objet constant de ses vœux, et Sa Majesté impériale et royale est prête à traiter avec son chef légitime. Mais, elle le déclare solennellement, elle ne peut faire de paix avec des factieux, ni traiter avec des usurpateurs.

Les notes de ce projet de manifeste sont du comte de Mercy.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU P^{ce} D'ARENBERG (1),

A BRUXELLES.

Spa, 27 août 1792.

Je regrette bien, mon prince, que la lettre dont vous m'honorez, ainsi que le Mémoire qui y est joint, ne me soient pas arrivés à temps pour en hâter l'envoi et l'effet par un courrier dépêché de Bruxelles, qui n'a été arrêté ici que pendant quelques heures. Je supplée à la perte de cette bonne et prompt occasion, en usant de celle de la poste ordinaire d'aujourd'hui. J'envoie une copie de votre lettre, ainsi que du Mémoire, dont la substance est parfaite. J'en ai omis quelques lignes. Je vous en dirai la raison, lorsque je vous remettrai les originaux. Si l'on ne se hâte de mettre obstacle à cette Convention nationale, on doit s'attendre à des horreurs incalculables. Je me suis fort étendu sur cet article, le plus important de tous, puisqu'il décidera du sort des augustes captifs, dont le sacrifice forcerait toutes les puissances à des mesures de rigueur, auxquelles elles se sont engagées sous leur foi, et qui cependant seraient bien difficiles et cruelles à remplir.

(1) Le comte de La Marck, qui rentra à cette époque au service d'Autriche, quitta son titre de comte de La Marck, et reprit celui de prince Auguste d'Arenberg, qu'il a conservé jusqu'à sa mort.

Le jour même de votre départ d'ici, mon prince, il m'est arrivé un courrier de Prague. Il était chargé de différents objets relatifs à la mission de M. le comte de Starhemberg. On a voulu que j'eusse connaissance de ces papiers, en m'annonçant d'autres renseignements plus directement relatifs aux affaires de France, lorsqu'on serait de retour de Prague.

La démarche de l'Angleterre est bien chétive; il n'y a pas grand effet à s'en promettre. Nous verrons ce que fera l'Espagne, et le parti que prendront les cantons suisses après la renonciation à leur alliance, après le massacre de M. d'Affry et le renvoi des régiments helvétiques. Mais de tous ces futurs contingents, il faut en revenir au seul vraiment efficace et solide, celui d'une action rapide de la part de M. le duc de Brunswick. S'il temporise, tout est perdu.

L'idée de M. le comte de Metternich, relative aux prisonniers, paraît d'une justesse évidente.

Je suis en peine de M. de Montmorin, mais, à en juger par l'énoncé des derniers journaux, il pourrait encore échapper à ses bourreaux.

Je ne resterai ici que le moins de temps qu'il me sera possible. L'inquiétude la plus sombre détruit ce que je pourrais me promettre du régime des eaux. Vous serez informé sans retard, mon prince, de tout ce qui pourra m'arriver de Vienne, et je hâterai le moment de vous aller renouveler moi-même l'hommage de mon fidèle et profond attachement.

P. S. Je mande à Vienne que votre Mémoire a été rédigé d'après nos conversations et mes instances.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU P^{ce} D'ARENBERG.

Spa, 7 septembre 1792.

Je touche de trop près, mon prince, au moment de vous revoir pour entrer ici dans des détails sur les objets traités dans votre lettre du 31 août. J'ai envoyé à Vienne les deux Mémoires qui y étaient joints, et qui m'ont fourni matière à un petit commentaire qui, j'espère, obtiendra votre approbation.

M. le duc de Brunswick, ayant pris Verdun, ne devrait plus être arrêté dans sa marche, mais, à l'approche de l'armée prussienne, le moment des grands dangers commencera peut-être à Paris, et je ne puis y penser sans frémir. — On nous assure ici que M. de Poix a réussi à s'évader. — M. de Montmorin doit être détenu en état d'accusation. Dieu sait ce que deviendront les honnêtes gens!

Mes caves ont été pillées à la campagne par des brigands: je regrette moins la perte que je fais de dix mille écus que l'impossibilité de retrouver des vins de l'âge et du choix dont étaient les miens. Le digne ministre M. Rolland a répondu aux plaintes qui lui ont été faites, que c'était un inconvénient attaché aux circonstances. Je m'attends qu'elles pro-

duiront le même effet sur mes meubles et ma maison en ville.

Nous avons eu ici constamment un temps affreux. Spa devient désert : je le quitterai après-demain, et j'espère que le 13 je me trouverai à même, mon prince, de vous renouveler les témoignages de mon inviolable attachement.

P. S. M. le prince de Kaunitz s'est démis de ses emplois, mais il reste à la conférence, et continuera à influencer dans toutes les affaires majeures de l'État.

LE C^m DE MERCY-ARGENTEAU AU P^m D'ARENBERG.

Maestricht, 30 septembre 1792.

Je reçois ce matin, mon prince, votre lettre du 11, parce que M. de Blumendorf, qui a perdu la tête, a gardé cette lettre avec plusieurs autres, sans songer à les remettre à deux courriers qui successivement m'ont été dépêchés de Ruremonde. Ne pouvant imaginer que vous soyez resté près de Rec... jusqu'à ce jour, je vous envoie la présente à l'adresse indiquée.

Vous savez, mon prince, combien je me suis élevé contre la honteuse fuite de Bruxelles, que vainement j'ai tâché d'empêcher. J'en suis parti le dernier, vingt-quatre heures après tout le monde, voyageant avec mes chevaux, à petites stations. Je suis resté (y

compris un séjour à ma campagne) sept jours en route : finalement, je suis arrivé ici pour y apprendre le complément de nos mauvaises nouvelles et les tristes résultats de la déplorable conduite qu'on a suivie. J'ai su que le gouvernement avait peur à Ruremonde, qu'il méditait sa retraite, tantôt vers Dusseldorf, tantôt vers Wesel, et peut-être au bout du monde. Pour moi, qui ne puis errer ainsi à l'aventure avec ma maison et mes équipages, je me suis décidé à rester ici, et je n'en bougerai que quand j'aurai la certitude qu'on est au bout de la fuite, et décidé à s'arrêter à un poste fixe auquel, alors, je me déterminerai peut-être à me rendre.

En attendant, je me suis donné ici, de mon chef, la commission de m'occuper des débris de notre brave et malheureuse armée : le corps principal est encore près de Louvain, mais il est peu probable qu'il puisse s'y soutenir, moins par le défaut de force militaire que par le manque de vivres, nos magasins de Malines et autres lieux voisins ayant été enlevés. Nous en formons dans ces cantons-ci, mais nous n'avons ni chevaux, ni voitures, pour en envoyer dans le Brabant.

Je crois que M. de Clairfayt ne tardera pas à passer la Meuse ; en ce cas, il couvrira le duché de Limbourg. M. de Beaulieu, avec un corps de huit mille hommes ; restera vers Namur, dont il aura peine à empêcher le siège, à moins de quelque action heureuse dont on ne peut guère se flatter. Jamais on n'a vu de circonstances plus obscures et plus incalculables dans tous les sens. Il nous arrive d'Allemagne

trente mille hommes, mais ce renfort nous arrivera bien tard. Il faudra passer un hiver très-pénible, pendant lequel nous serons harcelés de toute part. Il paraît cependant que les puissances se préparent à de nouveaux et grands efforts : il devient impossible d'en éviter la nécessité.

S'il survient quelque changement dans ma position, vous en serez informé sur-le-champ; et au moment où l'obscurité actuelle s'éclaircira, je vous manderai, mon prince, mes idées et mes conjectures. J'attends ici aujourd'hui le baron de Thugut. Il doit me venir incessamment des nouvelles de Vienne, après les événements inattendus dont on aura eu connaissance. Toute l'Europe devrait en être vivement émue; nous ne pouvons tarder de savoir à quel parti on se déterminera.

Le roi de Prusse a dégagé Francfort. On assure qu'il se porte sur Mayence : douze ou quinze mille hommes de ses troupes vont le renforcer.

Les états et le clergé belges paraissent fort embarrassés : les Vonquistes et tout le peuple sont en fermentation. — L'Angleterre, sans dévier de la neutralité, paraît cependant étonnée de l'état actuel des choses. — Je finis en vous suppliant de m'écrire et de recevoir l'hommage de mon fidèle attachement.

LE C^o DE MERCY-ARGENTEAU AU P^o D'ARENBERG.

Maestricht, 29 septembre 1792.

Je suis ici, mon prince, dans la situation la plus impatientante et la plus désagréable possible. J'ai cinquante gardes maréchaussées qui battent l'estrade jour et nuit, qui croient voir l'ennemi partout, et se sauvent à l'aspect de quelques broussailles. Je ne puis en tirer la moindre nouvelle. Je ne sais le mot de ce qui s'est passé à l'affaire près de Liège. On est venu me dire ce matin que Viset étant occupé par les Français, la communication était rompue entre ici et l'armée. En conséquence, on me rapportait les dépêches adressées à M. de Clairfayt, en m'assurant que j'étais enfermé de toute part. Cependant votre exprès a passé sans rencontrer d'obstacles. Enfin, pour et ineptie, voilà la principale cause de nos maux présents : ils sont à la vérité très-réels, mais augmentés et fort exagérés.

J'ai demandé à M. de Clairfayt de me faire passer, fût-ce même à travers quelques coups de fusil; mais, en vérité, je ne crois pas même qu'il puisse être question de ce très-léger risque. On m'a rapporté ma lettre au général, disant toujours que la terre et l'air étaient pleins de partis ennemis.

Il me serait infiniment précieux, infiniment essentiel d'avoir l'honneur de vous voir, si vous pouviez venir demain, sans un danger réel. Nous repas-

serions peut-être ensemble à Aix-la-Chapelle, d'où j'irais à Juliers, Dusseldorf et Wesel, où je présume bien que tout le soi-disant gouvernement est en pleine fuite, à son ordinaire.

On ne laisse plus entrer personne ici; mais je préviendrai M. le prince de Hesse, et j'irai vous chercher moi-même à la porte de Wick, lorsque je vous y saurai. On se prêtera ici à tout ce que je demanderai, mais comme dans le fond les coureurs ennemis se répandent partout comme des mouches, avec une célérité qui est encouragée par notre fait, il faudrait pourtant que vous prissiez quelques précautions.

Si vous ne pouviez pas venir ni m'envoyer personne, et que vous eussiez moyen de communiquer avec M. de Clairfayt, je vous prierais de l'informer de tout ceci, et de l'engager à me faire passer, avec mes deux grands chariots de bagage que je ne quitte pas, parce que je ne puis les quitter pour cause.

Vous devez juger de mon désir de causer avec vous.

Tout est fort agité en Brabant. Les états ont protesté, au nom du souverain, contre le régime français. M. le duc, votre frère, nommé parmi les quatre-vingts directeurs élus, a refusé. On dit que le duc d'Ursel, qui avait d'abord refusé aussi, a accepté ensuite. — Les Vonkistes ont le haut du pavé: il y a parmi eux un grand nombre de royalistes qui restent tels. Le parti des états est le plus nombreux et regimbera: décidément, la ville basse à Bruxelles est pour eux. Louvain, Tirlemont, même Anvers, de-

mandent les Autrichiens. Tout cela est un *imbroglio* inextricable. Je vois qu'on se retirera derrière le Rhin, pour y aviser sur l'avenir.

J'ai la fièvre depuis quelques jours, et sors à peine de mon lit; mais cela ne m'empêchera pas d'aller, d'agir, pourvu que ce soit avec vous; car vous avez acquis, mon prince, le droit de m'électriser. Je le suis depuis longtemps par tous les sentiments que je vous ai voués et qui acquièrent de jour en jour plus de vivacité.

P. S. Mille hommages, je vous prie, à toute la société Crawford: il me serait doux de reprendre nos causeries avec elle. — Mon général de maréchaussée, piqué d'honneur par la marche de votre exprès, me dit qu'il fera passer mes dépêches à M. de Clairfayt. Je les ai données, mais Dieu sait ce qu'elles deviendront! Tâchez de l'en prévenir si vous pouvez.

Dépêche adressée au cabinet de Vienne par le comte de Mercy-Argenteau.

Bruxelles, 3 octobre 1792.

Il est temps, il est trop tard peut-être, pour dire des vérités qui pressent de toute la force de l'évidence et de toute l'autorité de l'expérience.

L'entreprise de rétablir d'emblée la monarchie et

le monarque français est une chimère, une désastreuse folie. Il y va de l'existence politique des puissances de changer au plus tôt les projets, les plans et les moyens d'exécution.

On est certes bien éloigné de rechercher ici le facile avantage de raisonner victorieusement sur des fautes passées; mais il faut bien parler de ces fautes pour en éviter de nouvelles et tirer au moins de l'expérience une leçon salutaire.

Les puissances avaient à choisir entre deux sortes de guerre à faire aux Français.

La première, une guerre motivée par la simple défense contre l'agression et la violation des traités, dans laquelle on aurait réglé sa marche d'après les événements, en s'avancant plus ou moins selon les succès.

La seconde, une guerre de contre-révolution, mais guerre vraiment sociale, c'est-à-dire contre les ennemis de la société, au nom de l'humanité entière, pour sauver l'Europe de l'anarchie.

Il n'est plus question d'examiner maintenant jusqu'à quel point on aurait pu réussir dans une guerre qui aurait été annoncée comme entreprise dans ces vues; mais ce qui n'est que trop certain, c'est qu'en se décidant pour la guerre de contre-révolution, on s'y est embarqué sur de vaines et trompeuses espérances qu'on a mises à la place d'un plan solidement combiné; sur des notions fausses et par des mesures qui en ont rendu le succès absolument impossible.

La circulaire de Padoue, en provoquant une ligue

de rois en faveur d'un roi, a été le premier pas qui a engagé les puissances dans un insoutenable système, dans une fausse route où l'on n'a plus marché qu'en s'éloignant du vrai but.—La déclaration de Pilnitz a confirmé, réalisé presque les menaces d'une croisade, d'une guerre de parti contre l'indépendance de la nation française.

Les notes de la cour de Vienne étaient plus tard rentrées dans une bonne voie, en annonçant qu'on voulait simplement se tenir sur la défensive contre d'injustes agresseurs et même contre le roi constitutionnel de France, s'il ne parvenait pas à satisfaire à ce qu'exigeaient les traités, le repos de l'Europe et la dignité des gouvernements. Mais bientôt la funeste et trop puissante influence des émigrés rengagea les cours de Vienne et de Berlin dans leurs vues, dans leurs passions et leurs intérêts particuliers, et produisit le manifeste du duc de Brunswick, qui ne rallia personne parce qu'il ne présentait aucun point de ralliement; qui n'effraya personne parce qu'il annonçait des prétentions extravagantes et des rigueurs inouïes, et qui enfin n'obtint rien parce qu'il demandait l'impossible. Une partie de la France resta muette à cet appel; l'autre y répondit par des cris de fureur et de vengeance. Malgré ce terrible mécompte, on se flatta de suppléer à tout par la force, de réparer toutes les fautes politiques à force de succès militaires; mais l'on est entré en France, en quelque sorte, sous les auspices et les couleurs d'un parti encore aveuglé par les mêmes passions, les mêmes prétentions qui avaient causé sa perte.

Les armées alliées ont pris possession de quelques places au nom du roi de France, qui, par cette absurde contradiction, se trouvait se faire la guerre à lui-même, envahir et défendre son propre royaume, tandis qu'il était sous le couteau des factieux qui n'ont pas manqué de saisir cette occasion de le punir de cet apparent et prétendu parjure. Enfin on a essayé de rétablir un ordre de choses détruit sans retour, et de détruire des choses indestructibles. C'est par cette suite de fautes qu'on est arrivé à une fin de campagne déplorable, dont le non-succès est déjà une vraie défaite.

Au bout de cinq mois, après une grande dépense d'hommes et d'argent, on serait heureux de pouvoir se retrouver au point d'où l'on est parti, et surtout au moment où le général Beaulieu, à la tête de trois mille hommes, mettait en déroute, par sa bonne contenance et son audace prudente, 15,000 hommes de troupes françaises, et jetait cette nation dans la terreur et la honte.

Les hommes à vue courte seuls n'apercevront pas l'étendue et l'importance des services rendus par le général Beaulieu. Sans lui les Pays-Bas seraient déjà perdus, et une grande partie de l'Europe peut-être en combustion. Les troupes françaises, l'objet du mépris et de la risée de l'Europe il y a cinq mois, font aujourd'hui avorter honteusement les tentatives de nos formidables armées combinées sous les ordres du duc de Brunswick; elles nous ont contraints à lever le siège de Lille; elles ont détruit à Spire nos plus riches magasins; elles menacent l'empire du

côté de Heidelberg; elles sont maîtresses de toute la Savoie; elles se portent par mer sur le Piémont.

Quelles sont donc les mesures à prendre dans d'aussi effrayantes circonstances?

D'abord le choix n'est pas douteux, ou plutôt on n'a pas le choix entre finir ou continuer la guerre. Le parti du courage est ici celui de la prudence, celui de la nécessité. Reculer ce serait attirer l'ennemi sur ses traces et lui ouvrir le chemin de tous les états environnants, pour y porter le fléau de l'anarchie et le feu d'une conflagration universelle. Les Pays-Bas, par exemple, seront les premiers engloutis par la république française, s'ils ne sont puissamment défendus contre l'invasion et les menées sourdes des factieux enivrés de leurs succès. Il faut s'emparer des forteresses qui bordent les frontières, pour qu'elles nous servent de digues contre le débordement de la révolution, ou bien elles deviendront les abris et les arsenaux d'où l'ennemi s'élancera pour nous attaquer. Il faut donc continuer la guerre; mais il faut renoncer au fol espoir d'enchaîner une nation entière, de comprimer par la force une masse de vingt-quatre millions d'hommes. Il faut enfin abandonner *et la contre-révolution, et les émigrés*, et pour le moment le projet de rétablir *la monarchie en France*.

La monarchie, parce qu'elle ne renaitra qu'après que l'anarchie aura fatigué tous les partis, que lorsque les factieux seront sans force; et ce temps sera précédé par d'incalculables événements.

Les émigrés, parce qu'ils sont la cause de nos

fautes, de nos malheurs, de nos embarras; parce qu'ils sont un obstacle à tout, et qu'ainsi il faut, à quelque prix que ce soit, les éloigner et se garer d'eux.

Enfin la *contre-révolution*, parce qu'une fois tentée sans succès, elle est impossible, même sur de nouveaux plans et par de nouveaux moyens.

Une *contre-révolution* se fait d'emblée ou ne se fait pas du tout. C'est la crise de l'opinion qui décide du sort des révolutions; elles se soutiennent par elle ou tombent avec elle, et la présence des armées produit ordinairement cette crise décisive. Les Liégeois, les Brabançons, les Polonais ont quitté les armes à la vue seule des armées contre-révolutionnaires.

Mais si l'opinion soutient le premier choc, alors il ne faut plus espérer de conversion politique, ni même de composition avec un peuple nombreux, combattant pour son indépendance, et surtout enivré par le fanatisme de la liberté. Réduite à se compter par tête, l'armée d'invasion se trouve nécessairement inférieure en nombre à une nation entière en armes: on oppose vainement la discipline et l'expérience militaires à ce fanatisme de liberté, à ce délire qui entraîne et à cette espèce de désespoir qui se fait des ressources et des armes de tout. C'est ainsi qu'autrefois les Suisses et les Hollandais, et de nos jours les Américains, puissants par l'opinion seule, par leur union et par l'amour de la liberté, n'ont pas cédé à des armées nombreuses, disciplinées et aguerries.

La nation française a franchi la crise décisive au

moment de l'entrée des armées alliées sur son territoire; et, depuis, les chefs du gouvernement ont tenté avec hardiesse et avec succès l'épreuve devant l'opinion publique, à la nouvelle révolution du 10 août dernier. Cette nation a vu les armées étrangères sur son territoire, et elle est restée unie, inébranlable dans ses idées: ce n'est donc pas lorsqu'elle verra ces mêmes armées rétrograder, s'avouer presque vaincues dans l'entreprise qu'elles avaient tentée, et reconnaître l'impossibilité de la poursuivre, qu'on pourrait se flatter d'arrêter l'impétueuse impulsion à laquelle se rallie de plus en plus cette nation égarée.

Il y a certainement en France un grand nombre de mécontents; mais ils ne sont ni assez forts, ni assez hardis pour faire la guerre civile en tentant une diversion à main armée. Les habiles chefs de la révolution ont su disposer les esprits de manière à empêcher une guerre civile contre eux; ils sont maintenant à peu près sûrs du succès de leurs plans, et la résistance des mécontents n'a servi jusqu'à présent que de prétexte pour confisquer leurs biens au profit et pour le soutien de la cause révolutionnaire. On vend, on pille partout les biens des émigrés, on a supprimé pour 60 millions de pensions aux ecclésiastiques; on ne payera plus de culte, plus de dette publique, et on peut se procurer ainsi d'incalculables ressources.

Je veux donc le répéter en finissant: la contre-révolution a manqué par l'opinion publique aussi bien que par la force des armes: il faut donc y re-

noncer et raccourcir le but, afin de pouvoir l'atteindre.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU P^{re} D'ARENBERG.

Wesel, 13 décembre 1792.

J'ai dû, mon prince, prendre le temps de me reconnaître un peu dans ce nouveau séjour, avant d'avoir l'honneur de vous en dire mon opinion, et de vous engager à venir en juger par vous-même. Au dénûment près de tout ce qui peut contribuer à un établissement commode et agréable, on est, ce me semble, assez bien posté ici du côté de la sûreté. On nous y annonce quelques insultes; mais, si elles ont lieu, elles ne seront certainement que passagères et peu dangereuses. Je crois physiquement impossible à l'audace la plus enragée de tenter dans cette saison le siège de Wesel, où il nous arrive d'ailleurs des renforts considérables de toute part.

Je ne vous parlerai, mon prince, ni de nos mouvements, ni de ceux de nos ennemis, parce que vous êtes plus à portée d'en savoir les détails que nous ne le sommes ici. D'ailleurs, il semble que le cadavre du gouvernement général opère à l'égard des nations ce que produisait la tête de Méduse : il pétrifie, il paralyse, il répand partout le sommeil et l'ignorance. Il m'est venu cependant du de-

hors des nouvelles de la plus haute importance, et qui, dans peu, pourraient changer en bien notre pénible position. L'Angleterre arme; elle paraît reconnaître la profondeur du mal présent et l'urgence du remède. Si la folie des Français les porte à quelque entreprise sur la Hollande, ou, dans le procès du roi, à des apparences d'atrocité qu'ils n'oseront pas réaliser, il est probable qu'alors on ne gardera plus de mesure avec eux, et qu'il s'ensuivra une guerre à outrance.

Je ne sais, mon prince, si je dois céder au désir de vous solliciter de venir ici : il est certain que votre présence y serait utile, très-agréable à M. le comte de Metternich, et bien plus encore à moi. Sous huit ou dix jours, il pourrait nous arriver des nouvelles du baron de Thugut, ce qui donnerait matière à des conversations intéressantes. Dites-moi, je vous prie, le parti que vous pourrez ou voudrez prendre sur le temps et la durée d'une course ici. Je vous y chercherais un logement tel que vous me l'indiqueriez, et je trouverais auprès de vous un grand soulagement à mes ennuis, par la satisfaction de vous témoigner mon fidèle et parfait attachement.

P. S. Toutes les manœuvres françaises tendent à intercepter la navigation du Rhin et, je crois, rien au delà.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU P^{re} D'ARENBERG.

Wesel, 20 décembre 1792.

J'ai eu l'honneur, mon prince, de vous écrire ces jours derniers, en vous adressant ma lettre à Cologne; mais j'ai su par voie indirecte que vous étiez resté à Juliers plus longtemps que vous ne vous l'étiez proposé, et que vous en étiez parti pour Dusseldorf avec toute la société Crawford. Je ne sais donc si et quand ma lettre vous sera parvenue.

J'adresse celle-ci à M. de Lillien, en le priant de vous la faire parvenir. Elle vous apprendra que M. Pellenc est retrouvé, ainsi qu'il vous l'annonce lui-même dans la lettre ci-jointe. Cette lettre n'était point cachetée, et je suis bien certain que c'était votre intention que j'en prisse connaissance. Je lui ai répondu sur-le-champ, et l'ai fortement recommandé à M. le comte de Stadion; mais il s'agit de penser au parti qu'il y aurait à tirer, dans les circonstances présentes, des connaissances et des talents d'un homme aussi distingué. Les convenances personnelles devraient naturellement entrer dans nos calculs, et je vous prie de me communiquer vos idées à cet égard.

Plus rapproché des mouvements de M. le comte de Clairfayt, vous en serez peut-être mieux instruit que nous ne le sommes ici : ce général paraissait décidé à tenir les points de Cologne et de Bonn; nous ne savons pas s'il a pu suivre ce projet.

Jusqu'à ce moment nous n'avons encore aucune nouvelle de Vienne : j'en attends de Thugut, qui doit y être arrivé le 10 ou le 12.

Les Français enlèvent des otages dans la Gueldre, et se retirent sur la Meuse. Je ne crois pas qu'ils viennent ici nous faire des insultes qui seraient sans effet. Si Wesel est un lieu de sûreté, il n'en est pas un d'agrément, et je serais fort tenté d'aller chercher fortune ailleurs, comme par exemple à Münster, où l'électeur m'a invité à me rendre : seulement les chemins m'effraient, et l'attirail que j'ai à traîner après moi rend ma marche extrêmement pénible. J'attends que vous m'instruisiez de la vôtre; j'espère qu'elle me mettra à portée de vous voir; mais, si c'était ici, vous ne vous résoudriez certainement pas à y faire un long séjour.

Je crains fort les horreurs de Paris, dont il ne nous vient plus de lettres, mais uniquement et rarement quelques journaux qui font trembler sur le sort de la famille royale. J'écris à ce sujet, à Vienne, une lettre de terreur. Les préparatifs immenses que les bruits publics nous annoncent, présentent l'expectative de grands événements.

On dit que M. Dumouriez est allé à Paris; — que le système français ne réussit point du tout en Belgique; — que l'on y devient très-royaliste, et tout cela me paraît assez vraisemblable.

Agréez, mon prince, etc., etc.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU P^{re} D'ARENBERG.

Wesel, 28 décembre 1792.

J'ai reçu hier, mon prince, par M. de Felz, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Je ferai passer demain celle qui est pour Londres. Je joins ici le passeport que vous avez demandé : j'attends avec impatience que vous en fassiez usage dans les premiers jours de janvier. Si vous voulez me marquer positivement le jour de votre arrivée, je vous retiendrai un logement pour ce jour-là.

Je ne compte pas sur des nouvelles du baron de Thugut avant huit jours. On ne nous mande rien de Vienne, mais la notoriété publique ne laisse aucun doute sur les mesures qui s'y prennent, et que le décret du 15 rend plus indispensables que jamais. Cela s'appelle mettre les gens au pied du mur. Il faut que les souverains se défendent ou déposent leur couronne; il n'y a point de milieu. Je crains fort qu'on ne puisse sauver le roi de France et son infortunée famille.

Agréez, mon prince, etc., etc.

M. PELLENC AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU,

A WESEL (1).

Londres, 28 décembre 1792.

MONSIEUR LE COMTE,

J'ai reçu avant-hier votre lettre du 19 décembre. Je l'attendais avec d'autant plus d'impatience, que je voyais s'écouler devant moi le temps de faire quelque chose d'utile. Il n'en sera pas de même aujourd'hui, que je me trouve en quelque sorte accrédité auprès de la personne chez qui j'écris.

Voici la véritable position du roi Louis XVI. Aucun parti ne voulait le sauver, précisément pour le sauver. — Marat et ses complices voulaient l'assassiner pour servir leur parti; — Rolland et la députation de la Gironde voulaient différer son jugement par politique : ils craignaient que la mort du roi ne fût la cause de beaucoup de troubles, et ne fit éclore des projets ambitieux, assez mal cachés jusqu'aujourd'hui. La dictature dont parlait Marat n'était, dans leur idée, que la résurrection de la

(1) M. Pellenc, qui s'était sauvé de Paris après la journée du 10 août 1792, se réfugia à Londres, où il ne tarda pas à être recommandé par le comte de Mercy au comte de Stadion, ministre de l'empereur près la cour de Londres. C'est de chez le comte de Stadion même que cette lettre a été écrite.

royauté sur la tête d'un d'Orléans. Aussi la députation de la Gironde a-t-elle fait décréter la peine de mort contre quiconque parlerait de rétablir un pouvoir unique, sous quelque nom que ce fût. — On était à peu près certain que le roi serait sauvé, quand les papiers de l'armoire de fer ont été trouvés. Tous les partis ont été compromis par ces papiers ; il a fallu des arrangements secrets pour en cacher une partie, et, dès lors, vous avez vu que tout le monde a été d'accord sur le jugement du roi. Mais, en reconnaissant qu'il devait être jugé, le parti Rolland n'a pas perdu l'espoir de le sauver, soit par le renvoi aux assemblées primaires, soit par l'absolution, ou par quelque mouvement populaire. C'est dans ce motif qu'il faut trouver l'explication du décret contre les Bourbons. En effet, deux jours auparavant, Brissot dit à Robespierre : « Vous voulez assassiner le roi ; il le sera ; mais vous ne sauverez pas le duc d'Orléans. »

Ce décret d'expulsion des Bourbons a changé une seconde fois toutes les données. On a fait craindre une insurrection de l'armée de la Belgique ; les sections de Paris se sont assemblées ; le décret a été révoqué par le fait, quoique simplement suspendu pour la forme ; et cette révocation a été envoyée par un courrier extraordinaire à l'armée de Dumouriez, d'après un décret formel de l'Assemblée. Dumouriez est donc du parti d'Orléans ; ce fait ne peut pas être regardé comme douteux. Or il est bon de remarquer que ce même parti est celui qui parle le plus hautement d'une république unique. En effet, une

division en républiques fédératives serait un obstacle invincible au rétablissement de la royauté.

Nous avons pensé autrefois à la plupart de ces idées, et nous avons senti tout l'avantage qu'aurait sur un dauphin de sept ans un jeune homme de dix-sept, le duc de Chartres, doué de quelque esprit, parlant assez bien, jeté de bonne heure dans la carrière des armes, et soutenu par la famille nombreuse des Jacobins. Nous avons à présent une foule d'indices des projets de ce parti. La révolution du 10 août est entièrement son ouvrage. Brissot et les autres l'avaient préparée, mais elle leur a échappé ; peu s'en est fallu même qu'ils n'en fussent les victimes. Ce sont là des faits que vous ne devez plus ignorer. Rœderer, qui dirige le *Journal de Paris*, est un des principaux meneurs de ce parti.

Quoi qu'il en soit, je ne suis pas moins convaincu qu'il y aurait moyen, pour une grosse somme d'argent, de déterminer Dumouriez à sauver le roi. Il le pourrait aisément, et d'une manière simple et rapide. Il n'aurait qu'à concerter avec M. de Clairfayt la prise des deux jeunes princes d'Orléans, en les mettant dans une position où leur fuite fût impossible. Je vous prie de m'en croire un peu sur parole, sur les effets d'un pareil événement. On traiterait ces deux prisonniers en princes, et avec des égards extraordinaires. De pareils otages feraient disparaître le seul motif qui porte les factieux à l'assassinat du roi, et on doublerait par là les forces de tous ceux qui veulent sauver ce malheureux prince.

Voici des idées d'un autre genre :

Le parti même de l'opposition a ici l'intention de sauver le roi. L'envoi d'un ambassadeur et la reconnaissance de la république auraient pu y conduire. Ces moyens étaient trop importants, et ont été écartés. Mais je suis persuadé que l'opposition pourrait agir individuellement auprès de l'Assemblée, en lui faisant regarder le salut du roi comme un préliminaire indispensable à la reconnaissance du nouveau gouvernement; et comme j'ai appris que Sheridan avait un discours préparé pour la défense du roi, dont il voulait aller se charger à Paris, je ferai tout ce que je pourrai pour l'engager, lui ou tout autre, à ce voyage. Ensuite, si le préliminaire était obtenu, le définitif serait difficile à refuser.

Je m'occupe d'un Mémoire tendant à décider l'Angleterre à la guerre. Je crois qu'il ne sera pas difficile de l'y déterminer, d'après toutes les données que j'ai sous les yeux. Je puis même vous assurer que deux des ministres, consultés sur un manifeste qui leur a été communiqué, renfermant tous les motifs d'une déclaration de guerre, ont fortement engagé l'auteur à le faire imprimer en anglais et en français. La personne chez qui j'écris vous enverra cette pièce. L'embarras sera de diriger cette guerre de la manière la plus utile, et je crains bien que l'on ne se trompe sur ce point.

Au reste, je crois que je pourrais vous procurer le plan de campagne que suivent toutes les armées de la république. Ce plan fut présenté au roi, il y a dix mois, et rejeté. On le porta ensuite aux comités, sous le ministère de M. de Narbonne, et depuis que

les Jacobins sont restés les maîtres, on l'a suivi exactement.

Quant au plan politique, dont le plan militaire fait partie, le voici : Il s'agit de former cinq républiques : 1^o *la république française*; on y adjoindra seulement la Savoie, Liège et Luxembourg; — 2^o *la république romaine*; elle serait composée de l'Italie entière, la Sicile comprise; — 3^o *la république belge*; elle serait composée de tous les états de l'empereur dans cette partie, et de toute la Hollande, qu'on ne ménage en ce moment que par politique; — 4^o *la république du Rhin*; elle serait formée de Trèves, Cologne, Mayence, Francfort, Spire, le Palatinat, le Brisgau, etc., etc.; — 5^o *la république d'Austrasie*, formée de l'Espagne et du Portugal. — Dans ce projet, l'Espagne ne doit être attaquée qu'après la paix du Nord. Mais, au moment où on attaquera l'Espagne, on tentera une révolution dans tout le continent américain espagnol. On a pris des arrangements pour cette opération avec les États-Unis d'Amérique, qui y concourront de tout leur pouvoir. C'est à cette conquête qu'on destine les armées qui reviendront d'Allemagne, et par là on se trouvera débarrassé de leur influence dans l'intérieur de la république.

Je me propose de vous envoyer un Mémoire sur la nécessité d'organiser des gardes nationales dans tous les états de l'Europe, afin de pouvoir faire une guerre de la même nature que celle de la France. Il n'y a pas de pays où, dans tel moment donné, on ne trouve à armer des gens capables de s'op-

poser à une révolution quelconque. Voilà le principe.

J'ai oublié de vous dire que c'est M. de Miranda qui a donné le plan de conquête du continent espagnol. Il vint le proposer à l'Angleterre, il y a une année. Il sera chargé de l'expédition par la république française. — Il est convenu encore, en cas de guerre avec l'Angleterre, que les États-Unis armeront cent cinquante corsaires, sous pavillon français, afin de se donner les éléments d'une marine.

Recevez, monsieur le comte, etc., etc.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU P^{ce} D'ARENBERG.

Wesel, 30 décembre 1792.

J'ai écrit ce matin, mon prince, en *duplicata* à M. le comte de Clairfayt, par deux routes différentes. Je lui propose de m'envoyer aux limites du territoire de la république, c'est-à-dire en deçà de Forron, une escorte de telle force et qualité qu'il jugera convenable; qu'avec ce moyen je partirai demain samedi, 31 décembre, au jour, et que je me porterai en droite ligne sur Aix-la-Chapelle. J'attends ce soir la réponse du général, sans laquelle je ne puis me mouvoir. — S'il ne s'agissait que de ma personne, je n'y mettrais pas tant de façons.

Je croyais M. de Clairfayt à Aix-la-Chapelle dès

hier. Vous ne me dites pas, mon prince, s'il doit y arriver aujourd'hui; en ce cas, il y resterait sans doute demain, et aurait, je crois, toute facilité à assurer ma marche. Celle par Sittard n'est, selon les apparences, pas plus sûre. Les Français doivent être à Maseyck, d'où leurs partis passeront l'eau et battront les environs. J'aurais bien une autre route par Relden à Geilickirchen, j'en serais fort tenté; mais là je n'aurais aucun secours d'escorte. Il faut donc que j'attende ce que me dira M. de Clairfayt. Il me semble qu'en se portant de Héron sur Aix-la-Chapelle, son corps d'armée, au moins pour un jour ou deux, doit écarter l'ennemi du chemin de Maestricht à Aix-la-Chapelle.

Dans tous les cas (pourvu que je passe), j'irai droit à Juliers; j'y resterai au moins une demi-journée pour laisser reposer mes chevaux, bien plus encore pour me procurer les moyens de m'entretenir avec vous. En ce cas, je vous prierais de charger un de vos gens de me faire donner, aux portes de la ville, quelques renseignements pour trouver un abri de peu d'heures pour mes vingt-et-un chevaux qui m'embarrassent le plus.

Mon idée serait d'aller ensuite en droiture à Dusseldorf, de là, par le Rhin ou le long du Rhin, revenir à Wesel. Je voudrais alléger mes chariots et mettre partie de mes effets sur l'eau. Mais j'ignore si cette navigation est possible, et si les chemins au bord de la rivière sont praticables.

Tout cela, comme vous voyez, est un projet éventuel; car, en dernière analyse, il faudra bien que je

reste ici, si je n'obtiens pas la certitude de pouvoir en sortir sans être enlevé. J'éprouve un extrême ennui de cette incertitude, et j'en aurais plus encore à me trouver enfermé.

Par votre silence sur Thugut, je crains qu'il ne vous ait manqué à son passage. Nous vous avons cependant écrit par un maréchaussée. J'aurais grand regret qu'il ne vous eût point vu et parlé d'objets importants. J'y suppléerais si je pouvais vous rejoindre.

Je finis, pour ne pas retenir trop longtemps votre exprès, par les assurances de mon fidèle attachement.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU P^{ce} D'ARENBERG.

Wesel, 16 janvier 1793.

Je reçois votre lettre du 12, mon prince, en même temps que celle de M. Jarry, qui, par son Mémoire, m'offre quelques moyens de tâcher de lui être utile. Je n'en négligerai certainement aucun. Vous savez combien j'apprécie l'esprit et les talents de cet officier, mais vous savez aussi combien mon opinion compte pour peu de chose dans les mesures générales à prendre pour la direction des affaires militaires.

Depuis votre départ, il n'est rien arrivé de Vienne ; mais nous avons d'excellentes nouvelles de Londres,

où toutes les volontés se réunissent pour la guerre, et pour de très-grands efforts dans les moyens de la faire. Vous verrez que les Français seront les premiers à la déclarer ; partout ils comblent la mesure avec une audace inimaginable ; ils réduisent le Brabant au désespoir par les énormes contributions qu'ils en exigent, par des vexations de tout genre et par l'impiété qu'ils y affichent. Le pays de Liège en est également révolté. Hors une douzaine de factieux, tout le peuple demande des libérateurs. Aussi arriveront-ils de toute part. Le corps prussien, destiné pour la Gueldre, sera à Ruremonde avant la mi-février. Les généraux et deux régiments sont déjà à Wesel et aux portes. M. de Clairfayt recevra sous dix jours ses premiers renforts d'Allemagne. M. de Hohenlohe lui a fait passer quatre bataillons. Il est très-probable que l'on rentrera en Brabant vers la fin de février.

Nous n'avons aucunes nouvelles de Paris que celles des journaux d'anciennes dates. On voit que le jugement du roi traînera en longueur. Au reste, on ne voit rien de distinct dans ce chaos d'événements prêts à éclore, que toutes les passions préparent, et qui vont décider de si grands intérêts.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU P^{te} D'ARENBERG.

Wesel, 28 janvier 1793.

Au moment où je prenais la plume pour vous écrire, mon prince, je reçois votre lettre du 26, avec celle de M. Jarry et son Mémoire.

Je suis pressé d'expédier sans le moindre retard des dépêches importantes de La Haye et de Londres. Je n'ai qu'un moment pour vous adresser quelques lignes. J'y suppléerai dans deux ou trois jours.

Après l'horrible catastrophe dont la nouvelle nous est arrivée hier, il ne reste plus qu'à s'occuper de la reine.

1^o Convient-il de la réclamer ? — Je crois que oui.

2^o A qui faut-il s'adresser à cet effet ?

3^o Quelle est la forme à adopter, le langage à tenir ?

Je voudrais bien que M. Pellenc nous donnât ses idées sur ces trois points. Je vous prie de l'y engager. Je lui écrirai de mon côté mercredi.

Je n'ai pas reçu une ligne officielle de Vienne depuis votre départ.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU P^{te} D'ARENBERG.

Wesel, 29 janvier 1793.

J'ai l'âme encore trop agitée, mon prince, pour pouvoir mettre un peu d'ordre et de précision à ce que je voudrais vous dire. Votre bon esprit suppléera à tout ce que les angoisses du mien ôtent de netteté à mes idées.

Fermement convaincu qu'il n'y a de bien à opérer que dans les voies de l'honneur, si on venait à les méconnaître un instant, je quitterais tout, et me plongerais dans une inaction absolue. Mais l'ignorance et l'impéritie produisent souvent les mêmes effets que le défaut d'élevation dans l'âme. Alors des causes différentes amènent des résultats semblables. Nous n'en avons que trop de preuves malheureusement. Cent cinquante mille hommes en armes, voilà une donnée honorable, positive : l'emploi que l'on en fera tient à d'autres chances dont il est superflu que je vous fasse ici l'analyse. Faute de n'avoir pas cru possible l'assassinat du roi de France, peut-être n'a-t-on pas fait ce qui était faisable pour prévenir cette horreur. Tâchons, du moins, qu'il n'en arrive pas de même à l'égard de cette infortunée reine, qui doit devenir maintenant le constant objet de notre sollicitude. J'ai exposé mes idées à ce sujet avec toute l'énergie dont je suis capable. J'écris aujourd'hui à Londres pour savoir l'opinion de Pellenc sur les questions que je vous ai posées. Ne croyez-vous pas,

mon prince, qu'il serait désirable et utile que le public fût éclairé par quelque Mémoire éclatant, dans lequel on relèverait toutes les irrégularités monstrueuses et criminelles à l'aide desquelles des scélérats ont prétendu justifier la mort du roi? Il me semble que le reflet d'un pareil écrit serait favorable à la reine et pourrait être utile à sa position actuelle. Si le voile jeté sur les yeux des imbéciles était déchiré, les scélérats seraient perdus, et ils ne le seront complètement que par la presse.

Je resterai ici jusqu'à ce que j'aperçoive la possibilité de me transporter ou à Ruremonde, ou dans ma terre près de Liège. Embarrassé de monde et d'équipages, je ne puis me résoudre à voler dans l'éloignement. Le but doit être de se rapprocher de Bruxelles : tout porte à croire qu'on peut l'atteindre promptement, si de nouvelles sottises ne s'y opposent. On dit que les renforts arrivent journellement à M. de Clairfayt : il doit par conséquent se trouver bientôt en état d'agir.

Le prince de Brunswick aura demain près de huit mille hommes au delà du Rhin : avant le 15 février, le reste sera arrivé, et formera un corps de vingt à vingt-cinq mille hommes.

Il existe déjà une communication établie entre les postes prussiens et les nôtres, depuis Wesel par le comté de Meurs jusqu'à la Roer. Une force considérable se portant sur Ruremonde, il semble que l'ennemi devrait abandonner la Meuse.

Je vous informerai de tout ce qui me viendra de Londres, de Vienne ou d'autres lieux. Je vous de-

mande pardon pour la forme de ma lettre ; je suis dans une sorte de délire qui mène au radotage. Ce que je conserve de plus entier, c'est mon parfait et fidèle attachement pour vous.

P. S. Quatre mille Hanovriens arrivent cette semaine. Le prince de Brunswick établit demain son quartier général à Gueldres : il y aura sous huit jours douze mille hommes.

Au moment où je finis cette lettre, arrive un courrier de Londres. L'Angleterre tarde à se prononcer, mais il paraît infaillible qu'elle se décidera très-incessamment. Ses préparatifs sont immenses. Ceci est pour vous seul.

Votre lettre du 28 m'arrive aussi dans ce moment. Les réflexions qu'elle contient sont infiniment justes, et je les présente dans la dépêche que j'expédie aujourd'hui par courrier à Vienne.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU P^{ce} D'ARENBERG.

Wesel, 2 février 1793.

J'étais hier trop pressé, mon prince, pour pouvoir répondre en détail à la lettre du 25 dont vous m'avez honoré. Je ne m'en acquitterai pas même complètement aujourd'hui, parce qu'à chaque moment il me survient des occupations qui ne sont bonnes à rien qu'à me faire perdre mon temps

d'une manière aussi stérile que désagréable. Je voudrais donner du ressort à bien des choses; il manque de toute part et singulièrement chez nos voisins qui, à ce qu'on nous assure, après la plus honteuse contenance pendant deux jours de siège, viennent de rendre Breda. On ajoute qu'il en sera de même à Willemstadt, et que les garnisons hollandaises ne tiennent pas à l'aspect d'une bombe. Au moins faut-il espérer qu'il n'en sera pas de même à Maestricht, où il y a des Brunswickois et des Français dirigés par M. d'Autichamp. D'ailleurs, vous saurez déjà qu'une partie de notre armée a passé la Roer, et s'occupera à faire lever le siège de Maestricht. M. le prince de Coburg est lui-même à la tête de cette expédition, et je vois par ma correspondance avec lui, qu'il attache à cet objet toute l'importance qu'il mérite. Je lui ai fait passer la copie d'une lettre très-sensée que m'a écrite M. Jarry, mais je ne l'ai point nommé. Voici une réponse préliminaire à une de ses lettres antérieures : vous verrez par son contenu ce qui en est. Les idées de cet officier me paraissent lumineuses. Je suis curieux d'apprendre comment elles seront accueillies par notre commandant général (le prince de Coburg). Cela me règlera sur la convenance ou l'inconvénient d'en faire connaître l'auteur.

Le Mémoire que vous avez la bonté de me confier, mon prince, est bien digne de la justesse de votre excellent esprit. Il ne vous a fait illusion que sur mon chapitre; la cause m'en est précieuse; mais, pour soulever les masses qu'il s'agit de mouvoir, il faut

draît un levier, et un bras plus fort que le mien pour s'en servir. — J'espère que vous viendrez faire une course ici : ce sera l'occasion de discuter des questions qui exigeraient trop d'écritures pour s'en expliquer à fond. Peut-être le baron de Thugut sera-t-il arrivé : je crois que son départ de Vienne suivra immédiatement la réception de ce courrier qui est passé dernièrement à Dusseldorf, lequel (que ceci reste pour vous seul) était porteur de ces mêmes idées que vous avez eues sur un point de réunion et un centre de délibérations.

Je vous garde toutes les pièces de M. Pellenc. Il n'a pas encore répondu à ce que je lui ai mandé sur l'arrangement qui le concerne. Je présume qu'en le laissant aller lui-même, il sortira des choses utiles de l'emploi de son temps; mais je vous prie de me dire ce que vous jugerez de mieux à lui proposer, et, au besoin, de l'engager directement à le dire. Je ne doute pas que M. le comte de Metternich pourvoira temporairement à ce qui touche M. Jarry. Je presse encore M. le comte de Stadion de porter les Hollandais à faire cette bonne acquisition.

Les Hanovriens ne doivent arriver en Hollande qu'à la fin de ce mois, c'est-à-dire après qu'on aura laissé à M. Dumouriez tout le temps de ravager ces provinces. Les Anglais devaient y être cette semaine, et les autres devaient les suivre de près; mais tout cela se fera trop tard. Il n'est plus question de renforts pour M. le duc de Brunswick, qui, avec ses douze mille hommes, n'est pas en état de remplir ces objets qui, dans la circonstance du moment, auraient

été d'une utilité majeure. C'est ainsi qu'en allant sans concert, sans mesure, de délais en délais, rien de grand ne peut s'effectuer, au moins sur terre. L'armement maritime des Anglais est immense : on assure qu'ils le porteront à cent vaisseaux de ligne. Ce qui me revient de Londres est très-rassurant et peu d'accord avec les doutes qu'exprime Pellenc.

D'après la marche de nos armées, nous devons d'un moment à l'autre recevoir d'importantes nouvelles. Vous les saurez peut-être avant moi : ayez la bonté de me communiquer les détails que vous en apprendrez. Je serai très-exact à en user de même avec vous sur tout ce qui me reviendra. Agréez, etc.

P. S. Sauriez-vous s'il est vrai que l'électeur palatin a renoncé à la neutralité? Dans ce cas, nous tirerions parti de ce retour à la raison.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU P^{ce} D'ARENBERG.

Wesel, 9 février 1793, au soir.

Souvent, mon prince, sans nous être concertés sur divers objets, ils nous ont fait naître les mêmes idées, et il en est arrivé ainsi relativement à ce que vous me faites l'honneur de me suggérer au sujet de la reine. J'avais pensé à la démarche qu'indique

votre lettre du 1^{er}; mais, en y réfléchissant de sang-froid, je me suis convaincu de son impossibilité par les raisons suivantes :

1^o Mes pouvoirs n'ont été ni produits ni reconnus à Paris.

2^o Adresser à des scélérats comme ceux de Paris des personnes chargées d'une commission qui leur déplairait, et auxquelles ces scélérats contesteraient la sauvegarde du droit des gens, serait envoyer ces personnes à l'échafaud.

3^o Nulle puissance humaine ne déterminerait à pareille mission les deux personnages que vous nommez.

Voilà des motifs qui ne sont que de légers accessoires.

Il y a une autre raison qui ne peut s'écrire et que je vous dirai un jour.

Il faut donc, dans cette horrible crise, rester passif. Mais trois courriers dépêchés pour suggérer et hâter des mesures à Vienne, à La Haye et à Londres, détermineront sans doute à un parti énergique. En attendant, les assassins paraissent eux-mêmes étourdis par leur forfait : ils ne parlent ni de la reine, ni de l'expulsion des Bourbons, quoique des délibérations sur ces questions eussent été formellement annoncées; j'en conclus que nous aurons du répit : c'est là-dessus que je fonde mon unique espoir.

M. de Lillien me mande que vous avez reçu le paquet contenant les lettres de M. Pellenc. Vous m'obligerez infiniment, mon prince, en me les ren-

voyant par une voie sûre. Le billet joint à votre lettre du 30 a été expédié hier à Londres.

Je suis honteux de l'infidélité ou de l'incertitude des nouvelles que l'on nous débite ici. Hier, les Français devaient avoir évacué Ruremonde; ce matin, ils devaient s'y retrancher avec deux mille hommes; ce soir, on nous assure qu'il n'y existe pas un soldat. Voilà comme nous sommes instruits à dix lieues de distance. Au reste, le corps de M. le prince de Brunswick est aujourd'hui de dix mille hommes: les premiers postes sont à deux lieues de Ruremonde.

A Bruxelles, à Malines, Anvers et Louvain, le peuple a mis le feu à des petits magasins français de paille, de foin, et à un dépôt de poudre à canon.

Il arrive ici des déserteurs qui en annoncent une quantité d'autres: ils assurent que l'assassinat du roi a causé une grande fermentation dans l'armée.

Agréez, mon prince, etc., etc.

LE C^m DE MERCY-ARGENTEAU AU P^m D'ARENBERG.

Wesel, 9 février 1793.

Je vous rends mille grâces, mon prince, du renvoi des lettres de M. Pellenc. Après une lecture attentive et réfléchie, j'y trouve des matériaux précieux pour l'histoire du passé, du présent et même de l'avenir; mais je crois, comme vous, que ce penseur judicieux et profond a besoin d'un indicateur

bien instruit des faits, des conséquences du moment, pour régler ses calculs et en formuler les résultats. Or, où trouver cet indicateur bien instruit? Ce n'est certainement point à Wesel, où, depuis votre départ, il ne nous est pas arrivé le moindre trait de lumière sur ce que l'on veut ni sur ce que l'on fera. J'en suis à savoir si l'on a reçu mes dépêches depuis le 20 de décembre, où j'ai commencé à écrire très-vivement, entre autres, sur un article que vous savez, et que j'ai trop de peine à nommer: à plus forte raison point de réponse sur M. Pellenc, sur la proposition d'acquérir des sujets distingués dans le militaire. Il semble que tout ce qui respire dans l'atmosphère de Vienne y est immédiatement paralysé, puisque notre ami Thugut, qui nous avait tant promis des informations promptes, précieuses et suivies, reste dans le silence, et ne donne plus signe de vie. Quoique par d'autres causes, nous ne sommes pas plus heureux pour les lieux plus rapprochés; la vraie disposition des esprits dans les provinces belgiques, les partis qui s'y forment pour ou contre, la force des armées respectives, leurs mouvements journaliers, tout cela nous est inconnu, et, sans les gazettes et quelques informations fournies par les commerçants, nous ne saurions pas un mot de ce qui se passe autour de nous. Comment aller montrer cette ignorance à La Haye ou ailleurs? Vous voyez, mon prince, que cela serait sujet à mille inconvénients, et j'aurais beaucoup d'autres raisons à vous dire à l'appui de celle-ci. Il faut donc attendre que cette léthargie finisse. Tout ce que l'on peut

faire est d'insister sur les motifs qu'on a d'en sortir. Je n'y ometts rien de ce qui est en mon pouvoir, et j'attends, non sans regret, mais avec résignation, ce qui en résultera.

Le courrier de M. de Stadion tarde beaucoup à revenir, ce qui prouve quelques hésitations dans le parti que prendra la cour de Londres. J'aurai l'honneur de vous informer promptement des nouvelles que je recevrai de ce pays-là. On me laisse ici des gardes de maréchaussée qui donneront toute sûreté à notre correspondance.

M. le comte de Metternich part lundi, mais il sera probablement obligé de coucher en route, et n'arrivera que mardi à Dusseldorf, où il restera un jour. Crainte d'oubli ou de distraction de sa part, je vous prie, mon prince, de lui parler de M. Jarry, et de vous faire remettre le chétif secours convenu pour le mois passé pour celui-ci, et de fixer le lieu où les suivants seront acquittés. Je persiste à croire que M. Jarry devrait porter ses vues sur la Russie, ou au moins s'y préparer les voies, si on refuse de lui en ouvrir ailleurs.

Hier au soir, nos nouvelles des cafés nous ont annoncé que M. Dumouriez rassemblait quatre-vingt mille hommes, pour aller attaquer M. de Clairfayt, et qu'il comptait bien être à Cologne le 15 de ce mois. Ce qui paraît plus certain, c'est que les Français se renforcent du côté de Ruremonde, et qu'ils y ont de dix à quinze mille hommes. Je ne puis croire à une tentative sur la Hollande, mais, vu l'énergie et la prodigieuse activité du général français, et notre

indolence, tout devient possible. — M. de Reck a dû assister hier à une entrevue de M. le prince de Brunswick avec M. de Clairfayt : il nous en reviendra peut-être quelques notions plus substantielles. Vous pourriez les apprendre par M. de Metternich. A son défaut, j'y suppléerai.

Cette régence de Hamm m'inquiète pour la reine et pour le jeune roi : je suis bien curieux de savoir ce que les cours en penseront.

Le Mémoire de lord Auckland est, en effet, dans le vrai, dans le meilleur sens de la chose. — Monsieur votre beau-frère met une grande activité et beaucoup d'intelligence dans sa conduite ministérielle : ma correspondance avec lui est très-suivie ; j'ai infiniment à m'en louer pour les affaires, et pour moi personnellement.

Jusqu'à l'arrivée de quelque courrier de Vienne, je ne puis former aucun plan de marche ; mais si on me donne un peu de latitude, je me déterminerai à quelques courses ; peut-être en ferai-je une à Dusseldorf, pour y passer vingt-quatre heures avec vous.

Recevez, mon prince, etc., etc.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU P^{ce} D'ARENBERG.

Wesel, 14 février 1793.

Je me hâte, mon prince, de vous annoncer que l'affaire de Pellenc est arrangée. Il aura le traitement

proposé intérimairement, jusqu'à ce que les circonstances permettent de décider pour l'avenir d'une manière fixe et stable. Si vous le lui annoncez, je vous prie d'y mettre une grande réserve, parce qu'il ne conviendrait ni à lui ni à la chose que l'on fût trop instruit à Londres de ce qui le concerne. J'écris simplement à M. de Stadion de faire une avance, et d'en mentionner l'objet à notre gouvernement. J'attendrai une occasion de courrier, pour entrer dans des détails que je ne puis confier aux postes hollandaises et anglaises.

La proposition d'acquérir des sujets distingués dans l'artillerie et le génie est également agréée : il s'agit des moyens de la mettre en œuvre, et c'est ici, mon prince, où votre intervention pourrait faire ce qu'aucun autre que vous ne peut aussi bien effectuer.

MM. d'Arcon et Dubauville seraient les personnes que l'on aurait en vue. On désirerait savoir leurs dispositions et les conditions qu'ils exigeraient ; mais il y a de grandes difficultés à les aborder en évitant les risques de se compromettre. Les principaux intéressés ne pourraient pas être nommés, vous ne pourriez pas l'être vous-même sans de grands inconvénients. Il faudrait donc la voie d'un tiers qui, en parlant généralement, donnerait l'assurance que, si on voulait prendre parti sous telles conditions qu'on désirerait, il y aurait moyen de trouver un établissement aussi honorable que solide dans un grand pays voisin. — On accepterait également d'autres sujets de mérite et de talent, dans les deux parties ci-dessus désignées, mais toujours en connaissant

préalablement leurs conditions. Je remets tout ceci à vos soins, mon prince : ce serait un service bien important à ajouter à tous ceux que vous a suggérés votre zèle jusqu'à présent.

Ce que l'on me mande d'office sur cette matière est positif, mais très laconique : on me répond en dix lignes sur les trois propositions faites le 8 janvier, sans aller au delà, ni revenir sur les points traités précédemment.

Nous en sommes à la troisième ou quatrième variante sur le voyage de M. le comte de Metternich, retenu tantôt par la pluie, tantôt par le débordement des rivières et la peur des mauvais chemins ; mais je crois qu'il part décidément samedi, et qu'il restera à Dusseldorf le dimanche. Vous le verrez donc un jour plus tôt ou plus tard.

Ce n'est que par la poste que l'on m'a écrit, et point par courrier. J'attends avec impatience celui qui doit arriver d'Angleterre : s'il n'y a point de louche de ce côté, il y a du moins beaucoup d'hésitation dans le parti auquel le ministère britannique se résoudra ; cela ne peut cependant tarder à être éclairci.

M. le prince de Brunswick s'est emparé de Venloo ; les Français voulaient l'occuper le lendemain ; ils ont été prévenus à temps. Il semble toujours que M. Dumouriez médite quelque entreprise sur la Hollande. M. le prince de Coburg doit être à Cologne ; on s'attend qu'il n'y restera pas oisif, et qu'il fera avancer M. de Clairfayt, qui, avec ses renforts, doit avoir trente-cinq mille hommes et beaucoup d'artillerie. On nous disait ce matin Ruremonde évacué,

mais je n'en erois rien. Il ne nous arrive ni lettres, ni feuilles publiques de Paris.

Recevez, mon prince, etc., etc.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU P^{ce} D'ARENBERG.

Wesel, 22 février 1793, et finie le 24.

J'apprends avec une vraie peine, mon prince, par votre lettre du 16 que votre santé a été dérangée. La mienne l'a été aussi, au point que j'ai cru faire une maladie sérieuse. J'avais perdu le sommeil, et j'étais incapable du moindre travail. Après m'être médicamenté pendant un jour ou deux, j'ai secoué le mal, et crois en être quitte pour cette fois.

J'ai envoyé les deux Mémoires de M. Jarry à M. le comte de Starhemberg, en le priant de faire tout ce qu'il pourra pour placer cet officier au service de la république (des provinces-unies). J'ai démontré combien cette acquisition serait utile dans le moment actuel. J'attendrai une réponse avant de faire la mienne à M. Jarry, que je vous prie de vouloir bien en prévenir.

M. le comte de Metternich doit avoir passé la journée d'hier à Dusseldorf. Vous vous serez sans doute recordé avec lui sur différents objets. Il est parti d'ici avec de beaux projets de raisonnements persuasifs à faire valoir auprès des chefs de nos armées. Je souhaite fort que sa rhétorique soit efficace.

Ce serait un grand service rendu à la chose publique, qui périra par nos lenteurs, si elles continuent encore quelque temps. On ne peut se rendre raison des causes de cette léthargie : les frais sont faits pour opérer, et on ne s'en prévaut pas.

D'après les nouvelles publiques, on est bien résolu à la guerre en Angleterre ; cependant le courrier que j'attends d'heure en heure n'arrive pas ; je ne sais à quoi attribuer ce retard.

Sans en avoir l'avis officiel, je sais que l'on croit à Vienne que ce serait augmenter les dangers où se trouve la reine, si l'on cherchait à la sauver par des menaces ou des démarches quelconques : peut-être a-t-on raison, mais ce serait un motif de plus pour agir avec la plus grande célérité et énergie.

M. le comte de Clairfayt doit recevoir un nouveau renfort de dix bataillons : alors il aura près de cinquante mille hommes. Il serait affreux qu'avec de pareilles forces Maestricht fût enlevé à sa barbe, et, comme vous le dites, mon prince, notre campagne serait perdue. On dit aujourd'hui que M. Dumouriez a changé de plan, et qu'il en veut ou à Breda ou à Nimègue : cela ne paraît guères vraisemblable. Je ne doute pas que vous n'ayez déjà connaissance de la *Proclamation aux Bataves*. Cette pièce est une des plus extraordinaires qui aient paru. Cet audacieux personnage connaît les gens à qui il a affaire : il veut que l'on tremble à La Haye, et l'on y tremble en effet.

24 Février. — Avant-hier matin, en écrivant ma lettre jusqu'ici, j'ai été interrompu par l'arrivée du

courrier de Londres, qui a apporté des nouvelles très-satisfaisantes. Le gouvernement anglais a finalement pris le parti de regarder la guerre comme déclarée et commencée par les Français. On est disposé au concert le plus intime avec les puissances coalisées, et résolu à les seconder par des efforts d'autant plus énergiques, qu'ils sont généralement approuvés par la nation anglaise. Voilà un grand supplément de moyens pour faire de l'excellente besogne; il ne s'agit plus que d'y mettre de l'ensemble. C'est sur cela que doit porter maintenant toute notre attention.

Le courrier était chargé de plusieurs lettres de M. Pellenc. Il y en avait pour vous, mon prince, et d'autres pour moi, sans que je pusse les distinguer par leurs enveloppes. J'ai passé la journée d'hier à les lire, et à en extraire ce qu'il y a de plus important à faire connaître à Vienne, où j'envoie aujourd'hui ce triage, n'ayant pu le faire partir par le courrier, qui aurait été retenu trop longtemps. Voici toutes ces pièces, tant les vôtres que les miennes, mais je vous prie de me les renvoyer dans quelques jours, premièrement pour les relire, les méditer, et en retirer les mêmes extraits qui font annexes à ma dépêche. Il y a réellement une abondance et une force d'idées très-remarquables dans les productions de Pellenc. J'ai tâché d'en faire sentir le prix; mais pour cela il faut lire, et lire avec attention.

Je serai enchanté, mon prince, de vous voir accomplir le projet d'une course ici, quand un meilleur temps le permettra. Je prévois que mon séjour à

Wesel se prolongera jusqu'à la fin de mars, et qu'à cette époque on pensera peut-être à me mettre en mouvement, sans que je puisse préjuger encore de quel côté on m'enverra. Notre ami Thugut sera arrivé avant ce temp-là, et nous verrons plus clair sur une infinité de choses.

Ce que M. de Metternich vous a dit, sur l'adresse du paquet destiné à M. de Flaschanden, est très-réel. Ce paquet m'était envoyé par lord Auckland, et l'adresse en question était de sa main. Je vois cependant, par les dépêches de Londres, qu'on n'y veut rien savoir de la régence, qu'on considère comme un objet purement intérieur de la France. Je suis moralement sûr qu'on pensera de même à Vienne, mais que ce titre sera reconnu et appuyé en Russie.

Si M. d'Hervilly découvre quelque chose, je vous prie de me le faire savoir : l'expédient pour M. d'Arcon serait parfaitement convenable; mais comment trouver un agent du gouvernement, propre à pareille expédition? Hélas! vous connaissez cet atelier; j'en écrirai cependant au chef: il n'a qu'à consulter ses ressources.

Ayez la bonté, mon prince, de me communiquer vos observations sur tout ce que nous mande Pellenc. Son idée de rendre la guerre présente *nationale*, en Allemagne et en tout pays, est vraiment digne d'être mise à exécution. Il faudrait, à cet effet, répandre de bons écrits pour toutes les classes: cela exigerait aussi un plan combiné entre tous les cabinets. Je désirerais savoir ce que vous pensez sur ce point important.

Depuis quelques jours, nous ne savons rien du corps d'armée de M. le prince de Brunswick, si ce n'est qu'il fait canonner le fort Saint-Michel, vis-à-vis de Venloo, où les Français établissent de nouveaux ouvrages. On croit en Hollande que M. Dumouriez prendra Breda, qui n'a que dix-huit cents hommes de garnison. On se flatte que ce sera le terme de ses succès de ce côté. Je pense fort différemment. Il s'approchera de Nimègue, et cherchera à intercepter la navigation du Rhin, ce qui nous jetterait dans de grands embarras pour l'approvisionnement des armées.

Je n'ai d'autres nouvelles de Paris que celles des journaux, jusqu'au 10 de ce mois. Quoiqu'ils ne fassent aucune mention de la reine, mes inquiétudes subsistent en entier. J'ai fort appuyé, à Vienne, sur deux moyens suggérés par Pellenc. Ils sont d'un genre extraordinaire, mais l'objet l'est encore plus. Il ne faudrait pas, selon moi, avoir à se reprocher la moindre omission.

A notre première entrevue, je vous restituerai la collection complète des lettres de Londres.

Recevez, etc., etc.

P. S. Si la société Crawford est encore à Dusseldorf, offrez-y mes hommages, et particulièrement à M. de Simolin. — M. de Circello est, dit-on, destiné à l'ambassade de sa cour à Vienne.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU P^{ce} D'ARENBERG.

Wesel, 12 mars 1793.

Je ne vous dirai qu'un seul mot, mon prince, parce que, faisant ici le métier de facteur des postes, les correspondances allant et venant me prennent tout mon temps.

Je sais que le Mémoire de M. Jarry a eu grand succès à Vienne; mais voilà tout, et ce n'est pas assez pour que l'auteur se fasse connaître. M. de Thugut nous en dira davantage : il ne sera pas ici avant la fin du mois, au plus tôt. Je ne sais cela que par ricochet.

Je ne vois pas encore la Hollande tout à fait sauvée. Un coup de tête de M. Dumouriez pourrait reproduire des embarras. Les quatre mille Anglais sont en vue de Helwoetsluys, et ne peuvent y entrer à cause des vents contraires. On nous dit que nos avant-postes sont à Cortenberg. Je ne puis le croire, d'après ce que M. le prince de Coburg m'a mandé en date du 6 de ce mois. Cependant il se préparait à aller en avant.

Je remets à une autre fois plus de détails, et vous prie, mon prince, etc., etc.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU P^{ce} D'ARENBERG.

Maestricht, 13 mars 1793.

Depuis quelques jours, mon prince, il m'est venu de fâcheuses nouvelles pour mes affaires personnelles. Le département de Paris m'a déclaré français et émigré; et en conséquence ma maison, mes effets, mes fonds placés en rentes viagères, mes possessions territoriales, tout a été saisi, et ne tardera pas à être confisqué et vendu. Un pareil brigandage est sans exemple.

Je compte me rendre le 25 de ce mois chez moi, près d'Oreye. Peut-être ferez-vous avant ce temps-là votre voyage de Nimègue, et j'aurai le très-grand plaisir de passer quelques moments avec vous. — Si, comme on le dit, nous rentrons à Bruxelles avant la fin de mars, je présume que vous vous rapprocherez de vos foyers. Il sera bon qu'avant ce temps-là nous connaissions notre marche réciproque, pour nous retrouver à l'occasion.

J'ai été toute cette semaine sans nouvelles officielles des armées; mais notre position paraît en tout être bonne. Si vous savez quelque chose de précis, communiquez-le moi.

Recevez, etc., etc.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU P^{ce} D'ARENBERG.

Fologne, près d'Oreye, 6 avril 1793.

Je reçois enfin, mon prince, le dernier mot sur ma destination, qui est d'aller à Londres. On me presse de manière à me causer les plus grands embarras dans mes apprêts. Je vais à Bruxelles le 8; j'y resterai le 9 et le 10; j'en reviendrai le 11 ou le 12 au plus tard; je ferai encore ici un séjour d'une semaine, et me rendrai en droite ligne à Rotterdam, pour m'y embarquer vers le 25.

Les événements extraordinaires qui surviennent par suite de la déclaration de guerre de M. Dumouriez à la Convention, la marche de son armée sur Paris, et tout ce que doit produire cette étonnante circonstance, influera d'une manière incalculable sur l'ordre des choses en général, et pourrait aussi donner lieu à de grandes variations dans ce qui me concerne; mais je prends toujours le parti d'aller à Londres, sauf à suivre les ordres ultérieurs qui pourront m'arriver, même en route.

Il m'est venu à la fois une quantité de lettres de Pellenc, dont plusieurs sont pour vous; mais je ne puis les hasarder par la poste; d'ailleurs elles sont d'ancienne date et remplies d'excellents raisonnements, mais qui tombent à rien maintenant, par suite des événements du moment. Je pense, mon prince, que vous reviendrez sur-le-champ à Bruxelles, que

vous êtes même peut-être déjà en route, de manière que, soit à Bruxelles même, soit à votre passage dans ces environs, vous me procurerez l'occasion de vous voir et de nous entendre sur des choses essentielles.

Ce qui vous étonnera, c'est que le baron de Thugut ne m'ait pas écrit une ligne, et je ne saurais pas un mot de lui, si je ne trouvais dans mes dépêches un passage qui indique sa destination : elle sera de rester près de M. le prince de Coburg.

Je suis si accablé d'embarras, et si incertain que ma lettre vous trouvera encore à Cologne, que je n'entre point dans plus de détails, particulièrement dans la persuasion où je suis que, d'une manière ou d'une autre, nous nous reverrons avant peu de jours. Etc., etc.

P. S. Vous savez qu'il n'y a plus un Français ennemi dans toute la Belgique.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU P^{ce} D'ARENBERG.

Bruxelles, 10 avril 1793.

Je suis arrivé ici hier, mon prince. J'ai été agréablement surpris par le calme qui règne à Bruxelles : jamais je ne l'ai vu à ce point ; il y a une satisfaction générale d'être délivré des Français. C'est un retour,

qui en tout sens paraît être sincère, vers le souverain légitime. On veut se prêter à tous les moyens de lui être utile. Le gouvernement, de son côté, cède à tout ce que la nation témoigne désirer. Nous verrons à quoi ce nouvel état de choses aboutira : il faut espérer que ce sera au plus grand bien possible.

J'attends M. le prince de Coburg à son retour d'Anvers. Il ne fera que passer, mais je n'ai besoin que d'une heure d'entretien avec lui, autant avec M. le comte de Metternich, après quoi je retourne chez moi, à Fologne, pour y terminer mes apprêts de voyage. Je me mettrai en route pour Rotterdam le 18 ou le 19. Je vous ai écrit avant-hier, ainsi qu'à M^{me} la duchesse d'Arenberg. J'ai adressé mes lettres à Cologne. J'ai en mains celles de Pellenc ; je ne puis les confier à la poste. Vous voudrez bien m'indiquer un moyen de vous les faire parvenir, dans le cas où votre retour dans ce pays-ci serait retardé, et que je manquerais l'occasion de vous voir.

M. Dumouriez et presque tous les généraux sont avec nous ; mais l'armée se divise ; les gardes nationales tiennent à leur système, les troupes de ligne à leur général. Le projet de ce dernier était de marcher sur Paris, ce que je crois impossible, vu que l'armée est divisée d'opinion. Les résultats de tout ceci sont un problème, mais il y aura toujours très-grand parti à tirer des circonstances actuelles.

Dans le moment où j'écris fort à la hâte, je reçois une lettre du baron de Thugut, qui est nommé directeur des affaires étrangères. M. de Cobentzl est chancelier d'Italie. Il devient plus que jamais nécessaire

que je m'entretienne avec vous. Je retourne à Fologne.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU P^{ce} D'ARENBERG.

Rotterdam, 3 mai 1793.

Ma destination vient d'être changée, mon prince : je crois qu'elle me portera vers le théâtre de la guerre. Je pars lundi pour Bruxelles, où j'arriverai par Anvers sur un yacht.

Je réserve d'autres détails pour le moment où j'aurai le plaisir, etc., etc.

LE P^{ce} D'ARENBERG AU C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU.

Bruxelles, 16 mai 1793.

J'ai l'honneur de vous renvoyer, monsieur le comte, la note de Pellenc que vous avez bien voulu me laisser hier. Je suis d'autant plus satisfait de cette note, que les principes qu'on y adopte, et les conséquences qu'on en tire, sont conformes à ceux exposés dans l'*écrit très-confidentiel* que je vous ai adressé à Wesel au commencement du mois de février, écrit que j'ose vous inviter à relire encore en ce moment.

Si l'auteur de cette note se trompe dans ses conjectures sur les événements qui se passent en Pologne, c'est qu'en effet il n'y a pas un homme de sens qui ait pu croire, avant d'en avoir acquis la certitude la plus positive, que la cour d'Autriche a d'avance prêté les mains à un arrangement aussi funeste à ses propres intérêts que contraire à la saine moralité des gouvernements.

Quelle inconséquence révoltante à la fois et digne de pitié!! Les mêmes souverains, d'accord d'un côté pour dépouiller un souverain inoffensif et se partager ses états, et d'un autre côté se coalisant pour rétablir un autre roi dans toute la plénitude de ses droits, en proclamant des vues de modération et l'*engagement de ne pas s'enrichir par des conquêtes!* Quelle pitoyable dérision! Les conquêtes faites à la suite d'une guerre qu'on n'a pu éviter ne seraient-elles pas plus justes que des actes de rapine et de vol, qui ne peuvent trouver ni prétextes ni excuses?

Je reviens à la note de Pellenc. Ce qu'il dit sur la Prusse et sur le duc de Brunswick mérite la plus sérieuse attention du cabinet de Vienne. N'a-t-il pas lieu, en effet, de craindre que le siège de Mayence ne soit tout au plus le seul acte de l'armée prussienne dans la campagne actuelle? — Qu'on y réfléchisse bien; un auxiliaire nul est un ennemi caché.

Permettez-moi de vous le répéter, monsieur le comte, c'est un devoir pour vous de signaler tous ces dangers au gouvernement impérial; et je ne

puis mieux, ce me semble, vous témoigner ma reconnaissante amitié qu'en vous rappelant sans cesse ce que je crois être dans l'intérêt de votre gloire.

Agréez, etc., etc.

**Note remise par M. Pellenc à M. Pitt,
le 8 mars 1793.**

(C'est celle qui est mentionnée dans la lettre précédente du prince d'Arenberg au comte de Mercy-Argenteau.)

Le salut de l'Europe est dans les mains de M. Pitt; mais, s'il n'y prend garde, il laissera échapper cette grande gloire, et ne sauvera pas même son pays.

La coalition de toute l'Europe était indispensable pour faire une guerre utile contre la France, et cette coalition est sur le point d'être détruite.

La Russie fait des préparatifs du côté de la Turquie; elle envoie des troupes en Finlande, et la guerre est presque toujours amenée par les précautions que l'on prend pour l'éviter. La Russie, du moins, se conduit sans détour; on peut encore agir sur elle.

Mais la Prusse!... Non-seulement elle est entrée dans la grande Pologne, mais elle s'en est mise en possession; et quel moment a-t-elle choisi pour cela?

L'Autriche est forcée de supporter cet événement. Je suppose même que cette puissance ait la prudence de tout souffrir pour le moment; l'An-

gleterre, qui vient d'armer pour maintenir l'équilibre de l'Europe, pourra-t-elle garder le silence? Pourra-t-elle s'allier, dans le but de réprimer des conquêtes, avec le gouvernement prussien, devenu conquérant et usurpateur? Et ne devra-t-elle pas dire à la Hollande ce qu'elle aurait à redouter du secours de pareils auxiliaires que les Prussiens?

Cette conduite de la Prusse est le plus fâcheux incident qui soit encore arrivé dans la guerre contre la France: il est pire que des batailles perdues. Mais ceci tient à un plan secret qu'il est temps enfin d'éclaircir.

On dit le roi de Prusse de bonne foi; mais son ministère l'est-il? — Que ce ministère veuille agrandir la Prusse pour lui donner une force intérieure capable de soutenir la force extérieure que l'exagération du système du grand Frédéric lui avait communiquée, cela se comprend; mais qu'il choisisse le moment actuel pour cela, cela ne peut pas se concevoir. — Il ne paraît pas craindre les suites des progrès des Français: a-t-il donc quelque motif secret qui le rassure? — Les Français ménagent cette cour; ils ne renforcent pas l'armée de Custine; ils bravent la coalition des puissances, comme s'ils étaient certains qu'elle ne peut pas se réaliser. Cette conduite et cette audace ne tiennent-elles pas au même secret?

On fait courir le bruit que la Prusse ne voit pas avec plaisir la guerre de son roi contre les Français; mais ce bruit n'est-il pas un piège? Sans doute la Prusse est mécontente, mais des revers de la der-

nière campagne, de l'inaction de l'armée depuis six mois, de ce qu'aujourd'hui même elle est sans grosse artillerie et sans vivres, de ce qu'on a laissé mettre la Gueldre à contribution par une poignée de Français.

Il est temps d'éclaircir tous ces mystères ; car la non-réduction de Mayence est un obstacle à toutes les opérations, et il importe de savoir, avant de commencer la campagne, si on aura dans la Prusse un auxiliaire entièrement nul, ou un véritable allié.

Comment s'y prendre ? On dit que Bischoffsverder est mis de côté par la faveur que M^{me} de Dönhoff a reprise, que Lucchesini a de l'influence, que l'on commence à écouter le baron de ..., qui avait eu en Champagne, avec Dumouriez, des conférences plus que secrètes ; mais que le véritable meneur de cette cour est le duc de Brunswick, qui, sans contredit, est l'homme le plus fin et le plus fourbe de toute l'Allemagne. Les principes politiques du duc de Brunswick sont connus ; il déteste la cour de Vienne, il regarde les liaisons de la Prusse avec l'Angleterre comme inutiles, et l'intérêt de la première de ces puissances pour la Hollande comme une simple affection de famille. Qu'on le juge d'ailleurs par sa conduite : aujourd'hui il désapprouve, il combat tous les plans qu'on lui présente, soit pour l'armée prussienne, soit pour les armées combinées, et par ces critiques, qui sans doute ont un but, il prolonge l'inaction la plus funeste. Craindrait-il que l'on ne réussît dans une guerre où il a échoué ?

Puisque le temps presse et qu'un parti décisif est

le seul convenable, je crois qu'on devrait laisser de côté et les politiques, et les favoris, et les maîtresses, aller droit au roi, lui faire présenter par un homme habile et ferme la vérité toute nue, lui dévoiler ce qu'on lui cache, et l'engager, pour son propre intérêt et pour sa gloire, à prendre des ministres à qui l'on pût désormais se fier.

On lui ferait sentir l'inconvénient de dépopulariser les secours qu'il donne à la Hollande, les suites funestes que peut avoir la violation du traité de Pilnitz, où, bien loin de songer à des conquêtes, chaque puissance n'a pensé qu'à garantir ses états actuels ; on lui ferait sentir la défiance que la cour de Vienne pourrait concevoir d'une pareille conduite, même en la souffrant ; les obstacles que cette conduite peut mettre à la continuation de la popularité de la guerre en Angleterre, à la réunion des autres puissances, et surtout aux succès contre les Français, succès sans lesquels la Prusse n'échappera pas mieux qu'une autre à la contagion révolutionnaire.

Cette négociation ne serait pas exclusive de l'approbation des vues ultérieures de la Prusse ; car il faut bien accorder quelque chose au besoin qu'on a de cette puissance ; mais on exigerait qu'elle se bornât à l'occupation provisoire de Thorn et de Dantzig, et qu'immédiatement toutes ses forces fussent dirigées contre la France.

L'art de provoquer des changements dans les cabinets de l'Europe était autrefois le grand secret de la cour de Versailles ; elle le possédait presque exclusivement, et l'Angleterre a toujours dédaigné ce

genre d'influence. Mais puisque cette guerre ne ressemble à aucune autre, M. Pitt doit sentir qu'il faut sortir des règles ordinaires.

Si la direction ne vient pas de ce gouvernement, d'où viendra-t-elle? Il est presque le seul qui soit au niveau des circonstances actuelles, et l'inaction de l'Europe en est la preuve. Déjà Venise, Florence et Naples ont reçu les nouveaux envoyés de la république française; l'Espagne hésitera tant qu'on ne l'attaquera point, la Suisse ne se décidera qu'après des succès. On écrit de Paris que le canton de Zurich a reconnu l'ambassadeur français, et que les cantons démocratiques, en suivant cet exemple, entraîneront le sénat de Berne. On écrit encore de Paris qu'on attend de grands succès de la mission de M. Sainte-Croix-Descorches, envoyé depuis un mois à Constantinople pour y préparer la réception de Sémonville.

La force des Français vient de ce que la révolution dont ils sont les agents a commencé avec l'imprimerie. Elle vient encore de ce qu'ils sont neufs, tandis que l'Europe, que l'on craint de mettre en mouvement, est fort vieille. Elle vient de ce qu'il n'existe aucune nation, l'Angleterre exceptée, qui soit attachée à son gouvernement autant que la France l'est à ses folies. Elle vient de ce que la multitude est disposée partout à regarder les maux de la conquête comme préférables à ceux de la guerre. Elle vient encore de ce qu'il n'y a point de coalition qui ait tenu longtemps, ainsi que le prouve l'histoire. Elle vient surtout de ce que les Français, mis en

mouvement tous à la fois, ont l'avantage de la vélocité contre la masse; genre de puissance auquel jusqu'à présent on n'a pas fait assez d'attention.

M. Pitt sent tout cela, mais prend-il des mesures convenables? A sa place, outre les ambassadeurs qu'a l'Angleterre, j'enverrais des voyageurs habiles dans toutes les cours; je mettrais de côté les règles de la diplomatie, qui ne sont plus de saison; j'établirais une correspondance active avec tous les chefs des peuples; je ferais rentrer dans le ministère espagnol Florida-Blanca, sans lequel on ne fera jamais rien de cette nation; enfin je dirais: ou point de guerre, ou la guerre de toute l'Europe.

L'Angleterre serait le chef de cette confédération, et M. Pitt est le chef de l'Angleterre. Il a pris en quelque sorte la responsabilité de la guerre et des succès, et certes il ne voudra pas que, dans une lutte pareille, les brouillons et les scélérats de Paris l'emportent sur le génie et sur la vertu.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU P^{re} DE COBURG,

COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES AUTRICHIENNES DANS LES PAYS-BAS.

Bruxelles, 10 août 1793.

MON PRINCE,

Nous sommes menacés d'un nouveau danger, d'un nouveau crime. La reine, livrée au tribunal révolutionnaire, a été transportée le 3 de ce mois à la Conciergerie. Cette princesse infortunée est complètement étrangère à la prétendue conspiration dont on parle depuis quelque temps à Paris : on ne l'accuse même pas sur ce point. Que se propose-t-on donc en la faisant juger en ce moment ? Quel est le but des chefs de la révolution en entamant ce procès ? Que voudra la multitude égarée, ou plutôt que lui fera-t-on vouloir ? — La réponse à toutes ces questions reste inconnue pour nous. Mais le fait en lui-même parle assez haut. Il est évident qu'on veut rattacher le procès de la reine à l'existence d'un complot, afin de la perdre sur-le-champ, ou de se réserver les moyens de le faire plus tard, lorsqu'on trouvera l'occasion favorable : peut-être même a-t-on voulu s'ôter la possibilité de la sauver en la faisant juger au milieu d'une populace féroce qu'on a eu soin d'irriter.

Dans une pareille conjoncture, je crois devoir soumettre à votre altesse une question, celle de savoir s'il ne lui serait pas possible de prendre des

mesures militaires qui, en jetant une salutaire terreur dans Paris, en imposeraient peut-être aux factieux, et retarderaient ainsi la procédure commencée, ou suspendraient du moins l'attentat qui en est le but. Nous savons qu'on cache avec soin aux habitants de Paris les dangers dont il sont menacés par la marche victorieuse des armées alliées, dont on leur dissimule les forces. On leur fait croire que toute la campagne se passera dans le siège de quelques places fortes de la frontière. C'est ainsi qu'une partie de la population de Paris, ou trompée, ou rassurée, croit pouvoir se livrer sans inquiétude aux plus effroyables excès. Mais si les armées se rapprochaient de cette ville, si Cambrai, attaqué et emporté, ne laissait plus aucune barrière entre Paris et vous, et si, en attendant le succès d'un siège qui peut être très-court, un corps de cavalerie se portait rapidement en avant vers la capitale par des plaines qui sont sans défense, ne croyez-vous pas, mon prince, que la terreur que cette apparition répandrait pourrait calmer les fureurs du parti révolutionnaire, et sauver peut-être la vie de la reine ?

Une pareille opération serait étroitement liée à toute la partie politique et morale de la guerre que nous poursuivons ; c'est pourquoi je ne crains pas d'en recommander l'examen à la plus sérieuse attention de votre altesse.

Si, en entreprenant cette opération, le succès ne répondait pas d'abord à ce qu'on peut en attendre, on serait du moins mieux en situation de faire des sommations à la ville de Paris, de l'effrayer par des

menaces qui sembleraient pouvoir être promptement réalisables, et de lui faire regarder comme inévitable son entière destruction, si ses habitants n'empêchaient pas un abominable crime. Tant que la reine n'a pas été directement menacée, on a pu garder le silence dans la crainte d'éveiller la rage des sauvages qui l'entourent; mais aujourd'hui qu'elle est livrée à un tribunal de sang, toute mesure qui donne un espoir de la sauver vous paraîtra peut-être un devoir.

Je suis persuadé, mon prince, que M^{gr} le duc d'York, qui a à venger les outrageantes calomnies que la Convention vient de répandre contre l'Angleterre, partagera sur ce point tous les sentiments que vous éprouverez vous-même.

Vous verrez d'ailleurs, en combinant toutes les dernières nouvelles venues de l'intérieur de la France, qu'une marche rapide, tendante à vous rapprocher de la capitale, déconcerterait bien des projets. — Ainsi, les Parisiens cherchent partout des subsistances; votre marche jetterait l'épouvante dans toutes les provinces voisines, et les subsistances seraient arrêtées; — ils veulent établir un camp entre Paris et nos armées, et ils ne parviendraient pas à le former; — une nouvelle fédération s'est réunie dans Paris, et vous inspireriez à tous ceux qui la composent un effroi qu'ils porteraient dans leurs provinces; — on vous croit retardé, arrêté par des places fortes, et vous montreriez par une marche hardie qui, dans de certains cas, devient un acte de prudence, que vous avez franchi ces places sans

vous en soucier. Et, puisque la prise de Valenciennes a déjà produit un si profond effet en France, votre altesse jugera de quelle terreur les Parisiens seraient frappés lorsqu'ils vous sauraient si près d'eux, et qu'ils pourraient s'attendre à voir bientôt sonner l'heure de la vengeance, puisqu'ils ignorent vos projets ultérieurs.

Ne perdez pas de vue, mon prince, que si les opérations régulières de la guerre vous conduisent à faire le siège d'une place en deçà de la position que vous occupez maintenant, on ne manquera pas de présenter cette mesure à Paris comme un mouvement rétrograde. Les chefs de la révolution, en l'annonçant comme une retraite, en feront un succès, et ces scélérats sont encore plus féroces dans la sécurité que dans la terreur.

Vous penserez sans doute avec moi, mon prince, que toutes ces considérations peuvent avoir une grande influence sur le but de la guerre actuelle; mais je croirais sortir des bornes dans lesquelles mon ministère doit se tenir, si j'insistais davantage sur la possibilité d'une opération militaire dont vous êtes le seul bon juge et par vos talents et par votre haute position. Laissez-moi seulement vous parler des regrets que, tous, nous pourrions éprouver un jour d'être restés dans l'inaction à un pareil moment. La postérité pourrait-elle croire qu'un si grand attentat a pu être consommé à quelques marches des armées victorieuses de l'Autriche et de l'Angleterre, sans que ces armées aient tenté quelques efforts pour l'empêcher!!...

LE P^{re} DE COBURG AU C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU.

16 août 1793.

Nous avons appris, monsieur le comte, que l'instruction du procès auquel les régicides de Paris ont la criminelle audace de soumettre la reine de France, était différée, et par conséquent que le jugement de cette malheureuse princesse était suspendu. Je viens communiquer à votre excellence, en la priant de l'examiner, une idée qui m'a été suggérée par ce délai, et plus encore par la juste et profonde douleur dont me pénètre le sort qui menace l'auguste tante de mon souverain. Ne pensez-vous pas qu'on pourrait effrayer les coupables auteurs de tant d'atrocités, et les arrêter dans le nouvel attentat qu'ils méditent, si on leur faisait faire la déclaration suivante : « Dans le cas où la moindre violence serait exercée sur la personne de Sa Majesté la reine, l'autorité autrichienne fera immédiatement rouer vifs les quatre commissaires de la Convention qu'elle a arrêtés dernièrement. »

Si, d'après leurs horribles principes, regardant la reine comme coupable et le supplice de leurs commissaires comme une insulte, ils voulaient se venger par une affreuse représaille en versant le sang des malheureux otages qu'ils retiennent prisonniers au mépris des traités et des cartels d'échange, nous annoncerions qu'alors, de notre côté, nous

verrions obligés de nous montrer aussi barbares qu'eux en faisant expier leurs crimes par les prisonniers français que nous avons entre les mains, et qui sont bien plus nombreux que ceux qu'ils ont de nous.

On proclamerait que, puisqu'il n'y a plus chez eux ni foi, ni justice, ni religion, ni humanité, ni remords, et qu'ils agissent comme des monstres, on est condamné à les exterminer comme des monstres, et à venger le sang par le sang.

Je conviens qu'il faut vivre à une aussi terrible époque que celle-ci pour tenir un pareil langage et une pareille conduite, et votre excellence me connaît assez pour comprendre qu'il m'en coûtera d'agir ainsi. Mais lorsqu'on ne peut employer des moyens plus imposants et plus efficaces, sans compromettre le succès de la campagne, les engagements pris avec nos alliés, et la réputation de nos armes, et qu'en même temps on a affaire à des gens tels que ceux qui dominant à Paris, quel autre langage tenir? quel autre parti reste-t-il à prendre?

Je prie votre excellence de vouloir bien me répondre le plus promptement possible à cette lettre, et d'agréer l'assurance de ma haute considération.

P. S. Ne pourrait-on pas aussi, par l'intermédiaire des généraux ennemis, faire proposer à la Convention l'échange de la reine contre les quatre commissaires détenus par nous?

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU P^{ce} D'ARENBERG.

Bruxelles, 17 août 1793, au soir.

En rentrant chez moi, mon prince, j'y trouve une lettre de M. le prince de Coburg, sur laquelle je vous prie de vouloir bien me dire votre avis. L'idée de M. le maréchal me paraît de peu de ressource, et sujette à de grands inconvénients. Je ne lui répondrai qu'après m'être éclairé de votre opinion. Un corps de cavalerie porté sur la route de Paris serait, selon moi, la meilleure déclaration.

Agrérez, mon prince, etc., etc.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU P^{ce} DE COBURG.

Bruxelles, 18 août 1793.

MON PRINCE,

Je réponds à la lettre de votre altesse, du 16 du courant. — Je ne vois pas comment les idées qu'elle me fait l'honneur de me communiquer pourraient être séparées, dans leur exécution, de celles que je lui avais soumises. Permettez-moi de rétablir l'état de la question. Il faut que je me sois mal expliqué, si votre altesse a pu comprendre que je pensais que

toute l'armée dût immédiatement marcher sur Paris. Je me suis borné à appeler son attention sur l'importance qu'il y aurait à s'emparer, le plus promptement possible, de la place de Cambrai, afin qu'on sût à Paris qu'aucune place forte ne séparait plus nos armées de la capitale; j'ajoutais qu'il faudrait, en même temps, lancer dans les plaines de la Picardie un corps de cavalerie, qui s'emparerait aisément de tous les grains qu'on vient d'y récolter. Ces deux mesures répandraient infailliblement, dans mon opinion, une double terreur dans Paris: celle de l'approche d'une armée ennemie, et celle d'une famine à peu près certaine.

Je considérais ces deux mesures sous le point de vue militaire et sous le point de vue politique.

Militairement, comme elles consistaient simplement à prendre une position plus rapprochée, il me semblait que non-seulement elles ne pouvaient pas contrarier les opérations de la campagne, mais qu'elles devaient même les accélérer. Je ne vois pas comment nous aurions manqué par là à nos engagements envers nos alliés, et je suis persuadé que M^{te} le duc d'York nous aurait prêté son concours, puisqu'il s'agissait d'assurer un important succès aux armées de la coalition.

Politiquement, je ne voyais dans ces mesures qu'un moyen préparatoire d'entamer des négociations, après m'être concerté avec les ministres des différentes cours alliées, sur la marche qu'il conviendrait d'adopter dans ces négociations. A mon sens, le rapprochement de nos armées vers Paris

était une excellente manière de motiver l'ouverture des négociations. C'était menacer sans rien dire, et se mettre ainsi à portée de pouvoir, plus tard, ou menacer sans jactance, ou négocier avec fruit.

Sous ce dernier rapport donc, les idées que votre altesse veut bien me communiquer rentrent dans celles exposées dans ma lettre précédente, et les difficultés de la question restent les mêmes. En effet, menacer des hommes féroces quand la menace ne peut pas les atteindre, c'est les irriter plutôt que les effrayer; leur annoncer le supplice de quatre de leurs députés, c'est ne rien leur apprendre de nouveau, car ils doivent s'attendre à cette juste vengeance; leur parler de représailles sur des prisonniers, n'aurait aucun effet sur des gens qui parlent eux-mêmes d'égorger un tiers de la France. Ils ne verraient probablement dans toutes ces menaces, faites de trop loin, qu'un moyen de plus de se soutenir, en excitant les vengeances furibondes d'une multitude qu'ils égarent. Il faut d'ailleurs, avec de pareils hommes, raisonner d'après différentes suppositions. Ainsi, supposez, mon prince, qu'ils ne répondent qu'en accélérant l'instruction de la procédure, le jugement et l'assassinat de la reine; — supposez encore qu'après la mort de la reine, ils vous déclarent que les autres membres de la famille royale seront immolés de même, si leurs collègues prisonniers ne sont pas respectés. Que ferez-vous alors? Dans tous ces cas, et dans une foule d'autres superflus à énumérer, il ne me paraît pas possible que la proclamation dont parle votre altesse puisse

rester un acte isolé, et qu'elle ne soit pas appuyée par quelques mesures militaires. Si votre altesse pense de même, la question à résoudre est celle de savoir s'il vaut mieux prendre ces mesures avant de faire les menaces, ou faire les menaces avant de s'être mis en état de les soutenir. Dans tous les cas, j'aurais besoin, pour répondre d'une manière plus précise à la lettre de votre altesse, de savoir quels seraient au juste les moyens d'action dont elle pourrait disposer.

Les plans des chefs révolutionnaires, à Paris, sont faciles à connaître. Il est évident qu'ils ont voulu exposer la reine à un procès public, pour se faire provoquer à l'assassiner, et s'assurer ainsi de nombreux complices dans leur crime. Jusqu'à présent ils ont été trompés dans leur calcul. Les fédérés, venus des provinces, paraissent être moins scélérats que ceux de Paris; mais, avec le temps, on les corrompra. Si la Convention a des succès contre les royalistes de la Vendée, sa violence dans le crime s'accroîtra par sa sécurité; et c'est pour cela qu'il aurait été si essentiel que l'impression de terreur que nous pourrions inspirer produisît son effet, afin de contrebalancer celui des nouvelles de la Vendée. Sous ce rapport, il me sera donc difficile de ne pas regretter que mes idées n'aient pas pu être adoptées. Mais je dois me soumettre à la haute expérience de votre altesse, avec la conviction que les circonstances du moment la porteraient à regarder comme praticable tout ce qui ne serait pas impossible.

P. S. La proposition d'un échange de la reine contre les quatre commissaires de la Convention est une question très-délicate, qui ne pourrait être entamée qu'avec beaucoup de ménagements. Je me réserve d'écrire une lettre particulière à votre altesse sur ce sujet, après y avoir mûrement réfléchi.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU B^{on} DE THUGUT.

Bruxelles, 2 septembre 1793.

MONSIEUR LE BARON,

Quoique, dans ma dernière dépêche, j'aie essayé de faire comprendre à votre excellence combien étaient peu définis les pouvoirs de la mission que je remplis ici, je ne me considère pas moins comme tenu de vous transmettre mes observations sur la situation des affaires et sur la conduite des hommes. Si ces observations sont justes, elles pourront être utiles; et, dans le cas contraire, votre sagesse saura les rétablir à leur juste valeur. J'éprouve aussi le besoin de répéter à votre excellence, que c'est toujours avec regret que je lui exprime des inquiétudes sur la marche des choses ici: je voudrais, de bon cœur, m'être trompé dans mes aperçus de ce genre. Mais, au milieu de si graves intérêts, en présence

d'un avenir si menaçant, il ne peut pas être question de plaire ou d'offenser; et, si on était tenté de croire que j'exagère dans ma manière d'apprécier les événements et de prévoir leurs conséquences dangereuses, je dirais encore qu'il vaut mieux mettre les choses au pis que de se livrer à des illusions: dans le premier cas, on redouble de précautions; tandis que dans le second, on se laisse aisément surprendre par ses ennemis. Après ce préambule, que j'ai cru nécessaire pour ma justification, j'entre en matière.

Il y a plus d'un mois que Valenciennes est pris. A cette époque, nos armées étaient formidables, la campagne était très-heureusement engagée, la saison favorable. Il ne s'agissait donc plus que d'exciter l'émulation de nos alliés, d'encourager les mécontents de l'intérieur, et d'effrayer les habitants de la capitale. Les places qu'on avait à attaquer étaient d'un abord facile, et l'armée ennemie qu'on avait en tête, découragée, s'était enfermée derrière des murailles dès qu'on avait voulu en approcher. — Tels étaient notre position et nos moyens; et votre excellence sait déjà le peu qui a été fait pendant un mois si important. Il faut, ce me semble, autant qu'on le peut, juger les événements comme ils le seront par la postérité: c'est la meilleure manière d'apprécier le présent, que de se transporter par la pensée dans l'avenir. Je n'aurais pas cependant parlé en ce moment de nos fautes, parce qu'elles sont en partie irréparables, sans la crainte qu'en se prolongeant ou en se renouvelant, elles ne compromis-

sent les succès d'une campagne qu'on croyait bien assurés.

— Contre un ennemi d'une activité aussi prodigieuse que les Français, des connaissances militaires, quelque profondes qu'elles soient, ne suffisent plus si elles sont enchaînées par de l'indécision, ou par des lenteurs. On s'aperçoit bien de l'absence de M. Mack dans le conseil qui dirige l'emploi de nos forces; et, sans se permettre la moindre exagération, on peut dire qu'à la guerre il y a du danger à ne rien croire, comme à ne rien craindre, et surtout à ne rien faire.

— En faisant part à votre excellence de mon opinion sur la marche de nos opérations militaires, et sur les rapports qu'elles ont avec notre situation politique présente et à venir, je ne dois pas omettre quelques observations sur le siège de Dunkerque. Malheureusement, c'est encore une de ces opérations défectueuses et irréparables, qui ne peuvent manquer d'avoir une fâcheuse influence sur l'ensemble de la campagne, mais je reconnais que M^e le duc d'York a insisté pour qu'on fit ce siège, de manière à ce qu'il aurait été très-difficile de s'y refuser. Quoi qu'il en soit, cette entreprise, mal conçue et mal conduite, menace d'entraîner après elle les plus déplorable conséquences : il est à peu près certain que l'armée qui fait le siège est insuffisante; que si ce siège se prolonge, nos troupes seront décimées par le mauvais air qui domine dans cette contrée, et qu'alors même que nous aurions de rapides succès contre Dunkerque et Bergues, nous n'en serions pas

moins arrêtés ensuite par Gravelines, Calais, Saint-Omer, Hesdin et les lignes de la Canche, et qu'une partie considérable de nos armées se trouvera ainsi absorbée pour le reste de la campagne.

— Or tout ce qui retarde l'entrée de nos troupes dans les fertiles plaines de la Somme et de l'Artois; tout ce qui diminue la force de l'armée principale, qui, réunie, pourrait tout tenter, et offrirait une barrière invincible contre les expéditions que méditent les Français; — tout ce qui, par la dislocation de nos forces, nous mettra dans la nécessité de faire une guerre défensive, au lieu d'écraser par nos victoires les immenses levées que la tyrannie rassemble à la hâte en France, — me paraît contraire au but qu'on aurait dû se proposer, et qui était indiqué par la plus simple prévoyance.

— Je pourrais faire les mêmes réflexions au sujet du départ des huit mille Prussiens, qui a été effectué avant que ces troupes aient été remplacées par d'autres, s'il était vrai, comme je le crois, qu'elles fussent nécessaires pour garantir une partie des frontières, ou pour assurer le succès de nos opérations ultérieures.

— Mais, je m'arrête; mon but aura été atteint, en soumettant seulement ces observations à votre excellence, et je ne veux pas insister davantage sur des regrets infructueux. Il me semble préférable de communiquer quelques idées dont il serait encore possible de profiter pour l'avenir, si l'on ne perd pas de temps.

— Il ne faut pas se dissimuler que le mois de sep-

tembre, dans lequel nous entrons, va être décisif, non-seulement pour la situation de nos armées pendant l'hiver prochain, mais même pour le sort de toute la campagne, et peut-être pour celui de toute la guerre. Si les Français échouent dans ce qu'on peut appeler leur dernier effort, et que nous dissipions les bandes indisciplinées qu'ils vont tenter de nous opposer, ils reconnaîtront leur impuissance. Leur découragement sera fécond en résultats intérieurs et extérieurs, et il restera bien peu de chose à craindre pour nous. Dans le cas contraire, notre position pourrait devenir très-critique.

C'est à ce dernier cas qu'il me paraît important de s'attacher, en raisonnant dans la supposition que les Français parviendraient à effectuer les levées qui ont été décrétées. On dit que le général Houchard, qui commande en chef l'armée française, est un homme très-entreprenant, auquel il importerait peu, à l'exemple de Dumouriez, de sacrifier dix mille hommes de ses troupes pour en faire tuer mille des nôtres : s'il en est ainsi, on voit ce qu'on doit attendre de lui. Il faut s'attendre aussi que les Français maintiendront de nombreuses garnisons dans Lille, Douai, Arras, et dans toutes les places fortes dont ils resteront en possession, et qu'en même temps ils essaieront de faire des irruptions sur notre territoire avec leurs troupes disponibles qu'ils grossiront de leurs nouvelles levées, sans s'astreindre probablement à des plans réguliers, et en glissant à travers nos armées et nos forteresses. Les chefs de la Convention promettent à la populace une seconde

conquête de notre territoire ; mais il paraît que leur but secret est plutôt de fatiguer nos troupes, d'épuiser nos finances, de faire traîner la guerre en longueur, et de nous la rendre plus insupportable qu'à eux-mêmes. Il faut reconnaître que ce genre de succès n'est pas impossible, et qu'il serait effrayant pour nous dans ses résultats.

En prenant ces diverses observations pour bases de mon raisonnement, je dis qu'il y a deux points plus particulièrement importants, qui doivent fixer notre attention et exciter notre sollicitude.

Le premier est de savoir si les nombreuses garnisons françaises qui occuperont les places de la frontière nous permettront de prendre des quartiers d'hiver avec sécurité ; si nous pourrons nous y maintenir, et si ce système de quartiers d'hiver défensifs ne sera pas rempli de dangers avec un ennemi alerte, qui ne se laisse arrêter ni par les saisons, ni par les règles militaires, ni par les difficultés, et qui ne cessera pas d'attaquer nos postes, nos quartiers, nos convois. — La question ainsi posée, ne pourrait-on pas se demander s'il n'y aurait pas plus de sûreté pour nous à prendre ce que j'appellerai des quartiers d'hiver offensifs, par exemple en se portant dès à présent sur les bords fertiles de la Somme ? Là, on réunirait le triple avantage d'être hors d'insulte de la part des places fortes françaises qu'on laisserait derrière soi et qui tomberaient d'elles-mêmes pendant l'hiver ; — de vivre dans un pays où les grains et les fourrages sont abondants ; — enfin d'être en état de menacer sans cesse la capitale, qui serait in-

quiète pour ses subsistances que nous consommons, et pour sa propre sûreté. — J'ignore jusqu'à quel point ce plan serait conforme aux règles de l'art militaire, mais votre excellence reconnaîtra qu'il s'accorde parfaitement avec celles de la politique.

Le second point sur lequel il ne faut pas perdre de temps à prendre un parti, c'est celui qui concerne les levées d'hommes que fait la France en ce moment, et qui pourraient lui procurer de grandes ressources si elles réussissent. On doit prévoir que, poussés au désespoir, les Français porteront tous leurs moyens d'action vers leurs frontières, pour attaquer les nôtres. C'est un danger qu'il serait bien imprudent de ne pas calculer. Il me semble donc que, si le recrutement parvient à s'organiser en France, il faudra se hâter d'en découvrir la direction, et de prendre d'avance des mesures pour que les différentes armées alliées soient également prêtes à se concentrer, ou à s'étendre, ou à s'aider de loin par des opérations combinées. N'oublions pas un instant que, comme il s'agit pour les Français de leur dernier effort, nous devons faire concourir tout ce que la science, l'habileté et la prévoyance surtout peuvent offrir de moyens d'action.

Je ne sais si votre excellence approuvera mes idées ; mais j'ai pensé et je pense encore que le plus grand danger, dans des circonstances telles que celles-ci, serait de se tenir sur une simple défensive, de n'opposer qu'une masse immobile à l'action impétueuse et irrégulière d'une horde de brigands dont

le but principal devra être de harceler nos armées en évitant des batailles rangées. Une pareille conduite ne pourrait amener, selon moi, que des revers et des désastres. Et si jamais il peut se présenter une circonstance pour entreprendre la guerre offensive la plus active, pour faire de grands développements de cavalerie, pour devancer l'ennemi partout, pour l'attaquer partout, pour le couper dans tous les sens, pour lui enlever ses subsistances et le frapper de terreur, c'est certainement la circonstance actuelle.

J'ai cru devoir communiquer la plupart de ces observations à M. le prince de Coburg, en même temps que je les transmettais à votre excellence.

J'espère que les événements qui se préparent ne nous mettront pas dans la nécessité d'employer la place de Valenciennes comme un point d'appui pour nos troupes, mais il ne serait pas moins prudent de s'occuper, sans perte de temps, à réparer cette forteresse et à la mettre en état de défense.

Je suis moi-même fort tenté, monsieur le baron, de penser que tout le contenu de cette dépêche dépasse les bornes de la mission que je remplis en ce moment : j'ai cru cependant que je ne devais point me taire quand il s'agit des intérêts du service de notre auguste maître, et que les circonstances si critiques du moment imposent le devoir de ne négliger aucun détail, de ne passer sous silence aucune observation.

Veuillez agréer, etc., etc.

LE COMTE D'ARENBERG AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU.

Bruxelles, 14 septembre 1793.

Monsieur le comte, les dernières nouvelles de France sont de la nature la plus alarmante pour ce qui concerne la malheureuse reine. J'ai fait bien souvent de tristes réflexions sur le sort dont elle est menacée; c'est la pensée qui m'occupe, qui m'absorbe constamment. Aussi, vous ne vous étonnerez pas que je vous en entretienne sans cesse. Je connais d'ailleurs vos sentiments à ce sujet, et je suis certain que si vous n'adoptez pas l'idée que je veux vous soumettre aujourd'hui, vous n'en approuverez pas moins le sentiment qui l'inspire.

Je ne sais que trop que toutes les tentatives qu'on peut faire pour arracher notre infortunée princesse à une mort à peu près certaine sont hérissées de difficultés; mais cela ne doit pas être une raison, ce me semble, pour en négliger une seule. Je crois, au contraire, que ce serait se préparer les plus douloureux regrets, des regrets inconsolables, si l'événement funeste dont nous sommes menacés se réalise, qu'on puisse penser qu'il existait peut-être un moyen de sauver la reine, et que tous n'ont pas été employés.

Aussi je vous supplie, monsieur le comte, de ne pas attendre la réponse, qui pourrait être trop tardive, aux dépêches que vous avez adressées à Vienne par

M. de Blumendorf. Expédiez immédiatement un autre courrier; faites connaître le danger; exprimez les craintes les plus vives, et qui ne sont, hélas! que trop fondées. Il faut qu'on comprenne à Vienne ce qu'il y aurait de pénible, j'oserai dire de fâcheux pour le gouvernement impérial, si l'histoire pouvait dire un jour, qu'à quarante lieues d'armées autrichiennes, formidables et victorieuses, l'auguste fille de Marie-Thérèse a péri sur l'échafaud, sans qu'on ait fait une tentative pour la sauver. Ce serait une tache ineffaçable pour le règne de notre empereur; et, permettez-moi de vous le dire, monsieur le comte, l'injustice des jugements humains ne vous tiendrait pas compte des sentiments que vos amis vous connaissent, si, dans les déplorables circonstances où nous nous trouvons, vous n'aviez pas tenté d'avance et à coups redoublés de tirer notre cour du fatal engourdissement où elle est.

Il faut absolument pour votre tranquillité à venir, comme pour mettre votre responsabilité à couvert, qu'on vous transmette des instructions claires, positives, qui vous donnent toute latitude d'agir comme vous l'entendrez, selon les circonstances, ou des ordres qui restreignent vos pouvoirs dans des bornes clairement définies. Voilà, à mon avis, ce que vous devez provoquer instamment et de la manière la plus précise.

Je sais combien est profondément dans votre cœur et dans votre pensée tout ce que contient cette lettre; aussi je n'ai pas craint d'être blâmé ni accusé par vous de faire des répétitions inutiles. Je suis en tout

accoutumé à votre indulgence comme à votre bonté, et je trouve dans l'une et dans l'autre ce qui enhardit ma confiance.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU B^{te} DE THUGUT

Fologne, 14 septembre 1793.

MONSIEUR LE BARON,

Depuis le départ de M. de Blumendorf, la situation de la reine s'est aggravée. Et quoiqu'il m'en coûte de toucher au sujet que je vais exposer dans cette dépêche, votre excellence pensera sans doute que mon silence serait inexcusable.

Après la mort de Louis XVI, les factieux laissèrent la reine dans une position précaire, mais qui semblait indiquer une espèce d'impuissance de la poursuivre, sans qu'on pût dire cependant qu'ils voulaient l'épargner. Le vague des dénonciations qui de temps en temps sortaient de quelques clubs, et le peu d'attention qu'on y faisait dans Paris, sans donner des espérances positives, avait cependant rendu les craintes moins vives. Maintenant tout est changé, et il faut bien reconnaître que la malheureuse princesse est menacée de dangers très-prochains.

Depuis le 31 mai dernier, le gouvernement a passé

dans les mains de la portion la plus atroce de la Convention, et la reine a été bientôt transférée à la Conciergerie, sans qu'aucune dénonciation nouvelle ait motivé cette mesure.

Les délais qu'on a mis à commencer la procédure pouvaient faire croire qu'on attendait des clubs des provinces les dénonciations qu'on y avait provoquées. Aux Jacobins et aux Cordeliers de Paris on se bornait à quelques attaques vagues, et il était possible de se flatter que les chefs du gouvernement n'avaient eu d'autre but, en faisant transférer la reine à la Conciergerie, que d'intimider les puissances, ou de leur faire naître l'idée d'une négociation qu'eux-mêmes ne pouvaient ou ne voulaient pas proposer.

Cette dernière conjecture, quelque peu rassurante qu'elle fût, vient d'être détruite, et les dernières nouvelles de France nous donnent les plus vives alarmes. A la suite d'une émeute, pendant laquelle le peuple demandait du pain, le conseil de la commune, au lieu de pain, lui a promis la punition des traîtres, et à la tribune de la Convention on a désigné la reine parmi ces traîtres, en promettant sa mort, en l'annonçant comme certaine. Votre excellence jugera comme moi que ces efforts répétés des chefs, pour diriger l'attention et la férocité de la multitude sur la reine, annoncent un projet irrévo- cablement arrêté, et ne laissent que peu d'espoir; car ils ne se mettraient pas dans le cas d'être forcés par le peuple à immoler la reine, s'ils ne voulaient qu'effrayer et négocier.

Au moment où l'Europe a les yeux fixés sur de tels événements, je me suis demandé, monsieur le baron, s'il était de la dignité de l'empereur, de son intérêt même, de rester spectateur du sort dont son auguste tante est menacée, sans rien tenter pour l'y soustraire ou pour l'en arracher. Je sais qu'il y aurait impossibilité, pour atteindre ce but, d'obtenir des mesures communes à toutes les puissances de l'Europe ; la plupart d'entre elles feraient valoir, soit les dangers généraux de la cause de l'Europe, soit leurs dangers particuliers, pour décliner de s'occuper exclusivement du sort de la reine. Mais peut-il en être de même quand il s'agit du chef de la maison d'Autriche, du neveu de cette reine auguste, victime destinée, comme le roi son époux, à monter sur l'échafaud ? L'empereur n'a-t-il point à remplir, dans cette circonstance, des devoirs particuliers qui s'accorderaient même avec ceux de la politique la plus utile et la plus habile ? Il ne faut pas perdre de vue que la conduite que notre gouvernement va tenir sera jugée un jour par la postérité, et ne doit-on pas redouter la sévérité de ce jugement, s'il est prouvé que la reine de France, menacée comme elle l'est, Sa Majesté l'empereur n'a fait ni tentatives, ni sacrifices pour la sauver ?

Mon opinion personnelle a toujours été qu'on aurait pu espérer d'heureux résultats d'un coup de main sur Paris, tel que celui que fit le général Haddick sur Berlin, dans la guerre de Sept-Ans. Votre excellence a vu par ma correspondance que j'ai indiqué quelque chose de ce genre à M. le prince de

Coburg. La nature de mes pouvoirs ne m'autorisait pas à faire plus.

A défaut de ce moyen, se présente celui d'une négociation à tenter par des individus qu'on enverrait à Paris. Une négociation de cette espèce offrirait, il est vrai, plusieurs difficultés. Je ne parle pas de celle de trouver des hommes sûrs, qui consentiraient pour l'accomplir à s'exposer à de grands dangers : avec de l'argent on lèverait sans doute cet obstacle. Mais ce qui est à craindre, c'est que les chefs de la Convention, à qui on s'adresserait, ne veuillent faire de cette ouverture secrète une négociation publique, et n'y mettent de telles conditions que ni les puissances, ni même la cour de Vienne ne puissent les accepter. Or, s'il arrivait que le salut ou la perte de la reine dépendit de l'acceptation ou du refus de pareilles conditions, et qu'elle fût immolée à la suite, et, pour ainsi dire, par l'effet de cette négociation, cette mort, que la politique n'aurait pas su empêcher, deviendrait un malheur encore plus affreux. Je laisse à la sagesse de votre excellence de résoudre cette objection importante et délicate.

En supposant que la négociation pourrait rester secrète, et qu'il ne s'agirait que d'accorder à quelques chefs de l'argent, leur sûreté et un asile après la paix, je serais encore arrêté par l'ignorance où je suis de ce qu'on voudrait promettre et tenir dans ce sens : mes instructions et mes pouvoirs actuels ne touchent point à ces questions. Et si l'on se décidait à m'en donner de nouveaux, il ne faudrait pas oublier que, pour être utiles, ces pouvoirs devraient

s'étendre à toutes les circonstances prévues et imprévues, car le hasard pourrait nous offrir des chances passagères qui seraient peut-être perdues, si je devais en référer au gouvernement impérial. Si je recevais de pareils pouvoirs, il est bien entendu que je ferais d'abord tous mes efforts pour ne traiter que comme simple ; particulier et si cela m'était impossible, je ne traiterais en tout cas qu'avec des membres isolés de l'Assemblée, et non point avec les ministres, ni avec la Convention directement. Je n'adopterais une autre ligne de conduite que si je pouvais agir avec l'Angleterre, et j'aurais soin alors d'aviser le gouvernement britannique de toutes mes démarches, autant que la rapidité des événements pourrait me le permettre.

M. le prince de Coburg avait pensé que l'on pourrait peut-être tirer quelque avantage d'une déclaration menaçante qu'on adresserait à la Convention, par l'entremise des commandants des avant-postes français ; mais mon opinion est qu'on a menacé depuis trop longtemps et de trop loin. Les révolutionnaires sont endurcis aux menaces, et leurs revers et les dangers qu'ils courent, compensés par les succès qu'on leur a laissé obtenir sur quelques points, ne les rendent que plus entêtés dans leur férocité. C'est de quelques lieues de Paris qu'on aurait pu menacer efficacement de représailles et de vengeance ; mais, des frontières, ces menaces qu'on regarderait comme impuissantes, ne pourraient qu'aigrir les esprits et non les soumettre.

Cette dépêche et les détails qu'elle contient affli-

geront votre excellence : j'éprouve moi-même de bien douloureux sentiments en l'écrivant. Mais dans des circonstances aussi difficiles que malheureuses, j'avais besoin de demander de nouveaux ordres du gouvernement, et je voudrais bien que ces ordres fussent aussi explicites que possible, et qu'ils me traçassent exactement la conduite que je devrai suivre. Je redouterais, je l'avoue, de recevoir des pouvoirs plus étendus que ceux que j'ai maintenant : la responsabilité m'effraie, car le courage manque lorsqu'on a perdu l'espérance.

Veillez agréer, etc., etc.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU B^{te} DE THUGUT.

Fologne, 15 septembre 1793.

Monsieur le baron, si les leçons du passé ne devaient pas servir à nous garer des fautes de l'avenir, j'épargnerais souvent à votre excellence des détails en apparence plus affligeants qu'instructifs ; mais les gouvernements sont comme les hommes ; il leur faut commettre des erreurs pour acquérir la prévoyance et l'expérience.

Si on devait juger ce que sera la prochaine campagne par ce qu'a été celle-ci, on pourrait penser que nous sommes bien loin du but, et qu'il nous reste encore plus de chemin à parcourir que nous n'en

avons fait. Si on jette ses regards en arrière, en effet, et qu'on se rappelle les forces considérables qui ont été rassemblées et les espérances qu'on en avait conçues, on sera assez étonné des minces résultats obtenus, en faisant surtout la part du hasard et des fautes de nos ennemis.

Après la prise importante de Valenciennes, l'armée avait encore devant elle trois mois de campagne, et plusieurs places fortes pouvant se soumettre presque en même temps, on devait s'attendre à faire de grands progrès. Cependant, après un mois et demi, on n'a obtenu que la prise du Quesnoy; on s'est retiré de devant Cambrai; on a presque échoué devant Dunkerque; et lorsqu'on devrait avoir déjà dépassé la ligne des places fortes, nous nous trouvons renfermés dans une position qui laisse aux Français une partie des avantages de la guerre offensive, tous les moyens de procurer des subsistances à leur capitale, de continuer leurs levées et d'affermir la tyrannie à l'intérieur. Plus le temps s'écoule, plus il emporte avec lui l'espoir de mettre bientôt une forte barrière entre la France et les provinces belgiques.

La campagne, telle qu'on pouvait, il y a cinq mois, prévoir qu'elle serait, est donc loin d'être aussi brillante qu'on l'avait espéré : et si on ne la prolonge pas encore pendant quelque temps; si on ne met pas plus d'activité à profiter des courts instants qui restent, ne doit-on pas craindre de laisser trop à faire pour la campagne prochaine, en considérant surtout les difficultés qui peuvent survenir entre les alliés d'ici au printemps, et tous les moyens, soit de dé-

fense, soit de résistance que les Français auront le temps d'organiser pendant six mois ?

Que doit-on attendre de l'armée prussienne dans la campagne prochaine, après ce qu'elle a fait jusqu'à présent ?

Les Espagnols parviendront-ils à s'établir de ce côté-ci des Pyrénées d'une manière permanente et solide ?

Si les factieux de Paris triomphaient pendant l'hiver des soulèvements de la Vendée et du midi de la France; si, continuant à s'emparer des propriétés particulières et les partageant entre les prolétaires, ils faisaient pour ainsi dire la conquête du pays, comme les Francs, qui n'avaient rien, la firent sur les Gaulois qui possédaient; si, enfin, pour provoquer leurs partisans à la résistance, par le motif qui pourrait le plus les y porter, ils distribuèrent des terres à leurs soldats, la guerre ne se ferait-elle pas l'année prochaine avec mille obstacles de plus pour nous ?

Je conviens que je mets là les choses au pire, mais n'est-ce pas ainsi qu'il faut faire quand on ne veut pas être trompé dans son attente ? Les chances heureuses deviennent alors un gain tout clair sur lequel on n'avait pas compté.

En étudiant avec soin les fautes ou les incidents qui ont anéanti les espérances de la campagne actuelle, on arrive à ce premier résultat que ce n'est pas à nos ennemis qu'il faut s'en prendre, car non-seulement ils n'ont rien fait pour s'opposer à nos progrès, mais même on pourrait dire qu'ils ont tout fait pour les seconder. En effet, Lyon, Bordeaux,

Toulon, Marseille ne demandaient que des libérateurs, et les mouvements de la Vendée occupent plus de cinquante mille hommes : sur cette frontière-ci, on n'a été arrêté que par des murailles ; il n'y a pas eu une seule bataille à livrer ; les factieux nous ont eux-mêmes débarrassés de leurs généraux en les faisant guillotiner ou emprisonner, et leurs armées ne se sont montrées que pour prendre bientôt la fuite.

Forcés donc de n'imputer qu'à nous-mêmes la médiocrité de nos succès, on en trouvera la première cause dans notre plan de campagne, conçu aveuglément d'après toutes les règles de l'art, contre un ennemi qui n'en consulte aucune, qui, aussitôt qu'il a vu que nous n'en voulions qu'à ses places fortes, a disséminé son armée dans des villes pour y former de nombreuses garnisons, mettant ainsi ses troupes en situation de s'exercer, de maîtriser les habitants des villes et de défendre celles-ci contre nous avec une telle résistance que, lorsque nous nous en emparons, elles sont à peu près ruinées, et, par conséquent, aussi inutiles pour le vainqueur que pour le vaincu.

Une autre cause est la lenteur de nos opérations, cette lenteur, régulière et prudente, lorsqu'on l'oppose à la science ou aux forces égales d'un ennemi, mais qui est si contraire à la nature et au but de la guerre actuelle.

Une troisième cause est l'éparpillement de nos armées et l'entreprise sur Dunkerque. Cette faute, il est vrai, appartient plutôt à nos alliés ; mais leur obstination à cet égard ne l'aurait vraisemblablement

pas emporté, si nous avions eu de notre côté un plan mieux arrêté et surtout une volonté plus décidée d'agir.

L'entreprise sur Dunkerque, eût-elle même réussi, eût encore été une mauvaise opération, faite comme elle l'a été à travers une campagne qu'il fallait diriger entièrement dans un but unique. Mais elle l'est devenue bien davantage par nos revers, et ces revers sont tels qu'ils changent complètement l'état des choses. On m'opposera peut-être que ces revers ne sont que ceux de nos alliés ; mais je répondrai qu'ils sont aussi bien les nôtres ; car, dans une coalition de plusieurs puissances, si les succès sont quelquefois personnels, les revers sont toujours communs. — J'ai cru que l'erreur des Anglais, qui les a portés à faire une entreprise pour laquelle leurs forces étaient insuffisantes, était pour nous un motif de plus de leur montrer de la déférence et de venir à leur secours ; que notre union serait mieux consolidée par l'attachement qui doit naître d'un service rendu et de généreux efforts faits pour leur compte ; qu'ils en deviendraient plus dociles à l'avenir, et mieux disposés à se prêter au plan de campagne qu'on leur proposerait ; enfin qu'il nous importait autant qu'aux Anglais d'empêcher à Paris le contre-coup d'un revers ou d'une retraite, et que tout ce qui, à Londres, pourrait nuire à la popularité de la guerre et à sa durée, nous intéressait autant et plus peut-être que les ministres anglais eux-mêmes.

C'est d'après ces idées que j'ai engagé M. le prince de Coburg à secourir les Anglais ; et l'état actuel de

nos relations avec la Prusse n'a pas peu contribué à me faire sentir la nécessité de profiter de cette occasion pour resserrer de plus en plus nos liens avec l'Angleterre. Car la cour de Berlin montre trop évidemment l'intérêt qu'elle a à nous faire faire une quatrième campagne, pour qu'on puisse se tromper en lui attribuant ce dessein.

Je reviens maintenant à la question de nos quartiers d'hiver, dont la position, s'ils sont bien choisis, me paraît pouvoir seule réparer les fautes de la campagne et la faire clore avec honneur.

Je puis beaucoup mieux apprécier l'importance politique du parti qu'on prendra à cet égard, qu'indiquer exactement les mesures militaires qu'il s'agit d'adopter. Mais, comme j'ai tout lieu de craindre qu'on ne saisisse pas bien le but politique que nous devons nous proposer, et qu'on ne prenne pas les mesures militaires qu'exigeraient les circonstances, je supplie votre excellence d'appeler la plus sérieuse attention du gouvernement impérial sur ces deux points importants et sur tous ceux qui s'y rattachent, c'est-à-dire l'état de Paris, la détresse où on s'y trouve pour les subsistances, les mouvements dans l'intérieur du royaume, et surtout la nécessité de prendre pour l'hiver une position propre à la guerre offensive, et qui laisse les moyens de diminuer les travaux de la campagne prochaine.

Dès le mois d'août, lorsque la campagne pouvait durer pendant deux mois encore, M. le prince de Coburg a, pour ainsi dire, publié qu'il prenait ses quartiers d'hiver, en demandant au prince de Ligne

d'occuper l'hôtel du gouvernement à Mons. Je crus devoir lui représenter que, pour sa gloire et pour celle des armes de Sa Majesté l'empereur, il ne pouvait placer ses quartiers d'hiver que dans ses conquêtes; que la force morale des armées se soutenait principalement par l'opinion, et qu'il fallait d'ailleurs, dans cette guerre plus que dans aucune autre, prendre, autant que possible, ses subsistances chez son ennemi. — Je regardai que ces observations étaient de ma compétence, et je dois dire qu'elles parurent déterminer M. le prince de Coburg.

J'aurais fait connaître imparfaitement notre situation à votre excellence, si je ne lui signalais pas des faits qui doivent aussi exciter toute la sollicitude du gouvernement impérial. Le désordre et le pillage règnent dans nos armées, et j'ai été témoin que, sous ce rapport, nous méritons déjà tous les reproches que nous avons faits si justement aux brigands que nous combattons. Jusqu'à présent on n'avait attribué de pareils excès qu'aux Mikolowitz, mais aujourd'hui toute l'armée s'en rend coupable. Or tout le monde sait que le pillage conduit à l'indiscipline, et que l'indiscipline détruit une armée plus sûrement que les batailles. Nous promettons à la France l'ordre, la paix, la tranquillité publique, la conservation des propriétés, et nos soldats volent tout ce qu'ils trouvent, et détruisent ce qu'ils ne peuvent emporter. Voilà ce qu'a été notre dernière expédition sur Saint-Quentin. Je suis honteux de l'avoir conseillée: elle avait pour objet de se procurer des vivres, et on l'a souillée par mille excès.

Indépendamment du mal local que produit une telle conduite, je demanderai si c'est sous de pareils auspices que nous devons conquérir des provinces que nous voulons garder et nous attacher? Est-ce en leur faisant regretter même la tyrannie de Paris, que nous prétendons les rendre autrichiennes? Nous nous plaignons de la résistance de ces malheureux habitants; mais est-il un plus sûr moyen de la provoquer? Et faut-il qu'à chaque époque de l'histoire les soldats allemands commettent des excès qui leur fassent conserver le nom de barbares qu'avaient leurs ancêtres?

J'ai d'autant plus de regret de cette inexcusable conduite que, partout où nous pénétrons, la majorité des habitants nous est évidemment favorable, mais qu'en peu de temps le pillage des soldats détruit ces bonnes dispositions. On peut juger de la bonne volonté des habitants, par ce qui vient de se passer au Cateau, où le prince de Coburg a été reçu en libérateur; mais si on pille là comme ailleurs, nous ne tarderons pas à rendre odieux des succès qu'il ne dépendait que de nous de faire regarder comme des bienfaits. Les maux inévitables que produit la guerre ne sont-ils pas déjà assez grands? Faut-il encore les aggraver? Ainsi les bombardements (j'ignore jusqu'à quel point ils sont indispensables) détruisent des villes entières, et ne nous livrent que des places à peu près inutiles pour le moment. En admettant que ces terribles effets de la guerre fussent nécessaires, il me semble qu'il faudrait au moins faire de notre côté quelques sacrifices pour les réparer et les

adoucir. Si quelques hommes peuvent se consoler de la perte d'une grande partie de leur fortune, en compensation de l'avantage d'être délivrés de la domination de scélérats, la multitude ne raisonne pas de même: nous avons donc à lui faire oublier des maux qu'elle regarde comme notre ouvrage, et il me semble que quelques secours distribués à propos seraient nécessaires pour lui faire aimer notre gouvernement. Une mesure de ce genre, prise par nous, serait d'autant mieux motivée, que, malgré tous les ravages produits par la guerre dans les villes que nous occupons, la grande majorité des habitants se montre encore bien disposée pour nous; mais si on ne ménage pas, si on n'encourage pas ces dispositions par de bons traitements, ne doit-on pas s'attendre à les voir changer? Ce qui s'est passé dans le Brabant depuis notre seconde rentrée prouve assez que, l'occasion de donner une direction utile aux esprits étant manquée dans le principe, on rencontre plus tard de grandes difficultés qu'on se serait épargnées en profitant des moyens qui se présentaient au début.

Je désire que ces observations et ces détails persuadent bien votre excellence qu'il n'y a pas de temps à perdre pour prendre les mesures que j'indique, et que notre gouvernement aurait lieu plus tard de se repentir de n'en avoir pas tenu compte.

Veillez agréer, etc., etc.

LE P^{re} D'ARENBERG AU C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU,
A SA TERRE DE FOLOGNE.

Bruxelles, 20 septembre 1793.

Monsieur le comte, je ne puis vous dissimuler que les incertitudes, les lenteurs, et je dirai même la nullité du prince de Coburg augmentent chaque jour mes inquiétudes et mes craintes. Il est certain que nous sommes réduits aujourd'hui à une guerre purement défensive; et quand on songe à tout ce qu'il a fallu faire et ne pas faire pour en venir là, comment espérer que les mêmes personnes, qui ont laissé échapper tant de faciles avantages, sauront rétablir nos affaires, maintenant que les difficultés vont en croissant? Au moment de la défection de Dumouriez, il y avait cent manières d'attaquer la France, et je maintiens que celle qu'on a adoptée était la plus mauvaise de toutes. Le succès même qu'on a obtenu ne change pas mon opinion; c'est à la force des choses qu'on l'a dû, et non aux mesures qu'on avait prises. Ce sont, je le répète, les mêmes personnes qui continueront à diriger les dernières opérations de la campagne, et qui décideront peut-être du sort définitif de la guerre: elles n'ont cependant pas acquis plus de talent, et elles ont perdu la confiance de toute l'armée. N'est-ce pas là, monsieur le comte, un sujet d'inquiétudes et de pénibles réflexions?

Je suppose que vous aurez fait comprendre à Vienne la nécessité d'envoyer des renforts à nos armées: que ne pouvez-vous vous expliquer aussi clairement sur un autre point, et déclarer tout nettement que ce sont moins des soldats qu'il faudrait qu'un ou deux bons officiers capables de commander nos armées! Il semble qu'à Vienne on ne pense qu'au nombre des soldats, comme si les succès qu'on en attend ne dépendaient pas entièrement de l'emploi qu'on en fait, et par conséquent de l'habileté des chefs qui les commandent.

Veillez agréer, etc., etc.

LE B^{on} DE THUGUT AU C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU.

Vienne, 21 septembre 1793.

MONSIEUR LE COMTE,

J'étais au moment d'écrire à votre excellence au sujet de la sommation inattendue et étrange que S. A. R. M. le duc d'York a faite au nom de sa cour à la ville de Dunkerque, lorsque l'avant-coureur de la non-réussite totale de cette expédition est arrivé ici, ce qui, pour le moment présent, écarte les objections qu'on aurait pu faire contre cette sommation. Mais comme il serait possible que, par la suite, S. A. R. revint sur ses pas et dans le même des-

sein relativement à cette ville, il est prudent et sage de parer d'avance aux premiers inconvénients, et d'empêcher, s'il est possible, qu'une nouvelle sommation à cette ville ne se fasse plus au nom et pour le compte de la cour de Londres.

Je prie en conséquence votre excellence de faire sonder sous main les intentions de cette cour à cet égard. Les moyens à employer doivent vous paraître, selon moi, d'autant plus faciles, que probablement lord Elgin se trouve au camp. Votre excellence pourrait dans la conversation amener non officiellement, parmi différentes observations, celle que la sommation faite à la ville de Dunkerque avait paru d'autant plus étrange au gouvernement des Pays-Bas et à notre cour, que d'une part il vous semblait contre le véritable intérêt politique de l'Angleterre de se mettre en possession d'une partie de la terre ferme de ce côté, et que de l'autre notre cour ne pourrait voir avec satisfaction dans les Pays-Bas un nouveau et puissant voisin.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

Signé THUGUT.

P. S. Préoccupé par un bruit répandu sur les intentions de l'Angleterre, concernant la ville de Dunkerque, j'avais écrit à M. le comte de Starhemberg, en date du 5 mai dernier, afin de découvrir sous main les vraies intentions de la cour britannique, et j'ai appris que votre excellence lui a également écrit à ce sujet, et dans la même vue. Mais ce ministre ne m'ayant pas répondu un mot sur cet objet,

et comme il est probable qu'il vous aura fait une réponse, je prie votre excellence de vouloir bien me mander tous les détails qui sont parvenus à sa connaissance sur cet article.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU P^{ce} D'ARENBERG.

Fologne, 15 octobre 1793.

Je ne sais que penser, mon prince, de ce voyage de l'empereur. Le projet en a à coup sûr existé, mais je doute très-fort qu'il s'effectue dans ce moment-ci :

1^o Parce que la saison est trop avancée, pour ne pas tomber nécessairement dans la mauvaise au retour ;

2^o Parce que deux lettres officielles des 1^{er} et 25 septembre ne me disent pas le mot d'une circonstance dont le service exigerait que l'on ne me fit pas mystère. Cependant les bruits subsistent et se multiplient de différents côtés ; enfin nous ne tarderons pas à être incessamment tirés de toute incertitude. Si le monarque arrive, M. de Thugut fera certainement partie de sa suite.

Ce camp retranché de Maubeuge fait perdre bien du temps ; mais on n'en perd pas à Paris pour accumuler les atrocités. Je tremble pour la reine ; j'en ai écrit hier à Vienne en traits de feu. En lisant les

journaux, peut-on se défendre d'un mouvement de terreur?

Je me propose, si c'est possible, de rester encore ici toute la semaine. A mon retour à Bruxelles j'apporterai un long répertoire que je désire parcourir avec vous.

Agréé, mon prince, etc., etc.

LE C^m DE MERCY-ARGENTEAU AU B^m DE THUGUT.

Bruxelles, 23 octobre 1793.

MONSIEUR LE BARON,

Il y a souvent en politique des difficultés qui proviennent moins de la nature des choses que des circonstances particulières et momentanées dans lesquelles on se trouve. En cas pareil, on se tire beaucoup mieux d'affaire en travaillant à changer les circonstances, qu'en employant les autres moyens que la diplomatie peut fournir. Le rapport du comte Louis de Starhemberg, du 6 septembre, sur les ménagements de la cour d'Angleterre envers la Prusse, permet de faire une application de cette vérité.

J'ai eu l'honneur d'écrire à votre excellence, par ma dépêche n^o 33 du ... septembre dernier, que « j'avais commencé un travail sur cette question, « mais que le temps me manquait pour mettre de

« l'ordre dans ma rédaction, et que, pour ne pas « retarder le départ du courrier, je suppléerais dans « quelques jours à ce que je ne pourrais faire « alors. »

Dans ma dépêche n^o 34 du 11 septembre, j'exposais « dans quelle perplexité me laissait ce rapport « du 6 du comte de Starhemberg, sur la manière de « voir et d'agir du cabinet de Saint-James, » et je me bornais à ajouter que « jusqu'à ce que je pusse « m'appuyer du jugement de votre excellence, je « ne me permettrais qu'une seule remarque, qui « est que, si l'Angleterre hésite entre nous et le roi « de Prusse, nous pourrions nous trouver entre un « allié perfide et le danger d'une nouvelle liaison. »

J'ai communiqué en même temps quelques idées sur cette même question au comte de Starhemberg, ainsi que je l'annonçais dans ma dépêche n^o 35 du 14 septembre; mais pour leur donner plus de développements, j'attendais des notions que j'avais sollicitées de votre excellence par ma dépêche n^o 34, soit pour éviter le risque de me trouver en désaccord avec les vues de notre cour, soit parce qu'en y réfléchissant, il ne me paraissait pas facile de changer tout d'un coup la manière de voir et d'agir du cabinet de Saint-James.

Puisque votre excellence insiste pour que je lui fasse connaître mon opinion personnelle sur cette affaire, je n'hésiterai plus à lui dire qu'on doit avant tout faire une distinction entre la conduite de la Prusse et celle de l'Angleterre, et, pour celle-ci, séparer sa conduite momentanée de sa conduite dé-

finitive. Ainsi, je crois que la Prusse ne changera rien au système profondément combiné qu'elle a adopté, en nous voyant entraînés dans une guerre dont elle a deviné la durée et les incidents, et qu'elle a bien prévu que l'épuisement de nos forces mettrait dans la nécessité de recourir aux siennes, et lui offrirait l'occasion de tirer bon parti d'une telle situation.

Mais pour ce qui concerne l'Angleterre, je pense qu'il faut faire une distinction entre son intérêt présent et son intérêt à venir. Il y a bien des raisons positives et des événements probables qui doivent lui rendre notre alliance plus utile que celle de la Prusse. En effet, l'Angleterre est trop intéressée à ce que les provinces des Pays-Bas acquièrent plus de consistance, une nouvelle frontière et de plus fortes barrières, pour se séparer de nous sur cette question, et pour ne pas contribuer plus qu'aucune autre puissance à ce qu'à la paix on constitue les Pays-Bas d'après ces bases. — Elle doit sentir que la richesse exclusivement agricole des provinces belgiques offrira un vaste débouché à ses manufactures, et deviendra ainsi un lien de plus pour une solide alliance entre nous.

Tout cela cependant ne touche qu'à son intérêt à venir, qui n'est pas tout à fait d'accord avec son intérêt actuel, ou du moins avec l'intérêt momentané du cabinet anglais : car on ne peut pas se dissimuler que si ce cabinet n'est pas sans regret d'avoir entrepris la guerre, il veut aujourd'hui la pousser à outrance, moins peut-être pour en tirer des avantages que pour la ter-

miner à tout prix. Et alors il doit regarder le concours de la Prusse comme indispensable, soit par les secours qu'il espère en obtenir, soit bien plus encore parce que la retraite de cet allié jetterait de telles alarmes sur l'avenir en Angleterre, que le gouvernement rencontrerait dans le parlement les plus grands embarras pour continuer la guerre.

Si cette manière de voir est juste, comme je le crois, il est tout naturel de s'attendre à ce que l'Angleterre, quelles que soient ses bonnes intentions pour nous, préférera provisoirement la durée de la coalition à nos intérêts privés. Elle sait parfaitement que la Prusse n'a qu'un intérêt secondaire dans la guerre; et, comme nous n'aurions pas comme cette puissance la facilité de nous en retirer sans risquer d'un seul coup la perte de plusieurs provinces, l'Angleterre mettra nécessairement moins de prix à nos sacrifices que nous ne devons en mettre nous-mêmes. Cet état de choses a de grands inconvénients pour nous, j'en conviens; mais c'est à l'époque du traité de Pilnitz qu'il aurait fallu les prévoir.

Une circonstance particulière doit encore fortifier l'Angleterre dans la manière de voir que je lui suppose ici. C'est le peu de succès de la campagne actuelle, qui en promettait de si grands il y a six mois; c'est l'inexcusable inaction de nos forces sur cette frontière; ce sont enfin les revers que ses troupes, celles de la Hollande et les nôtres ont successivement éprouvés. Comment nous attendre que nous pourrions déterminer l'Angleterre à tenir un langage énergique à la Prusse et à risquer de perdre ainsi

un allié, lorsque nous venons de lui démontrer l'insuffisance de notre alliance et de nos moyens, surtout si elle s'est inquiétée, comme cela est probable, de la méfiance que nous lui avons témoignée au sujet de ses vues particulières à l'occasion de Dunkerque? Nous portons ainsi la peine de la négligence que nous avons apportée dans nos opérations, et qui a pu inspirer des craintes vives pour l'avenir.

A cette occasion, je crois devoir dire un mot sur ce qui vient de se passer à l'égard du pressant besoin d'argent dans lequel nous nous sommes trouvés. Quelque soin qu'on ait mis à réparer cette turpitude, le secret n'a pu en être gardé, et cet embarras n'aura certainement, pas plus que le reste de nos fautes, échappé à l'active surveillance des agents de l'Angleterre. Un pareil défaut de prévoyance de notre part, qui peut entraîner à sa suite les plus graves conséquences, n'est certes pas de nature à inspirer au cabinet de Saint-James cette confiance qu'avant toute chose il faudrait qu'il eût en nous, pour que, dans ses négociations politiques, il nous donnât sur ses autres alliés la préférence à laquelle nous devons prétendre. — Ne désespérons pas, monsieur le baron, de l'amenner à ce point, mais persuadons-nous bien que ce n'est que par de grands succès que nous y parviendrons; et pour les obtenir, ces succès, je ne me lasserai pas de le répéter, il faut d'autres plans et d'autres hommes: — des plans plus conformes à la nature de cette guerre et à la célérité qu'elle exige; — des hommes qui connaissent le prix du temps et l'art de tirer parti de nos excellentes troupes.

Si nous avons dépassé la ligne des places fortes françaises; si nous étions en mesure de continuer la guerre pendant l'hiver; en un mot, si nous n'avions pas commis des fautes militairement inexcusables, ou que nous nous montrassions empressés à les réparer, l'Angleterre serait en ce moment beaucoup mieux disposée pour nous. Décidée, comme elle paraît l'être, à faire les plus grands sacrifices pour le succès de la guerre, elle s'inquiétera peu de ceux que nous serons, de notre côté, forcés de faire.

Au reste, il y a une autre face de la question qu'il ne faut pas non plus négliger de considérer. En réfléchissant attentivement sur la conduite de la Prusse et sur les prétentions exagérées qu'elle manifeste en ce moment, je me demande jusqu'à quel point il serait habile de notre part de nous montrer violemment opposés à ces prétentions? Si le cabinet de Berlin, de la perfidie duquel nous ne pouvons pas douter, était une fois bien convaincu qu'il n'obtiendrait rien de ce qu'il demande, ne devrait-on pas craindre qu'il jetât le masque ouvertement et se séparât de la coalition? Au lieu que s'il conserve l'espoir d'être appuyé dans ses exigences par l'Angleterre, il se maintiendra peut-être dans une ligne de prudence et de réserve, dont il faut se tenir en défiance, je le crois, mais qui sera toujours moins dangereuse qu'une rupture ouverte.

Je ne finirai pas cette trop longue dépêche, monsieur le baron, sans une dernière observation; c'est qu'on se serait étrangement trompé chez nous, si on avait cru pouvoir terminer la guerre dans laquelle

nous sommes engagés, sans s'écarter des anciennes traditions de la politique de notre cour : je n'ai pas à me reprocher de n'avoir pas de bonne heure prévu et annoncé que la guerre actuelle amènerait un nouvel ordre de choses dans lequel il faudrait chercher des bases nouvelles pour assurer la puissance et la prospérité de l'auguste maison d'Autriche. N'oublions pas que le système précédent était presque entièrement basé sur notre alliance avec la France, et que la France d'alors n'existe plus et n'existera plus jamais.

Veillez agréer, etc., etc.

LE P^{ce} DE COBURG AU C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU.

Valenciennes, 27 octobre 1793.

MONSIEUR LE COMTE,

J'ai reçu la note que votre excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, en date du 25, et je m'empresse d'y répondre.

S'il y a du fondement dans les nouvelles que votre excellence veut bien me communiquer, savoir : « que l'ennemi ne veut plus s'occuper de la défense de l'Alsace, mais réunir ses forces, pénétrer dans les Pays-Bas, et par là reconquérir l'Alsace ; »

Il en résulte : 1^o qu'on n'aurait jamais dû entre-

prendre le blocus de Maubeuge, mais s'occuper uniquement de conserver nos conquêtes, pour être toujours en état de combattre l'ennemi en rase campagne. C'est là l'opinion que nous avons toujours eue ici ; mais il a fallu céder aux représentations réitérées, aux observations, et obéir aux ordres mêmes venus de Vienne ; il a fallu par conséquent entreprendre une opération dont le succès était d'autant plus incertain, que les Hollandais, qui s'étaient avancés jusqu'à la Sambre, n'ont jamais voulu consentir à passer ce fleuve et à soutenir notre entreprise ;

2^o Qu'après les attaques du 15 et du 16, pendant lesquelles dix-huit mille hommes ont dû tenir tête à quatre-vingt mille, et combattirent d'une manière héroïque, sans que les troupes impériales et hollandaises employées au blocus pussent prendre part à l'action, on dut se résoudre à lever ce blocus, pour mettre en activité des forces aussi considérables qui restaient dans l'inaction.— Cela s'est opéré avec le plus grand ordre, et l'armée s'est trouvée le lendemain sur la rive gauche de la Sambre, sans avoir perdu un canon ni un caisson ;

3^o Que depuis lors, l'ennemi ayant de nouveau marché en force sur la Flandre, et ayant menacé Ypres, il aurait toujours fallu lever le blocus de Maubeuge, mais qu'en effectuant cette opération plus tard, on l'aurait fait d'une manière plus désavantageuse ;

4^o Que, par ce qui a été exécuté, les Français sont arrêtés dans leurs projets ultérieurs ; que nous sommes prêts à les recevoir s'ils voulaient nous atta-

quer, et que nous travaillons nous-mêmes à un plan d'attaque par suite duquel nous nous porterons en avant vers Saint-Quentin et Guise ;

5° Que si, d'après les nouvelles ci-dessus indiquées, les troupes impériales et prussiennes qui sont en Alsace ont en effet moins d'ennemis devant elles, ou même n'en ont pas du tout, elles pourront nous aider en toute sécurité, en côtoyant l'ennemi de ce côté, et en empêchant l'exécution de ses desseins. Elles pourront du moins faire qu'on sera en état d'opposer aux dangers dont je parle plus haut le corps de troupes impériales qui se trouve dans le Luxembourg et le pays de Trèves.

J'ajouterai encore quelques observations :

La mort de la reine a eu lieu le 17, — et par conséquent la levée du blocus de Maubeuge, qui s'est faite le 17, n'a pu avoir aucune influence sur cet événement.

Si la conquête de l'Alsace est réellement indifférente aux Français, il aurait mieux valu pour nous ne pas la tenter, mais employer tous nos moyens à détourner le danger des Pays-Bas, ce qui serait sûrement arrivé, si l'armée prussienne et l'armée de Würmser avaient opéré sur la Saar, comme on l'avait proposé d'ici. Enfin, si les Français abandonnent l'Alsace pour faire la conquête des Pays-Bas, cette résolution offre quelque chose de consolant, car les dernières forces qu'ils ont mises sur pied ne suffisant pas pour résister partout, une partie des armées combinées qu'ils ont à combattre aura ainsi le champ libre.

Pour conquérir les Pays-Bas, les Français doivent pénétrer par le Hainaut ou par la Flandre ; car ils ne peuvent entrer par le Brabant, comme l'a fait Dumouriez, qui est passé par Valenciennes, parce que nous sommes maîtres de Valenciennes, de Condé et du Quesnoy. Nous n'éprouverions de notre côté aucune difficulté à défendre les deux premiers points, si seulement nous pouvions nous reposer sur les Hollandais, et si les Anglais avaient des forces plus considérables. Cependant nous ferons tout ce qui sera possible, et nous sommes d'autant plus éloignés de toute crainte, que les dispositions que nous avons prises ont eu déjà de très-bons effets, et que nous espérons qu'elles seront justifiées de plus en plus par les résultats.

Je saisis cette occasion pour offrir à votre excellence, etc., etc.

P. S. Votre excellence verra, par la copie ci-jointe d'un rapport du comte de Würmser, que l'ennemi n'a pas du tout envie d'abandonner l'Alsace, et que, bien au contraire, il y fait marcher vingt mille hommes de l'armée du nord, à en juger par les renseignements que j'ai reçus du baron de Bartenstein, et dont je joins également copie.

Réflexions de M. Pellenc sur la situation des affaires, adressées à M. le comte de Mercy-Argenteau et transmises par lui à Vienne.

Bruxelles, 29 octobre 1793.

Les papiers publics de Bruxelles dissimulent une partie des faits qui se sont passés du côté de Menin et de Nieuport. Je ne sais pas si, au lieu de rassurer peut-être trop légèrement ces provinces, il n'y aurait pas plus d'utilité à les effrayer. Presque toujours la crainte est le commencement de la sagesse.

Les gouvernements modernes font à peu près comme les médecins qui, jusqu'à la fin, promettent de guérir leurs malades. Je crains bien qu'on ne se trompe en cela de deux manières, et qu'en dernier résultat on ne soit forcé de reconnaître que les gouvernements sont les malades, et les peuples les médecins; surtout quand il s'agit, comme aujourd'hui, d'une guerre qui, quoi qu'on en dise, ne finira que corps à corps.

Si, bien loin de diminuer les craintes, on affichait aux coins des rues toutes les nouvelles qui nous menacent d'une invasion, il se trouverait peut-être quelque lecteur dans la foule qui aurait le bon sens de dire : nous sommes bien bons de nous laisser piller et égorger par des hommes qui ne sont pas meilleurs soldats que nous; n'avons-nous pas aussi des bras pour nous défendre?

Les Français ont fait une découverte plus funeste au genre humain que celle de la poudre à canon, lorsqu'ils ont dit : Faisons un soldat de chaque homme. S'ils avaient inventé quelque machine de guerre, on n'aurait pas manqué d'en faire une pareille, mais l'épouvantable secret dont je viens de parler, on le connaît depuis deux ans, et personne ne songe à l'imiter. Serait-ce parce qu'on redoute presque autant des sujets armés que des ennemis? Cela n'est bon à dire que pour des courtisans.

Il y a à faire sur cela deux calculs :

Si les habitants des Pays-Bas gardaient leur territoire, le prince de Coburg, qui n'a que trente mille hommes pour un jour de bataille, en aurait quatre-vingt mille. C'est l'état presque continuellement défensif, occasionné par la division d'une armée en plusieurs corps, qui nous a perdus.—Les Français calculent de leur côté que les Hongrois viennent ici de trois cents lieues, et qu'il ne s'agit que d'en tuer d'abord quelques-uns, parce que, avant qu'ils soient remplacés, on aura le temps d'en tuer d'autres.

J'aurais cru, d'après certains traits de l'histoire, que pour guérir plus efficacement les Belges de la manie que quelques-uns d'entre eux pourraient avoir de redevenir Français, il aurait été bon de les armer contre la France; car, une fois l'épée tirée, ils sauraient bien qu'ils ne pourraient plus s'attendre à aucune fraternité. Tout comme pour rendre autrichiennes les trois ou quatre villes françaises qu'on a prises, il aurait fallu les faire guerroyer contre les républicains.

Autrefois, à Rome, où l'on se connaissait à toutes ces choses, on en agissait ainsi. On ne déclarait pas une ville conquise parce qu'on l'avait prise; on la déclarait au contraire alliée; et quand ses habitants s'étaient battus contre les états dont auparavant elle faisait partie, il fallait bien que, pour sa propre sûreté, elle restât sous la protection des Romains. La conquête était plus lente, mais elle devenait plus utile et mieux assurée.

Voyez ce qu'osent et ce que font les Français, même en ne parvenant qu'à les singer. Nous nous moquons de leur déclaration de la patrie sauvée, et de la patrie en danger. Les Romains en faisaient autant. Nous sommes étonnés que des assignats leur fussent pour faire la guerre; les Romains firent encore mieux dans la seconde guerre punique: il se forma une armée de citoyens qui renoncèrent à toute solde. Nous ne concevons pas l'existence d'une armée composée d'hommes tirés hier de la charrue; mais l'on devrait se rappeler que ce moyen a toujours réussi. Quand Marius fit trembler Rome et ses légions, il avait armé des esclaves; il opposait dix hommes à chaque soldat.

Il faut toujours en revenir à ceci, parce que l'histoire le répète partout: les bonnes armées ont fait de grandes choses; mais ce sont toujours les masses d'hommes qui ont fait les révolutions et changé la surface du globe.

Quand on pense aux événements que l'histoire remarquera dans cette campagne, comme étant la cause de tous les autres, on trouve qu'elle n'oubliera pas de

faire observer que le siège au moins prématuré de Dunkerque divisa les forces dont la réunion était indispensable pour obtenir des succès, et que la retraite de devant Cambrai fit changer de face à toute la campagne, en reculant de plusieurs mois tous les événements.

Peut-être dira-t-elle encore qu'après la nouvelle de l'horrible attentat du 17 octobre, un drapeau teint de sang, porté de ville en ville dans la Hongrie, en aurait fait partir cent mille combattants, et craignons qu'elle n'ajoute que tous les trônes furent renversés par les suites de la même sécurité qui avait perdu celui de Versailles... Je me trompe. Alors, il n'y aura plus ni histoire, ni lecteurs.

On n'a peut-être pas assez réfléchi aux suites que peut avoir cette physionomie uniforme qu'on remarque entre toutes les cours de l'Europe, et malheureusement trop semblable à celle de l'infortuné Louis XVI. Même imprévoyance de l'avenir, même incrédulité pour les dangers les plus prochains, même aversion pour les mesures hardies, mêmes espérances d'un changement favorable, qui pourtant a toujours amené un état pire que le précédent. Je pourrais dire encore: mêmes ministres et mêmes généraux; car en 1789 on n'osa pas non plus faire marcher de Versailles contre Paris une armée encore fidèle et qui, trois jours plus tard, fut séditieuse.

Finissons là ces cruelles réflexions. Je vous envoie encore un écrit sur la reine, et c'est le dernier, puisqu'on ne les imprime pas. Si les amis de César avaient mis tant de lenteur à promener dans Rome

sa robe sanglante, ils n'auraient pas obtenu d'une réflexion tardive la vengeance que produisit une récente et vive douleur.

Mémoire de M. Pellenc, remis à M. le comte de Mercy-Argenteau, et transmis par lui à Vienne.

Bruxelles, 3 novembre 1793.

La résistance opiniâtre que les Français opposent aux efforts de l'Europe annonce assez qu'on ne doit pas se flatter de les soumettre uniquement par la force des armes. — Plus on avance, plus la conquête devient difficile : les officiers, les soldats se forment, et bientôt les deux tiers des Français seront des guerriers exercés. — Je ne m'arrêterai pas à prouver cette vérité que l'aveuglement seul peut faire nier, mais, la supposant convenue, je dis qu'il n'y a pas d'autre moyen d'arrêter les effets menaçants de l'incendie qui dévore la France, qu'en faisant agir des ressorts à l'intérieur.

Depuis quatre ans, l'intérieur a été agité, mais, à l'exception des mouvements de la Vendée, tous les autres ont été étouffés à leur naissance. — Dernièrement Lyon et Toulon ont secoué le joug de la Convention ; mais Lyon, livrée à elle seule, n'a pas pu se défendre ; et Toulon, quoique assistée par les Anglais et les Espagnols, n'a pas fait de progrès. Les

provinces voisines ne se sont pas déclarées, quoiqu'il n'y eût point là d'armée conventionnelle pour les retenir, et que ces villes eussent pu les protéger. — Avant qu'il arrivât des troupes pour attaquer les gens de la Vendée, ils n'avaient fait que de vains efforts pour sortir de leurs limites et porter leurs armes et leurs opinions dans les départements voisins.

Par quel prodige la Convention peut-elle trouver assez d'hommes pour défendre l'immense frontière de la France cernée par plus de trois cent mille hommes ; pour attaquer à la fois la Vendée, Lyon et Toulon ; pour forcer les malintentionnés contre elle à marcher à l'ennemi ; pour lever des emprunts forcés ; pour arrêter des milliers de citoyens ; pour détruire le parti de la Gironde ; en un mot, pour surmonter tous les obstacles qui l'ont assaillie à l'intérieur et à l'extérieur ?

C'est la division des partis qui opère ce miracle étonnant.

La méfiance règne autant à l'intérieur de la France qu'à l'extérieur entre les différents partis. Les aristocrates, les impartiaux, les monarchistes, les constitutionnels, les girondins se détestent et se décrient mutuellement. Quelque rapprochés qu'ils puissent être entre eux, tous aiment mieux encore la république que de voir triompher leurs rivaux.

Entendez un noble français : il lui faut tout ou rien ; l'ancien régime sans modification, la punition des constitutionnels ; il ne parle que de vengeance et de supplices. Il en est à peu près de même de chaque

parti; et de cette division acharnée il résulte que la Convention, qui sait en profiter, les effraie les uns par les autres, disjoint leurs efforts et ainsi les annule.

C'est donc en trouvant un moyen de faire cesser cette division, et en réunissant tous les partis, que l'on pourra opérer des mouvements décisifs dans l'intérieur de la France, et faire fructifier ceux qui y existent déjà.

Pour opérer cette réunion, il est indispensable de présenter un but qui puisse être celui de tous les partis, et qui leur serve de point de ralliement. Or ce but se trouve naturellement dans *la destruction de la Convention*. C'est par là qu'il faut que tous passent pour parvenir au succès de leurs entreprises; c'est ce que tous désirent, quelle que soit leur opinion. — Il faut donc annoncer que l'on veut détruire la Convention seule. Il faut dire : *guerre à la Convention; paix aux citoyens*. — Il faut dire : guerre à la Convention, parce qu'elle exerce un despotisme affreux; parce qu'elle n'est pas la véritable représentation de la nation.

Si on s'en tient là, tous les ennemis de la Convention seront pour vous. Mais si on dit : guerre à la Convention parce qu'elle n'est pas aristocrate, les constitutionnels, monarchistes, etc., etc. se joindront à elle. Si on dit : guerre à la Convention parce qu'elle n'est pas constitutionnelle, tout ce qui n'est pas constitutionnel ne se déclarera pas contre la Convention.

A plus forte raison si, à mesure qu'on fait des pro-

grès dans l'intérieur du pays, on rétablit les droits féodaux, les parlements, l'ancien clergé, etc., etc., on ne doit pas douter que la Convention ne profite de pareilles démarches pour alarmer les ennemis par principe de l'ancien régime, les possesseurs des biens du clergé, et tout ce qui tient à la classe si nombreuse des nouveaux prêtres, des nouveaux juges, des nouveaux administrateurs, etc., etc.

Comme tous les partis se sont enrichis des dépouilles des deux premiers ordres, il est naturel de croire que le retour pur et simple à l'ancien régime est ce qui a le plus d'ennemis. Donc, tout ce qu'on fait dans ce sens ou qui a l'air d'y tendre indirectement, comme le rappel des prêtres, etc., etc., est pour le moment présent souverainement impolitique, et ne peut que nuire aux progrès de la contre-révolution.

Que faut-il donc faire pour ne choquer aucun intérêt, et concentrer tous les esprits dans la haine de la Convention? — Il faut présenter au peuple d'une manière frappante les malheurs qui l'accablent sous le régime actuel; il faut dire qu'on ne vient que pour détruire la Convention et rendre à la nation sa liberté, qu'une poignée d'intrigants lui a ravie. Il ne faut rien rétablir de ce qui peut alarmer quelqu'un des partis adverses à la Convention; se contenter de frapper les anarchistes ou jacobins que tous les partis détestent; sonder avec soin l'esprit public pour ne rien faire qui l'offense, car il faut bien se pénétrer de cette vérité : *que, dans la situation actuelle de la France, les conquêtes seront très-bornées et très-difficiles à conserver, et que ce ne peut être que par l'o-*

pinion public du pays lui-même que l'on obtiendra de très grands succès.

Ainsi, il ne faudrait faire de changements que ceux qui seraient demandés par le peuple, et parce qu'ils seraient demandés par lui. Mais on pourrait lui suggérer adroitement de demander ceux qui seraient le plus convenables pour le rétablissement de l'ordre public. — En avançant de cette manière vers l'intérieur, on pourrait compter sur le pays qu'on laisserait derrière soi, et on n'aurait pas à craindre de trahisons, en prenant la précaution de désarmer les partisans de la Convention et de transporter même les plus dangereux. Après avoir établi ces principes généraux, que je crois parfaitement vrais pour toute la France, je vais les appliquer spécialement à la Provence, que je connais mieux.

La constitution de la Provence avant la révolution était extrêmement douce et paternelle. Elle était, comme dans tous les pays d'états, représentative, mais elle était meilleure que plusieurs autres du même genre, parce que sa base était la propriété. — Dans le tableau resserré que je crois nécessaire de présenter de la constitution de la Provence, je ne parlerai pas des états, parce qu'ils ne se tenaient plus depuis longtemps, et, d'ailleurs, parce qu'en ce moment il serait dangereux de les ressusciter. — Il existait, depuis 1639, en Provence, une assemblée beaucoup plus populaire que les états : c'était celle des communes, qui, avec deux procureurs joints de chacun des deux premiers ordres, avait remplacé les états, et en remplissait toutes les fonctions. — La

législation, en Provence comme dans tout le reste du royaume, était entre les mains du roi, sauf l'enregistrement aux cours souveraines; mais, dans l'origine, le concours des états était nécessaire. La justice était rendue par les juges du roi et par ceux des seigneurs, par les sénéchaussées en seconde instance, et par le parlement en dernier ressort. — L'administration était tout entière entre les mains de l'assemblée des communes qui abonait les impositions avec le roi, et les répartissait entre les différentes communautés de la Provence. L'exécution des délibérations des assemblées des communes était confiée à l'archevêque, aux consuls et officiers municipaux d'Aix, appelés *procureurs du pays*, et à six procureurs joints, deux pour chaque ordre. — Quant à l'administration, la Provence était divisée en districts appelés *vigueries*, et chaque viguerie en communautés.

Une communauté avait trois sortes d'assemblées politiques : 1° celle de tout chef de famille propriétaire; 2° celle de tous les chefs de famille payant une certaine quotité d'imposition foncière; 3° celle du conseil municipal, composée de quelques gros propriétaires.

A la tête du conseil municipal étaient trois ou quatre officiers municipaux appelés *consuls*, nommés par les citoyens. Chaque année, tous les premiers consuls ou maires des communautés de la viguerie s'assemblaient dans la principale ville de la viguerie, et y tenaient l'assemblée représentative de la viguerie. Un député de chaque viguerie et ceux de trente-six villes et bourgs formaient l'ordre des communes aux

états, et avaient depuis 1639 formé l'assemblée des communautés, entre les mains de laquelle était l'administration de la province. Les impositions étaient presque toutes territoriales. Les exemptions, qui étaient réduites à peu de chose, portaient uniquement sur certaine nature de fonds, de sorte que les propriétaires des fonds imposables payaient les taxes, soit qu'ils fussent nobles, soit qu'ils fussent roturiers.

Il ne paraîtra pas étonnant que les Provençaux, qui étaient presque tous propriétaires, fussent attachés à un régime si simple et si doux.

La réunion de la Provence à la France fut faite sous la condition expresse qu'elle ne serait point un état subalterne, mais un état principal, joint à un autre principal. Les Provençaux étaient nourris de l'idée que leur pays était un état à part. Dès leur enfance, on leur exaltait la constitution qui les mettait à l'abri des atteintes du pouvoir absolu. Ils tenaient tellement à cette antique idée, qu'en 1789, plus de soixante communautés ont protesté contre la renonciation aux privilèges du pays. — On peut raisonnablement supposer que, si on séparait la Provence du reste de la France, le Dauphiné et le Languedoc suivraient son exemple ; le premier parce qu'il manquerait de blé, le second parce qu'il est rempli de mécontents, et que l'un et l'autre sont politiquement à peu près dans les mêmes circonstances que la Provence.

Voyons donc si, d'après les principes que nous avons établis au commencement de ce Mémoire, et

en évitant les inconvénients dont nous avons parlé, il serait possible d'opérer cette séparation, et quels seraient les moyens qu'il faudrait employer pour cela. Nous trouvons d'abord dans la constitution de Provence, telle qu'elle existait en 1788, ce point de ralliement si nécessaire, qui a manqué jusqu'ici, qui doit réunir les différents partis, parce qu'il ne donne l'avantage à aucun, qui ne heurtera pas le peuple, parce que les deux premiers ordres n'y ont pas d'influence directe, et qu'il n'est pas même nécessaire de prononcer leur nom.

Le rappel de la constitution de Provence doit porter d'abord uniquement sur la partie administrative qui était l'objet des assemblées des communautés; car le premier but doit être de former bientôt une assemblée qui ne reconnaisse plus la Convention. Aussitôt que cette assemblée sera formée, vous avez le centre duquel tous les ennemis de la Convention se rapprochent. Si on voulait parler des autres branches de la Constitution, telles que le clergé, la noblesse, les cours souveraines, dès l'instant la guerre entre les différents partis se réveillerait et arrêterait les progrès de la contre-révolution. — Que l'assemblée se forme d'abord, qu'elle ne soit qu'administrative, qu'elle désarme les bandits et les non-propriétaires, et il sera facile ensuite d'établir tel gouvernement que l'on voudra. Les propriétaires, les bourgeois, tous les hommes qui ont quelque chose à perdre, se réuniront à cette assemblée, qui aura dès lors tous les moyens d'étouffer les partisans de la Convention.

Mais comment former l'assemblée des communautés? Voici les moyens que je propose d'employer.

En laissant à part l'affaire de Toulon, qui peut être dirigée par des vues particulières, et qui peut ne pas avoir un effet rapide, si les Français réunissent une armée nombreuse pour bloquer cette ville, et qu'il n'y ait pas une force suffisante pour agir offensivement, je voudrais que l'on tentât de s'emparer de Colmars, place forte et frontière vers les Alpes. L'hiver est le temps le plus favorable selon moi : cela paraîtra un paradoxe, mais je crois que dans cette saison les Français seront beaucoup moins sur leurs gardes, et que si on peut s'établir à Colmars, il sera aisé d'y tenir une petite assemblée de vigueries. On peut arriver à Colmars par la vallée d'Entraunes. On laissera assez loin à droite les places fortes du Dauphiné, et, en gardant le passage de Seyne, on n'aurait rien à craindre de cette province. Je crois que douze cents hommes de bonnes troupes doivent prendre Colmars *sans coup férir*, mais je voudrais qu'on y réunit un certain nombre de Français, afin de n'avoir pas l'air de faire une invasion. Il faudrait que les douze cents hommes qui seraient fournis par les puissances ne fussent là que comme protecteurs, et dans le même sens que les Anglais sont à Toulon. — Une fois Colmars pris, on n'aura pas la moindre peine à se rendre maître des vigueries d'Armal, de Digne et de Seyne. Aussitôt qu'on aura ces quatre villes, il faudra commencer à rétablir le système

des vigueries. Je n'ai pas besoin de dire que ce rétablissement ne devrait pas se faire par force, mais qu'il faudrait le faire demander par les communautés, ce qui, ce me semble, doit être fort aisé. — Si on avait des succès, et qu'on pût parvenir jusqu'à Sisteron, on serait maître d'une ville importante par sa situation, son commerce en grains, et son château qui peut être défendu. De Sisteron on peut descendre la Durance, et couper la communication avec la Basse-Provence, et se jeter par la vallée de Sault sur Carpentras et le comtat d'Avignon, si on croyait, comme je le pense, y trouver beaucoup de mécontents. Quand même ce projet ne réussirait pas, il forcerait du moins les Français à affaiblir leur armée de Nice et de Toulon, pour venir dans les montagnes, et faciliterait la reprise de Nice et de Villefranche. — Dès qu'on se serait rendu maître de Colmars, ou de toute autre communauté un peu importante, je voudrais qu'on y assemblât le *conseil général* de tous les chefs de famille. Après lui avoir fait délibérer de rappeler l'assemblée des communautés et de renoncer à la Convention, je voudrais que les habitants fissent un manifeste, qui serait l'étendard des Provençaux contre les anarchistes. Ce manifeste, qui devrait être écrit d'une manière très-simple, présenterait le tableau des malheurs qu'a entraînés pour la Provence la renonciation aux privilèges du pays, offrirait la peinture de ce qu'était la Provence avant la révolution, de ce qu'elle est aujourd'hui; tracerait énergiquement toutes les atrocités, les abus du pouvoir, les vexations de la

Convention; tâcherait de dessiller les yeux aux administrateurs, qui sont les agents aveugles des clubs; enfin dirait ce que l'on veut, pourquoi on le veut, et devrait être fait de manière à n'alarmer aucun des partis, mais à les réunir tous contre la Convention.

Comme il n'y a plus de places fortes dans l'intérieur de la Provence, et qu'il n'y a pas de grandes villes, il sera facile de s'étendre à droite et à gauche. Les vigueries de cette contrée étant très-petites, on sera bientôt maître de quatre ou cinq. A mesure qu'on aura avancé, on aura assemblé de même les *conseils généraux*, et on les aura fait adhérer au premier manifeste.

Dès qu'on aura plusieurs vigueries, on commencera une assemblée des vigueries qui délibérera sur les moyens de délivrer le reste de la Provence de la tyrannie de la Convention, et surtout sur ceux de substituer aux assignats quelque autre signe représentatif.

On sent qu'outre les douze cents hommes que je crois nécessaires pour cette opération, il faut quelques personnes du pays qui soient au fait du plan, qui puissent en suggérer l'idée dans les communautés, et diriger l'esprit général vers les mesures qui auront été décidées d'avance avec le commissaire que la puissance qui fournira les douze cents hommes enverra avec cette petite armée.

Le choix de ces hommes est peut-être ce qu'il y a de plus difficile. Il faut qu'ils aient une certaine popularité pour acquérir de l'influence. Ils ne doivent

pas être extrêmes dans leurs opinions, afin de n'effaroucher personne. Ils ne doivent pas avoir pour but de favoriser tel ou tel parti, mais de les diriger tous contre la Convention, de les porter à prendre toutes les mesures qui parviendront plus tôt à la détruire.

On devra rappeler aux Provençaux qu'ils sont un état séparé de la France; que, par conséquent, ils doivent secouer son joug, et ne plus partager ses malheurs. On leur rappellera leurs anciens comtes. On les flattera de l'idée de mettre leur descendant sur le trône. On leur présentera les forces des puissances combinées pour les protéger contre les Français. On leur fera apercevoir la sûreté des personnes et des propriétés, le retour du numéraire, l'abondance des subsistances, qui dériveront de cette protection. On leur donnera *surtout* l'espérance de faire leur paix particulière avec les puissances, aussitôt qu'ils auront établi un gouvernement et reconnu le roi. — Ce dernier objet doit être présenté avec force; il doit à la fois flatter l'orgueil des Provençaux, et exciter leur intérêt en leur faisant considérer qu'ils peuvent traiter d'égal à égal avec les premières puissances de l'Europe, sans être plus longtemps soumis à une Convention, éloignée d'eux de deux cents lieues, qui les tyrannise, et en leur montrant, dans une paix prochaine, l'abondance et le commerce succéder à la disette et à l'inactive pauvreté.

Voilà les moyens que je connais en grand.

Quant aux détails, ils dépendent principalement de la connaissance de l'esprit public des différentes

communautés et vigueries. Cette connaissance ne peut s'acquérir que sur les lieux. Ce n'est aussi que sur les lieux qu'on pourrait déterminer la marche précise qu'il faudrait suivre, et les changements nécessaires à celle que j'ai indiquée. Mais, d'après la connaissance que j'en ai, je ne doute pas que ce projet ne doive réussir. Il n'engage ni à une grande dépense, ni à de grands efforts. Si les Anglais peuvent tenir à Toulon, il serait possible, avant peu de mois, de séparer de la Convention une grande partie du sud de la France, et, en tout cas, on aurait toujours produit une puissante diversion.

LE C^{te} DE MERCY-ARGENTEAU AU P^{ce} D'ARENBERG.

Bruxelles, 15 novembre 1793.

Mon prince, les nouvelles que je reçois de Vienne en date du 7 ne laissent plus de doute sur le voyage de l'empereur. Il aura lieu après l'inauguration, ce qui suppose encore quelque retard. Je n'ai d'ailleurs rien de plus intéressant à vous communiquer jusqu'à l'arrivée d'un courrier que l'on était au moment de dépêcher.

Vous êtes dans une proximité des armées, qui doit vous mettre au courant de leur position : il paraît qu'elle ne produira rien de remarquable.

Les royalistes de la Vendée paraissent avoir des vues sur Paris : il faudrait les seconder ; on s'en occupe lentement.

Il n'y a rien de nouveau ici.

Agréez, mon prince, etc., etc.

FIN.

Tous les originaux des documents composant la présente publication seront déposés, immédiatement après l'impression, aux archives de la maison d'Arenberg, à Bruxelles.

TABLE DES MATIÈRES.

TOME PREMIER.

Introduction.	Pag. 1
Notes de l'Introduction.	277
Correspondance du comte de Mirabeau avec le comte de La Marck et diverses autres personnes, pendant les années 1788, 1789, 1790, 1791.	337
Le comte de Mirabeau au comte de Montmorin.	
28 décembre 1788.	339
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	
26 février 1789.	342
Le comte de Mirabeau au comte de Montmorin.	
24 avril 1789.	346
Le comte de Mirabeau à	
Mai 1789.	348
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
17 septembre 1789.	351
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
11 octobre 1789.	358
M. Talon au comte de La Marck.	
13 octobre 1789.	359
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
13 octobre 1789.	360
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
13 octobre 1789.	360

M. Talon au comte de La Marck.	Pag.
14 octobre 1789.	362
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
14 octobre 1789.	363
Mémoire fait par le comte de Mirabeau, après les événements des 5 et 6 octobre 1789, et remis à <i>Monsieur</i> , comte de Provence, frère du roi, par le comte de La Marck, le 15 octobre 1789.	364
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
16 octobre 1789.	382
M. Talon au comte de La Marck.	
16 octobre 1789.	384
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
17 octobre 1789.	385
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
17 octobre 1789.	386
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
17 octobre 1789.	386
M. Talon au comte de La Marck.	
18 octobre 1789.	387
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
18 octobre 1789.	388
Le comte de Mirabeau au marquis de La Fayette.	
19 octobre 1789.	389
Le marquis de La Fayette au comte de Mirabeau.	
19 octobre 1789.	391
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
19 octobre 1789.	392
M. Talon au comte de La Marck.	
20 octobre 1789.	392
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
20 octobre 1789.	394
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
21 octobre 1789.	395

Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	Pag.
21 octobre 1789.	395
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
21 octobre 1789.	397
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
22 octobre 1789.	398
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
22 octobre 1789.	398
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
22 octobre 1789.	400
Le marquis de La Fayette au comte de Mirabeau.	
22 octobre 1789.	401
M. Talon au comte de La Marck.	
22 octobre 1789.	401
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
24 octobre 1789.	402
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
24 octobre 1789.	403
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
25 octobre 1789.	404
M. Talon au comte de La Marck.	
25 octobre 1789.	405
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
25 octobre 1789.	406
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
26 octobre 1789.	406
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
26 octobre 1789.	407
M. Talon au comte de La Marck.	
26 octobre 1789.	408
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
26 octobre 1789.	408
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
28 octobre 1789.	409

	Pag.
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
28 octobre 1789.	410
Note de l'écriture du comte de Mirabeau.	411
Autre note de l'écriture du comte de Mirabeau.	412
Le marquis de La Fayette au comte de Mirabeau.	
29 octobre 1789.	413
M. Talon au comte de La Marck.	
29 octobre 1789.	413
M. Talon au comte de La Marck.	
30 octobre 1789.	414
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
3 novembre 1789.	415
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
4 novembre 1789.	415
M. Talon au comte de La Marck.	
5 novembre 1789.	416
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
5 novembre 1789.	417
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
6 novembre 1789.	418
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
10 novembre 1789.	420
Le comte de Mirabeau au marquis de La Fayette.	
1 ^{er} décembre 1789.	423
Le comte La Marck au comte de Mirabeau.	
1 ^{er} décembre 1789.	426
M. Talon au comte de La Marck.	
11 décembre 1789.	426
M ^{me} la marquise du Saillant à M ^{me} la comtesse de Mirabeau.	
Fin de 1789.	427
Lettres du comte de Mirabeau au comte de La Marck à Bruxelles.	
16 décembre 1789. — 19 février 1790.	431

TOME SECOND.

	Pag.
Le comte de Mirabeau au marquis de La Fayette.	
28 avril 1790.	1
Note de la cour pour le comte de Mirabeau.	
Sans date.	8
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau	
3 mai 1790.	9
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	
Même date.	10
Le comte de Mirabeau au roi Louis XVI.	
10 mai 1790.	11
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
12 mai 1790.	14
Le comte de Mirabeau au marquis de La Fayette.	
13 mai 1790.	15
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
13 mai 1790.	16
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
19 mai 1790.	18
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
20 mai 1790.	18
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	
20 mai 1790.	19
Le comte de Mirabeau au Marquis de La Fayette.	
1 ^{er} juin 1790.	19
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
1 ^{er} juin 1790.	24
Première Note du comte de Mirabeau pour la cour.	
1 ^{er} juin 1790.	25
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
1 ^{er} juin 1790.	32

	Pag.
M. Talon au comte de La Marck.	33
3 juin 1790.	
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	34
4 juin 1790.	
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	35
14 juin 1790.	
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	36
15 juin 1790.	
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	36
20 juin 1790.	
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	37
20 juin 1790.	
Seconde Note du comte de Mirabeau pour la cour.	38
20 juin 1790.	
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	44
21 juin 1790.	
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	44
21 juin 1790.	
Troisième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	45
23 juin 1790.	
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	47
23 juin 1790.	
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	48
24 juin 1790.	
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	48
25 juin 1790.	
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	50
25 juin 1790.	
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	51
25 juin 1790.	
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	51
25 juin 1790.	
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	52
26 juin 1790.	

	Pag.
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	54
26 juin 1790.	
Quatrième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	55
26 juin 1790.	
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	59
26 juin 1790.	
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	59
26 juin 1790.	
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	61
27 juin 1790.	
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	62
27 juin 1790.	
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	63
27 juin 1790.	
Cinquième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	64
28 juin 1790.	
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	65
28 juin 1790.	
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	65
29 juin 1790.	
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	66
30 juin 1790.	
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	67
30 juin 1790.	
Sixième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	67
1 ^{er} juillet 1790.	
Septième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	69
1 ^{er} juillet 1790.	
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	72
1 ^{er} juillet 1790.	
Le comte de Mirabeau à l'archevêque de Toulouse.	73
1 ^{er} juillet 1790.	
Huitième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	74
3 juillet 1790.	

	Pag.
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
4 juillet 1790.	79
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	
5 juillet 1790.	81
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
5 juillet 1790.	81
Le marquis de La Fayette au comte de La Marck.	
5 juillet 1790.	82
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	
5 juillet 1790.	82
Neuvième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	
7 juillet 1790.	83
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
7 juillet 1790.	86
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
7 juillet 1790.	88
Affaire de Riollès dit Trouard.	
8 juillet—21 novembre 1790.	89
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	
Juillet 1790, jeudi.	90
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
Juillet 1790, jeudi.	91
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
Juillet 1790, vendredi.	91
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
Juillet 1790, samedi.	92
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
12 septembre 1790.	92
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
21 novembre 1790.	92
—	
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
9 juillet 1790.	93

	Pag.
Dixième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	
9 juillet 1790.	94
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
9 juillet 1790.	96
Onzième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	
9 juillet 1790.	97
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
10 juillet 1790.	98
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	
12 juillet 1790.	99
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
12 juillet 1790.	100
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	
13 juillet 1790.	100
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	
13 juillet 1790.	101
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
17 juillet 1790.	102
Douzième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	
17 juillet 1790.	103
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
17 juillet 1790.	109
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
17 juillet 1790.	110
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
18 juillet 1790.	110
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
1790, samedi.	111
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	
18 juillet 1790.	112
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
19 juillet 1790.	112
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
26 juillet 1790.	112

	Pag.
Treizième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	113
26 juillet 1790.	
Quatorzième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	120
29 juillet 1790.	
Quinzième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	122
30 juillet 1790.	
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	124
30 juillet 1790.	
Le comte de Mirabeau à l'archevêque de Toulouse.	125
1 ^{er} août 1790.	
Seizième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	126
13 août 1790.	
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	131
14 août 1790.	
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	131
14 août 1790.	
Dix-septième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	132
14 août 1790.	
Dix-huitième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	136
17 août 1790.	
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	139
17 août 1790.	
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	140
18 août 1790.	
Dix-neuvième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	141
21 août 1790.	
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	143
21 août 1790.	
Vingtième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	143
24 août 1790.	
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	145
26 août 1790.	
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	146
26 août 1790.	

	Pag.
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	148
26 août 1790.	
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	148
30 août 1790.	
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	149
31 août 1790.	
Vingt-unième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	149
1 ^{er} septembre 1790.	
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	157
1 ^{er} septembre 1790.	
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	157
1 ^{er} septembre 1790.	
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	158
1 ^{er} septembre 1790.	
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	158
1 ^{er} septembre 1790.	
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	159
2 septembre 1790.	
Vingt-deuxième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	159
3 septembre 1790.	
Vingt-troisième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	162
7 septembre 1790.	
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	168
10 septembre 1790.	
Vingt-quatrième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	169
10 septembre 1790.	
Vingt-cinquième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	172
10 septembre 1790.	
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	174
10 septembre 1790.	
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	175
11 septembre 1790.	
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	175
12 septembre 1790.	

	Pag.
Vingt-sixième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	176
12 septembre 1790.	176
Le marquis de La Fayette au comte de La Marck.	179
15 septembre 1790.	179
Le comte de La Marck au marquis de La Fayette.	180
15 septembre 1790.	180
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	180
15 septembre 1790.	180
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	181
15 septembre 1790.	181
Vingt-septième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	181
15 septembre 1790.	181
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	186
21 septembre 1790.	186
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	187
21 septembre 1790.	187
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	188
22 septembre 1790.	188
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	190
24 septembre 1790.	190
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	191
24 septembre 1790.	191
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	191
25 septembre 1790.	191
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	191
25 septembre 1790.	191
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	192
25 septembre 1790.	192
Vingt-huitième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	192
28 septembre 1790.	192
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	198
29 septembre 1790.	198
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	200
1 ^{er} octobre 1790.	200

	Pag.
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	201
1 ^{er} octobre 1790.	201
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	201
2 octobre 1790.	201
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	202
3 octobre 1790.	202
Le comte Louis de Ségur au comte de Mirabeau.	203
Le comte de Mirabeau au comte Louis de Ségur.	204
Le comte Louis de Ségur au comte de Mirabeau.	206
Le comte Louis de Ségur au comte de Mirabeau.	207
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	208
3 octobre 1790.	208
Vingt-neuvième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	209
6 octobre 1790.	209
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	220
8 octobre 1790.	220
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	220
8 octobre 1790.	220
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	221
9 octobre 1790.	221
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	221
10 octobre 1790.	221
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	222
10 octobre 1790.	222
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	223
13 octobre 1790.	223
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	224
14 octobre 1790.	224
Trentième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	225
14 octobre 1790.	225
Trente-unième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	231
15 octobre 1790.	231
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	234
16 octobre 1790.	234

	Pag.
Trente-deuxième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	235
16 octobre 1790.	
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	237
18 octobre 1790.	
Projet de lettre donné au roi par M. Bergasse.	238
Trente-troisième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	242
18 octobre 1790.	
<hr/>	
Troubles à bord de l'escadre de Brest.	248
19-25 octobre 1790.	
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	251
22 octobre 1790.	
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	252
23 octobre 1790.	
Trente-quatrième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	253
23 octobre 1790.	
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	256
23 octobre 1790.	
Trente-cinquième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	257
24 octobre 1790.	
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	260
24 octobre 1790.	
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	261
24 octobre 1790.	
Trente-sixième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	262
24 octobre 1790.	
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	267
25 octobre 1790.	
Trente-septième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	268
25 octobre 1790.	

	Pag.
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	270
26 octobre 1790.	
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	271
26 octobre 1790.	
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	271
26 octobre 1790.	
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	272
27 octobre 1790.	
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	273
27 octobre 1790.	
Trente-huitième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	274
28 octobre 1790.	
Le comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau.	281
28 octobre 1790.	
Le comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau.	286
28 octobre 1790.	
Trente-neuvième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	290
29 octobre 1790.	
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	294
7 novembre 1790.	
Le comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau.	294
9 novembre 1790.	
<hr/>	
Affaire de M ^{me} Lamotte. — Pillage de l'hôtel de Castries. — Affaire d'Avignon.	301
<hr/>	
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	302
9 novembre 1790.	
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	302
9 novembre 1790.	
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	303
9 novembre 1790.	

Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	Pag.
10 novembre 1790.	303
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
11 novembre 1790.	304
Quarantième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	
11 novembre 1790.	305
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
11 novembre 1790.	312
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	
12 novembre 1790.	312
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
12 novembre 1790.	313
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
13 novembre 1790.	316
Quarante-unième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	
12 novembre 1790.	317
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
13 novembre 1790.	327
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
13 novembre 1790.	332
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	
15 novembre 1790.	333
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
16 novembre 1790.	334
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
16 novembre 1790.	335
Quarante-deuxième note du comte de Mirabeau pour la cour.	
17 novembre 1790.	336
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
17 novembre 1790.	343
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
17 novembre 1790.	343

Troubles dans le Midi de la France. — Affaire d'Avignon.	Pag.
	344
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
21 novembre 1790.	345
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
22 novembre 1790.	346
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
22 novembre 1790.	348
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
22 novembre 1790.	350
—————	
Le comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau.	
17 novembre 1790.	350
Le comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau.	
21 novembre 1790.	354
—————	
Constitution civile du clergé.	355
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
26 novembre 1790.	360
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	
26 novembre 1790.	362
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	
29 novembre 1790.	363
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
5 janvier 1791.	365
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
5 janvier 1791.	365
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	
7 janvier 1791.	367
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
12 janvier 1791.	368
L'archevêque de Toulouse au comte de Mirabeau.	
13 janvier 1791.	368

Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	Pag.
15 janvier 1791.	370
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
17 janvier 1791.	371
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
19 janvier 1791.	373
Quarante-troisième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	374
Quarante-quatrième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	378

L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	
2 décembre 1790.	381
Quarante-cinquième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	381
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
6 décembre 1790.	385
Quarante-sixième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	386
Le comte de La Marck à la reine.	395
Le comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau.	396
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
7 décembre 1790.	402
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
7 décembre 1790.	402
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
14 décembre 1790.	403
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
14 décembre 1790.	405
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
14 décembre 1790.	406

Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	Pag.
16 décembre 1790.	407
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
17 décembre 1790.	407
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	
19 décembre 1790.	408
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
19 décembre 1790.	409
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
19 décembre 1790.	409
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	
21 décembre 1790.	410
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	
21 décembre 1790.	411
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	
22 décembre 1790.	411
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
22 décembre 1790.	412
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
23 décembre 1790.	413
Quarante-septième Note du comte de Mirabeau pour la cour. — Aperçu de la situation de la France et des moyens de concilier la liberté publique avec l'autorité royale.	414
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	
23 décembre 1790.	504
Le comte de Montmorin au comte de La Marck.	
24 décembre 1790.	505
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	
24 décembre 1790.	505
Le comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau.	
25 décembre 1790.	505
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	
25 décembre 1790.	507

Quarante-huitième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	27 décembre 1790.	Pag. 508
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	27 décembre 1790.	511
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	27 décembre 1790.	512
Le comte de La Marck à la reine.	décembre 1790.	513
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	28 décembre 1790.	521
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	28 décembre 1790.	522
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	29 décembre 1790.	522
Le comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau.	30 décembre 1790.	523
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	31 décembre 1790.	533

TOME TROISIÈME.

Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	3 janvier 1791.	1
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	4 janvier 1791.	1
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	4 janvier 1791.	3
Le comte de Montmorin au comte de La Marck.	6 janvier 1791.	4
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	7 janvier 1791.	4

L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	9 janvier 1791.	Pag. 5
Le comte de Mercy-Argenteau au comte de La Marck.	14 janvier 1791.	6
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	15 janvier 1791.	8
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	17 janvier 1791.	9
Quarante-neuvième Note du comte de Mirabeau pour la Cour.	17 janvier 1791.	9
Note inachevée du comte de Mirabeau pour la cour.	16 janvier 1791.	12
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	18 janvier 1791.	14
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	19 janvier 1791.	15
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	19 janvier 1791.	15
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	20 janvier 1791.	16
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	21 janvier 1791.	16
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	22 janvier 1791.	17
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	22 janvier 1791.	19
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	24 janvier 1791.	21
Le comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau.	26 janvier 1791.	23
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	27 janvier 1791.	32
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	28 janvier 1791.	32

	Pag.
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	33
28 janvier 1791.	
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	33
30 janvier 1791.	
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	34
31 janvier 1791.	
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	35
31 janvier 1791.	
Le marquis de La Fayette au comte de Mirabeau.	35
1 ^{er} février 1791.	
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	36
2 février 1791.	
Le comte de Mirabeau à M. Emmercy.	37
2 février 1791.	
Cinquantième Note du comte de Mirabeau pour la cour.	38
3 février 1791.	
Le marquis de La Fayette au comte de Mirabeau.	42
4 février 1791.	
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	43
6 février 1791.	
Le comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau.	43
6 février 1791.	
Lettre du roi Louis XVI à M. de Bouillé.	47
Note de M. Duquesnoy, membre de l'Assemblée constituante.	48
9 février 1791.	
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	52
9 février 1791.	
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	54
10 février 1791.	
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	55
11 février 1791.	
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	56
13 février 1791.	

	Pag.
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	57
17 février 1791.	
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	58
17 février 1791.	
Le comte de Montmorin au comte de La Marck.	59
18 février 1791.	
Le comte de La Marck à la reine.	59
19 février 1791.	
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	63
19 février 1791.	
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	63
21 février 1791.	
Arrestation de Mesdames, tantes du roi.	64
21 février 1791.	
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	64
24 février 1791.	
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	64
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	65
—	
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	66
22 février 1791.	
Le comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau.	67
23 février 1791.	
L'Archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	72
24 février 1791.	
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	72
26 février 1791.	
L'archevêque de Toulouse à M. Pellenc.	73
1 ^{er} mars 1791.	
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	74
2 mars 1791.	

Le comte de Montmorin au comte de La Marck.	Pag.
2 mars 1791.	75
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
4 mars 1791.	78
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
4 mars 1791.	79
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	
3 mars 1791.	79
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	
9 mars 1791.	81
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
10 mars 1791.	82
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
10 mars 1791.	83
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	
10 mars 1791.	84
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
11 mars 1791.	84
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
11 mars 1791.	85
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
12 mars 1791.	86
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
14 mars 1791.	86
Le comte de Montmorin au comte de La Marck.	
18 mars 1791.	87
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.	
18 mars 1791.	89
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.	
19 mars 1791.	89
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.	
19 mars 1791.	91

Affaire des mines.	Pag.	92
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.		
19 mars 1791.		93
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.		
20 mars 1791.		95
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.		
20 mars 1791.		95
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.		
20 mars 1791.		96
Le comte de Montmorin au comte de La Marck.		
20 mars 1794.		97
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.		
21 mars 1791.		98
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.		
21 mars 1791.		99
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.		
21 mars 1791.		101
Le comte de Montmorin au comte de Mirabeau.		
21 mars 1791.		102
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.		
21 mars 1791.		104
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.		
22 mars 1791.		104
Le comte de Mirabeau au comte de La Marck.		
24 mars 1791.		105
Le comte de La Marck au comte de Mirabeau.		
25 mars 1791.		107
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.		
27 mars 1791.		107
Bulletin de l'état du comte de Mirabeau, par M. Cabanis.		
		108
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.		
30 mars 1791.		109

	Pag.
M. Duquesnoy au comte de La Marck.	109
31 mars 1791.	
Le comte de Montmorin au comte de La Marck.	110
31 mars 1791.	
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	110
31 mars 1791.	
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	111
1 ^{er} avril 1791.	
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	112
2 avril 1791.	
Le comte de La Marck à M. Vicq-d'Azyr.	112
3 avril 1791.	
M. Vicq-d'Azyr au comte de La Marck.	113
3 avril 1791.	
M. Duquesnoy au comte de La Marck.	113
3 avril 1791.	
Le comte de Mercy-Argenteau au comte de La Marck.	114
4 avril 1791.	
Le comte de Montmorin au comte de La Marck.	115
7 avril 1791.	
Le comte de Montmorin au comte de La Marck.	116
8 avril 1791.	
L'abbé de Montesquiou au comte de Montmorin.	119
9 avril 1791.	
M. Duquesnoy au comte de La Marck.	120
10 avril 1791.	
Le comte de Mercy-Argenteau au comte de La Marck.	120
10 avril 1791.	
M. Duquesnoy au comte de La Marck.	121
14 avril 1791.	
Le comte de Montmorin au comte de La Marck.	122
15 avril 1791.	
Le comte de Montmorin au comte de La Marck.	123
17 avril 1791.	

	Pag.
Le comte de Montmorin au comte de La Marck.	123
17 avril 1791.	
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	125
17 avril 1791.	
Le comte de Montmorin au comte de La Marck.	126
18 avril 1791.	
Le comte de Montmorin au comte de La Marck.	127
19 avril 1791.	
M. Duquesnoy au comte de La Marck.	127
19 avril 1791.	
Le comte de La Marck à la reine.	129
19 avril 1791.	
Note de M. Cabanis pour la cour.	134
19 avril 1791.	
Note de M. Cabanis pour la cour.	138
19 avril 1791.	
Note de M. Cabanis pour la cour.	140
20 avril 1791.	
Le comte de La Marck à la reine.	143
21 avril 1791.	
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	144
21 avril 1791.	
Note de M. Cabanis pour la cour.	144
21 avril 1791.	
M. Duquesnoy au comte de La Marck.	149
22 avril 1791.	
Le comte de Montmorin au comte de La Marck.	150
22 avril 1791.	
M. Duquesnoy au comte de La Marck.	151
22 avril 1791.	
Le comte de Montmorin au comte de La Marck.	152
23 avril 1791.	
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	152
23 avril 1791.	

Le comte de Montmorin au comte de La Marck.	Pag.
23 avril 1791.	153
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	
24 avril 1791.	158
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	
27 avril 1791.	158
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	
28 avril 1791.	159
M. Duquesnoy au comte de La Marck.	
10 mai 1791.	159
Le comte de Montmorin au comte de La Marck.	
21 juin 1791.	161
L'archevêque de Toulouse au comte de La Marck.	
16 juillet 1791.	161
Mémoire envoyé par ordre du roi à M^{or} le comte d'Artois, le 31 juillet 1791, et porté à Coblenz par le chevalier de Coigny.	
	163
Le comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau.	
5 août 1791.	171
Le comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau.	
10 août 1791.	174
Le comte de Mercy-Argenteau au comte de La Marck.	
14 août 1791.	177
Le comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau.	
23 août 1791.	178
Le comte de Mercy-Argenteau au comte de La Marck.	
6 septembre 1791.	187
Le comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau.	
6 septembre 1791.	190
Projet d'un écrit sur l'acceptation de la Constitution par le roi. Remis à la reine dans les premiers jours de septembre 1791.	
	193
Projet d'acceptation de la Constitution par le roi, rédigé par M. de Montesquiou et ses amis.	
	220

Le comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau.	Pag.
10 septembre 1791.	223
Le comte de La Marck à la reine.	
16 septembre 1791.	227
Le comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau.	
16 septembre 1791.	230
Le comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau.	
28 septembre 1791.	236
M. Duquesnoy au comte de La Marck.	
30 septembre 1791.	240
Le comte de La Marck à la reine.	
2 octobre 1791.	241
Le comte de Montmorin au comte de La Marck.	
2 octobre 1791.	242
Le comte de Montmorin au comte de La Marck.	
3 octobre 1791.	243
Le comte de Montmorin au comte de La Marck.	
8 octobre 1791.	243
Le comte de La Marck à la reine.	
octobre 1791.	244
Le comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau.	
10 octobre 1791.	246
Le comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau.	
15 octobre 1791.	249
Le comte de Montmorin au comte de La Marck.	
26 octobre 1791.	254
Le comte de Mercy-Argenteau au comte de La Marck.	
27 octobre 1791.	257
Le comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau.	
30 octobre 1791.	258
M. Pellenc au comte de La Marck.	
9 novembre 1791.	260
M. Pellenc au comte de La Marck.	
12 novembre 1791.	263

	Pag.
M. Pellenc au comte de La Marck.	
17 novembre 1791.	268
M. Pellenc au comte de La Marck.	
23 décembre 1791.	270
M. Pellenc au comte de La Marck.	
28 décembre 1791.	274
M. Pellenc au comte de La Marck.	
2 janvier 1791.	280
M. Pellenc au comte de La Marck.	
3 janvier 1791.	284
Le comte de Mercy-Argenteau au comte de La Marck.	
9 janvier 1792.	287
Le comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau.	
10 janvier 1792.	289
Le comte de Mercy-Argenteau au comte de La Marck.	
14 janvier 1792.	291
Le comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau.	
22 janvier 1792.	293
M. Pellenc au comte de La Marck.	
11 mars 1792.	295
Le comte de Montmorin au comte de La Marck.	
19 avril 1792.	298
Le comte de Montmorin au comte de La Marck.	
22 mai 1792.	305
Le comte de Montmorin au comte de La Marck.	
19 juin 1792.	311
Le comte de Montmorin au comte de La Marck.	
21 juin 1792.	319
Le comte de Montmorin au comte de La Marck.	
10 juillet 1792.	321
Le comte de Montmorin au comte de La Marck.	
13 juillet 1792.	324
Projet de manifeste proposé au gouvernement impérial par le comte de Mercy-Argenteau.	
29 juillet 1792.	331

	Pag.
Le comte de Mercy-Argenteau au prince d'Arenberg.	
27 août 1792.	339
Le comte de Mercy-Argenteau au prince d'Arenberg.	
7 septembre 1792.	341
Le comte de Mercy-Argenteau au prince d'Arenberg.	
20 septembre 1792.	342
Le comte de Mercy-Argenteau au prince d'Arenberg.	
29 septembre 1792.	345
Dépêche adressée au cabinet de Vienne par le comte de Mercy-Argenteau le 3 octobre 1792.	347
Le comte de Mercy-Argenteau au prince d'Arenberg.	
15 décembre 1792.	354
Le comte de Mercy-Argenteau au prince d'Arenberg.	
20 décembre 1792.	356
Le comte de Mercy-Argenteau au prince d'Arenberg.	
28 décembre 1792.	358
M. Pellenc au comte de Mercy-Argenteau.	
28 décembre 1792.	359
Le comte de Mercy-Argenteau au prince d'Arenberg.	
30 décembre 1792.	364
Le comte de Mercy-Argenteau au prince d'Arenberg.	
16 janvier 1793.	366
Le comte de Mercy-Argenteau au prince d'Arenberg.	
28 janvier 1793.	368
Le comte de Mercy-Argenteau au prince d'Arenberg.	
29 janvier 1793.	369
Le comte de Mercy-Argenteau au prince d'Arenberg.	
2 février 1793.	371
Le comte de Mercy-Argenteau au prince d'Arenberg.	
2 février 1793, au soir.	374
Le comte de Mercy-Argenteau au prince d'Arenberg.	
9 février 1793.	376
Le comte de Mercy-Argenteau au prince d'Arenberg.	
14 février 1793.	379

Le comte de Mercy-Argenteau au prince d'Arenberg. 22 février 1793, et finie le 24.	Pag. 382
Le comte de Mercy-Argenteau au prince d'Arenberg. 12 mars 1793.	387
Le comte de Mercy-Argenteau au prince d'Arenberg. 13 mars 1793.	388
Le comte de Mercy-Argenteau au prince d'Arenberg. 6 avril 1793.	389
Le comte de Mercy-Argenteau au prince d'Arenberg. 10 avril 1793.	390
Le comte de Mercy-Argenteau au prince d'Arenberg. 3 mai 1793.	392
Le prince d'Arenberg au comte de Mercy-Argenteau. 16 mai 1793.	392
Note remise par Pellenc à M. Pitt, le 8 mars 1793.	394
Le comte de Mercy-Argenteau au prince de Coburg. 10 août 1793.	400
Le prince de Coburg au comte de Mercy-Argenteau. 16 août 1793.	404
Le comte de Mercy-Argenteau au prince d'Arenberg. 17 août 1793, au soir.	406
Le comte de Mercy-Argenteau au prince de Coburg. 18 août 1793.	406
Le comte de Mercy-Argenteau au baron de Thugut. 2 septembre 1793.	410
Le prince d'Arenberg au comte de Mercy-Argenteau. 14 septembre 1793.	418
Le comte de Mercy-Argenteau au baron de Thugut. 14 septembre 1793.	420
Le comte de Mercy-Argenteau au baron de Thugut. 15 septembre 1793.	425
Le prince d'Arenberg au comte de Mercy-Argenteau. 20 septembre 1793.	434

Le baron de Thugut au comte de Mercy-Argenteau. 21 septembre 1793.	Pag. 435
Le comte de Mercy-Argenteau au prince d'Arenberg. 13 octobre 1793.	437
Le comte de Mercy-Argenteau au baron de Thugut. 23 octobre 1793.	438
Le prince de Coburg au comte de Mercy-Argenteau. 27 octobre 1793.	444
Réflexions de M. Pellenc sur la situation des affaires, adressées à M. le comte de Mercy-Argenteau et transmises par lui à Vienne. 29 octobre 1793.	448
Mémoire de M. Pellenc, remis à M. le comte de Mercy-Argenteau, et transmis par lui à Vienne. 3 novembre 1793.	452
Le comte de Mercy-Argenteau au prince d'Arenberg. 15 novembre 1793.	464

482

Le Baron de Lamoignon au Comte de Mercy-Ardenne
 31 septembre 1782

Le Comte de Mercy-Ardenne au Baron de Lamoignon
 13 octobre 1782

Le Comte de Mercy-Ardenne au Baron de Lamoignon
 22 octobre 1782

Le Prince de Ligne au Comte de Mercy-Ardenne
 27 octobre 1782

Reflexions de M. Lamoignon sur la situation des affaires
 adressées à M. le Comte de Mercy-Ardenne et
 transmises par lui à Paris le 29 octobre 1782

Mémoire de M. Lamoignon remis à M. le Comte de
 Mercy-Ardenne et transmis par lui à Paris
 le 3 novembre 1782

Le Comte de Mercy-Ardenne au Baron de Lamoignon
 16 novembre 1782

+





